

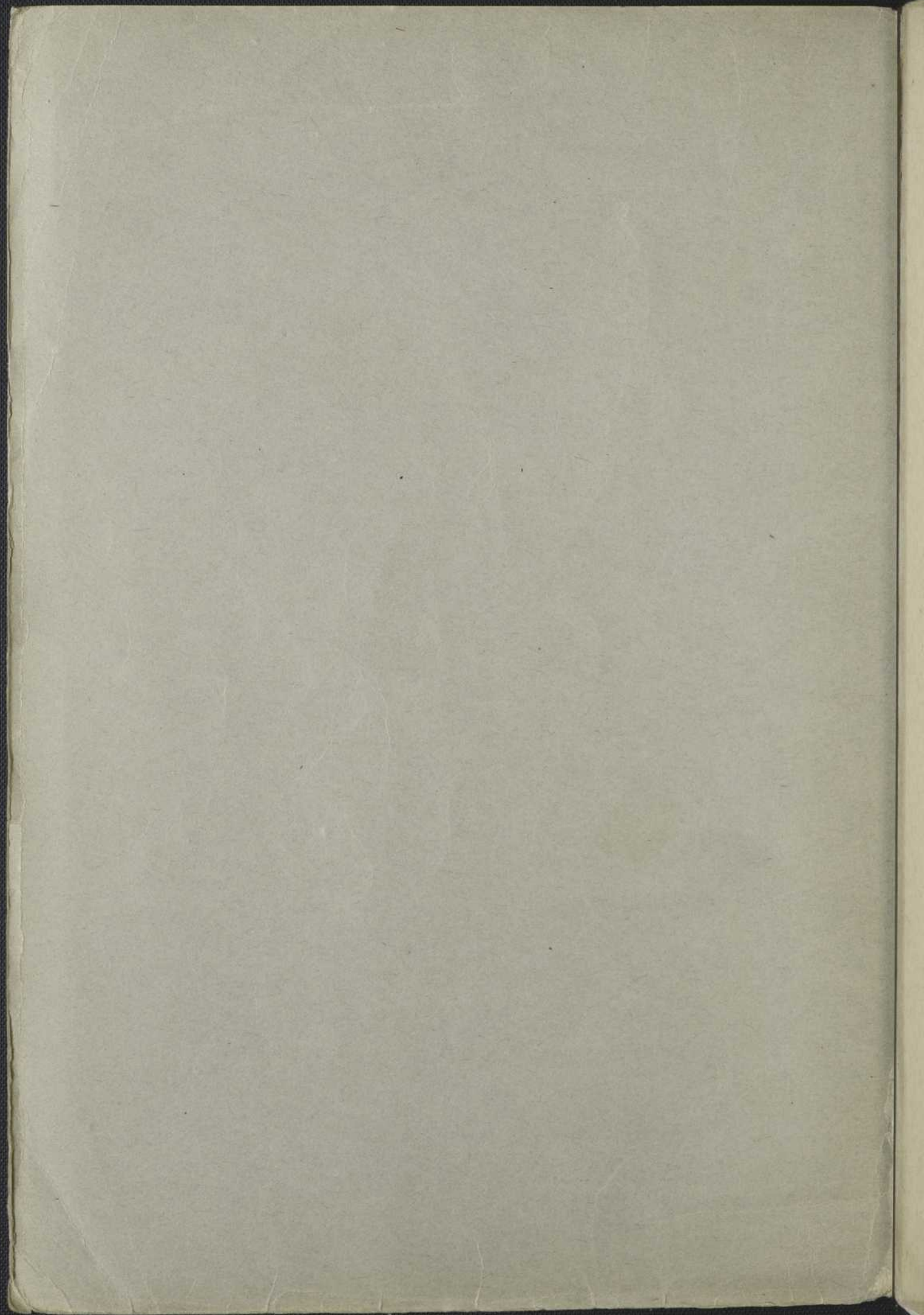
CAMILLE BERTRAND

HISTOIRE DE MONTREAL

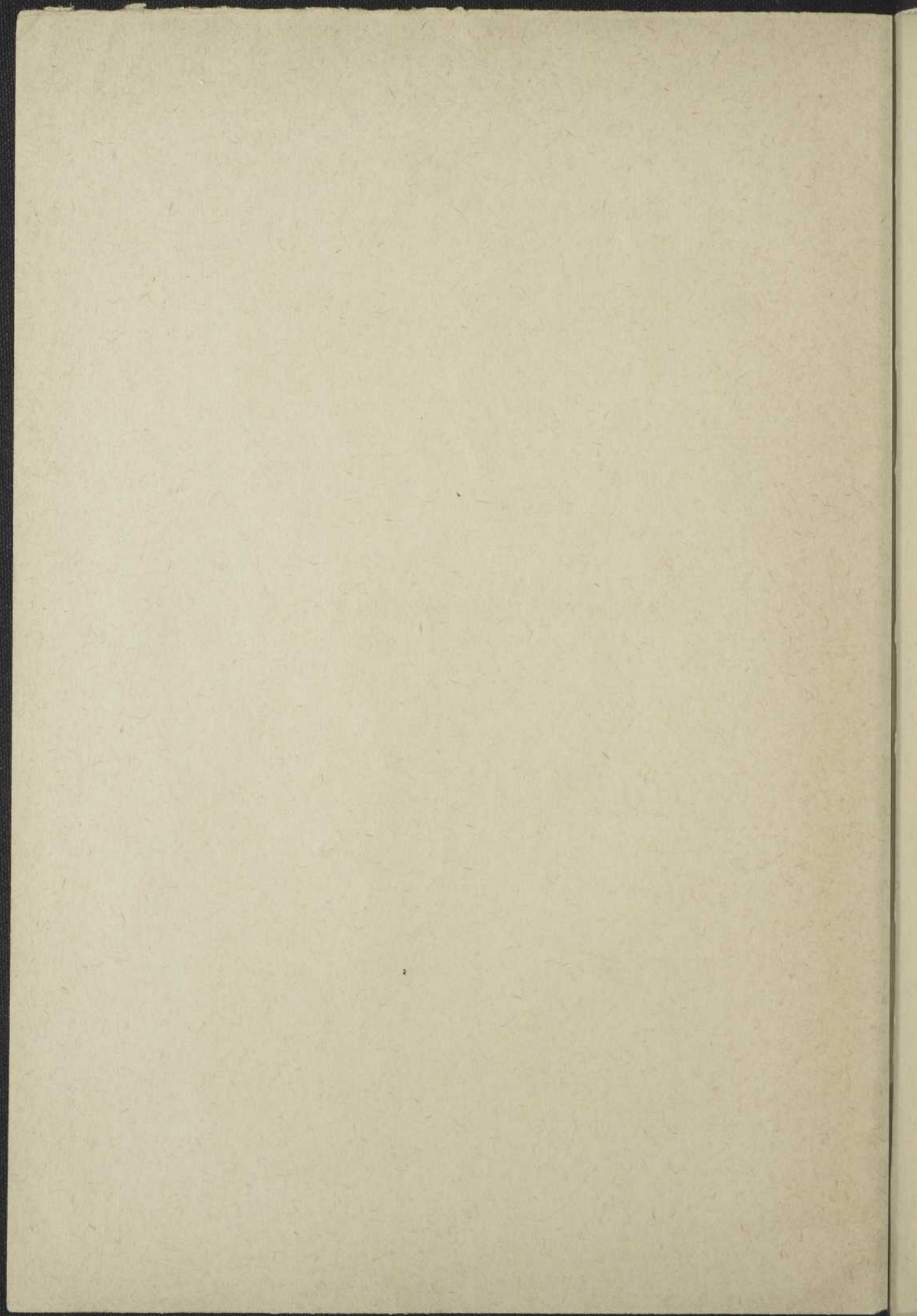


**MONTREAL
BEAUCHEMIN**

**PARIS
PLON**



4920 - me
H. H. Harrison
1925



HISTOIRE DE MONTRÉAL

I

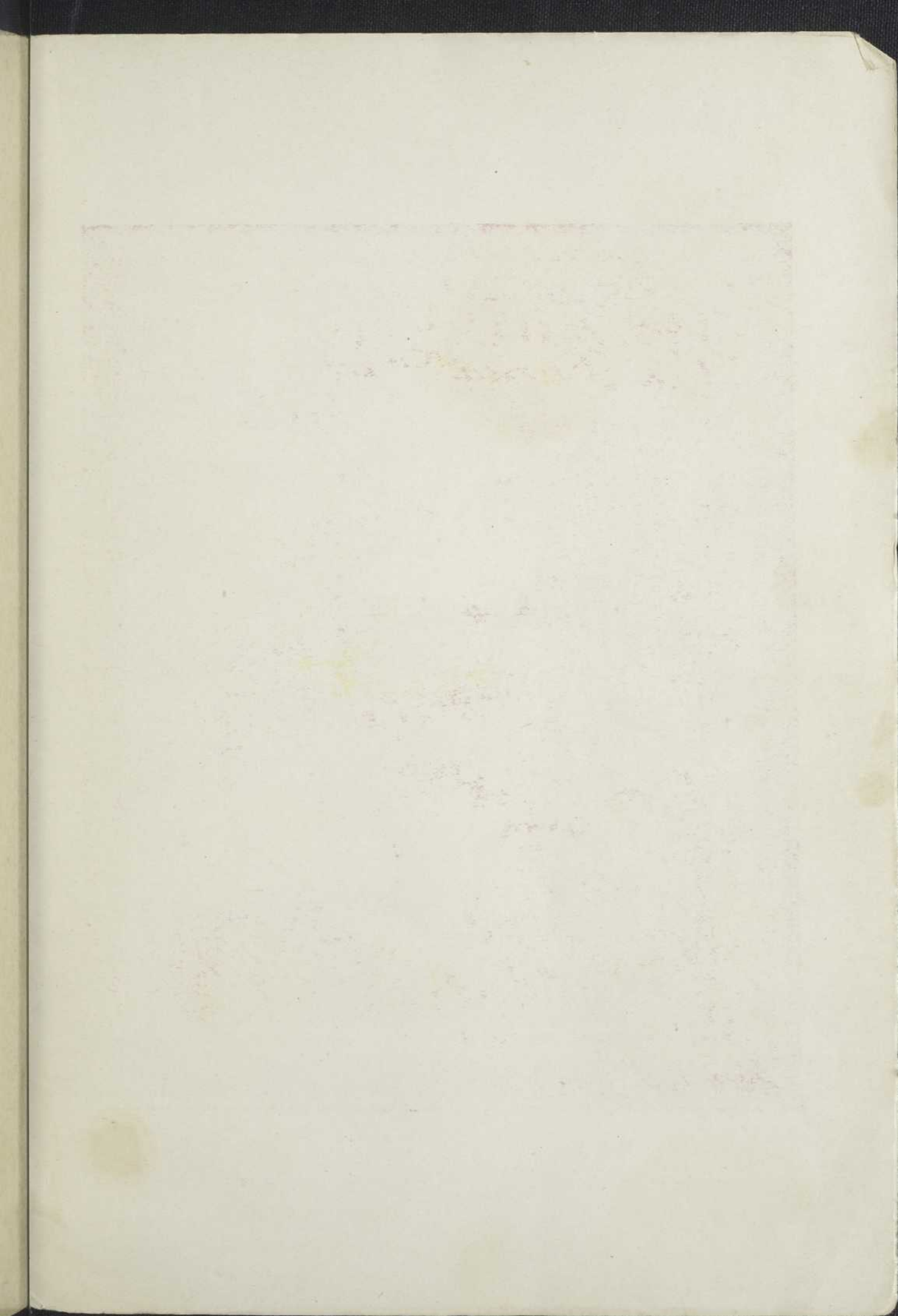
IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

5000 exemplaires petit in-8°, sous couverture à dessin antique;

En réimposition, grand in-8°, cent exemplaires sur papier **Japon Carlisle**, sous couverture portant les armes en couleurs de Chomedey de Maisonneuve, dont:

26 exemplaires, marqués à la presse de A à Z (reliure cuir, de l'éditeur).

74 exemplaires, numérotés de 27 à 100, brochés.





HISTOIRE
DE
MONTREAL

PAR
CAMILLE BERTRAND

Archiviste paléographe
aux Archives nationales

TOME PREMIER

1535-1760

Portrait de Jérôme Le Royer de La Dauversière,
peint spécialement pour cet ouvrage
par Emile Vézina.

Carte de Montréal de 1729
par
de Chaussegros de Léry

Montréal
BEAUCHEMIN

Paris
PLON

1935

DU MÊME AUTEUR

Histoire du Canada (Illustrée), vol. in-12, 500 pages,
4e édition, 1933. (Granger)

Histoire de Montréal (Époque contemporaine)
à paraître en 1935

Tous droits réservés, 1935

PRÉFACE

*« Séparé du passé le présent
est muet sur l'avenir. »*
(Lamennais)

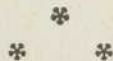
La fierté d'un peuple est toute dans son histoire.

Obéissant à l'inéluctable loi de la Nature, l'homme succède à l'homme dans une longue suite d'existences fugitives.

De ce perpétuel recommencement, qui jaillit du continuuel déclin des êtres, il reste l'oeuvre de chacun, qui s'ajoute au patrimoine commun de la société. Celle-ci se continue, se développe et grandit à mesure que tombent les individus au cours de la vie.

N'est-ce pas l'oeuvre du passé qui forme le présent et assure l'avenir ?

Montréal, dont nous sommes si justement fiers, nous vient tout entier des anciens.



Le voyageur étranger, qui parcourt la ville aux cent clochers, aux larges et longues avenues bordées de majestueux édifices, admire avec étonnement le prodigieux développement de la métropole du Canada. Toute cette extension matérielle, cet épanouissement de surface autour du mont Royal, tout cela n'est pourtant que l'ossature gigantesque de la grande Cité.

Ce que le voyageur ne voit pas ce sont les muscles innombrables qui s'entre-croisent dans l'immense structure, ce sont les artères qui s'allongent et se ramifient à l'infini, portant partout le sang dans ce grand corps, ce sont les centres vitaux dissimulés dans l'organisme complexe pour y développer la vie et assurer sa croissance.

Muscles, artères, centres vitaux se sont multipliés, ont grandi à mesure que s'édifiait au cours des siècles le merveilleux ouvrage des anciens, dont nous allons raconter ici toute l'histoire.

*
* *
*

Montréal avec son million et quart de population est aujourd'hui la seconde ville française du monde. Le grain jeté en terre, il y a trois siècles, est devenu un grand arbre, portant un splendide feuillage et des fruits magnifiques.

Terre fertile, semence féconde . . . L'homme surtout fit bien son métier.

Il est peu d'exemples dans les annales du monde — en est-il même un seul ? — d'une ville dont les origines soient aussi héroïquement chrétiennes.

Les fondateurs de Villemarie paraissent n'avoir eu qu'un but: établir dans l'île de Montréal un centre de civilisation française et catholique. On doit dire qu'ils ont pleinement réalisé leur idéal, au travers des plus grandes difficultés matérielles et en dépit des multiples contradictions humaines.

Les origines de Villemarie ne s'expliquent peut-être pas toutes ni toujours par la seule sagesse des hommes. Si le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, nous n'hésitons pas à nous autoriser de la parole de la Dame mystérieuse du Pasteur d'Hermas: "Dis-leur que toutes ces choses sont vraies de tout point, et qu'elles sont assurées et bien fondées".

Camille BERTRAND

Château de Ramezay, novembre 1934.

HISTOIRE DE MONTRÉAL

CHAPITRE PREMIER

Découverte — Compagnie de Montréal

1535 - 1641

L'ILE DE MONTREAL fut découverte par Jacques Cartier le 2 octobre 1535.

A son deuxième voyage au Canada, le navigateur malouin remonta le fleuve Saint-Laurent en barques jusqu'à « vng sault d'eau le plus impetueulx qu'il soit possible de veoir, lequel ne nous fut pas possible de passer. »

Le lendemain, à travers prairies et champs de maïs, Cartier, accompagné de Claude de Pontbriand, Charles de la Pommeraye, Jean Guyon, Jean Pouillet et de vingt autres mariniers bretons, se rendit au village de Hochelaga, bâti au pied de la montagne, à six milles du grand saut. Les sauvages accueillirent les Français « avec grande caresse et force joie. »

Le capitaine et ses compagnons furent conduits sur la place publique, située au centre de la ville, où le chef de la tribu, bien que perclus de ses membres, les reçut avec grand déploiement de cérémonies et de réjouissances publiques.

« Et tout soudain, raconte Cartier, s'assemblèrent toutes les femmes et filles, dont une partie étaient chargées d'enfants entre leurs bras, qui nous vinrent frotter

le visage et les bras, pleurant de joie de nous voir, nous faisant la meilleure chère possible, en nous faisant signe qu'il nous plût toucher leurs enfants... Tout incontinent furent amenés plusieurs malades, comme aveugles, borgnes, boiteux, impotents et gens si vieux que les paupières leur pendaient sur les joues, les seyant et couchant près du capitaine pour les toucher, tellement qu'il semblait que Dieu fût là descendu pour les guérir.))

Les sauvages voyaient sans doute, dans ces étrangers au visage pâle, des divinités bienfaisantes.

Profondément touché de la naïve et confiante simplicité de ces enfants des bois, le capitaine fit sur eux quelques prières et leur distribua de petits présents.

Cartier se rendit ensuite sur la montagne, qu'il nomma mont Royal. Ce nom, dans la suite, fut donné à toute l'île de Montréal. Le découvreur se rembarqua le même jour, malgré les instantes sollicitations des Indiens pour le retenir plus longtemps parmi eux.

Le premier voyage à Montréal n'avait duré qu'un jour.

Le village de Hochelaga

L'antique bourgade, bâtie au pied de la montagne, est la plus considérable que mentionnent les annales canadiennes. Cette première ville de Montréal s'étendait en un immense octogone,⁽¹⁾ et était entourée d'une triple palissade en bois, de forme pyramidale. A différents endroits de ces murs primitifs, s'élevaient des galeries, garnies de cailloux pour la défense de la place.

(1) Les villages sauvages que l'on a trouvés plus tard avaient à peu près cette forme. Cf. Étude de M. W. D. Lighthall: « The False Plan of Hochelaga » — Mém. Soc. Royale, 1932, section II, p. 181.

La ville comprenait cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas et larges de douze à quinze pas. Sous les combles s'étendaient de vastes greniers, où l'on conservait les récoltes de maïs et de légumes sauvages. Toutes ces constructions étaient faites de bois brut et recouvertes de larges écorces cousues ensemble. Il y avait à l'intérieur des chambres à l'usage de chaque famille d'un même groupe de parents ou d'alliés, vivant en commun, partageant le même foyer, s'abritant sous le même toit.

Au centre de la ville un grand espace libre servait de place publique, où tout le monde se réunissait pour les jeux, les danses, les jongleries, les cérémonies rituelles.

Ces sauvages, de la race huronne-iroquoise, vivaient, comme leurs congénères, de pêche, de chasse et même de culture. Leur établissement sédentaire leur avait permis de policer un peu leurs manières. Ils avaient même trouvé quelques moyens d'améliorer leur sort de tribus nomades. Ainsi, de leur maïs, ou blé d'Inde, ils faisaient une farine dont ils cuisaient une sorte de pain grossier. Ils savaient aussi fumer leurs poissons pour les mieux conserver. Ils couchaient sur des écorces, recouvertes de peaux de bêtes sauvages, et s'habillaient de peaux de renards, de chats sauvages ou de chevreuils. Ils s'affublaient, dans leurs cérémonies, de plumes de divers oiseaux, selon le rang de chacun.

Le village de Hochelaga devait compter quelques milliers de personnes et paraissait fortement établi lorsque les Français le découvrirent en 1535. Soixante-quinze ans plus tard, en 1609, quand Champlain vint à Montréal, la bourgade n'existait plus. Les annales canadiennes ne laissent rien soupçonner de l'époque de cette

disparition étrange, ni des causes qui l'ont amenée.

On ne connaît pas exactement l'emplacement où s'élevait le village indien. L'on ne sait pas non plus avec certitude à quel endroit Jacques Cartier avait laissé ses barques pour se rendre à la bourgade, qu'il dit être bâtie six milles plus loin. Ces deux points de l'histoire sont l'objet d'opinions fort controversées.

L'on a cru longtemps que le « sault impetueulx », que mentionne la relation de Cartier, était le courant Sainte-Marie. Cette opinion, restée populaire, ne paraît plus guère intéresser les historiens modernes.

Le sulpicien Faillon, dans son grand ouvrage, « Histoire de la Colonie française en Canada », pense que le découvreur s'est rendu jusqu'au grand saut de La-chine.⁽²⁾

M. H. P. Biggar adopte franchement cette théorie dans son livre, « The Voyages of Jacques Cartier ».⁽³⁾ L'auteur laisse aussi entendre que le village de Hochelaga devait être bâti quelque part aux environs des rues Sherbrooke et Mansfield.⁽⁴⁾

Une interprétation nouvelle de la narration de Cartier porte quelques-uns à penser que le navigateur malouin aurait plutôt remonté la rivière des Prairies jusqu'au premier rapide, où sont aujourd'hui construits les barrages des usines électriques.⁽⁵⁾ Les tenants de cette opinion récente croient que l'antique village sauvage était situé sur le territoire d'Outremont.⁽⁶⁾

(2) Vol. I, p. 500. — Le Dr Atherton, dans son ouvrage « History of Montreal », vol. I, défend aussi cette opinion.

(3) Page 169.

(4) Pages 154-155.

(5) M. Montarville B. de La Bruère a le premier émis cette opinion, au cours d'une séance de la Société des Antiquaires et Numismates de Montréal. — Procès-verbaux du mois d'octobre 1917.

(6) M. Beaugrand-Champagne: « Le chemin d'Hochelaga ». Dans les Mémoires de la Société Royale, 1923, vol. 16, p. 17.

Une étude sérieuse et précise des distances et des endroits mis en cause, une interprétation scrupuleuse et faite sans parti pris du texte des voyages de Cartier pourraient seules éclaircir ces deux points contestés.

On sait que les expéditions subséquentes de Cartier et de Roberval ne furent suivies d'aucun établissement de colonisation. Il se passa trois quarts de siècle avant le retour définitif des Français au Canada.

En 1609, Samuel de Champlain remontait à son tour le Saint-Laurent et débarquait dans une île qu'il nomma Sainte-Hélène, en l'honneur de sa jeune femme, Hélène Boulé. Deux ans plus tard, au retour de ses voyages au pays des Iroquois, il descendit à la Place Royale, où il commença un défrichement qu'il entoura d'une muraille de briques séchées, restée inachevée.

Si le fondateur de Québec eut à ce moment l'intention d'établir dans l'île de Montréal un poste avancé, il en abandonna vite le projet et ne le reprit jamais. Jusqu'en 1642, Montréal resta une contrée sauvage et inhabitée.⁽⁷⁾

Aperçu géographique de l'île

Située à l'angle du $45^{\circ} 31'$ de latitude nord et du $73^{\circ} 4'$ de longitude ouest, l'île de Montréal comprend une superficie d'environ 145,000 arpents carrés. Baignée à l'est et au sud⁽⁸⁾ par le fleuve Saint-Laurent, elle s'étend sur une longueur de 32 milles dans la direction nord-est. Sa plus grande largeur est d'environ 11 milles.

(7) Le Récollet Joseph Le Caron, qui se rendait chez les Hurons, avait célébré la première messe en Canada, sur les bords de la rivière des Prairies, le 24 juin 1615.

(8) Nous ne suivons pas dans cet ouvrage la désignation courante des points cardinaux. Nous prenons pour base de nos données topographiques l'artère principale de la ville, la rue Ste-Catherine, qui court pratiquement du sud au nord et non pas de l'ouest à l'est, comme le veut l'usage aussi répandu qu'erroné.

Elle a à peu près la forme d'un triangle rectangle, dont l'hypoténuse s'appuie sur la rivière des Prairies⁽⁹⁾ et les deux côtés longent le fleuve qui dévie presque à angle droit à ville LaSalle.

La formation géologique a peu accidenté son plan de surface. L'évolution volcanique a cependant fait surgir au centre de l'Ile, vers la fin de l'époque dévonienne, le bloc du mont Royal, dont le sommet le plus élevé a 750 pieds d'altitude. La même évolution a dû soulever la cambrure entre les rues Sherbrooke et Laurier, qui est très prononcée au « parc » Jeanne-Mance et qui se nivelle au Bois de Lafontaine. Les terrasses, qui s'étagent du bas de la ville à la rue Sherbrooke, sont évidemment le résultat de la régression des eaux du grand fleuve, qui, aux temps préhistoriques, couvraient tout le territoire en un immense lac.

Le climat de notre région est celui des zones dites « tempérées-froides ». L'été y est très chaud, surtout humide, et l'hiver rigoureux. Le printemps et l'automne continuent plutôt, avec moins d'intensité, les saisons extrêmes. Les vents du sud-ouest, qui dominent en presque toutes saisons, se chargent en été de l'évaporation des Grands Lacs, qu'ils viennent déverser en pluies abondantes dans les vallées du Saint-Laurent moyen. Les rafales du sud-est nous apportent en hiver un amoncellement de neige, que les soubresauts de la température dissipent en grande partie. Les légendaires tempêtes du « nordet », qui s'engouffrent dans l'étroit et long couloir du Saint-Laurent, sont bien davantage persistantes. Elles nous laissent généralement les neiges abondantes de l'hivernement.

(9) C'est une des branches de la rivière des Outaouais qui se divise au sortir du lac des Deux-Montagnes.

Depuis cinquante ans, il tombe en moyenne à Montréal dix pieds de neige par année et 28 pouces d'eau. C'est plus qu'il n'en tombe, dit-on, à Québec et autant qu'en reçoivent les solitudes glaciales du nord de la province.

Cette abondance de neige et de pluie serait due « à la faible altitude de notre ville: une centaine de pieds au-dessus du niveau de la mer, un des points les plus bas du continent, qui nous vaut d'être le centre de prédilection des dépressions atmosphériques . . . Pour plusieurs raisons, notre ville a trouvé des avantages à n'être située qu'à un faible niveau au-dessus de la mer: facilités d'accès plus grandes, convergence naturelle des routes vers le fond de la cuvette dont elle est le centre, meilleures conditions pour la végétation, l'élevage et même, jusqu'à un certain point, pour la vie des individus. »⁽¹⁰⁾

Déjà, ce *fait de situation* était d'un précieux avantage pour un établissement de colonisation; mais il en est un autre, d'une portée plus grande encore, et de nature à déterminer le facteur humain à faire souche sur cette terre privilégiée: c'est un *fait de position*.

La grande voie fluviale continue la route océanique au delà de 700 milles à l'intérieur du pays, jusqu'aux rapides de Lachine, sur le Saint-Laurent, et les trois sauts de la rivière des Prairies, au nord-ouest de l'île de Montréal. La Ville, dont les limites sud-est et nord-ouest se rattachent à ces deux barrages naturels, détient les deux clefs de la navigation océanique, qui reste fermée comme à double tour pour le reste du Canada.

En communication directe avec l'Europe huit mois par année, Montréal est et doit rester la métropole naturelle du pays. Tout le jeu des combinaisons financières,

(10) Raymond Tanghe: « Géographie humaine de Montréal, » p. 61.

tous les calculs des intérêts étrangers se heurteront à ce grand *fait de position*, dont il sera difficile de compenser les avantages gratuits par des entreprises coûteuses.

Montréal est aussi le centre de distribution des produits européens et domestiques pour tout le territoire nord-occidental. A la tête de l'Ile commencent les deux principales voies de navigation intérieure; le fleuve Saint-Laurent, qui remonte jusqu'aux Grands Lacs, et la rivière des Outaouais, communiquant avec les pays du nord. Par le premier, la métropole s'assure les exploitations payantes des grands champs de fourrures de l'Ouest, par la seconde, elle contrôle les immenses réserves forestières. Produits de l'Europe à l'est, pelleteries et bois canadiens à l'ouest, tous convergent au centre, pour les échanges commerciaux.

Il est douteux cependant que ce *fait de position*, si réel fût-il, ait été la cause principale de la fondation de Villemarie. Tous ces avantages ne se sont imposés que plus tard. Comme le dit judicieusement un économiste moderne: « ce serait trop présumer de la sagesse humaine de penser que les fondateurs de Montréal aient saisi d'emblée toute la valeur de situation dont pourrait bénéficier l'établissement humain qui se fixerait sur notre Ile. » (11)

En fait ceux qui décidèrent l'établissement de Villemarie n'étaient jamais venus au Canada. Ils ne paraissent pas non plus avoir eu aucune sorte de relations avec la Compagnie des Cent-Associés, sauf peut-être le baron de Fancamp. Ce ne fut donc probablement ni un fait de situation, ni un fait de route qui détermina le choix de l'île de Montréal par les intéressés. Les fondateurs avaient surtout en vue l'évangélisation des sau-

(11) Raymond Tanghe: « Géographie humaine de Montréal, » p. 65.

vages, dont la petite colonie sédentaire serait comme le centre, le foyer de rayonnement. Le complet désintéressement des initiateurs du projet confirme sur ce point les pièces officielles, dans lesquelles il est abondamment question de conversion et d'éducation des sauvages.⁽¹²⁾

L'on s'étonne cependant que pour réaliser leurs pieux desseins, de La Dauversière, Olier, de Fancamp n'aient point envoyé des missionnaires avec les premières recrues de colons et d'artisans. Faut-il croire qu'ils comptaient sur les pères Jésuites, déjà employés à l'oeuvre des missions? . . . Que se passa-t-il en France durant les quinze années qui précédèrent la venue des Sulpiciens? Le saura-t-on jamais avec certitude?

Titres seigneuriaux

Le 15 janvier 1636, la Compagnie de la Nouvelle-France concédait à Jacques Girard Denis, seigneur de La Chaussée, toute l'île de Montréal, à la condition de rendre à chaque mutation hommage lige aux Cent-Associés, en leur château Saint-Louis, à Québec, et de leur présenter une médaille d'or d'une demi-once.⁽¹³⁾

Deux ans plus tard, 13 avril 1638, M. de La Chaussée déclarait, dans un acte passé au Chatelet de Paris, que l'île de Montréal appartenait à messire Jean de Lauson, et qu'il ne l'avait acceptée que « pour faire plaisir et prêter son nom au sieur de Lauson ».⁽¹⁴⁾

Ce dernier, alors intendant de la Grande Compagnie, cédait à son tour tous ses droits sur l'île à M. Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière et à messire

(12) Archives du Séminaire de Montréal: « Titres seigneuriaux. »

(13) Idem. — Le même jour la Compagnie donnait aux pères Jésuites la seigneurie de l'île Jésus.

(14) Séminaire de Montréal: « Titres seigneuriaux. » Copies collationnées.

Pierre Chevrier, baron de Fancamp, en leur « propre et privé nom,» (7 août 1640).

Tous ces titres furent déclarés nuls « faute d'exécution », et la Compagnie des Cent-Associés donna titre nouvel aux deux derniers concessionnaires, le 17 décembre 1640.⁽¹⁵⁾

Enfin le 13 février 1644, Louis XIV, par son conseil de régence, émit des lettres patentes en faveur de Messieurs les Associés, établissant de manière irrévocable la Compagnie de Montréal, fondée par MM. de La Dauversière et de Fancamp.⁽¹⁶⁾

Dans toutes ces pièces officielles, il est bien marqué que le but des donateurs est de « favoriser l'instruction des pauvres sauvages dans la connaissance de Dieu et de les attirer à une vie civile. » Tel fut le caractère primordial de la fondation de Villemarie, dont les origines se rattachent à la civilisation de la vieille France catholique. Il n'est pas ici question de préoccupations d'affaires, d'intérêts pécuniaires, d'échanges commerciaux. Les Lettres patentes royales, qui sont comme la Grande Charte de Montréal, portent l'empreinte d'une pure entreprise de civilisation chrétienne, où donateurs et donataires n'ont qu'un but, la conversion des sauvages, qu'un idéal, l'irradiation du génie français.

Un long mémoire, publié à Paris en 1643, en défense contre les attaques que subissait déjà l'oeuvre naissante, prouve de toute évidence les intentions parfaitement désintéressées de tous les personnages qui ont participé au grand oeuvre de la Compagnie de Montréal.⁽¹⁷⁾

(15) « Edits et Ordonnances Royaux, » 1854, vol. I, p. 20.

(16) Idem, p. 24.

(17) Cet ouvrage a été réédité dans les Mémoires de la Société Historique de Montréal de 1880, 9e livraison. Il a pour titre: « Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des Sauvages. » M. Olier en est probablement l'auteur.

Le premier fondateur de Montréal

Comment M. de La Dauversière, ce pieux et bon laïque de la ville de La Flèche, fut-il amené à concevoir le projet d'une fondation aussi lointaine, à une époque où l'opinion publique et la classe officielle en France se préoccupaient si peu du Canada? Des écrits de ce temps-là — lettres et mémoires — parlent de visions prophétiques, d'inspirations d'en Haut, même d'apparitions de l'Au-delà. Tout cela est raconté dans les Annales de l'Hôtel-Dieu.

Il est un fait aussi étrange que certain: c'est que M. de La Dauversière, père de famille peu connu, modeste receveur d'impôt dans une petite ville de province, et apparemment sans influence marquante, s'est fait donner l'île de Montréal; qu'il a formé une société de personnes de grande distinction, qui versèrent des fonds considérables dans une entreprise de colonisation, dont les risques de pertes étaient infiniment plus grands que les espérances de bénéfices à réaliser; qu'il a su choisir, pour le seconder dans la difficile réalisation de son oeuvre, des personnes de haute valeur morale et du plus parfait désintéressement. Durant dix-huit ans, il dirigea sa fondation à 3 000 milles de distance sans l'avoir jamais vue.

M. de la Dauversière a créé le plus beau centre français en Amérique, sans en avoir jamais lui-même retiré autre chose que le mérite d'une grande et magnifique action. Le fait est certain, évident, les causes réelles en sont beaucoup moins apparentes.

Les pères Jésuites, qui avaient alors la direction spirituelle de l'Ordre des Hospitalières de La Flèche, fondé par le même M. de la Dauversière, ne furent sans doute pas étrangers au projet de 1640. Ne serait-ce pas

dans les « Relations des Jésuites », sur les missions du Canada, que le fondateur de Villemarie aurait trouvé de puissants motifs d'exécuter son beau dessein?

Il est certain que le père Charles Lalemant, déjà venu au Canada et qui avait alors de puissantes relations en France, servit d'intermédiaire influent entre le promoteur de l'entreprise et plusieurs des personnages qui prirent une part active à l'établissement nouveau.

De toutes les fondations de la Nouvelle-France, celle de Montréal est assurément la plus belle et la plus féconde en résultats de toutes sortes. Aussi bien, l'homme qui conçut cette noble idée et en exécuta les commencements de merveilleuse façon mérite-t-il d'être franchement connu.

M. Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière, naquit le 2 mai 1597. Il était de la petite noblesse de province; il fut conseiller du roi et percepteur des tailles en Anjou. Son emploi civil ne l'empêcha point d'exercer, avec une étonnante activité, une sorte de sacerdoce séculier, dont les effets durent encore.

En 1632, il fonda à La Flèche, dans la province de l'Anjou, l'Ordre religieux des Hospitalières de Saint-Joseph, pour le soin des malades. Cette institution de charité compta bientôt plusieurs maisons en France et prit charge de l'Hôtel-Dieu de Villemarie en 1659.

Il est peu d'exemples, croyons-nous, d'un laïque, père de famille, fondateur d'un ordre monastique de religieuses cloîtrées. Cette étrange entreprise fut pourtant sagement conduite. L'oeuvre conserve encore toute sa force primitive, sa ferveur des débuts, l'élan des premières impulsions reçues. L'antique bâtiment de l'Hôtel-Dieu abrite un groupe de ces admirables religieuses, qui accomplissent, dans le silence du cloître le plus rigide

et parfois au milieu de pénibles privations pour elles-mêmes, tous les sacrifices de la charité envers les malades. L'Institut du vénérable fondateur a traversé trois siècles d'existence, renouvelant chaque jour l'héroïque et patiente charité de son oeuvre si féconde et si peu connue.

L'établissement de Villemarie n'est pas moins surprenant de la part de cet homme étrange, qui ne vint jamais lui-même au Canada. L'on est frappé du nombre et de la qualité des personnes que le gentilhomme angevin sut intéresser à son entreprise hardie et du caractère essentiellement religieux qu'il a donné et conservé au grand oeuvre de sa vie.

Il faut bien admettre que M. de La Dauversière avait pour ces deux étonnantes entreprises une vocation particulière et privilégiée.

Fondateur d'un Ordre religieux si méritant, fondateur d'une Ville si pleine de promesses pour la civilisation en Amérique, ce saint homme, semble-t-il, aurait dû éprouver toutes les joies d'un bel idéal pleinement réalisé. Il en fut autrement. Toute sa vie fut traversée par de dures et pénibles épreuves, causées par ses deux créations elles-mêmes. Il y perdit tout son bien et dut répondre de celui des sociétaires qu'il avait engagé. Ses dernières années furent affreusement tourmentées et comme empoisonnées par des difficultés financières et des troubles de conscience aigus et persistants. Il endura les plus cruelles souffrances durant la dernière maladie qui le conduisit au tombeau, le 6 novembre 1659.⁽¹⁸⁾

Sa vie fut une énigme, ses fondations semblent d'étranges entreprises, sa mémoire se dérobe cruelle-

(18) « Annales de l'Hôtel-Dieu, » p. 137. Douzième livraison des Mémoires de la Société Historique de Montréal. Voir note suivante.

ment à l'histoire, à la suite de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, où toutes ses lettres ont été anéanties (1695).

Notre bonne ville de Montréal a élevé des monuments à bien des personnages, même étrangers à son histoire. Elle n'a rien trouvé de mieux pour rappeler chez elle le souvenir de l'auteur de ses jours que de donner le nom de Le Royer à un petit bout de rue fermée en cul-de-sac.

La Compagnie de Montréal

M. le baron de Fancamp fut le premier associé de M. de La Dauversière. Favorisé d'une grande fortune, il paraît avoir pris dans l'affaire une part très active mais très cachée. Les « Annales de l'Hôtel-Dieu »⁽¹⁹⁾ le font connaître comme un de ces hommes de parfaite humilité, qui prennent grand soin de s'effacer et de ne jamais paraître au premier plan des ouvrages dont ils sont parfois les plus actifs artisans. On sait que M. de Fancamp a été le plus solide soutien, le plus habile conseiller du fondateur, et qu'il est resté son plus fidèle ami jusqu'à sa mort.

Au moment de négocier avec M. de Lauson l'acquisition de l'île de Montréal, les promoteurs du grand projet se mettaient à la recherche d'associés, riches et influents, capables de les seconder effectivement dans leur entreprise aussi désintéressée que magnifique. M. Jean-Jacques Olier, qui venait de fonder, à Paris, le Séminaire de Saint-Sulpice, fut le premier auquel ils communiquèrent leurs intentions. Facilement gagné par la grandeur du projet, Messire Olier contribua tout de

(19) Ces annales ont été écrites par la soeur Marie Morin, la première canadienne entrée à l'Hôtel-Dieu. La Société Historique de Montréal en a publié le premier volume, d'après une copie collationnée à l'original par l'auteur du présent ouvrage, Soeur Morin est le premier auteur canadien, C. B.

suite d'une somme de cent pièces d'or pour la formation d'une société, qui se chargerait de l'organisation. Bientôt un groupe d'associés se joignirent aux promoteurs et formèrent la Compagnie de Montréal pour l'établissement de Villemarie.

On peut voir, par la liste que nous donnons des membres de la nouvelle société, que le fondateur avait fait un choix judicieux des personnes appelées à le seconder. Il est bien honorable pour notre ville que de tels personnages aient été mêlés aussi intimement à ses origines.

Avec MM. de La Dauversière, de Fancamp et Olier, firent d'abord partie de la Compagnie de Montréal:

Roger du Plessis, marquis de Liancour, duc de la Rocheguyon, pair de France,

Antoine Barillon, seigneur de Morangis, maître des requêtes et conseiller d'Etat,

Christophe Duplessis, baron de Montbart, avocat au Parlement de Paris,

Gaston Jean-Baptiste, baron de Renti,

Bertrand Drouart, secrétaire de la Compagnie,

Louis Séguier, baron de Saint-Firmin,

Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, et vicomte de Vaudreuil, conseiller d'Etat,

Jean Galibal, maître des requêtes, président du Grand Conseil,

Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, prêtre de Saint-Sulpice,

Gabriel de Queylus, abbé de Locdieu, prêtre de Saint-Sulpice,

Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, maître des requêtes,

Messire Louis Le Prêtre et son frère Denis,

Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve,
Jacques Girard Denis, seigneur de La Chaussée et
de Callières,

Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge,
Dame Madeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier,
chancelier de France,

Dame Isabelle Blondeau, épouse de Jean de Phély-
peaux, secrétaire de la Compagnie de la Nouvelle-
France,

Madame de Bullion, la grande « bienfaitrice incon-
nue ».

Une élite aussi distinguée montre bien que la fon-
dation de Villemarie est le fruit d'un idéal vraiment
supérieur. D'aussi brillants débuts annonçaient qu'une
grande oeuvre du génie français allait s'accomplir en
Canada.

M. de Maisonneuve et Jeanne Mance

M. de La Dauversière, puissamment secondé par la
Compagnie qu'il venait de fonder, s'employa tout de
suite à organiser l'établissement de Villemarie. Le choix
d'une personne, pour commencer et conduire cet ou-
vrage dans l'île de Montréal, dut être le premier soin
du fondateur. On croit que celui-ci fut mis en relations
avec M. Paul de Chomedey de Maisonneuve par le père
Jésuite Charles Lalemant. Il est certain que ce gentil-
homme de la Champagne n'a pas été choisi au hasard
pour être le chef et le grand artisan de l'entreprise.
C'est à Paris, dit-on, dans une auberge, où ils s'étaient
retirés, amenés là sans doute par quelque bonne influ-
ence, que les deux hommes se seraient rencontrés pour
jeter les bases de la future ville. Nous ignorons à peu
près tout des détails de l'organisation, du choix des pre-

miers colons et des préparatifs du départ de l'expédition, qui fut fixé pour le printemps de 1641.

On connaît peu de choses de M. de Maisonneuve antérieurement à sa venue en Canada. Il aurait fait, étant très jeune, du service militaire en Hollande. On le disait très pieux et d'un caractère doux et affable. Sa conduite comme gouverneur ne dément certes pas ces assertions. Son désintéressement des honneurs et des richesses est parfaitement établi. C'est l'une des plus belles figures de l'histoire canadienne.

Sa vie compte peu d'actions de grand éclat; mais elle fut une longue suite de sacrifices obscurs, de devoirs quotidiens, accomplis dans le calme et la sérénité. Énergique au besoin, il ne brisa jamais personne, et il n'eut de différends qu'avec ceux qui les lui suscitèrent injustement. C'est peut-être le gouverneur le plus gentilhomme que la Nouvelle-France ait connu.

Une autre personne de grand mérite, Jeanne Mance, fut aussi amenée à prendre une part active à la fondation de Villemarie. Cette courageuse fille, native de Langre en Champagne, ⁽²⁰⁾ songeait depuis longtemps à se consacrer au service des malades dans la lointaine colonie du Canada. Pour elle aussi probablement les « Relations des Jésuites » avaient fait oeuvre de propagande. Mis au courant de ses projets, un provincial des Récollets, le père Rapin, la présenta à une dame très riche et très charitable, madame de Bullion, qui « prit grand plaisir à l'entretenir ». ⁽²¹⁾

Encouragée et protégée par celle que l'on a appelée « la grande bienfaitrice inconnue, » mademoiselle Mance résolut de venir en Canada fonder un hôpital. Ayant

(20) Le 12 novembre 1606.

(21) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 23.

entendu parler du projet de la Compagnie de Montréal, l'occasion lui parut opportune de réaliser son grand dessein à Villemarie.

Par délicatesse de conscience, elle consulta là-dessus des personnes autorisées, qui la confirmèrent dans ses intentions audacieuses. Madame de Bullion n'hésita point à lui confier en deux occasions, dans le plus grand secret, la somme de 40 000 livres pour la fondation d'un hôpital à Montréal. Mademoiselle Mance plaça cet argent sur des rentes à Paris, en attendant le moment de l'utiliser. C'est à La Rochelle qu'elle rejoignit l'expédition en partance, (mai 1641).

Arrivée des colons

Pour lancer l'entreprise, les Associés de la Compagnie de Montréal avaient contribué d'une somme de 75 000 livres en pur don. Une quarantaine de personnes, toutes choisies avec soin, on peut le croire, composaient ce premier groupe de colons-fondateurs de Villemarie, dont les noms, malheureusement, nous sont presque tous inconnus.

Deux vaisseaux partirent de La Rochelle, un autre de Dieppe. En outre de la recrue pour Montréal, il y avait à bord quelques personnes se rendant à Québec et un certain nombre de trafiquants de pelleteries. Le navire, sur lequel s'était embarquée mademoiselle Mance, arriva le premier à Québec, le 8 août 1641. Celui de M. de Maisonneuve, qui avait subi du gros temps, n'accosta que le 20. Il était trop tard, en cette fin de saison, pour s'établir à Montréal et l'on décida d'hiverner à l'« habitation ».(22)

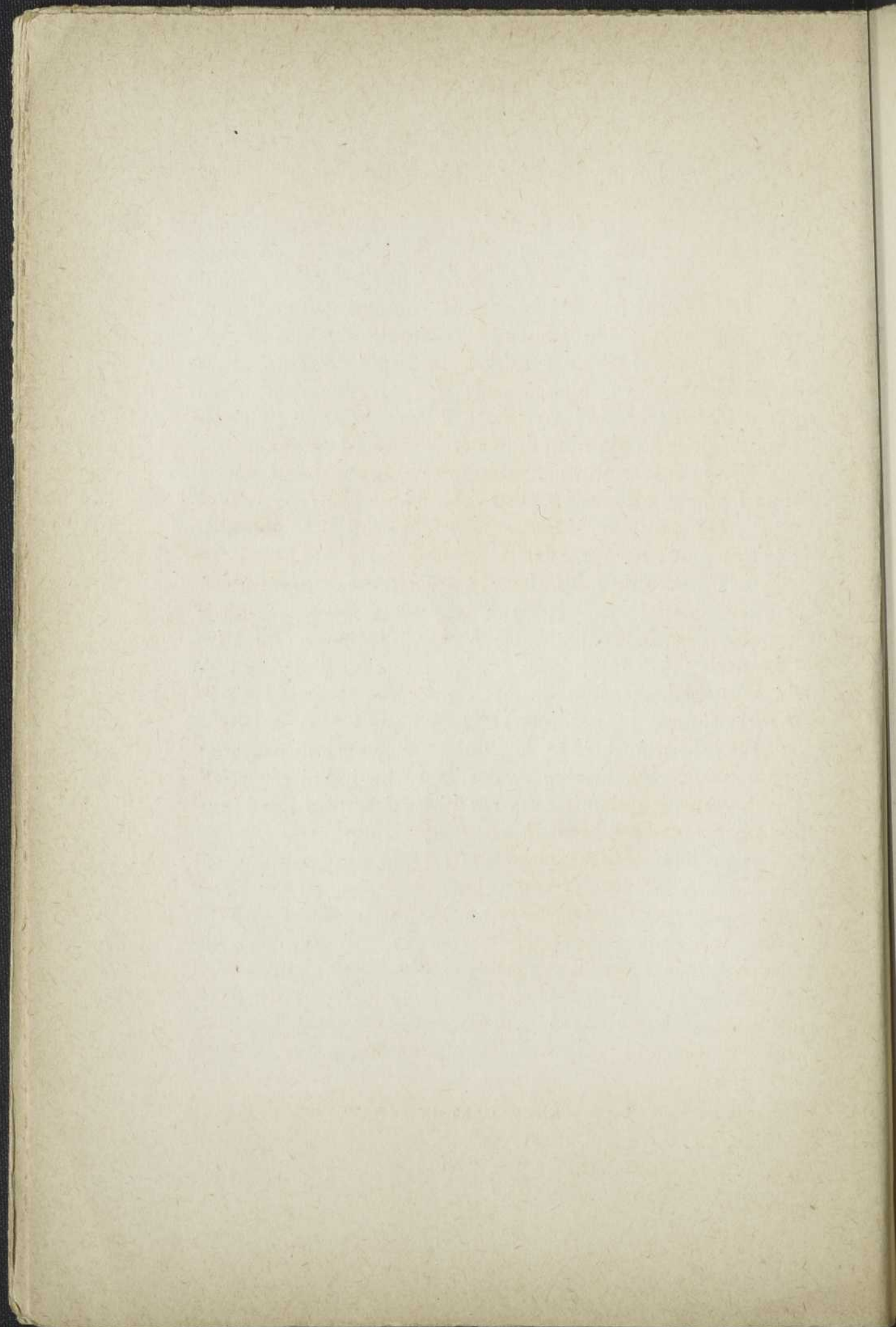
(22) C'était le nom que l'on donnait à l'établissement de Québec.

Le gouverneur du Canada, M. de Montmagny, circonvenu peut-être par son entourage, profita de cette occasion pour dissuader M. de Maisonneuve de ce qu'il appelait ses projets sur Montréal, à cause, prétendait-il, de la guerre iroquoise qui venait de reprendre. — « Monsieur, lui dit le fondateur, ce que vous me dites serait bon si l'on m'avait envoyé pour délibérer, mais ayant été déterminé par la Compagnie que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie, quand tous les arbres de cette Ile se devraient changer en autant d'Iroquois. »⁽²³⁾ Cette fière réponse brisa toute opposition pour le moment.

Dès l'automne les deux gouverneurs montèrent à Montréal et débarquèrent à la Pointe Callières, alors appelée Place Royale. C'est à cet endroit que Paul de Chomedey de Maisonneuve prit possession de toute l'île de Montréal, au nom de la Compagnie, dont il était le mandataire, le 15 octobre 1641.

De retour à Québec, le fondateur et ses compagnons reçurent la plus sincère et cordiale hospitalité chez M. de Puyseaux, qui mit tous ses biens à leur disposition. Ils passèrent là l'hiver à construire des barques et à préparer leur établissement pour le printemps suivant.

(23) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 32.



CHAPITRE DEUX

Héroïque fondation

1642-1653

AU mois de mai 1642, M. de Maisonneuve et ses colons s'embarquèrent pour Montréal.

M. de Montmagny, M. de Puyseaux, madame de la Peltrie, le père Vimont et quelques autres notables de Québec s'étaient joints aux premiers « Montréalistes, » comme on les appelait déjà. Ils arrivèrent au but de leur voyage le 17 mai, sur la fin du jour et descendirent à la Pointe Callières.⁽¹⁾

Le matin du 18, sur un autel rustique, adossé à la forêt sauvage, le père Vimont célébra la messe de fondation de Villemarie. Cet acte de foi accompli en un pareil moment, à la lisière des bois, en face du grand fleuve, au milieu du silence de la nature sauvage, dut jeter dans l'âme de nos ancêtres de profondes émotions.

Pendant l'office divin, rapporte l'historien Dollier de Casson, le père Vimont prononça cette parole prophétique, que l'avenir devait si magnifiquement *historiser*: « Messieurs ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il est jeté par des mains si pieuses et animées de l'esprit de foi et de religion, que sans doute il faut que le ciel ait de grands desseins puisqu'il se sert de tels ouvriers; et je ne fais aucun doute que ce petit

(1) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 36, dit que ce fut le 18, de grand matin. Les « Annales de l'Hôtel-Dieu » mentionnent le 17.

grain ne produira un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts.⁽²⁾

Montréal était fondé.

« A l'oeuvre et à l'épreuve »

On imagine aisément avec quelle activité les premiers colons s'employèrent sans tarder aux travaux de défrichement, quel plaisir ils durent éprouver à voir lever bientôt le beau blé de France dans cette petite patrie de leur choix.

Dès le même été, M. de La Dauversière envoya dix ou douze ouvriers, qui firent la traversée sur le vaisseau de M. de Repentigny, le « Notre-Dame ». La Compagnie de Montréal avait de nouveau souscrit une somme de 40 000 livres et cette mise de fonds avait été employée pour l'engagement des hommes, l'achat de quelques pièces de canons et de nécessités de toutes sortes qui furent expédiées avec la recrue. On put donc construire un premier corps de logis, qui servit longtemps de fort, et quelques maisons de bois à l'intérieur des palissades. Le 19 mars 1643, les canons étaient installés dans le fort pour protéger les habitants contre les entreprises éventuelles des Iroquois.

Au mois de janvier précédent, à la suite d'un voeu, dit-on, M. de Maisonneuve, accompagné des colons, se rendit à la montagne, où il érigea une grande croix de bois, qui devait, dans l'intention du gouverneur, marquer un lieu de pèlerinage. Le temps, qui ne respecte rien, a fait disparaître cette relique du passé.

Au cours de cette année 1643, il dut venir de France quelques colons nouveaux, peut-être même des familles,

(2) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 38.

mais on en ignore le nombre exact. Nous savons cependant que M. Louis d'Aillebout de Coulonge et sa femme, Barbe de Boulongne, arrivèrent à Villemarie cette année-là. On peut croire que ces personnes, d'un rang distingué et d'une fortune élevée, devaient être entourées de serviteurs à leur emploi, sinon d'amis de leur société.⁽³⁾

Il y avait plus d'un an que Villemarie était fondée, quand les Iroquois découvrirent la nouvelle habitation française. Un parti d'Algonquins, poursuivis à travers bois par une bande d'Agniers,⁽⁴⁾ se jetèrent dans le fort nouvellement construit, dévoilant ainsi le lieu de leur retraite. D'autre part, affirme Dollier de Casson, des Hurons auraient trahi leurs alliés européens, en incitant leurs propres ennemis à tenter un coup de main contre la ville naissante.

Mauvais conseil, haineuse rancune ou jalouse envie, quel que fût le motif réel de la politique agressive des nations iroquoises, celles-ci s'attaquèrent avec un acharnement diabolique au nouveau poste avancé des Français. Durant vingt ans, l'implacable ennemi renouvela avec rage ses sauvages ruées contre Villemarie, dans une longue suite d'attaques, de coups de surprises et d'embuscades. Il fallut plus que du courage à nos ancêtres pour tenir tête à tant d'assauts. Leur résistance fut vraiment héroïque.

(3) M. E.-Z. Massicotte, dans son étude sur les colons de Montréal, dit que la recrue, composée de 40 hommes, arriva au mois d'août. — « Mémoires de la Société Royale, » 1913, vol. VII, p. 3. Bull. Rech. hist. 1927.

(4) Les Iroquois comprenaient cinq groupes distincts, établis en une sorte de confédération, au sud-est du lac Ontario. La race primitive avait produit des types d'hommes différents, à la suite de circonstances que l'on ignore. A cette époque, ils sont de nouveau réunis et forment cinq grandes familles autonomes. Ce sont les Agniers ou Mohawks, les Onneiouts ou Oneidas, les Onnontagués ou Onondagas, les Goyogouins ou Cayugas, les Tsonnontouans ou Senecas. Les Français les appelaient du premier nom, alors que les Anglais avaient adopté la seconde appellation. Cf. Bertrand-Desrosiers: « Histoire du Canada, » 4e édition, p. 33.

Tragique épopée de centaines de Français, sacrifiés à la barbarie et qui marquèrent de leur sang tout le territoire de la nouvelle Ile-de-France.⁽⁵⁾

Le 9 juin 1643, six colons furent surpris à l'entrée de la forêt et brutalement attaqués par une bande de sauvages. Trois furent massacrés sur place. Deux furent emmenés au pays des barbares pour y être torturés; un seul réussit, croit-on, à s'échapper et à s'enfuir dans les colonies voisines. Les restes mutilés des trois premiers furent inhumés le lendemain. Ce sont Guillaume Boissier, Bernard Berté et Pierre Laforest dit l'Auvergnat. Les autres sont restés inconnus. Ce fut le premier sang versé au pied du mont Royal.

Que d'humbles héros, morts pour la cause de la civilisation française, n'ont même pas laissé leur nom dans l'histoire; victimes ignorées dont rien ne rappelle le souvenir aux générations présentes, qui leur doivent pourtant cette vie heureuse dont ils jouissent aujourd'hui dans leur inconsciente tranquillité.

Combat de la Place d'Armes

L'année 1644 est marquée par un fait militaire bien connu: le combat de la Place d'Armes, le 30 mars.⁽⁶⁾

Les attaques incessantes des Iroquois avaient fini par irriter les colons. On s'étonnait de voir le gouverneur endurer tous ces mauvais coups sans riposter de quelque manière. M. de Maisonneuve se rendit enfin au désir des Français de prendre à leur tour l'offensive.

(5) Tous ces faits de la guerre iroquoise (1643-1663) sont rapportés par l'abbé Faillon dans son « Histoire de la Colonie française, » vol. II. Il les a lui-même puisés dans l'« Histoire du Montréal » par Dollier de Casson, les « Annales de l'Hôtel-Dieu » et d'autres écrits de l'époque. Ces faits sont bien établis et l'on a jugé inutile d'en interrompre le récit continu, pour indiquer chaque fois les ouvrages qui les rapportent. C. B.

(6) La Place d'Armes dont il est ici question devait être peu éloignée du fort. Ce n'était probablement pas l'endroit que l'on appelle ainsi de nos jours.

« Résolu donc à la chose, raconte M. Dollier de Casson, voici ce qui arriva: le 30^e jour de mars, les chiens, qui tous les matins faisaient une grande ronde pour découvrir les ennemis, sous la conduite d'une chienne nommée *Pilote*, laquelle pillait fortement à son retour ceux qui avaient manqué à la compagnie, se mirent à crier et hurler de toutes leurs forces, faisant face du côté où ils ressentaient les ennemis. »⁽⁷⁾

Mis en alerte par cet avertissement des chiens de garde, les habitants décident de prévenir l'ennemi et de se porter à l'attaque. Le gouverneur, à la tête d'une trentaine d'hommes, pénètre en forêt, où deux cents Iroquois se tiennent en embuscade derrière les gros arbres. Surpris dans leur mauvais dessein, les sauvages engagent le combat à tir perdu, sans ordre. Ils ont cependant l'avantage du nombre; et les Français, qu'une lutte de ce genre épuisa vite de munitions, durent bientôt songer à faire retraite. M. de Maisonneuve, payant d'audace en face du danger d'être cerné par l'ennemi, ordonna à chacun de se retirer dans le fort, voulant être le dernier à laisser le champ de l'action. Devenu, par son isolement, le point de mire des assaillants, le gouverneur semblait voué à une mort certaine. Le chef sauvage voulut s'en emparer vivant et fonça sur lui. A ce moment, de Maisonneuve déchargea son pistolet sur l'audacieux Iroquois et l'étendit raide mort à ses pieds. Les Français, profitant du désarroi jeté dans les rangs de leurs adversaires par la mort du grand chef, purent atteindre le fort sans être poursuivis dans leur retraite.

Trois colons étaient tombés au cours de la fusillade: Guillaume Lebeau, Jean Mattemale et Pierre Bigot; deux avaient été faits prisonniers; ils furent dans la

(7) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 51.

suite brûlés au pays sauvage; on ne connaît pas leurs noms.

D'autres escarmouches suivirent cet épisode de la guerre iroquoise, mais les mémoires du temps n'en rapportent presque rien.

Au mois de juillet 1645, trois délégués des Agniers descendirent à Québec pour proposer la paix au gouverneur. M. de Montmagny s'empressa, on le pense bien, d'accepter cette offre opportune. Villemarie, depuis deux ans, n'avait connu que l'énervement des attaques et les surprises des embuscades. On allait donc enfin jouir d'une bienfaisante tranquillité, du moins pour quelque temps.

Cette perspective de la paix fut cependant quelque peu attristée par le départ de M. de Maisonneuve, que la mort de son père rappelait momentanément en France. Ayant nommé M. d'Aillebout pour commander durant son absence, il s'embarqua à Québec le 24 octobre 1645, sur le vaisseau le « Notre-Dame de Montréal », qui faisait partie d'une flotte marchande de cinq navires, sous les ordres de M. Pierre de Repentigny. Le gouverneur prit occasion de ce voyage pour débarrasser la colonie d'un certain sieur de Labarre, dont la conduite était fort peu édifiante, malgré toutes ses ostensibles dévoterries. Il le contraignit de repasser en France avec lui.

Il y avait aussi à bord une cargaison de 30 000 livres de peaux de castor, devant rapporter plus de 200 000 francs aux habitants du Canada. La Compagnie de la Nouvelle-France venait en effet d'accorder aux colons le privilège de faire pour leur compte le commerce des fourrures.⁽⁸⁾

(8) « Traité entre la Compagnie de la Nouvelle-France et les Habitants du Canada », le 14 janvier 1645. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 28.

Affaires religieuses

En vue d'établir de nouvelles missions, les pères Jésuites prirent occasion de la paix pour approcher quelques familles d'Onneiouts et d'Onnontagués, descendues à Villemarie à la cessation des hostilités. Ces démarches ne furent guère fructueuses et l'évangélisation des races iroquoises ne devait être possible que beaucoup plus tard, grâce à leur groupement dans le voisinage de Montréal.

On a vu que mademoiselle Mance était venue à Villemarie pour fonder un hôpital. Les fréquentes incursions des Iroquois autour du fort, leurs attaques sournoises et sanglantes parmi les travailleurs des champs montrèrent l'impérieuse nécessité d'une fondation de ce genre. Dès 1644, des lettres patentes royales furent accordées à Jeanne Mance, qui fit tout de suite ériger un vaste bâtiment, à l'angle nord-ouest des rues actuelles Saint-Paul et Saint-Sulpice.⁽⁹⁾

A l'automne on fit l'inauguration du nouvel hôpital, où furent reçus et soignés indistinctement les Français et leurs ennemis. La chapelle de l'Hôtel-Dieu servit en même temps d'église paroissiale durant plus de trente ans. Jeanne Mance, aidée de quelques compagnes charitables, se dévoua toute sa vie au service des malades et des blessés de guerre. En 1659, elle associa à son oeuvre les religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, arrivées à Montréal cette même année, mais elle dut en conserver la direction réelle jusqu'à sa mort.⁽¹⁰⁾

Le Canada n'était encore qu'un pays de missions, et Montréal ne possédait même pas une église curiale,

(9) Autrefois appelée rue Saint-Joseph.

(10) L'inventaire de ses biens montre de toute évidence que la fondatrice n'abandonna point son hôpital aux Religieuses, mais qu'elle en garda la gérance toute sa vie. Cf. « *Antiquarian and Numismatic Journal*, » 1912, No 1, p. 12.

que déjà les Associés de la Compagnie songeaient à établir dans leur petite colonie le siège d'un évêché. Ils proposèrent pour ce poste un de leurs membres, messire Thomas Legauffre. L'assemblée générale du clergé de France s'étant montrée favorable au projet, la reine-mère, Anne d'Autriche et son ministre, le cardinal Mazarin, promirent de doter libéralement le nouveau siège épiscopal. Agréé par la cour, M. Legauffre ne voulut point accepter cette dignité avant de faire une retraite de décision chez les Jésuites. Il mourut au cours de ces pieux exercices.

Les Jésuites, les plus intéressés dans la question, avaient été discrètement pressentis à ce sujet et n'y faisaient point apparemment d'objection. Toute l'affaire alla s'éteindre en cour de Rome, qui ne répondit pas aux belles avances qui lui furent faites. Les promoteurs, incontestablement desservis quelque part par quelqu'un, durent abandonner leur projet.⁽¹¹⁾

Cette grande ambition des Associés paraissait sans doute prématurée; et la création du premier diocèse canadien, retardée de dix ans, fut réalisée tout autrement qu'on ne l'avait conçue. A Québec, d'ailleurs, on montrait peu d'empressement à seconder les initiatives du dehors et l'entreprise était cette fois mise de l'avant par la Compagnie de Montréal.

Nouvelles tracasseries des sauvages

Durant l'absence du gouverneur, M. d'Aillebout avait fait travailler avec une égale diligence aux ouvrages de défense et à la construction de maisons de bois sur les terres défrichées. En 1648, on érigea le premier moulin à vent en dehors des palissades, aménagé à la fois

(11) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 47.

pour moudre le grain et servir, au besoin, de poste avancé. Car les Iroquois ne perdaient pas d'occasions de montrer leurs ressentiments contre les Français, qu'ils guettaient presque chaque jour à l'orée des bois, en dépit de la paix, proposée par eux-mêmes en 1645.

Un jour, Charles Le Moyne et Normanville étaient de nouveau invités à parlementer avec un petit groupe de ces rusés barbares. Normanville s'approche d'eux pour les entendre, mais les sauvages se saisissent de lui à l'instant et le retiennent captif. Le Moyne, plus défiant, s'était tenu à l'écart, attendant leurs avances. A son tour il couche en joue trois Iroquois, qui font mine de se jeter sur lui, en fait deux prisonniers et les conduit au gouverneur. Voyant leur stratagème découvert, dès le lendemain ces faux parlementaires ramènent au fort Normanville, qu'ils échangent contre leurs deux compagnons.

Quelque temps après, Le Moyne et Nicolas Godé sont envoyés vers deux sauvages, accostés près d'un petit îlot et qui font montre de vouloir entrer en pour-parler avec les Français. Mais, par leurs agissements, on découvre bientôt que ce n'était qu'une feinte pour attirer quelques colons dans un guet-apens. Ils sont tout de suite faits prisonniers et jetés dans les fers.

Les Hurons eux-mêmes, qui trouvaient pourtant dans Villemarie un asile hospitalier, étaient devenus de véritables ennemis de l'intérieur. Ils profitèrent parfois, dit l'historien Faillon,⁽¹²⁾ de leurs étroites relations avec les Français pour favoriser ou même provoquer les mauvais coups de leurs pires ennemis, les Iroquois. On en était arrivé à redouter leur perfide hypocrisie autant que les attaques des Agniers.

(12) Abbé Faillon, «Histoire de la Colonie française», vol. II.

Tout cela n'empêchait cependant pas les sauvages alliés ou même ennemis de venir à Villemarie transiger d'affaires et pratiquer le troc de leurs riches fourrures contre les marchandises européennes. Pour communiquer avec eux tous, Charles Le Moyne avait été nommé interprète autorisé dès 1644. De nombreux voyages avec les missionnaires dans les territoires sauvages l'avaient initié aux moeurs des indigènes, dont il parlait plusieurs idiomes ou dialectes. Il devint de ce fait l'un des principaux et des plus utiles personnages de la colonie. La famille Le Moyne, anoblie en 1667, a donné au Canada quelques-uns de ses plus grands héros.

Causes de mésintelligence

M. de Maisonneuve, après deux ans d'absence, était revenu à Montréal, à l'automne de 1647, à la grande joie des colons. Ces deux années avaient dû paraître longues et pénibles aux habitants de Villemarie, privés aussi longtemps de la présence et des conseils de celui qui était pour eux tous un vrai père.

Le gouverneur avait profité de son voyage à Paris pour faire connaître aux Cent-Associés ce qu'il manquait d'énergique détermination dans l'administration générale du pays. Il leur démontra l'antipathie et le peu d'encouragement du gouvernement de Québec et de ses conseillers pour l'établissement de Villemarie. La cour et la Compagnie jugèrent alors opportun de faire des changements, qui montrent bien que M. de Cho-medey avait été favorablement entendu.

M. Louis d'Aillebout, sieur de Coulange, citoyen de Montréal, remplaça M. de Montmagny, après que M. de Maisonneuve eut refusé pour lui-même la haute fonction de gouverneur général, qui lui avait été offerte. Le

Conseil de Québec fut aussi réorganisé. Il se composait maintenant du supérieur du clergé, du gouverneur sortant de charge, et de deux habitants du pays, élus par les autres conseillers et les syndics de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et de MM. de Chavigny, Godfroy et Giffard.⁽¹³⁾

Les appointements du gouverneur général furent réduits de 50 000 livres à 10 000 livres. Pour assurer une plus grande protection aux postes extérieurs, le roi ordonna la formation d'un camp volant de quarante hommes, que pouvait appeler au besoin tout établissement en dehors de Québec.

Mais tous ces changements dans l'administration générale déplaçaient certaines puissances que subissait assez bénévolement l'ancien gouverneur du Canada. Et puis, l'influence très active de M. de Maisonneuve dans les affaires du pays, l'audacieuse initiative de la Compagnie de Montréal pour la création d'un évêché canadien, les réformes radicales opérées par la cour, mais à sa suggestion, dans le gouvernement central, enfin la nomination de l'un de ses propres associés au poste de gouverneur du pays, tout cela, ayant été fait sans leur participation, souleva une sourde opposition chez certaines personnes au Canada et en France. Villemarie leur parut prendre dans la colonie un ascendant qui faisait déjà échec à leur domination, jusque-là incontestée. Ne convenait-il pas de prévenir un aussi grand danger ?

Ces personnes, ayant peu d'influence sur le gouverneur d'Aillebout, qui connaissait bien Villemarie pour y avoir vécu, travaillé et peiné, s'attaquèrent habilement à la Compagnie de Montréal elle-même. C'est ainsi

(13) Archives de la Marine: «Collection Moreau St-Méry», vol. 1, folio 235.

que la ville de Maisonneuve, déjà si éprouvée par les Iroquois, allait être obligée de se défendre contre ses propres nationaux. La lutte, moins sanglante, devenait plus pénible; mais la surprenante vitalité du groupe mont-réalais surmontera encore cette nouvelle épreuve.

M. d'Aillebout, lors d'un voyage qu'il fit à Montréal au printemps de 1649, apportait d'alarmantes nouvelles au sujet de la Compagnie. Quelques notables associés «s'en étaient détachés sur les conseils de personnes qui les avaient déterminés à préférer les missions du Levant.» (14)

Mademoiselle Mance vit tout de suite l'extrême danger qui menaçait l'oeuvre naissante et décida de passer en France pour conjurer le péril, s'il en était temps encore. Embarquée à Québec le 8 septembre, elle se rendit aussitôt chez madame de Bullion. Celle-ci lui «renouvella toutes ses premières caresses» et la gratifia de nouveaux dons. La fondatrice constata avec regret que certains membres s'étaient en effet retirés de la Société et que d'autres menaçaient d'en sortir.

Pour engager davantage les associés restés fidèles, elle leur proposa de s'unir plus étroitement par un contrat, établissant leur droit collectif de propriété sur toute l'île de Montréal. La Compagnie fut donc réorganisée le 21 mars 1650. Les personnes suivantes en faisaient maintenant partie: MM. de La Dauversière, de Fancamp, d'Aillebout, de Maisonneuve, Olier, Le Rageois de Bretonvilliers, Nicolas Barreau, Roger Duplessis de Liancourt, Habert de Montmort, Bertrand Drouart et Louis Séguier de Saint-Germain.⁽¹⁵⁾ Ainsi reformée, la Compagnie dura jusqu'en 1663.

(14) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 98.

(15) Séminaire de Montréal. « Titres seigneuriaux. »

Que l'on ne s'étonne point de ne pas voir figurer le nom de Jeanne Mance dans la Compagnie de Montréal. Elle fit mieux que d'engager son nom dans l'institution, elle venait en quelque sorte de lui redonner la vie. Quant à madame de Bullion, elle défendait bien que son nom ne parût nulle part. Elle donna plus de 60 000 livres pour la fondation de Villemarie, à la condition que sa charité demeurât ignorée de tous.

Durant son séjour à Paris, d'instantes démarches furent tentées auprès de Jeanne Mance pour la convaincre d'amener la Compagnie, qu'elle venait de remettre sur pied, à abandonner son établissement de Montréal, pour s'occuper plutôt des missions huronnes. Mais la noble femme résista énergiquement à toutes ces étranges sollicitations.

Au moment où se passaient toutes ces choses, la Huronie était brutalement envahie et incendiée par les Iroquois, les habitants étaient massacrés, les missionnaires torturés et brûlés, et le reste des Hurons affolés passaient en fugitifs devant Villemarie, où devait venir se briser la furie iroquoise. Toutes les belles et florissantes missions sauvages étaient anéanties. Sur les bords des Grands Lacs, il ne restait plus que des cendres, rougies du sang des martyrs jésuites (1649).

On discutait en France, mais on mourait en Canada pour que Villemarie restât toujours debout.

Tantae molis erat . . . condere gentem⁽¹⁶⁾

Durant son séjour en France, Jeanne Mance avait fait doter son hôpital d'un fief, dont les revenus devaient

(16) «Il était donc si difficile de fonder cette nation ! . . .» — Cri d'orgueil et de fierté du poète latin, chantant les exploits des fondateurs de la puissance romaine. — *Enéide*, premier chant.

être employés pour l'hospitalisation des pauvres. La «contrée Saint-Joseph», que lui concéda en franc-allevu la Compagnie de Montréal, comprenait alors 200 arpents de terre boisée, couvrant une partie du «quartier» Saint-Joseph actuel. Dès son retour au pays en 1650, elle en fit commencer le défrichement pour en cultiver le fond.

Quelques nouveaux colons étaient arrivés cette année-là, et la population de Villemarie devait maintenant dépasser la centaine.⁽¹⁷⁾ Jusqu'alors on n'avait fait de la culture qu'autour du fort; mais de ce moment des colons se risquent à s'établir sur leurs terres, d'autres se construisent des maisons sur des terrains avoisinant le fort; et il se forme un embryon de ville au-dessus de la rue Saint-Paul.

Pour inciter les «engagés», comme on disait alors, à s'établir à demeure, le gouverneur en gratifia plusieurs d'une somme de 400 livres, en plus des concessions de terres que les habitants recevaient gratuitement et en toute propriété. Alors que la Compagnie distribuait des terres à tous ses colons, ses propres associés, qui avaient souscrit pour l'oeuvre des centaines de mille livres, ne prenaient pour eux-mêmes aucune parcelle de ces biens-fonds. M. de Maisonneuve, qui gouverna la ville durant vingt-cinq ans, ne posséda jamais un pied de terrain en propre.⁽¹⁸⁾

En vue de l'organisation de la future ville, il avait été nommé un syndic des habitants, chargé de leurs intérêts communs immédiats. Cet emploi était électif

(17) D'après le « Vieux Montréal » de Morin, la population d'alors était de 196 âmes. Le chiffre nous paraît exagéré.

(18) A notre connaissance, seul, de tous les Associés jusqu'en 1659, M. d'Aillebout s'est fait octroyer personnellement comme colon, des concessions de terres, qu'il a d'ailleurs mises en valeur pour l'avantage de la communauté. C. B.

par triennat, et le titulaire était choisi dans une assemblée générale des habitants. Le 2 octobre 1651, le gouverneur remit au premier syndic, Jean de Saint-Père, les titres d'un vaste terrain, appelé «la Commune», pour la garde et le pâturage des animaux de ferme. Cet enclos public était situé à l'endroit que traverse aujourd'hui la rue de la Commune, de la Place Royale à la Place d'Youville.

De 1650 à 1652, les incessantes incursions des Iroquois, dans les fourrés, au bout des champs de culture, empêchèrent souvent les travaux de semence et de récolte. L'établissement de Villemarie, il faut bien le dire, ne progressait guère, malgré les courageux efforts des chefs et l'énergique endurance des habitants, qui se servaient aussi souvent du mousquet que de la pioche.

Au témoignage du père Ragueneau, il y avait à peine, en 1651, cinquante Français dans la petite colonie, déjà vieille pourtant de dix ans.⁽¹⁹⁾ Montréal, depuis sa fondation, avait surtout servi de poste avancé pour la défense du territoire canadien contre les sauvages, dont la rancune haineuse, si malencontreusement provoquée par Champlain, se continuait désespérément rageuse et sanglante.

Ces années furent marquées des tristes exploits des barbares qui jetèrent partout la terreur et le découragement et menacèrent l'établissement d'une ruine complète.

Le 6 mai 1651, Jean Boudard et Jean Chicot, étant sortis de leur maison, furent surpris par une dizaine d'Iroquois, qui se mirent à les poursuivre. Chicot réussit pour un moment à se cacher sous un arbre abattu; Mais Boudard est pris, ainsi que sa femme, Catherine

(19) Voir note 17 de la page précédente. 1650

Mercier, venue à sa rencontre. Le mari est massacré sur place en défendant sa femme, et les sauvages lui tranchent la tête, qu'ils emporteront comme trophée. Quant à la malheureuse femme, faite prisonnière, on l'amènera pour la torturer au pays iroquois.

Chicot est ensuite découvert et sorti de sa retraite. Dans leur hâte de fuir, les sauvages se contentent de lui lever une partie de la chevelure; ce qui ne l'empêcha pas de vivre encore quatorze ans.

Quatre jours plus tard, durant la nuit du 10 mai, quarante Iroquois attaquent la brasserie, près du fort, et tentent d'y mettre le feu. Quatre hommes, en charge de cette petite industrie, réussissent cependant à les repousser. Dans le même temps d'autres agresseurs incendiaient la maison de Urbain Tessier, dit Lavigne, et celle de Michel Chauvin, dit Sainte-Suzanne, qui était retourné en France quelques mois auparavant.⁽²⁰⁾

Le 18 juin, quatre Français sont attaqués par une bande d'Iroquois, alors que revenant de l'église, ils retournaient chez eux à la Pointe Saint-Charles. Ils eurent tout juste le temps de se jeter dans une redoute, construite au milieu d'un abatis. Accourus au bruit de la fusillade, Urbain Tessier, Charles Le Moyne et quelques soldats de la garnison, envoyés par le gouverneur, abattent une vingtaine d'ennemis et forcent les autres à s'enfuir à travers bois. Quatre colons avaient été blessés durant l'échauffourée. Un seul, Léonard Lucault, dit Barbot, mourut deux jours plus tard.

Pour empêcher sa colonie d'être à la fin anéantie par des attaques sans cesse renouvelées, le gouverneur

(20) Chauvin, marié à Québec en 1647 à Anne Archambault, avait été accusé de bigamie. Après des aveux faits au gouverneur, il s'enfuit en France et ses biens furent confisqués au bénéfice de sa femme canadienne. — Archives judiciaires de Montréal.

obligea tous les habitants à se retirer dans le fort avec leurs familles. Il mit aussi une garnison dans l'hôpital, et renforça la place de deux pièces de canon et de pierriers aux fenêtres du grenier. Des meurtrières furent percées à divers endroits de la bâtisse, même dans la chapelle, qui servit pour un temps de magasin d'artillerie.

Ces sages précautions étaient à peine prises que, le 26 juillet, deux cents Iroquois se lèvent tout à coup d'un fossé à l'arrière de l'hôpital. Faisant entendre leurs cris de guerre, leurs vociférations habituelles, ils se précipitent à l'assaut du paisible bâtiment de charité et essayent vainement d'y mettre le feu. Le major Lambert Closse, à la tête de seize soldats, résiste avec succès aux attaques vigoureuses et opiniâtres, qui se succèdent avec une ardeur désespérée de six heures du matin à six heures du soir. Ce long et épuisant combat ne coûta la vie qu'à un seul Français, Denis Archambault, qui fut tué accidentellement par l'éclatement d'un canon de fonte.

On ignore les pertes des assaillants. Elles devaient cependant être lourdes, étant donné la position avantageuse des assiégés. Protégés par les murs de l'hôpital, où ils étaient tous retranchés, ils avaient tout le temps d'ajuster exactement leur tir et d'abattre leur homme. Mais les sauvages faisant l'impossible pour emporter leurs morts et leurs blessés, on ne connaît presque jamais les pertes qu'ils subissent.

Un dernier trait démontrera d'abondance l'implacable sauvagerie des barbares indigènes venant se briser contre la force de résistance et l'énergique endurance de nos ancêtres.

Le 16 juillet 1652, Martine Messier, femme de Antoine Primot, est brutalement attaquée par trois Iro-

quois, qui s'étaient cachés dans les blés, guettant leur proie. Les trois assassins la saisissent, la frappent à coups de hache. La malheureuse tombe évanouie, et l'un des bandits s'apprête à lui lever la chevelure. Reprenant ses sens, la victime saisit son agresseur avec une telle violence qu'il ne peut se dégager qu'en la frappant de sa hache. La croyant morte, le lâche s'enfuit. Quelques Français accourent aux cris de la victime, et l'un d'eux veut l'aider à se relever. Mais à ce moment «revenant à soi, elle décharge un rude soufflet sur ce charitable auxiliaire. Les autres, surpris d'un accueil si peu gracieux, lui demandent pourquoi elle frappe ainsi celui qui lui témoigne de la compassion et de la charité.» — «Parmenda, répondit-elle, je croyais qu'il voulait me baiser.» (21) On continua par la suite de l'appeler Parmenda.

Une femme tombée contre trois hommes qui s'enfuiant... Ne serait-ce comme le prélude des futurs exploits des fils de Charles Le Moyne ? (22)

Le combat de la bicoque

La furieuse attaque contre l'Hôtel-Dieu, par plus de deux cents ennemis, trahissait les intentions évidentes des Iroquois de frapper sur Villemarie de grands coups. Le péril sauvage se faisait donc de plus en plus menaçant. On en eut une nouvelle preuve dans le combat qui eut lieu le 14 octobre 1652, à la bicoque, située à quelques arpents du fort. Ce jour-là, les chiens, comme d'habitude, décelèrent par leurs aboiements la présence des ennemis dans les bois environnants.

(21) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal », p. 85.

(22) Martine Messier était la mère adoptive de Catherine Thierry, femme de Charles Le Moyne et mère de ceux que l'on a appelés les Machabées de la Nouvelle-France. La vertu ne se donne pas que par le sang. L'héroïsme sauvage de Martine Messier ne serait-il pas passé tout entier, par l'éducation de sa fille adoptive, dans l'âme des plus glorieux fils du Canada français?

M. d'Aillebout des Musseaux, qui commandait à Montréal, durant l'absence du gouverneur, envoya Lambert Closse avec vingt-quatre hommes à la découverte des sinistres maraudeurs. Etienne Thibault dit La Lochetière, un nommé Baston et un autre soldat prirent les devants en éclaireurs. La Lochetière, monté dans un arbre pour découvrir les caches iroquoises, s'aperçoit avec stupeur qu'il est tombé au beau milieu d'un vrai guêpier de peaux-rouges. A ce moment, il voit qu'un sauvage le couche en joue et va l'abattre. Epaulant à l'instant son arquebuse, il fait feu sur l'indigène pour prévenir son dessein; mais les deux décharges se croisent et tuent en même temps le Français et l'Iroquois.

A ce moment, Baston réussit à gagner une chétive maison de terre qu'on appelait la bicoque, où Louis Prud'homme venait de se réfugier. Ce dernier, voyant le danger où se trouvaient ses compatriotes d'être encerclés et faits prisonniers par une bande de deux cents ennemis sortant de partout, crie au major et aux siens de se retirer au plus vite, car ils étaient assaillis de tous côtés. Mais le brave Closse, au lieu de fuir, commanda à ses gens de se percer à tout prix un chemin à travers la nuée de barbares pour pénétrer dans le méchant réduit; ce qui est tout de suite exécuté avec succès. Les murs croulants de la vieille mesure sont alors percés de meurtrières, d'où l'on pourra faire grand feu sur l'ennemi, dispersé dans les broussailles.

Les sauvages, émergeant de partout, se portent aussitôt à l'attaque de ce fort improvisé; mais leurs balles vont se perdre dans la boue séchée de la bicoque. Les Français ripostent avec vigueur et leurs décharges meurtrières font chaque fois des trouées dans cette forêt

mouvante, qui se confond avec les grands bois. Le combat se continue longtemps de part et d'autre, tant que les assiégés eurent de la poudre et des balles. On n'avait cependant pas prévu que, des circonstances, naîtrait la nécessité de soutenir un siège; et l'on s'aperçut bientôt que les munitions allaient manquer.

Le major et ses compagnons n'eurent même pas la pensée de se rendre à discrétion; mais peut-être songèrent-ils à brusquer une sortie audacieuse pour se frayer un passage à travers les ennemis, au risque de se faire tuer jusqu'au dernier. Lambert Closse, plus soucieux de la vie de ses soldats que d'attacher à son nom la vaine gloire d'une héroïque folie, trouva un autre moyen de «mériter l'histoire». Il décida d'envoyer quelqu'un au fort chercher de l'aide et des munitions pour continuer la lutte jusqu'à la victoire.

Le soldat Baston s'offre aussitôt pour cette mission désespérément dangereuse. «L'audacieux héros, protégé par le feu nourri des Français, passe au travers de la troupe d'Iroquois sans recevoir aucune blessure, arrive au fort et en revient avec dix hommes, des munitions et deux petites pièces de campagne chargées de cartouches.» (23) La recrue, à la faveur d'un rideau d'arbrisseaux, peut atteindre d'assez près les assiégés sans attirer l'attention des agresseurs. Au moment opportun, on décharge les deux pièces de canon au milieu des ennemis, un instant immobilisés par la surprise. Closse, à ce moment, sort avec tout son monde pour couvrir l'entrée du renfort et de nouveau le feu des mousquets et des arquebuses éclate en pétarades continues.

Les Iroquois, ayant perdu beaucoup de monde et

(23) M. de Belmont: «Histoire du Canada.» D'après l'abbé Faillon: «Histoire de la Colonie française,» vol. II, p. 149.

craignant sans doute la venue de nouveaux renforts, se décident enfin de retraiter, emportant leurs morts et leurs blessés. L'ennemi avoua dans la suite qu'il avait chez lui trente-sept guerriers, estropiés dans cette action. M. de Belmont, dans son «Histoire de Montréal», affirme que vingt sauvages avaient été tués.

Les Français n'avaient eu qu'un homme de tué, le soldat Etienne Thibault dit La Lochetière, et un autre gravement blessé, un nommé Laviolette.

Lambert Closse, que cette journée mémorable met en belle évidence dans l'histoire, nous paraît être la plus grande figure militaire de cette époque.

Fin de la guerre iroquoise

Au mois de juin 1653, soixante délégués des tribus sauvages Onnontagués et Onneiouts descendaient à Montréal pour faire la paix avec les Français. L'on s'imagine bien que des propositions aussi opportunes furent reçues avec faveur. Malheureusement trois des cinq nations iroquoises, celle des Agniers surtout, n'étaient pas représentées dans ces pourparlers de paix. Elles conservaient toujours leur indépendance farouche et leurs belliqueuses dispositions. En effet, quelque temps après six cents guerriers étaient signalés, maraudant dans les bois aux alentours de Villemarie et menaçant la ville d'une complète destruction. On ne connaît cependant aucun détail de cette attaque de six cents sauvages, repoussés, dit-on, par une cinquantaine de Français en état de porter les armes. Nous croyons plutôt que cette petite armée des ennemis n'a fait que passer devant Montréal et que son objectif réel était le bourg des Trois-Rivières, où les Iroquois vers ce temps-là frappèrent de vilains coups.

Villemarie ne fut pourtant pas tout à fait négligée par ces barbares. On en surprenait souvent dans les bois, guettant l'occasion de tenter un coup de main contre des colons occupés aux travaux des champs. Un jour, un parti de Hurons prévinrent leurs mauvais desseins au moment même qu'ils allaient exécuter leurs sauvages manigances. Cinq des chefs iroquois furent faits prisonniers et mis dans les fers au fort de Villemarie. La prise était bonne et opportune.

M. des Musseaux, gouverneur intérimaire, sur l'avis des notables de la ville, décida d'en profiter pour faire des ouvertures de paix aux ennemis. Il proposa donc au grand chef huron d'aller parlementer en son nom avec les Agniers, réunis en grand nombre aux Trois-Rivières; et le brave Annontaha accepta volontiers cette dangereuse mission. Il descend en canot avec quelques compagnons seulement, et, d'aussi loin qu'il peut se faire entendre des Iroquois, il leur crie d'une voix assurée et convaincue: «Ne vous avisez pas de faire de mal aux Français; je viens de Montréal, nous y avons pris plusieurs de vos capitaines, que vous y aviez envoyés. Ils sont maintenant à notre discrétion, et si vous voulez leur sauver la vie, il faut faire la paix.

Ce fier langage fut entendu favorablement des barbares, que l'audace subjuguait plus sûrement que la diplomatie. Ils répondirent sans plus délibérer qu'ils feraient volontiers la paix à la condition que leurs chefs leur fussent rendus. Les pourparlers de la paix se poursuivirent à Québec et l'échange des prisonniers de guerre se fit à la conclusion de la paix définitive.

M. des Musseaux, opportunément servi par les circonstances et habilement secondé par l'énergique démarche du vaillant chef huron, termina six années de

guerre, à l'heure où l'on peut dire que toute la colonie française paraissait devoir sombrer sous la vague montante de la férocité iroquoise.

Que faisait tout ce temps le gouvernement de Québec pour aider Montréal à soutenir la lutte contre l'ennemi commun ? On ne constate malheureusement aucune intervention opportune, aucun secours en hommes ou en argent, aucun encouragement quelconque de la part du pouvoir central ou des personnages influents. Québec est trop loin pour entendre les coups de fusil et pour voir tomber les victimes de sa propre défense. Comment pourrait-il s'en émouvoir ? Aussi bien laissa-t-on Villemarie supporter seule et avec ses seuls moyens les furieuses attaques des Iroquois. L'on sait que Villemarie se défendit d'héroïque façon.

Si l'on savait se battre à Montréal, on mesquinait à Québec et le gouverneur d'alors nous apparaît comme une synthèse vivante et parfaite de l'égoïsme général de ce temps.

Le 17 janvier 1651, M. d'Aillebout de Coulonge avait été remplacé par le secrétaire général de la Compagnie des Cent-Associés, M. Jean de Lauson. Ce brave homme ne paraît avoir eu toute sa vie qu'une seule ambition : établir ici sa famille sur de vastes domaines. Entre autres seigneuries, il s'était fait donner celle de la Citière, s'étendant de la Prairie de la Madeleine aux terres de Nicolet, soit plus de soixante milles de front sur le fleuve Saint-Laurent.

Dès son arrivée, M. de Lauson s'employa à annuler ce que M. d'Aillebout avait pu faire d'avantageux pour Villemarie. Il réduisit les appointements du gouverneur de cette ville à 3000 livres et augmenta les siens

de 2000; il porta ceux du gouverneur des Trois-Rivières à 5000 livres. Dans le même temps le Conseil de Québec accordait des pensions sur les fonds d'Etat aux Dames Ursulines, aux soeurs Hospitalières, aux pères Jésuites, à la fabrique de Québec, au chirurgien, au boulanger et à d'autres encore, ce qui était très bien. On crut être généreux envers Montréal en lui consentant une gratification de 400 livres, soit \$80.00 du cours actuel, pour l'entretien et la garde du magasin de la Compagnie des Habitants. Le bon gouverneur n'avait trouvé que cette gâterie pour Villemarie, qui connut, dans ces temps d'égoïsme et de jalousie, toutes les angoisses de l'abandon et de l'isolement.

CHAPITRE TROIS

Établissement stable

1653 - 1660



LA MAISONNEUVE, à ce moment difficile, semble avoir douté du succès de son oeuvre. De l'avis de Mlle Mance, il résolut de passer en France (octobre 1651) pour faire connaître à la Compagnie de Montréal la triste et inquiétante situation de sa colonie. Ne pouvant compter sur aucun secours de Québec, pour lutter avec avantage contre la barbarie sauvage, qui s'acharnait à détruire à mesure que l'on édifiait, le gouverneur avertit la fondatrice que, s'il ne réussissait pas à ramener de France au moins cent hommes, il ne reviendrait pas au pays et que tous les colons auraient à retourner dans leur ancienne patrie.

C'est alors que la Providence paraît bien être venue au secours de Villemarie et cela de la façon dont le marque saint Paul: en choisissant pour instrument de son action ce que l'homme, dans sa prétentieuse ignorance, estime faible et inhabile.⁽¹⁾ Ce fut une femme qui empêcha l'anéantissement de Montréal et en devint, par son geste héroïque, comme la seconde fondatrice: Jeanne Mance. Laissons-la nous dire elle-même dans la pure simplicité de son beau langage cette conduite admirable qui sauva notre patrie:

(1) Il ne s'agit pas ici de miracle; mais dans la vie des peuples comme dans celle des individus, il est des moments, où l'action des causes secondes impose le silence ou fait éclater le cri de foi.

«.....Moi, faisant réflexion sur notre état désolant, et étant dans une grande peine et angoisse d'esprit de voir les choses en une telle extrémité, je recommandai très humblement à Dieu et à la très sainte Vierge cette habitation de Villemarie, sous la protection de laquelle elle est placée, la suppliant très instamment d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre pays désolé. Comme je savais que 22 000 livres de la fondation de l'hôpital avaient été placées chez M. de Renty, qui étaient prêtes à être remboursées, il me vint à l'esprit qu'un bon moyen pour nous tirer de cet état de faiblesse, ce serait de prendre cette somme pour l'employer à nous amener du renfort; qu'il valait mieux conserver de cette manière l'habitation de Villemarie que de l'abandonner, faute de secours, à la merci et aux furies insolentes des Iroquois. Que ces barbares prendraient de là sujet de se moquer de notre religion et de mépriser notre Dieu disant qu'il nous aurait ainsi abandonnés... Je voyais que ce serait une grande honte et une confusion insupportable, après ce que tant de saintes et illustres personnes avaient fait en faveur de Villemarie... Et je crus que Madame la Fondatrice de notre hôpital en recevrait une affliction insupportable et non pareille.»

«Ainsi me figurant que j'étais en sa présence, je crus lui faire un plaisir indicible en proposant à M. de Maisonneuve de prendre cette somme de 22 000 livres pour conserver aux pauvres de ce lieu les deux autres tiers... et sauver par là un pays où infailliblement Dieu serait beaucoup honoré, en retirant une infinité d'âmes des ténèbres de l'infidélité. Qu'enfin quand la fondation entière de cette bonne dame ne servirait qu'au seul bien d'avoir conservé ce pays, ce serait assez de consolation pour elle.»

«Après avoir fait ces réflexions en moi-même, je sentis mon esprit et mon coeur si assurés du consentement de notre Fondatrice, et si affermis dans cette conviction que je ne pus avoir là-dessus le moindre doute. Aussi je m'en allai incontinent chez M. de Maisonneuve pour lui faire cette même proposition.» (2)

Nouvelle recrue, 1653

Le gouverneur, ayant accepté l'offre généreuse de Jeanne Mance, se rendit en France avec plus d'assurance et de courage. Au cours de son voyage, qui dura deux ans, il fit discrètement autoriser ce virement de fonds par madame de Bullion, qui ajouta même une autre somme de 20 000 livres à ses précédentes largesses.⁽³⁾ M. de La Dauversière, de son côté, détermina ses associés à consentir de nouvelles contributions pour sauver l'oeuvre grandement menacée. Tout cela permit à M. de Maisonneuve d'enrôler cent cinquante-quatre personnes venant de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Touraine, de l'Ile-de-France et surtout du Maine et de l'Anjou. Le rôle d'embarquement ne porte cependant que cent trois noms d'hommes dont onze n'apparaissent nulle part dans la suite.

Le tiers des engagés ne prirent donc pas la mer ou désertèrent lorsque le vaisseau, parti de Saint-Nazaire, dut, pour causes d'avaries, relâcher dans une île, en vue des côtes. Une dizaine de personnes, croit-on, moururent durant la traversée. La Compagnie de Montréal s'était engagée par contrats de fournir à chacun des hommes la nourriture, le logement et de leur payer

(2) Archives du Séminaire de Québec: Ecrits de Mlle Mance.

(3) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 142.

des gages. Dès avant l'embarquement, les colons reçurent en avance une somme globale de plus de 11 000 livres.⁽⁴⁾

Cette importante recrue, composée de colons et d'artisans, tous engagés par contrats notariés, fut la plus considérable de cette époque. Elle devait être le salut de Villemarie et, l'on peut dire, de toute la Nouvelle-France.⁽⁵⁾

Les nouveaux colons débarquèrent à Québec le 22 septembre. Ils furent reçus avec bien de la joie par Mlle Mance, qui voyait enfin les tangibles résultats de son dévoué sacrifice. M. de Lauson se mit en tête de retenir dans son gouvernement une partie de ces hommes, enrôlés et payés par les seuls Associés de Montréal. M. de Maisonneuve n'ayant pas voulu consentir à cette étrange proposition, le gouverneur de

(4) Nous reproduisons ici le rôle d'embarquement de 1653, d'après l'original conservé aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice. De nombreuses familles se rattachent sans doute à ces courageux ancêtres: Jacques Audru — Jean Auger dit le baron — Maurice Averty dit Léger — Pierre Bareau — Yves Bastard — Urbain Craveline — Olivier Baudoin — Antoine Baudry dit Lespinette — Charles-Jean Béliot — Paul Benoît — René Besnard de Bourjoly — Louis Biteau — François Blanchard — Jacques Boivin — René Bondy — Etienne Bouchard — Michel Bouvier — Urbain Brossard — Jacques Brassier — Pierre Bruzé — René Cadet — Jean Cadieu — Guillaume Chartier — Louis Chartier — Jean Chaudronnier — Pierre Chauvin — Antoine Chevasset — Louis Chevalier — François Cruson dit Pilote — Honoré Dany dit Tourangeau — Julien Daubigeon — Jean Davoust — Louis de La Saudraye — Jean Deniau — Marin Deniau — Bertrand de Rennes — Pierre Desautels — Zacharie Desorson — Simon Després — Louis Doguet — René Doussin — Fiacre Ducharme — Nicolas Duval — Louis Lafontaine — Jean Frenot — Christophe Gaillard — Simon Galbrun — Jean Gasteau — Pierre Gaudin — Guillaume Gendron — Jehan Gervaise — Urbain Getté — Louis Grégoire — Louis Guérétin — Jean Guyet — Pierre Hardy — André Heurtebize — Marin Heurtebize — René Houray — François Hudin — Toussaint Hunault — Marin Jeannot — Nicolas Josselin — Mathurin Jouanneau — Mathurin Cousset — Etienne Lair — Mathurin Langevin dit Lucroix — Gilles Lauson — Jean Lecompte — Pierre Lefebvre — Jean Laroche — Simon Le Roy — Michel Louvart dit Desjardins — Olivier Martin — Pierre Martin — Nicolas Millet — Jacques Millot — Jacques Mousseaux — Jacques Noël — François Nocher — Jean Olivier — Pierre Pappin — Hughes Picard dit Lafortune — Jean Pichard — François Piron — Pierre Piron — Jean Prestrot — Pierre Raguèdeau — Etienne Robin — Claude Robutel de St-André — René Rodayer — Christophe Roger — François Roisnay — Jean Tavernier — Michel Théodore — Silvestre Vacher — Jean Valets — Jean Valliquet dit Laverdure.

(5) Mademoiselle Marguerite Bourgeoys était aussi venue avec le groupe de 1653. Elle était originaire de la Champagne, patrie de Maisonneuve et de Jeanne Mance.

Québec refusa de fournir aucune barque pour le transport de la recrue à Montréal. Cette conduite boudeuse était parfaitement ridicule. Il leur fallut donc se construire des barques, ce qui retarda leur voyage d'un bon mois.

On comprend la joie qu'éprouvèrent les colons fondateurs lorsque ces nouveaux frères débarquèrent à la Place Royale. Avec une population triplée, Montréal devenait une colonie revivifiée d'énergie et de sang généreux. En ce jour de fin d'octobre 1653, l'héroïque Jeanne Mance dut se sentir heureuse d'avoir sacrifié une partie du bien de son hôpital au salut de Villemarie, qu'elle venait en quelque sorte de refonder.

Colons et artisans

Par une lettre de cachet du 8 avril 1653, le roi avait confirmé Paul de Chomedey de Maisonneuve dans ses fonctions de gouverneur de Montréal. Cette sanction royale de son autorité donna au fondateur une plus grande fermeté dans la poursuite de son entreprise, une plus large indépendance à l'égard du gouvernement central du Canada. M. de Maisonneuve usa cependant avec discrétion de ses pouvoirs étendus; il n'en abusa jamais. Il reprit donc son oeuvre avec une ardeur et une activité plus grandes, car il pouvait maintenant compter sur des éléments nouveaux et des valeurs en hommes plus que triplées.

Jusque-là Villemarie n'avait guère été qu'un poste militaire; mais avec le contingent de 1653, commence l'établissement de la colonie de Montréal.

Tous les hommes avaient été engagés en France pour cinq ans; mais lorsqu'ils furent arrivés à Montréal, le gouverneur prit les moyens de les y retenir en per-

manence. Dans ce but, il leur donna des terres ou des terrains de ville et leur fit des remises d'argent. Le partage de biens-fonds avait commencé en 1648; il se continua dans la suite à mesure que les habitants manifestaient le désir de s'établir à demeure. Les premiers qui profitèrent de ces avantages furent Pierre Gadoys (concession du 4 janvier 1648) et Jean Desroches (contrat du 10 janvier 1648). Sous l'administration de M. de Maisonneuve, 103 titres de propriétés foncières furent donnés aux colons de Villemarie,⁽⁶⁾ mais on peut croire qu'un plus grand nombre occupaient des terrains de ville ou cultivaient des terres pour leur compte, en attendant d'en recevoir les titres légaux. Les terres concédées comprenaient de trente à quarante arpents. La plupart commençaient à peu près à la hauteur de la rue Saint-Jacques et s'étendaient dans la direction ouest.

Le territoire de la ville délimité et les terres arables ainsi partagées, on entreprit un large déboisement de

(6) Concessionnaires de terres ou terrains, de 1648 à 1665: (1648): Pierre Gadoys, Jean Desroches. (1650): Blaise Juillet, Gilbert Barbier, Jean Descaries, Louis Prud'homme. (1651): Urbain Tessier, Jacques Archambault, Nicolas Godé. (1653): Jean de St-Père, Jean Milot, (1654): Jacques Beauvais, Henri Perrin, Eloy Jarry, Jacques Picot, Jean Aubuchon, Pierre Godin, Gabriel Lesel, Martin Janot, Mathurin Langevin, Charles Le Moyne, Simon Després, Toussaint Huneault, Simon Galbrun, Jean Le Mercher, Bertrand de Rennes, l'Hôtel-Dieu, Robert LeCavelier. (1655): Pierre Chauvin, Jean Gervaise, André Charly, Jean Desroches, Toussaint Huneault, Nicolas Hubert, Gilles Lauzon, Marin et André Hurtebize, Jean Leduc, Jean et André Du May ou Dumer, Jean Milot. (1656): Louis Guerretin. (1658): veuve Godé, Nicolas Milot. (1659): Christophe Gaillard, Mathurin Jouannot, Simon LeRoy, Jacques Testard de la Forest, Michel Théodore, François Roisnet, Laurent Archambault, Michel Lonnard, Jacques de La Porte, Jean Valiquet, Léger Haguenier, Paul Benoit. (1660): Michel Guilbert, Jacques LeBer, Charles LeMoyne. (1661): Pierre Picotté de Bellestre, à qui fut donnée la terre que possédait Dollard des Ormeaux, Jacques LeBer. (1662): Tobie Jetté, Pierre Perrat, Etienne Lair, Jacques Beauchamps, Pierre Malet, Marin Deniau, Jean Leduc, Mathurin Laurion, Bénigne Basset, Jean Auger, Gilbert Barbier, Louis Chevalier, Pierre Lorrain, Fiacre Ducharme, Claude Robutel, Louis Prud'homme, Marguerite Bourgeoys, Jean Gasteau. (1664): Mathurin Goyer, Catherine Gauchet, André Charly, Jacques Picot, Jean Aubuchon. (1665): Claude Fezeret, Antoine Courtemanche, Elie Beaujean, Simon Cardinal, Etienne Campot, Jean Roy, Suzanne Guilbault, Jacques Mouceau, Jean Chicot, Pierre Caillé, Paul Benoit, Pierre Lorrain, Jean Mée, Nicolas Gias, Pierre Desautels, Pierre Perruisseau, René Cullerier, Mathurin Thibaudreau, Charles d'Ailleboust. — Extrait des Archives du Séminaire de Saint-Sulpice: « Papier terrier de la Seigneurie ».

la forêt pour faire place à des champs de culture, sur lesquels s'élevèrent bientôt de petites maisons de bois, les premiers foyers de la future métropole. «Ces maisons, dit l'abbé Faillon, étaient en 1659 au nombre d'une quarantaine, situées en face les unes des autres, de manière à se protéger mutuellement. Dans chacune, on avait eu soin de pratiquer des meurtrières d'où l'on pouvait faire feu sur les assaillants.⁽⁷⁾ Elles rendirent moins utile le fort de Villemarie, où ne logèrent plus que le gouverneur, la famille d'Aillebout, le major Closse, Marguerite Bourgeoys et les soldats de la garnison.

MM.^e de La Dauversière et de Maisonneuve avaient fait un choix judicieux d'éléments utiles pour constituer en corps de société bien organisée la petite colonie. Tous les hommes engagés avaient un métier ou une occupation professionnelle. Le groupe des artisans comprenait trois meuniers, deux boulangers, un brasseur de bière, un tonnelier, quatre tisserands, un tailleur d'habits, un chapelier, trois cordonniers, un coutelier, un sabotier, deux armuriers, trois maçons, un tailleur de pierre, quatre couvreurs, neuf charpentiers, deux menuisiers, un taillandier, un cloutier, un serrurier, un paveur, deux jardiniers, un maréchal, trois chirurgiens; les autres étaient défricheurs ou colons.

Ces détails peuvent paraître fastidieux, mais ils montrent tout le soin que la Compagnie de Montréal avait pris de n'envoyer ici que des hommes qui, par leurs aptitudes diverses, pourraient contribuer utilement à l'établissement de la ville et, au besoin, à sa défense. Tels furent ces valeureux pionniers qui ont bâti notre Montréal: «Braves artisans, tous savants dans leurs mé-

(7) Abbé Faillon: «Histoire de la Colonie française,» vol. II, p. 192.

tiers, et tous gens de coeur pour la guerre, Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage.» (8)

Société naissante

Tous ces gens de métier avaient d'ailleurs chaque jour devant eux de beaux exemples d'industrielle activité de la part de leurs chefs militaires ou civils. «Les travaux étaient alors considérés comme très honorables, parce que tous s'y livraient à l'envi, quel que fût leur rang ou condition. Sans parler de M. de Maisonneuve, qui aimait à se mêler aux défricheurs, Lambert Closse, major de la garnison, Charles Le Moyne, garde-magasin et interprète des sauvages, ne dédaignaient à l'occasion de mettre la main à la charrue.»

«Jean de Saint-Père, le premier notaire de Villeneuve, également remarquable par la vivacité de son esprit, la rectitude de son jugement et la solidité de sa vertu, bâtit lui-même et couvrit sa propre maison.» (9) Gilbert Barbier, qui fut procureur fiscal, était en quelque sorte un entrepreneur général pour la construction des maisons... «La nécessité, où étaient les colons de se procurer par eux-mêmes les objets indispensables à la vie, contribuait à les rendre industriels, adroits et habiles à faire de leurs mains une multitude de choses pour leur usage.» (10)

Plusieurs de ces pionniers, venus de France pauvres et inconnus, passèrent vite au premier rang de la société montréalaise, grâce à leur esprit entreprenant et aux circonstances éminemment favorables qui se trouvent toujours dans un établissement en formation dans un

(8) Père Le Mercier. — «Relations des Jésuites,» 1653, p. 3.

(9) De Saint-Père fut tué par un Iroquois, qui le coucha en joue, alors qu'il travaillait sur le toit de sa maison. (25 octobre, 1657).

(10) Abbé Faillon: «Histoire de la Colonie française,» vol. II, p. 196-7.

pays nouveau. Ainsi les familles Le Moyne, de Fèzeret, Robutel de Saint-André, Prud'homme, Millot, Gervaise et bien d'autres se distinguèrent et formèrent une élite par leurs actions d'éclat ou des initiatives heureuses dans l'ordre économique.

L'oeuvre capitale dans une entreprise de colonisation est assurément la fondation de foyers nouveaux. Grâce à la recrue de 1653, il se fit treize mariages, dont le plus bénéficiaire à la colonie fut celui de Charles Le Moyne et de Catherine Thierry.⁽¹¹⁾

Les futurs époux n'apportaient pas toujours dans leur union une bien grande fortune, mais tous y apportaient de la vertu, du courage, de l'endurance. Le plus souvent l'on s'engageait dans le mariage en comptant surtout sur le travail et l'avenir. Si l'on passait contrat, les acquêts et conquêts prenaient plus d'importance que la dot ou le douaire.⁽¹²⁾

On s'imagine ce que devait être la vie sociale de ce groupe d'excellents Français si unis par l'intime relation quotidienne des travaux en commun. Guidés par une élite, formée du Gouverneur, de M. et M^{de} d'Aillebout, du major Lambert Closse, du tabellion Jean de Saint-Père, des demoiselles Mance et Bourgeoys et des pères Jésuites, ils vivaient généralement dans la plus étroite intimité, s'aidant, se conseillant, s'encourageant mutuellement. Nous savons bien, par les dossiers judiciaires, que là, comme partout dans le monde, il y eut des écarts, des erreurs, des crimes peut-être; mais la répression sévère, inexorable qu'en fit la justice du temps ne montre-t-elle pas la haute valeur de la société en général,

(11) Voir note 22 de la page 46.

(12) Dans le contrat de mariage de Louis Prud'homme et de Roberte Gadois, le père de la future donnait à sa fille 500 livres (francs) plus un lit complet, cinquante aunes de toile, une vache avec son veau, six plats, six assiettes et un pot d'étain. C'était pour l'époque une dot princière.

qui défendait son honneur avec tant d'énergie et savait couper dans le vif pour rester saine et empêcher la contagion ?

La Compagnie de Saint-Sulpice

Il manquait pourtant à cette naissante société française un élément de première nécessité : un clergé paroissial. Son organisation religieuse était incomplète. Le gouverneur, profitant d'une accalmie de la furie iroquoise, passa de nouveau en France, pour s'occuper cette fois plus spécialement des intérêts religieux de la communauté. Durant son absence, Lambert Closse exerça les pouvoirs de commandant.

Parti à la fin de 1655, M. de Maisonneuve ne revint au pays qu'au mois de juillet 1657. Il ramenait avec lui quatre Sulpiciens : MM. Gabriel de Queylus, supérieur, Gabriel Souart, Dominique Galinier et le diacre Antoine d'Allet. Ces Messieurs avaient été choisis par messire Olier, pour fonder un séminaire de Saint-Sulpice à Villemarie et prendre charge de la paroisse. Au moment de s'embarquer, ils apprirent que leur pieux fondateur était mort à Paris (2 avril 1657). Commencée dans l'épreuve, l'oeuvre de Saint-Sulpice n'en devait être que plus féconde dans l'avenir.

Les Messieurs de Saint-Sulpice, comme on les appelait alors, habitèrent longtemps le «Château», construit par de Maisonneuve en 1650, en retrait de la rue Saint-Paul, au sud de la rue Saint-Sulpice. Le vieux séminaire, qui leur sert encore de résidence, a été commencé vers 1685.

La petite chapelle du fort ne suffisant plus à la population subitement triplée, les seigneurs avaient fait construire une église attenante à l'Hôtel-Dieu. Ce fut

la première église paroissiale de Montréal, où se fit le culte public jusque vers 1678, croyons-nous. Il fut aussi établi un nouveau cimetière entre la Place d'Armes et la façade de l'église Notre-Dame actuelle, au nord-ouest du vieux séminaire. (13)

Les pères Jésuites, qui avaient jusque-là exercé leur ministère à Villemarie, abandonnèrent aux Sulpiciens le soin d'organiser la nouvelle paroisse et quittèrent Montréal.

Le pieux gouverneur, afin de prévenir les mauvais desseins des sauvages et assurer une plus grande sécurité aux ouvriers comme aux laboureurs, forma une première association des «Soldats de la Vierge» composée de soixante-trois membres, partagés en neuf compagnies. Chacun de ces soldats volontaires montait la garde et faisait la ronde à tour de rôle sur les limites de terres défrichées. Soeur Morin, annaliste de l'Hôtel-Dieu, affirme que plusieurs ont ainsi sacrifié leur vie dans cet exercice de la parfaite charité.

En 1657, le projet d'établir un diocèse canadien fut de nouveau mis à l'étude par les autorités civiles et religieuses, et cette fois avec succès. M. de Maisonneuve, M. de La Dauversière et la Compagnie de Montréal réussirent à convaincre les deux cours de Paris et de Rome de la nécessité de créer en ce pays une autorité religieuse supérieure. M. l'abbé de Queylus fut d'abord choisi par les intéressés. Cependant les pères Jésuites, qui desservaient depuis trente ans les missions du Canada, proposèrent et firent agréer M. François de Laval de Montigny. Mais, par suite de contestation de juridiction, soulevée par l'évêque de Rouen, duquel avaient relevé jusqu'alors les missions canadiennes, cette affaire

(13) Le premier cimetière était situé à la Pointe Callières.

ne fut définitivement réglée qu'en 1659, par la création d'un vicariat apostolique, dont M. de Laval fut le premier titulaire.

Marguerite Bourgeoys et son oeuvre

Marguerite Bourgeoys était venue à Montréal pour y faire l'école. C'était une pieuse fille de Troyes, en Champagne, que M. de Maisonneuve avait amenée avec lui en 1653. Bien que l'île de Montréal eût été donnée aux Associés pour la conversion des sauvages et l'instruction des Français, ces deux oeuvres n'avaient pu jusqu'alors être entreprises. Les sauvages, on l'a vu, venaient à Villemarie en maraudeurs plutôt qu'en néophytes. Quant à l'éducation des blancs, bien d'autres préoccupations en retardèrent l'organisation, même la plus rudimentaire. Mademoiselle Bourgeoys fut la première à réaliser sur ce point les desseins des fondateurs de Montréal.

«Quatre ans après mon arrivée, écrit-elle, M. de Maisonneuve voulut me donner une étable de pierre pour en faire une maison et y loger les personnes qui feraient l'école. Cette étable avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait un grenier au-dessus, où il fallait monter par une échelle par dehors pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée, et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y entrai le jour de Sainte-Catherine-de-Sienne. Ma soeur Picaut demeurait alors avec moi; et là, je tâchai de recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre.» (14)

La première école de Montréal était fondée par Marguerite Bourgeoys, le 30 avril 1658.

(14) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 285.

Lors d'un voyage en France, Marguerite Bourgeoys ramena avec elle trois compagnes pour son oeuvre d'enseignement primaire. Edmée Chastel, Catherine Crolo et Marie Raisin arrivèrent à Villemarie à l'automne de 1659. Elles formèrent avec la fondatrice la première communauté canadienne: la Congrégation de Notre-Dame.

Dans le même temps qu'elle établissait l'oeuvre des écoles, Soeur Bourgeoys faisait commencer l'érection d'une chapelle, dédiée à Notre-Dame de Bonsecours. Les habitants y contribuèrent d'abord librement de leur travail; et les notables, le gouverneur tout le premier, fournirent les matériaux requis. M. l'abbé de Queylus, supérieur du Séminaire, mit cependant quelque obstacle à cette oeuvre et l'on dut en suspendre les travaux jusqu'après son départ définitif en 1672, alors que l'entreprise put être continuée sans nouvelle interruption, jusqu'à son entier parachèvement.

Cette chapelle, incendiée en 1754, a été reconstruite en 1771. C'est l'église actuelle; mais les transformations qu'on lui a fait subir ont singulièrement altéré l'apparence et la simplicité de la première construction. Cette vénérable relique du passé reste aujourd'hui cachée sous des revêtements d'un goût douteux.

Rappel de M. de Queylus

Mgr de Laval était arrivé à Québec le 16 juin 1659. Le nouvel évêque prétendait justement exercer l'entière et exclusive juridiction qu'il tenait du Saint-Siège, comme vicaire apostolique. D'autre part, M. de Queylus, grand-vicaire de l'évêque de Rouen, de qui relevaient jusqu'alors les missions du Canada, se trouva dans une impasse par suite du refus de l'Ordinaire de

Rouen de renoncer à ses prérogatives en Amérique. Ce conflit de juridiction ecclésiastique fit naître entre Mgr de Laval et le Supérieur de Saint-Sulpice un regrettable malentendu, qui se termina brusquement par l'intervention de l'autorité civile.

Quoi qu'il en soit des motifs qui auraient pu la provoquer, une lettre de cachet du roi ordonna le retour en France de M. de Queylus et de son confrère, M. d'Allet. On ne peut cependant que déplorer la manière indigne avec laquelle fut exécutée la volonté royale. Le gouverneur d'Argenson monta à Montréal avec une garde militaire et signifia à MM. de Queylus et d'Allet l'ordre du roi de retourner tout de suite à Paris. Les deux Sulpiciens furent escortés jusqu'à Québec par les soldats du gouverneur. M. de Queylus fut aussitôt embarqué sur un vaisseau en partance; mais son compagnon dut passer l'hiver à Québec pour cause de maladie.⁽¹⁵⁾

L'on peut s'étonner de ce que le pouvoir civil ait usé de tant de rigueur pour mettre fin à un malentendu entre personnages ecclésiastiques de haut rang. Il faut dire que M. l'abbé de Queylus, par ses largesses multipliées en faveur des colons de Villemarie, qui le tenaient tous en grande estime, par son incessante activité à promouvoir les intérêts de sa petite patrie d'adoption, par son zèle inlassable à défendre énergiquement les prérogatives qu'on lui avait jusqu'alors reconnues sans marchander, avait soulevé contre lui l'opposition de ceux qui étaient peu sympathiques à Villemarie.

Mais tout le monde n'était pas dupe des intrigues qui se tramaient en haut lieu et Marie de l'Incarnation

(15) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française », vol. II, p. 346 et suivantes.

pouvait bien écrire ces paroles qui en disent long: «Pour le pays en général, dit-elle, sa perte à mon avis ne viendra pas tant des Iroquois que de certaines personnes qui, par envie ou autrement, écrivent des choses fausses contre les plus saints et les plus vertueux; et comme la nature corrompue se porte plutôt à croire le mal que le bien, on les croit facilement. De là vient que, lorsqu'on y pense le moins, on reçoit ici des ordres et des arrêts très fâcheux.» (16)

Arrivée des Hospitalières

Mlle Mance, qui dirigeait l'hôpital de l'Hôtel-Dieu depuis quinze ans, était allée en France en 1659 pour confier aux religieuses Hospitalières de Saint-Joseph l'oeuvre de charité qu'elle avait fondée et soutenue dans les moments les plus difficiles. Madame de Bullion ayant doté ces religieuses de 22 000 livres pour assurer leur existence à Villemarie, M. de La Dauversière s'entendit avec l'Ordre qu'il avait fondé pour l'envoi au Canada de trois soeurs professes. Les soeurs Judith Moreau de Bresolles, Catherine Massé et Marie Maillé furent choisies pour cette délicate et pénible mission lointaine.

On dirait vraiment que tout ce qui touche à Villemarie doit être marqué du sceau de la contradiction humaine. Quand on apprit à La Flèche le départ projeté des religieuses, les habitants se soulevèrent en masse. Le matin qu'elles quittèrent la ville, les gens qui les escortaient durent tirer l'épée pour leur frayer un chemin. Au moment de s'embarquer à la Rochelle, on tenta de nouveau de les retenir en leur disant qu'elles ne seraient point reçues en Canada. A l'heure même du départ, le capitaine du navire, le «Saint-André», ne

(16) Lettres historiques, lettre 57, p. 544.

voulut pas démarrer avant d'être payé des frais de voyage. L'affaire finit cependant par s'arranger et le vaisseau prit la mer (2 juillet 1659). Après une traversée orageuse de dix longues semaines, elles arrivèrent à Québec le 8 septembre. De nouvelles épreuves les y attendaient. Mgr de Laval demanda aux religieuses d'abandonner leur institut pour se joindre aux Hospitalières de Dieppe, établies à Québec depuis vingt ans. La mère de Bresolles refusa énergiquement, comme avait fait naguère M. de Maisonneuve, de renoncer à l'oeuvre qu'on lui avait confiée. L'évêque dut se rendre aux solides raisons que lui exposa l'héroïque femme et il l'autorisa à poursuivre son voyage jusqu'à Montréal.⁽¹⁷⁾

Durant l'absence de Mlle Mance, M. de Queylus avait confié l'administration de l'hôpital à deux religieuses de Québec, dans l'intention de leur en abandonner dans la suite la direction permanente. L'arrivée des Hospitalières de Saint-Joseph, déterminées à garder pleine fidélité à leur institut, dérangerait ces plans. Il fallut bien en passer par les conventions établies entre les directeurs de la Compagnie de Montréal, Jeanne Mance et l'Institut de La Flèche. Les soeurs de Dieppe retournèrent dans leur hôpital de Québec et les nouvelles Religieuses prirent définitivement charge de l'Hôtel-Dieu de Montréal. De son côté, Mlle Mance leur abandonna en partie la direction générale de l'oeuvre qu'elle avait solidement établie. Elle continua de vivre à l'hôpital jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1673.

Lors de son voyage en France pour en ramener les Hospitalières, la fondatrice avait été l'objet d'une éton-

(17) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 352, seq.

nante guérison. Au mois de janvier 1657, étant tombée sur la glace, elle s'était rompu le bras droit et démis le poignet. Après deux ans de souffrances, il était résulté de cet accident une sorte de paralysie localisée. Des médecins de France s'étaient déclarés impuissants à la guérir jamais. La pieuse fille eut recours à d'autres moyens pour obtenir sa guérison. Un jour qu'elle avait entendu la messe à Saint-Sulpice et vénéré le coeur de messire Olier, conservé dans un reliquaire de vermeil, elle se déclara complètement guérie. Elle fit de ce fait une solennelle déclaration; la soeur Morin, dans ses *Annales de l'Hôtel-Dieu*, et Dollier de Casson, dans son *Histoire de Montréal*, rapportent le fait comme parfaitement authentique et jamais, croyons-nous, ces témoignages n'ont été infirmés par personne.⁽¹⁸⁾

Accroissement de population

Le navire le « Saint-André », sur lequel s'étaient embarquées les Hospitalières, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys et ses compagnes, avait aussi à son bord une importante recrue de colons, composée de soixante-deux hommes et de quarante-cinq femmes et filles.⁽¹⁹⁾ C'était la première fois que Villemarie recevait un aussi grand nombre de femmes. L'on est porté à croire que le recrutement d'une vingtaine de filles avait dû se faire là-bas dans quelque institution.

Quatre-vingt-onze passagers seulement débarquèrent à Québec, seize personnes étant mortes durant la traversée. Les nouveaux colons avaient été recrutés par la Compagnie de Montréal; et M. de La Dauversière,

(18) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 132 — Soeur Morin: « Annales de l'Hôtel-Dieu, » p. 97.

(19) Archives du Séminaire de Montréal: « Rôle d'embarquement de 1659. »

déjà atteint d'une grave maladie, fit, en dépit de grandes souffrances, le voyage de La Flèche à La Rochelle, pour voir aux derniers préparatifs de l'embarquement. Ce fut le dernier geste du vénérable fondateur pour sa ville bien-aimée: il mourut quelques mois après.

Depuis la fondation, on estime que plus de cinq cents personnes étaient venues à Villemarie, la plupart pour s'établir ici à demeure. D'autre part, les registres de Notre-Dame mentionnent cent douze naissances. Ce furent les premiers Canadiens de Montréal. Dans cette population totale de plus de six cents individus,⁽²⁰⁾ la furie iroquoise,⁽²¹⁾ les trahisures du climat, les épreuves de toutes sortes avaient taillé, comme en chair vive, un large tribut à la mort. L'on pense que Villemarie devait alors compter à peine quatre cents personnes de toutes conditions, établies dans la ville ou sur les terres avoisinantes. Quelques familles s'étaient même aventurées en forêt, sur les terres de Sainte-Marie, au pied du courant, et sur la ferme Saint-Gabriel, à la Pointe Saint-Charles. Ces deux établissements avaient été fondés par M. de Queylus, pour servir d'avant-postes aux défrichements du centre. Dans le même but de protection, le gouverneur avait fait construire une redoute au coteau Saint-Louis.

M. de Maisonneuve, occupé surtout de l'économie générale de sa ville, avait confié le service de la garnison et la défense de la colonie à des hommes, dont le courage et la valeur ont jeté bien de l'éclat sur cette époque primitive. Pour plusieurs, le sacrifice de leur

(20) Mémoires de la Société Royale, 1913, vol. 7, p. 3: Etude de M. E.-Z. Massicotte: Les colons de Montréal de 1642 à 1667.

(21) Les registres de Notre-Dame mentionnent 79 victimes des Iroquois, de 1643 à 1666. Le nombre en est beaucoup plus considérable; car les registres ne parlent pas toujours de ceux qui furent faits prisonniers et torturés au pays sauvage.

vie fut le couronnement d'une existence remplie de dévouement, d'abnégation et d'héroïque endurance. Parmi eux se sont davantage distingués Lambert Closse, Zacharie Dupuy, Picotté de Bellestre, Charles Le Moyne et Adam Dollard des Ormeaux, le plus grand héros de la Nouvelle-France.

Le Combat du Long-Sault

Au début de l'année 1660, on apprit par des Hurons renégats, arrêtés à Québec, que les Iroquois avaient formé une armée de huit cents guerriers pour la destruction complète de tous les établissements français du Canada. Moments d'angoissante anxiété ! Villemarie allait-elle donc sombrer sous la vague iroquoise envahissante ? Moins que jamais l'on pouvait compter sur l'aide et l'assistance de Québec, qui préparait sa propre défense. La situation paraissait extrêmement périlleuse.

Adam Dollard des Ormeaux, âgé de vingt-cinq ans, conçut l'audacieux projet de prévenir les desseins de l'ennemi et d'aller lui barrer la route. Il fit part de son héroïque folie au Gouverneur, qui l'approuva contre toute prudence humaine. Il parut à M. de Maisonneuve que ce coup d'audace pourrait sauver la Nouvelle-France en sauvant Villemarie, contre laquelle la grande forêt d'alentour menaçait vraiment de se changer en autant d'Iroquois. Pour la première fois, les Français de Montréal allaient attaquer l'ennemi en dehors de leur territoire.

Dollard réunit seize compagnons, tous colons de Villemarie, qui s'engagèrent, dit-on, à mourir jusqu'au dernier aux côtés de leur chef, plutôt que de se rendre au formidable adversaire qu'ils allaient affronter. Le 19 avril, la petite expédition s'embarqua dans des canots

d'écorce à la Place Royale et remonta le fleuve. Arrivés près d'une île, que l'on croit être l'île Saint-Paul, les Français aperçurent un parti d'éclaireurs iroquois cachés en embuscade. L'occasion de se battre se présentait plus tôt qu'on ne l'avait espéré. Ce n'était pourtant qu'un petit détachement des sauvages attendus. Après quelques coups de fusils échangés, ne se croyant pas en force, ils s'enfuirent à travers bois. Dans cet engagement préliminaire, Dollard avait perdu trois de ses compagnons: Nicolas Duval, tué, Blaise Juillet et Mathurin Soulard, noyés. Revenue momentanément à Villemarie, l'expédition remplit ses cadres de trois volontaires et Dollard et ses compagnons reprirent «le chemin de la gloire qui ne mène qu'au tombeau.» (22)

Nos Français arrivèrent au Long-Sault, situé à une dizaine de lieues en amont de Montréal, vers le premier mai. Il y avait là un mauvais retranchement de pieux construit, on ne sait quand, par des Algonquins. Ils résolurent d'attendre là les guerriers sauvages. Ils s'y fortifièrent le mieux qu'ils purent, dans l'espoir que les Iroquois ne tarderaient pas à paraître. Quelques jours plus tard, un groupe de quarante Hurons, probablement venus de Montréal, sous les ordres de Anahotaha, et un algonquin, Metiouemeg, avec trois compagnons, vinrent se joindre aux audacieux Français.

L'ennemi pouvait maintenant venir.

L'avant-garde iroquoise parut enfin devant le fortin. Son étonnement de rencontrer là des Français ne dura qu'un instant. Une première décharge de mousqueterie en coucha plusieurs sur le sable de la grève. Les autres, prenant la fuite, purent avertir leurs compagnons de la présence des Français venus pour leur barrer la route.

(22) « *The paths of glory lead but to the grave.* » Thos. Gray's Elegy.

C'était un groupe de trois cents guerriers qui descendaient la rivière des Outaouais. Ils devaient se joindre à cinq cents Agniers venus par la rivière Richelieu. A l'effarante nouvelle que leurs mauvais desseins sont connus et que les blancs leur opposent déjà de la résistance, ils accourent en désordre et se portent avec furie à l'assaut de la palissade. «Les assiégés les repoussent, tuent ou blessent un grand nombre d'hommes, sans en perdre eux-mêmes un seul. Les Iroquois renouvellent leurs attaques et sont toujours battus avec de nouvelles pertes. Ce qui les irritait le plus, c'était de voir les Français couper les têtes des sauvages, restés sur place et en border le haut des pieux de leur réduit. De leur côté, ils brisèrent les canots des Français et en firent des torches pour mettre le feu aux palissades sans pouvoir y réussir.» (23) Ayant perdu beaucoup de monde dans ces assauts répétés, et cela sans aucun avantage pour eux, leurs efforts renouvelés venant toujours se briser sous les balles, les sauvages tiennent conseil et décident d'appeler à la rescousse leurs frères, campés à l'entrée du Richelieu.

Il s'écoula cinq jours avant que ce puissant renfort arrivât au lieu du combat. Durant ce temps, les assiégés eurent particulièrement à souffrir du manque d'eau. A la faveur de la nuit et sous la protection des fusilliers, ils tentèrent quelques sorties pour s'en procurer à la rivière, éloignée de deux cents pas du fort. Les Iroquois en prirent occasion pour inciter les Hurons à trahir leurs alliés. Pris d'une véritable terreur panique, tous les Hurons, sauf leur chef, enjambent la palissade et se jettent éperdument dans les bras de leurs pires ennemis. Le retranchement n'était donc plus défendu

(23) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 403.

que par dix-sept Français, quatre Algonquins et le brave chef huron, Anahotaha, soit vingt-deux contre près de huit cents.

Les Agniers du Richelieu signalèrent leur arrivée par des cris et des hurlements, mêlés aux acclamations rageuses de leurs frères d'armes. Le combat reprit avec un acharnement infernal.

Durant trois jours, dit l'abbé Faillon, les sauvages renouvellent d'heure en heure leurs attaques contre la palissade, héroïquement défendue par les Français. Chaque fois ils y laissent des morts et des blessés. Dans un suprême effort, les Iroquois, couverts d'une sorte de boucliers de bois, se ruent, avec la rage du désespoir, à l'assaut du fortin. Des décharges meurtrières, à bout portant, en abattent plusieurs au pied de la clôture, que les assiégeants tentent en vain d'escalader en se hissant sur les cadavres amoncelés. Les assiégés, armés du sabre ou de la hache, se jettent sur ceux qui apparaissent à la hauteur des pieux et en font un horrible massacre.

A ce moment, Dollard s'avise de charger un mousqueton jusqu'à l'embouchure et d'y mettre une fusée pour qu'il fasse long feu. Il lance cet engin au dehors; mais une branche d'arbre arrête le projectile qui retombe à l'intérieur, tue ou blesse plusieurs des défenseurs de la place. Cet accident, désastreux pour les Français, relève le courage et ranime l'audace des assaillants. «A l'instant ils font brèche de toutes parts. Chacun des assiégés se défend ou attaque à coups d'épée ou de pistolet, avec une ardeur de courage et d'intrépidité que seule la mort peut arrêter.»

Il était impossible qu'un aussi petit nombre de braves, fussent-ils des Français, pussent résister toujours à une telle multitude de guerriers, enragés de sang et

de carnage. Dollard est enfin tombé; autour de lui ses compagnons sont presque tous morts. Les Iroquois peuvent maintenant enfoncer les portes croulantes du fort en ruine. Ils s'y jettent en foule, massacrent et tuent, jusqu'au dernier, tous ces héros.

Le combat du Long-Sault était fini.

Dix-sept Français, avec cinq sauvages alliés, avaient pu, durant huit jours, résister à huit cents Iroquois. Après avoir combattu un contre trente-six, ils étaient tous morts, mais ils n'étaient pas vaincus. Les Iroquois, descendus pour anéantir la Nouvelle-France, mais maintenant découragés par l'héroïque résistance de Dollard et de ses compagnons, retournèrent dans leur pays, fuyant devant un amas de sabres brisés, de mousquets brûlés et horrifiés du spectre des cadavres de ces immortels Français, couchés dans leur sang, derrière une palissade écroulée.

Le combat du Long-Sault est le plus beau fait d'armes dans l'histoire du Canada.

Tous ces héros de Villemarie firent spontanément le sacrifice de leur vie pour sauver la Nouvelle-France. D'eux tous l'on peut dire avec le poète chrétien:

*Quelle voix, quelle langue pourra dire la gloire
Que tu réserves, ô Dieu, à ces martyrs
Dont le front ensanglanté
Se couronne des lauriers du triomphe.*

« *Quæ vox, quæ poterit lingua retexere
Quæ Tu Martyribus munera præparas!
Rubri nam fluido sanguine, fulgidis
Cingunt tempora laureis.* » (Hymne aux martyrs).

« On peut dire, écrit Dollier de Casson, que ce grand combat a sauvé le pays et que l'établissement de Montréal, qui lui a servi de victime publique, en la per-

sonne de ses dix-sept enfants, doit être tenu pour considérable à toute la population, si jamais le Canada devient un jour quelque chose.))(24)

Voici les noms de ces braves, morts pour la patrie:

Adam Dollard des Ormeaux, commandant, 25 ans	
Nicolas Tiblemont, 25 ans	Robert Jurie, 24 ans
Louis Martin, 21 ans	Simon Grenet, 25 ans
Jacques Brassier, 25 ans	Nicolas Josselin, 25 ans
Jean Valets, 27 ans	Jean Lecomte, 26 ans
Laurent Hébert dit Larivière, 27 ans	
Jacques Boisseau dit Cognac, 23 ans	
Christophe Augier dit Desjardins, 26 ans	
Jean Tavernier dit La Lochetière, 28 ans	
Etienne Robin dit Desforges, 27 ans	
René Doussin, sieur de Ste-Cécile, 30 ans	
François Crusson dit Pilote, 24 ans	
Alonié de Lestres, 31 ans(25)	

A ces dix-sept héros chrétiens, il faut ajouter le chef huron Anahotaha, le chef algonquin Metiouemeg et ses trois compagnons, restés fidèles jusqu'à la mort aux braves du Long-Sault.

(24) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 152.

(25) M. E.-Z. Massicotte: « Dollard des Ormeaux et ses compagnons, » 1920.

CHAPITRE QUATRE

Guerre iroquoise et autre...

1661 - 1665



PRÈS tant d'héroïsme, la paix ardemment désirée et payée si cher ne devait pourtant pas durer longtemps. L'effort de la barbarie iroquoise, qui était venu se briser face à l'ennemi, reprit son caractère d'embuscade et de trahison.

Un moment jetés dans le trouble et le désarroi par l'affaire du Long-Sault, les sauvages s'étaient ensuite ressaisis. Ils s'élancèrent de nouveau à travers bois, clairières et broussailles comme des loups affamés cherchant qui dévorer. « Au cours de l'hiver de 1661, dit Dollier de Casson, ils nous vinrent donner de très mauvaises étrennes, tuèrent ou prirent quantité de personnes. » Les « Relations » des Jésuites estiment le nombre des victimes à soixante-dix au cours de cette année-là.

Meurtres et massacres

Comme toujours, Villemarie reçut sa large part des incursions iroquoises, qui semaient partout la terreur et laissaient de nouveaux deuils dans les foyers.

Un jour que les Iroquois avaient surpris dans les champs de malheureux colons sans armes, et allaient s'en emparer, la femme d'un nommé Duclos « prit une charge de fusils sur ses épaules et, sans craindre une nuée de ces barbares, qu'elle voyait inonder de toutes

parts jusqu'à sa maison, elle courut au devant de nos Français et leur remit ces armes.»⁽¹⁾ Cet acte audacieux permit aux habitants de se défendre contre leurs agresseurs. Treize d'entre eux cependant furent faits prisonniers et emmenés captifs au pays sauvage. On ignore ce qu'il advint de ces malheureux.

Au mois de mars, l'hydre iroquoise se montra de nouveau. Quelques habitants, qui s'étaient imprudemment aventurés dans les bois, furent saisis et déchiquetés d'une façon horrible, sans qu'on pût leur porter secours d'aucune manière. « On n'osait aller les chercher, affirme madame d'Aillebout, ni même sortir. Enfin l'on découvrit le lieu, par le moyen des chiens, que l'on voyait revenir souls et pleins de sang. Cela fit croire qu'ils faisaient curée de corps morts . . . Chacun se mit en armes pour aller reconnaître la vérité. Quand on y fut arrivé, on trouva ça et là des corps coupés par la moitié, d'autres charcutés et décharnés, avec des têtes, des jambes, des mains éparses de tous côtés; et chacun prit sa charge afin de rendre aux défunts les devoirs de la sépulture chrétienne. On rencontra un homme, qui avait attaché devant son estomac la carcasse d'un corps humain, et les mains pleines de jambes et de bras. Quand ceux qui portaient ces restes entrèrent dans la ville, l'on n'entendait que les cris lamentables des femmes et des enfants de ces pauvres défunts.»⁽²⁾

Le printemps et l'été se passèrent sans que les Français parussent avoir été inquiétés; mais le 29 août, un parti des sinistres maraudeurs se plaça en embuscade à la ferme Saint-Gabriel, propriété du séminaire et y surprit quelques serviteurs, employés aux récoltes. M.

(1) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 156.

(2) Marie de l'Incarnation: Lettres, p. 462.

Jacques Lemaître, économe, fut abattu d'un coup de feu, ainsi qu'un domestique, Gabriel de Rié. Les barbares leur coupèrent la tête et les emportèrent dans leur pays comme trophées de guerre.

Dollier de Casson rapporte que la tête de M. Lemaître, enveloppée dans un mouchoir, y avait laissé l'empreinte du visage ensanglanté mais parfaitement reconnaissable.⁽³⁾ M. de Saint-Michel, M. Cullerier, un certain sieur Lavigne ont affirmé avoir vu ce mouchoir que le père Lemoine, jésuite, dit avoir été vendu aux Anglais.⁽⁴⁾ Il n'existe plus aucune trace de cette curieuse pièce.

Au mois d'octobre de cette même année 1661, M. Guillaume Vignal, qui avait succédé à M. Lemaître comme économe du séminaire, devait subir le même sort que son prédécesseur.

Tout l'automne les Iroquois avaient infesté la forêt à l'entour de Villemarie, mais n'avaient pu réussir aucun mauvais coup, tant les habitants se tenaient sur leurs gardes. Une imprudente sortie de quelques-uns fut cause de sept ou huit morts effroyables. M. Vignal et des ouvriers étaient traversés à l'Ile-à-la-pierre pour en tirer des matériaux, nécessaires à la construction du séminaire, lorsqu'ils furent cernés par une bande d'Agniers postés là en embuscade. La plupart des Français réussirent cependant à s'esquiver et purent atteindre leurs canots. Les autres tombèrent malheureusement aux mains des sauvages.

Un nommé Jacques Leprêtre fut tué dans l'île même, et probablement brûlé sur place ou jeté dans le fleuve, car on n'en put rien trouver dans la suite. — Joseph

(3) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 159.

(4) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II, p. 447.

Duchesne fut tiré dans son canot, comme il s'éloignait de la grève avec d'autres. — Un troisième, Jean-Baptiste Moyen, mourut quelques jours après, des blessures reçues; mais quelques compagnons avaient réussi à le sortir de l'affreuse mêlée et le jetèrent à demi mort dans une embarcation. Quatre autres malheureux furent faits prisonniers et amenés à la Prairie de la Madeleine, où ils furent mis à la torture, ou tués sur place. Ce sont le sulpicien Vignal, Claude de Brigear, Jacques Dufresne et René Cullerier.

M. Vignal, qui avait été blessé gravement d'un coup de feu, ne pouvait être guéri pour être ensuite torturé.⁽⁵⁾ Il fut donc tué le lendemain. Les sauvages firent rôtir son corps et le mangèrent.⁽⁶⁾

Claude de Brigear fut condamné au supplice du feu. Les « Relations » des Jésuites rapportent que toute la nuit les barbares le soumirent à l'horrible torture des flammes, depuis les pieds jusqu'à la ceinture. Toute la journée du lendemain fut employée à renouveler sur son corps d'inhumaines déchiquetures. Les sauvages lui arrachèrent les ongles, lui coupèrent des lambeaux de chair et l'écorchèrent cruellement. Malgré tous ces raffinements de cruauté, la victime ne mourut que vingt-quatre heures après ces indicibles tourments.

Deux autres, Jacques Dufresne et René Cullerier, après avoir eux aussi subi la torture, furent emmenés en captivité dans les cantons iroquois. On ignore ce qu'il advint du premier; le second réussit à s'échapper à travers bois après dix-huit mois d'esclavage.

Ces affreux massacres devaient être, dans la pensée des Iroquois, une sorte de revanche de leur humiliante

(5) Ces barbares avaient l'habitude de guérir de leurs blessures les prisonniers de guerre qu'ils destinaient à la torture.

(6) Dollier de Casson dit qu'ils le brûlèrent pour l'achever, p. 165.

attaque du Long-Sault. Eu égard à la population, les années 1660 et 1661 furent les plus cruelles pour Villemarie. Au moins le dixième des colons, et, sans doute les plus valeureux, parce que les plus jeunes, avaient versé leur sang dans la guerre ou par le martyre; et un grand nombre de foyers n'avaient plus de chefs.⁽⁷⁾

Mort de Lambert Closse

Et l'implacable ennemi harcelait toujours les Français de Montréal. Le major Lambert Closse tomba à son tour sous leurs balles, le 6 février 1662. A la tête de vingt-six compagnons d'armes, soldats ou colons, il était accouru au secours d'un groupe de travailleurs, non loin de la ville, aux prises avec une nouvelle bande d'assassins. Après un combat presque corps à corps, les sauvages reprirent la forêt emmenant avec eux huit ou neuf prisonniers.

Quatre Français avaient été tués: Jean Le Comte, Louis Griffon, Simon Le Roy, et le plus intrépide soldat de ce temps, Lambert Closse.

Les « Relations » des Jésuites parlent de l'homme et du dernier combat qu'il a soutenu en des termes qui doivent être d'une exacte vérité: « C'était un homme dont la piété ne le cédait en rien à la vaillance et qui avait une présence d'esprit tout à fait rare dans la chaleur des combats. Il a tenu ferme à la tête de vingt-six hommes contre deux cents Onnontagués, combattant depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Il

(7) Cet acharnement des Iroquois contre Villemarie, située à quatre cents milles des cantons sauvages et qui ne les provoqua jamais d'aucune façon, ne s'explique pas facilement. Pourquoi tant de haine...? Les Français de Montréal étaient-ils desservis par leurs alliés sauvages ou quelqu'un des leurs, sciemment ou inconsciemment? On le soupçonnerait presque.

En tout cas, ce grand fait historique de la haine croissante d'un groupe d'indigènes pour tout ce qui touchait à Villemarie n'a pas encore été analysé dans ses causes réelles. Cette étude reste à faire. Elle mériterait de l'être en justice pour les races primitives du Canada.

leur a fait souvent lâcher prise, les repoussant des postes et des redoutes dont ils s'étaient emparés. Il a justement mérité la louange d'avoir sauvé Montréal et par son bras et par sa réputation . . . Nous devons cet éloge à sa mémoire, puisque Montréal lui doit la vie.»⁽⁸⁾

D'après Dollier de Casson: «C'était un homme tout de coeur, intrépide et généreux, comparable à un lion dans les combats. Si l'on avait eu le soin d'écrire, chaque année, toutes les belles actions qui se sont faites et passées autrefois à Villemarie, nous aurions bien des éloges à faire de lui, car il était partout et partout il faisait merveille. Mais, par défaut de monuments écrits, je suis obligé de les passer sous silence, aussi bien que les faits héroïques de plusieurs autres, qui ne se proposaient pareillement pour fin que la gloire de Dieu. Non, on ne saurait raconter dignement les services que cet excellent Major a rendus à Villemarie.»⁽⁹⁾

Venu probablement vers 1647, Closse fut, jusqu'à sa mort, en 1662, major de la garnison, greffier et tabellion de la seigneurie. Par ses trois fonctions publiques, il a été intimement mêlé à la fondation de Montréal. Comme tant d'autres de cette époque héroïque, il tomba les armes à la main pour la défense de la ville et l'honneur de l'idéal français en Amérique.

Garakonthié et la paix

Après la mort de Closse, les sauvages parurent se calmer de leur ardeur belliqueuse et s'éloignèrent pour un temps de Villemarie. Conscients sans doute de tout le mal qu'ils lui avaient fait, ils pouvaient maintenant craindre des représailles.

(8) « Relations des Jésuites, » 1662, pp. 4 et 5.

(9) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal. » D'après l'abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. II.

A la suite de conseils entre les divers groupes — à l'exception des Agniers qui ne voulurent jamais désarmer — ils décidèrent de cesser la lutte. Ils descendirent à Montréal, cette fois, non plus pour le meurtre et l'assassinat, mais pour faire la paix. Ils demandèrent même des missionnaires pour leurs villages. Ils promirent aussi de ramener une vingtaine de Français, pris au cours des dernières embuscades et retenus captifs en leur pays.

Le père Lemoyne, profitant de ces bonnes dispositions, se rendit dans les bourgades dans l'espérance de convertir quelques familles infidèles à la foi chrétienne. Cette entreprise n'eut aucun succès.

Le missionnaire constata cependant avec bonheur que Garakonhié, l'un des chefs les plus respectés des Cinq-Nations, était un véritable ami des Français. Il avait réussi à convaincre, au moins ceux de sa tribu (les Onnontagués), de cesser leurs hostilités meurtrières et de faire la paix avec la colonie de Montréal.

Dans un voyage qu'il fit vers ce temps à Villemarie, il ramena avec lui neuf prisonniers, qui furent reçus avec bien de la joie. Ce fut pour notre ville un heureux moment de répit dans ces temps d'angoissante anxiété. Lorsque le brave capitaine indien se rembarqua pour son pays, il fut salué, dit-on, par une salve de mousqueterie; on tira même du canon en son honneur.

Depuis trois ans Villemarie avait payé un sanglant tribut à la furie iroquoise. Une cinquantaine de personnes, peut-être davantage, avaient été tuées ou faites prisonnières. Coups de trahisons, massacres et tueries menaçaient de saigner à blanc la malheureuse colonie. Il était temps qu'il se produisît une accalmie pour que cette grande blessée pût reprendre un peu de vigueur.

Garakonthié, le grand chef des Onnontagués, eut la gloire de réparer dans une certaine mesure les méfaits de ses compatriotes agniers. Continuant parmi les siens son oeuvre de pacification, il parvint à faire libérer dix-neuf autres prisonniers de guerre, qui furent rendus à leurs foyers. Garakonthié, on doit le dire à son honneur, fut le bon génie des Français au milieu de leurs plus farouches ennemis.

« Les Agniers massacrent et tuent, écrit Marie de l'Incarnation, alors que les Onnontagués et les Goïogouins demandent la paix. » Il en sera ainsi jusqu'à la grande paix de Montréal en 1700. Malgré toutes les démarches pacifiques de leurs compatriotes, ils ne désarmèrent jamais complètement. Ils continuèrent à l'occasion de jeter l'effroi et de provoquer des alarmes sur différents points de la colonie. Cette conduite agaçante causait bien des ennuis. On appréhendait toujours quelque nouveau coup de ces tristes maraudeurs.

Soeur Marie Morin, la première Canadienne entrée à l'Hôtel-Dieu en 1662, raconte dans ses Annales⁽¹⁰⁾ que l'hôpital était presque toujours tenu en alerte par l'appa-

(10) Nous reproduisons cette page des «Annales» collationnée à l'original: « Toutes les fois qu'on sonnoit le tocsin pour auertir les habitans de secourir ceux que les ennemis avois attaqués et ceux qui estois en des lieux dangereux à travailler de s'en retirer. Ce qu'on fesoit aussy tost au signal de la cloche. Ma Sr. Maillet tomboit dès lors en faiblesse par l'excès de la peur et ma Sr. Macé demouroit sans paroles et dans un estat à faire pitié tout le tems que duroit l'alarme allant se cacher l'une et l'autre dans un coin du jubé devant le très St. Sacrement pour se préparer à la mort, ou dans leur cellule. Moy, qui savois le lieu de leur retraite, je les allois consoler aussy tost que j'auois appris que les Yrocois s'étois retirés et qu'ils ne paressois plus. Ce qui leur redonnoit la vie. Ma Sr. de Bresolles est plus forte et constante dans sa peur qu'ne l'empechoit pas de servir ses malades et secourir ceux qu'on apportoit blesés. Mais après de telles occurences mesme montoit avec moy au clocher quand nous en auions le tems pour y sonner le tocsin, afin de ne pas occuper un homme qui alloit courir sus l'ennemy. En ce cas, de ce lieu élevé, nous voyons quelquefois le combat qu'étoit fort proche, ce qui nous causoit beaucoup de peur et nous fesoit redescendre au plutost en tremblant, craignant d'estre à son dernier jour. D'autres fois, quand les ennemis estois plus éloignés, et nos gens les plus forts, c'étoit un plaisir d'estre là monter voir tout le monde courrir au secours de leurs frères et exposer leur vie pour conserver la leur. Les femmes mesme comme des amazônes y courois armées comme les hommes. Je l'ai vu plusieurs fois. »

rition inopportune de ces barbares, cachés en embuscade jusque dans la cour de l'Institut. Il en était de même chez les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. A la moindre alarme on sonnait le tocsin et les hommes accouraient de partout à la défense des religieuses ou des habitants menacés.

Milice de la Sainte-Famille

Le continuel état de guerre, entretenu par les sauvages, en dépit des démarches et des promesses de quelques groupes, obligea M. de Maisonneuve à prendre de nouveaux moyens de protection contre les tracassières entreprises de l'irréductible ennemi. Il fit de Villemarie une sorte de camp retranché; et il organisa la milice de la Sainte-Famille, pour la défense permanente de la ville. Comme celle-ci élargissait sans cesse son territoire défriché, la milice devait seconder les soldats de la garnison dans le service de patrouille aux endroits les plus exposés.

Le 27 janvier 1663, cent quarante colons, de toutes conditions, répondirent à l'appel du gouverneur et s'enrôlèrent dans la milice volontaire. On forma vingt escouades de sept membres, et chacune était commandée par un caporal. Les escouades montaient la garde et faisaient la surveillance à tour de rôle. Des redoutes furent construites à différents endroits, où l'on faisait garde jour et nuit.

Ces sentinelles, constamment en vigie, empêchèrent sans doute les sauvages de réaliser bien des mauvais desseins. Ces petits avant-postes, toujours en éveil, durent gêner leurs manigances sournoises. Ils se sentaient maintenant devinés, épiés, surveillés par des soldats en armes.

De ce moment la Ville, toute entourée de champs de culture et d'enclos de pâturage, fut moins sujette aux incursions des Iroquois, lassés peut-être eux-mêmes de leurs sanguinaires et inutiles tentatives de destruction de Villemarie, que tant de tueries et de massacres n'avaient pu empêcher de se développer.

La Paroisse et la Ville

Pour mettre fin au malentendu entre l'évêque de Pétrée et les Sulpiciens, au sujet de juridiction ecclésiastique, la Compagnie de Montréal et les Messieurs du Séminaire avaient, en 1660, solennellement déclaré qu'ils ne reconnaissaient plus en ce pays d'autre juridiction épiscopale que celle du vicaire apostolique de Québec. Forts de cette opportune soumission à l'autorité supérieure, les Sulpiciens et les Associés crurent qu'il serait à propos de demander à Rome l'érection d'une église paroissiale à Villemarie.

M. de Queylus fut chargé par le Séminaire de mener cette affaire auprès de la Curie romaine. Le saint abbé surmonta facilement les premières difficultés que toute oeuvre de bien ne manque pas de rencontrer, et des bulles apostoliques furent émises par le pape Alexandre VII, en décembre 1660. M. de Queylus fut choisi par le supérieur général de Saint-Sulpice comme premier titulaire de la nouvelle cure. Le digne abbé reprit donc avec confiance le chemin de Montréal pour fonder la paroisse canonique qu'avait autorisée le Saint-Siège.⁽¹¹⁾ Mgr de Laval, qui n'avait pas été consulté sur cette affaire, dans laquelle il était cependant intéressé, on doit l'admettre, s'opposa à sa conclusion.

(11) On avait doté la nouvelle cure d'un fonds considérable, auquel avaient contribué M. de Fancamp 2 000 livres, M. de Queylus, 6 000, M. Bretonvilliers, 18 000.

M. de Queylus, venu incognito au mois d'août 1661, reçut l'ordre en termes énergiques de repasser au plus tôt en France. Devant la forte opposition des autorités religieuses de Québec, M. de Queylus se vit contraint de se rembarquer dès l'automne, sans avoir rien accompli de sa délicate mission. D'autre part, les Congrégations romaines jugèrent opportun de suspendre pour un temps l'effet des bulles papales. L'érection canonique de la paroisse Notre-Dame fut ainsi retardée de quelques années.⁽¹²⁾

Ces malencontreuses difficultés pouvaient avoir quelque répercussion dans le développement économique de Villemarie, auquel le séminaire était intimement lié.⁽¹³⁾ D'autre part, l'énervement causé dans le peuple par les attaques réitérées des Iroquois avait nui aux travaux de culture, découragé les colons et ébranlé tout l'établissement jusque dans ses fondements. Le gouverneur et les Sulpiciens durent prendre d'efficaces mesures pour consolider l'oeuvre chancelante et l'enraciner profondément dans le sol.

Le mot d'ordre fut lancé: «Les colons sur les terres».

En dehors de l'élite professionnelle, peu nombreuse, et un clergé fort restreint, la population de Villemarie se composait de quatre classes de gens: les soldats, les habitants, les engagés, les volontaires.

Les *soldats* de la garnison étaient entretenus jusqu'ici aux frais de la Compagnie de Montréal et n'avaient généralement dans la colonie, où ils étaient

(12) Cette délicate affaire est traitée avec force détails par l'abbé Failon dans son grand ouvrage, abondamment documenté: « Histoire de la Colonie française » vol. II, pages 272 et suivantes.

(13) MM. de Bretonvilliers et de Queylus étaient alors les plus forts soutiens de la colonie.

de passage, d'autre intérêt que celui de faire le coup de feu et de gagner leur solde. — Les *habitants* étaient les seuls vrais colons. Retenus ici par des promesses de s'y établir et des avances d'argent, ils prirent des terres à cultiver ou des terrains de ville pour fonder un foyer et exercer un métier ou industrie quelconque. Ils subsistaient par eux-mêmes, et eux seuls jouissaient du privilège de faire la traite des pelleteries, principale source de revenus de la colonie.⁽¹⁴⁾

Les *engagés* prenaient du service dans les familles ou les institutions religieuses. Ils passaient généralement contrat pour un laps de temps déterminé. C'était les domestiques de cette époque-là. On appelait *volontaires* les journaliers, employés à toutes sortes de travaux de ville ou des champs, vivant au jour le jour, au hasard des circonstances.

En fait, ces quatre catégories de citoyens n'étaient peut-être pas aussi tranchées que ce récit le laisse entendre. Plusieurs des soldats, des engagés et des volontaires se firent dans la suite habitants ou colons sédentaires. Pour les inciter à se livrer à la culture, tout en conservant chacun leurs emplois, le gouverneur publia une ordonnance les autorisant à défricher, à temps perdu, des lopins de terre sur le domaine seigneurial. Il leur était permis de jouir de ces terres jusqu'à ce que des concessions leur fussent données en échange. On leur octroyait aussi le privilège de la retraite.⁽¹⁵⁾ Cette mesure eut un plein succès. Dès 1662, le gouverneur reçut plus de soixante demandes qu'il s'empressa d'ac-

(14) Le nom d'*habitant* n'avait pas alors la détestable signification que le parler populaire de nos jours lui donne d'ailleurs bien à tort. Son vrai sens étymologique lui vient de *habeo*: je tiens, je possède. Ils étaient en effet presque tous propriétaires de biens-fonds.

(15) Ordonnance de M. de Maisonneuve, 4 novembre 1662 — Mémoires de la Société Historique de Montréal, 3e livraison, p. 132.

corder. Tous s'engageaient à défricher au moins quatre arpents chacun.⁽¹⁶⁾

Le domaine seigneurial, en partie défriché par ce moyen, élargit d'autant le territoire rural, mis en valeur pour le plus grand avantage de la ville elle-même.

Opposition du baron d'Avaugour

La ville de Maisonneuve n'avait guère connu jusqu'ici les tristes ravages de l'eau-de-vie; mais la contagion, qui faisait déjà beaucoup de mal aux établissements plus anciens, s'étendit un peu de ce côté, à mesure que la population augmentait en nombre. Le gouverneur dut édicter des ordonnances sévères pour réglementer le commerce dangereux des boissons et en prévenir autant que possible les abus.

Par malheur, le gouverneur général, M. d'Avaugour, avait là-dessus des vues si opposées à celles de l'évêque de Québec et des autorités de Montréal qu'il était bien difficile de mener campagne efficace contre le troc des liqueurs fortes pour les pelleteries des sauvages. Ceux-ci faisaient de l'eau-de-vie un usage immodéré et se livraient alors à toutes sortes de dévergondages, dont les Français, comme eux-mêmes, étaient souvent les malheureuses victimes.

Le baron d'Avaugour, déjà mal disposé à l'égard du gouverneur de Montréal, ne garda plus de mesure, devant l'attitude énergique de M. de Chomedey sur cette question de l'eau-de-vie, et lui fit subir toutes sortes de tracasseries. Il désavoua injustement les ordonnances rendues par M. de Maisonneuve sur le commerce des boissons enivrantes. Ce désaveu, par l'autorité supérieure, des lois nécessitées par les circonstances, était

(16) Archives du Séminaire: Titres et papiers du Domaine.

vraiment scandaleux. De regrettables conséquences suivirent bientôt cette conduite impolitique et abusive. On constate malheureusement, par les archives judiciaires de l'époque, que la licence et l'inconduite, chez les blancs comme chez les sauvages, furent le triste résultat de la malencontreuse ingérence du gouverneur de Québec dans les affaires de Montréal.

Dans une autre occasion, M. d'Avaugour montra de nouveau la même opposition mesquine aux vues de M. de Maisonneuve. Celui-ci avait décidé d'aller en France, pour représenter à la Compagnie les impérieux besoins de Villemarie et pourvoir aux moyens de la défendre de façon permanente contre les Iroquois, toujours acharnés à sa perte. Dans le même temps, il était fortement question à Paris de céder à la Compagnie de Saint-Sulpice les droits et privilèges des Associés de Montréal sur l'Ile et la Seigneurie.

Le gouverneur et Jeanne Mance, comme principaux intéressés dans cette importante transaction, devaient se rendre à Paris pour traiter de l'affaire. Ils descendirent à Québec, où ils arrivèrent le 16 septembre 1662. M. de Maisonneuve ne devait pas aller plus loin. Sous le futile prétexte d'une enquête à faire à Villemarie, M. d'Avaugour lui commanda de rebrousser chemin,⁽¹⁷⁾ sans tenir compte des intérêts primordiaux, que le gouverneur de Montréal allait défendre là-bas. Paul de Chomedey revint donc à Villemarie, laissant Jeanne Mance s'embarquer seule. Il semble bien que sa présence à Paris pour une telle affaire devait pourtant s'imposer.

L'on est surpris de voir le fondateur obéir si facilement à l'injonction injustifiable et ridicule de l'entêté

(17) Journal des Jésuites, 16 septembre 1662.

baron. Faut-il soupçonner que par-dessus l'épaule du sieur Pierre du Bois, baron d'Avaugour, M. de Maisonneuve avait aperçu quelque influence occulte plus menaçante encore ? En tout cas, cet acte de faiblesse, au moins en apparence, est le seul que nous connaissions dans la vie publique de notre premier gouverneur. Il reste inexplicable.

Tremblements de terre

L'année 1663, que devaient marquer de profonds changements politiques dans l'administration générale du pays, commença par un formidable bouleversement du sol. Dans l'après-midi du 5 février, il se produisit un violent tremblement de terre, qui jeta dans la consternation blancs et sauvages du Canada, depuis les côtes de Gaspé jusqu'aux territoires des Grands Lacs. A des intervalles rapprochés, les secousses sismiques se répétèrent jusque dans la nuit avancée. Les chocs perturbateurs se renouvelèrent dans la suite à différents jours jusqu'au mois d'août, avec plus ou moins de violence, causant à plusieurs endroits des bouleversements géologiques considérables. La crédulité populaire fit voir dans ces événements insolites, mais naturels, des choses merveilleuses. On peut en juger par le récit très imagé que le père Lalemant fit de ce violent soubresaut des forces cosmiques. Nous le reproduisons à titre de curiosité d'une époque éloignée :

« Le ciel et la terre nous ont parlé bien des fois depuis un an : c'était un langage aimable et inconnu, qui nous jetait en même temps dans la crainte et l'admiration. Le ciel a commencé par de beaux phénomènes. Dès l'automne dernier, nous avons vu des serpents embrasés, qui s'élançaient les uns dans les autres

en forme de caducées, et volaient par le milieu des airs, portés sur des ailes de feu. Nous avons vu sur Québec un grand globe de flammes, qui faisait un assez beau jour pendant la nuit, si les étincelles, qu'il dardait de toutes parts, n'eussent mêlé de frayeur le plaisir qu'on prenait à le voir. Ce même météore parut sur Montréal, mais il semblait sortir du sein de la lune, avec un bruit qui égalait celui des canons ou des tonnerres et, s'étant promené en l'air, fut se perdre enfin derrière la montagne dont cette île porte le nom.» (18)

On s' imagine ce que les bonnes gens du temps durent éprouver de stupeur à la vue de phénomènes aussi étranges. Les contes fantaisistes, qu'on se plut alors à répandre dans la naïve population, semblent annoncer les dramatiques légendes de loups-garous, de feux-follets et de chasse-galeries du siècle dernier.

Les gens de Québec, dit Faillon, se jetèrent à toutes sortes de dévotions pour conjurer le péril menaçant. A Montréal, on conserva plus de calme.

Il ne paraît pas que la population ait souffert de grands dommages de cette perturbation du sol. Les effets s'en firent davantage sentir dans les régions élevées du plateau laurentien.

La fin des Compagnies

Au printemps de 1663, le régime des Compagnies prit fin au Canada. Les Cent Associés abandonnèrent au roi leurs lettres patentes et toute la colonie passa sous l'autorité immédiate du gouvernement royal. L'administration du pays fut confiée à un nouveau gouverneur, M. de Mézy, qui devait partager le pouvoir avec un intendant de finances et de justice et un Conseil Sou-

(18) « Relations » des Jésuites, 1663.

verain. Ce mode de gouvernement royal devait durer jusqu'à la cession du Canada par la France en 1760.

Ce changement au début causa du malaise dans les établissements en dehors de Québec, lesquels perdirent alors beaucoup de leur autonomie.

La Compagnie de Montréal, à son tour, céda sa fondation et abandonna toutes ses obligations avec ses privilèges au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, le 9 mars 1663.⁽¹⁹⁾ Les nouveaux seigneurs s'empressèrent d'acquitter les dettes de l'ancienne administration, et employèrent leurs ressources de toutes provenances au développement de l'oeuvre qui leur était confiée.

Durant vingt-deux ans, les Associés de Montréal avaient contribué de leurs biens personnels et dépensé leurs énergies à l'établissement de Villemarie, sans jamais en n'avoir rien retiré que la satisfaction d'avoir accompli une oeuvre de civilisation. Comme M. de La Dauversière, les Associés ont été ignorés par les générations qui se sont succédé dans la seigneurie fondée par eux. Rien encore ne rappelle leur souvenir dans notre grande ville, qui leur doit tant et qui s'en doute si peu.

Empiètements de M. de Mézy

Le nouveau gouvernement central était à peine entré en fonction, qu'il prétendit étendre sa juridiction au district de Montréal, et annuler de fait, si non en droit, les pouvoirs et privilèges des seigneurs, garantis par leurs titres. Durant toute la guerre iroquoise, on ne sache pas que Québec ait envoyé des soldats pour la défense de Villemarie. Maintenant que le péril sauvage paraissait moins troublant, on se hâtait de monter à l'assaut

(19) « Edits et Ordonnances Royaux » 1854, vol. I, p. 93.

des fonctions, des honneurs et des places. Enfin on allait donc se battre... à coups de décrets et d'ordonnances. Certes les habitants de Montréal avaient connu d'autres armes.

Au péril iroquois allait-il donc succéder le péril québécois ?

Feignant d'ignorer le privilège qu'avaient les seigneurs de nommer aux emplois publics dans leur vaste seigneurie, le gouverneur de Mézy voulut se faire reconnaître comme la source immédiate de tous les pouvoirs civils. De sa propre autorité il cassa les fonctionnaires en charge et leur imposa de nouvelles commissions.

A l'encontre des droits incontestables du Séminaire, concernant l'administration de la justice, de Mézy établit à Montréal une sénéchaussée royale et en nomma tous les officiers. Arthur de Saily fut créé juge civil et criminel, Nicolas de Monchy, greffier et notaire, Charles Le Moyne, procureur du roi.⁽²⁰⁾

Le Séminaire, qui jouissait, par ses titres mêmes, du droit de haute, moyenne et basse justice, ne devait pas se laisser dépouiller aussi cavalièrement de ses prérogatives essentielles. Les seigneurs ripostèrent d'énergique façon aux empiètements intempestifs de l'audacieux gouverneur: ils nommèrent de leur côté Charles d'Aillebout des Musseaux, juge de la seigneurie, Bénigne Basset, greffier, et Jean-Baptiste Migeon de Branssat, procureur fiscal.⁽²¹⁾

Ce conflit de pouvoirs devait amener la confusion chez les justiciables. Mais la résistance opiniâtre, oppo-

(20) Archives judiciaires de Montréal: « Registre des Audiences de la Sénéchaussée. »

(21) « Tribunaux et Officiers de justice, » par E.-Z. Massicotte, Mém. Soc. R. 1916.

sée par le séminaire aux prétentions exagérées du gouverneur québécois, fit bientôt tomber dans l'insignifiance cette première tentative de sénéchaussée royale à Montréal.

M. de Mésy s'attaqua ensuite à M. de Maisonneuve, mettant en doute ses titres de gouverneur, parce qu'ils n'avaient pas été paraphés par la Compagnie de la Nouvelle-France. Sans tenir compte des droits acquis, il émit une nouvelle commission pour maintenir le fondateur dans ses fonctions de gouverneur, relevant désormais de son autorité à lui. Puis, au mois de juin 1664, il le remplaça par Etienne Pézard, sieur de La Touche.

Les seigneurs intervinrent de nouveau. Usant de leur droit de nomination, ils maintinrent M. de Maisonneuve dans sa charge.⁽²²⁾ On ne voit pas que le sieur Pézard ait jamais exercé la fonction de gouverneur à Montréal. Sa commission resta lettre morte.

Mais cette conduite autoritaire et malencontreuse du gouverneur général avait jeté du malaise dans les milieux officiels, et dégoûté M. de Maisonneuve d'une fonction qu'il avait remplie avec tant d'abnégation et de dévouement. D'autre part, M. de Mésy eût-il possédé tous les pouvoirs, qu'il prétendait si bruyamment imposer à tous, que son étrange conduite serait encore reprehensible.

Les vingt-trois années de l'administration de Paul de Chomedey de Maisonneuve, dans les circonstances que l'on connaît, criaient assez haut et assez loin la valeur et les mérites de l'homme, pour que l'homme fût

(22) La donation du 9 mars 1663 disait expressément: « Le dit sieur de Maisonneuve, l'un des dits Associés, et qui a très utilement servi à l'oeuvre, demeurera gouverneur et capitaine de la dite Isle, de la maison seigneuriale en laquelle il est présentement résident, et établi par les dits sieurs associés sa vie durant, sous le bon plaisir néanmoins et ordres des dits sieurs du Séminaire, comme propriétaires de l'Isle. » — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 94.

traité avec plus de déférence, de respect et de justice par un fonctionnaire de fortune, quel que fût son rang.

Nouveaux coups des Iroquois

De 1663 à 1665, l'Iroquois fit encore des siennes à Villemarie. Au mois de mai 1663, sept prétendus délégués des Agniers vinrent des pays d'en Haut, sous prétexte de parlementer avec les autorités de Montréal. On les logea dans une cabane de Hurons, dont quelques familles chrétiennes étaient hébergées dans la ville. Profitant de l'hospitalité confiante qu'on leur donnait, ces misérables massacrèrent leurs hôtes durant la nuit, et tuèrent un homme, une femme, en mutilèrent affreusement une autre et s'enfuirent dans les bois emmenant avec eux trois petites filles huronnes.

Exaspérés d'une aussi grande perfidie, les Hurons se mirent en campagne pour venger l'odieux assassinat. Guettant un jour un petit groupe d'ennemis, qui remontaient le fleuve, ils les attaquèrent avec rage, en abattirent un sur place et firent les autres prisonniers.

Au mois de juin, les barbares sourdent de nouveau à travers bois et se jettent comme des bêtes fauves sur des Français, isolés dans leurs champs. Léger Hague-nier est tué sur place. Simon des Près, dit le Berry, est fait prisonnier et brûlé vif au village des Onneiouts.

L'année suivante, quatre colons tombèrent sous les balles de l'ennemi, toujours caché quelque part en embuscade. Michel Théodore dit Gilles fut tué à la Longue-Pointe, Jacques Dufresne et Pierre Maignant, à l'île Sainte-Hélène, et Claude Marcoux, au retour de la chasse.

Enfin lassés eux-mêmes d'une petite guerre, qui n'empêchait pas Villemarie de se développer, les Iro-

quois tentèrent de faire la paix. Trente délégués, représentant au moins quatre des Cinq-Nations, prirent le chemin de Villemarie. Pour appuyer leurs démarches et prouver leur bonne foi, ils amenaient avec eux des prisonniers français. Le gouverneur général et l'évêque étaient venus à Montréal pour rencontrer les ambassadeurs sauvages.

Par malheur un parti d'Algonquins, au fait des événements qui se préparaient, allèrent au devant de la délégation au-dessous du grand Saut et l'attaquèrent sauvagement. Ils en tuèrent plusieurs, firent des prisonniers et s'emparèrent de tout le butin. Les Français, qui n'étaient pas responsables de ce coup, durent en supporter les conséquences.⁽²³⁾

Au mois d'avril 1665, les Soeurs de l'Hôtel-Dieu faisaient travailler au défrichement de la contrée Saint-Joseph, lorsqu'une bande d'Iroquois apparurent soudain et se jetèrent à l'improviste sur cinq ou six travailleurs sans défense. Ils tuèrent sur le champ Basile Rollin, Guillaume Jérôme, et capturèrent Jacques Petit et un nommé Montour. Un vieux serviteur, nommé Jouanneau, réfugié dans une grange, ne fut pas inquiété.

Les sauvages mirent fin à leurs exploits par la capture de Charles Le Moyne. Parti à la chasse avec quelques sauvages de la tribu des Loups, il fut cerné, pris et amené captif dans les Cantons. C'était une grande perte pour notre ville.

Le Moyne fut condamné à mort par le conseil des chefs et destiné à la torture. Parlant bien leur langue, il réussit à convaincre ses bourreaux que sa mort serait bientôt vengée par le massacre de toutes leurs tribus et l'incendie de leurs villages.

(23) « Relations » des Jésuites, 1664, p. 34.

Cette audacieuse menace de destruction jeta les Iroquois dans une anxieuse incertitude, et ils décidèrent de rendre leur prisonnier à sa patrie. Pour prévenir les Français en leur faveur, ils chargèrent Le Moyne d'être leur protecteur auprès du gouverneur, en vue de la paix qu'ils voulaient faire prochainement. Après trois mois de captivité, Charles Le Moyne rentrait joyeusement dans sa ville.

Départ du fondateur

Malgré la guerre iroquoise et autre . . . Villemarie élargissait toujours ses champs de culture et reculait sans cesse la sombre et traîtreuse forêt, habitacle préféré de son irréductible et sanguinaire ennemi.

L'établissement de Montréal était chose faite, la période des développements, de consolidation, pourrait-on dire, allait maintenant commencer.

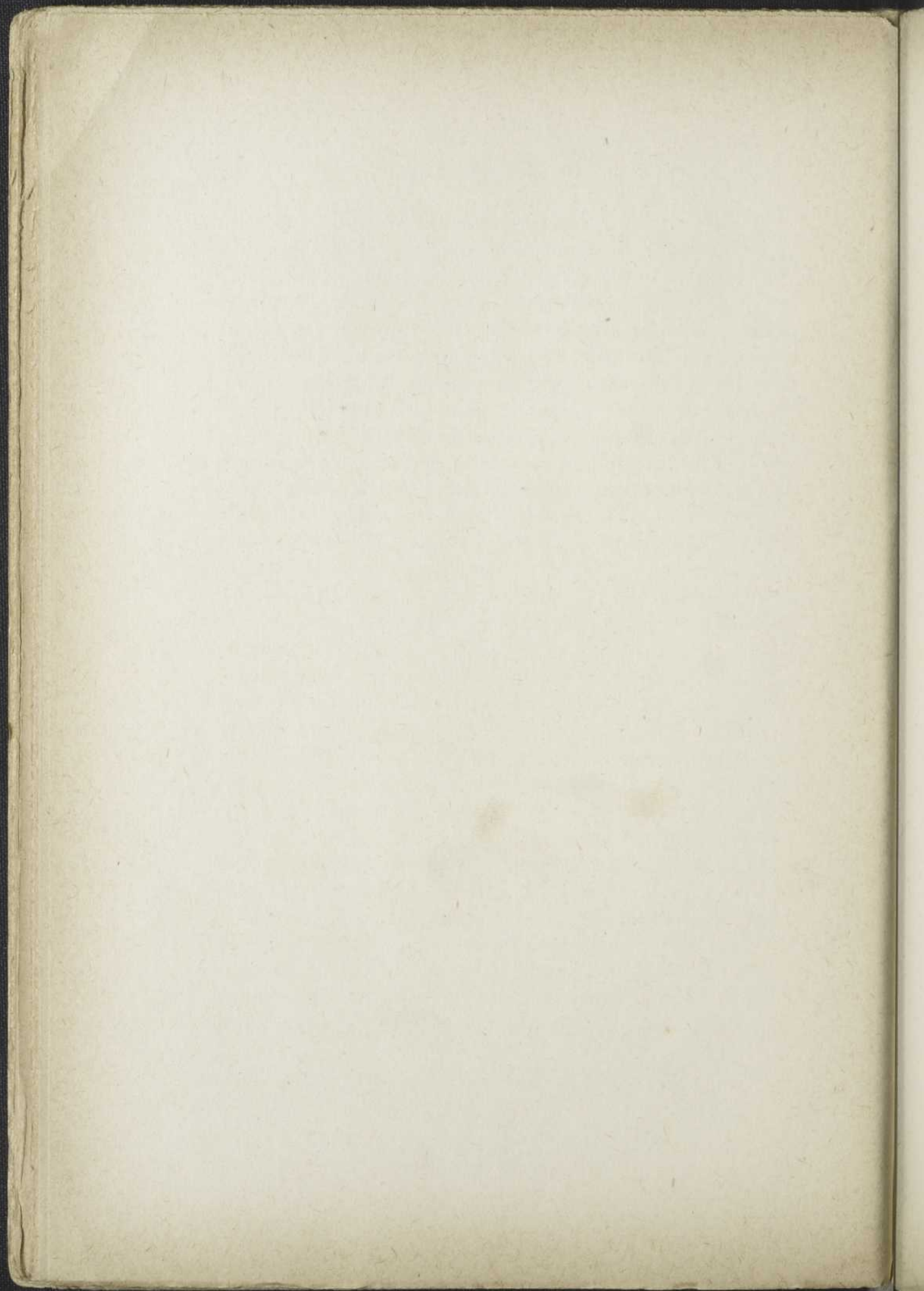
Mais cette époque héroïque devait se clore par un dernier sacrifice imposé à Villemarie, la perte de son fondateur. Celui que la fureur acharnée des Iroquois n'avait pu abattre allait être sacrifié à de mesquines et intrigantes menées, à de basses jalousies, qui ne se montrent nulle part, mais que l'on sent partout. Tout fut résumé, condensé, formulé dans un laconique mot d'ordre de départ, venu l'on ne sait d'où et transmis par le nouveau lieutenant général, M. de Tracy.⁽²⁴⁾

M. de Maisonneuve partit, croit-on, vers la fin de l'été 1665. Mais il ne se démit officiellement de sa charge qu'en 1669. Il passa le reste de ses jours à Paris, où il mourut, âgé de 64 ans, le 9 septembre 1676. Il fut inhumé dans le cimetière de l'Abbaye de Saint-Victor.

(24) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. III, p. 110 et suiv. — Soeur Morin: « Annales de l'Hôtel-Dieu, » p. 82.

Paul de Chomedey de Maisonneuve n'était pas un génie militaire. Il n'en fallait pas pour fonder et établir Villemarie. Il n'a pas, comme beaucoup d'autres, illustré son nom aux dépens de nombreuses vies, sacrifiées pour immortaliser leurs chefs. Du sang de ses colons il n'a perdu que celui que l'Iroquois est venu lui voler dans les embuscades qu'il ne pouvait empêcher.

Maisonneuve — c'est le nom que l'histoire a consacré — fut un génie créateur de foyers, avec tout ce que ce titre magnifique comporte de vertus chrétiennes, de vertus françaises, créatrices de civilisation.



CHAPITRE CINQ

Expéditions — Régime intérieur

1665 - 1684

UN quart de siècle a passé sur Villemarie. Elle a été longtemps empêchée par l'Iroquois de se développer normalement. De multiples saignées l'ont jetée dans un état de langueur alarmant. Mais la guerre sauvage est presque finie et le jeu des causes naturelles de prospérité, des agents de progrès, des éléments de vie peut se faire librement.

C'est maintenant que le *fait de situation* va réaliser tout ce qu'il comportait d'avantages pour Villemarie.

Situé à la tête de la navigation fluviale et en communication directe avec l'Europe d'un côté et les territoires des Grands Lacs de l'autre, Montréal était destiné à devenir le centre d'aboutissement et de distribution de tous les commerces, de toutes les industries.⁽¹⁾ En même temps qu'un actif mouvement de colonisation multipliait les champs de blé à la place des vieux arbres séculaires, un fructueux commerce de fourrures⁽²⁾ s'organisa avec les indigènes de l'Ouest. La ville devint le principal marché des échanges commerciaux et du troc des fourrures. Les relations sur place avec les peuplades lointaines firent naître d'abord le besoin d'explorer ces immenses contrées, d'où venaient tant de richesses et

(1) Au chapitre VI.

(2) Au chapitre XI.

bientôt les voyages de découvertes, les expéditions de toutes sortes s'ajoutèrent aux activités de l'intérieur.

Mais au cours de cette prospérité matérielle, les préoccupations d'ordre économique se mêlent davantage et ont tendance à se substituer aux vues désintéressées des fondateurs.

Expéditions militaires

Cette ère nouvelle s'ouvre par une entreprise militaire comme le Canada n'en avait pas encore connu. Cette expédition dans les pays sauvages devait, pour vingt ans au moins, débarrasser la colonie de la menace iroquoise, qui avait jusque-là paralysé les meilleures énergies des colons.

A l'été de 1665, douze compagnies du régiment de Carignan, envoyées par le roi, débarquaient à Québec sous le commandement du colonel Henri Chapelas, sieur de Salières. Dans sa hâte de libérer le pays du péril des peaux-rouges, le nouveau gouverneur général, M. de Courcelle, entreprit, dès l'hiver suivant, (1666) d'aller faire la guerre aux Cinq-Nations iroquoises sur leur propre territoire.

Sans tenir compte des avis prudents de ceux qui connaissaient le pays et les traîtrises du climat, de Courcelle s'aventura sans guides, par les grands froids de janvier, à travers des régions inconnues, inexplorées et couvertes de forêts. Il remonta ainsi jusqu'aux environs de Schenectady, mais ne put atteindre les cantons iroquois, but de son voyage. De Courcelle revint au mois de mars, ayant perdu plus de soixante hommes, morts de faim ou de froid ? Quelques sauvages isolés, surpris dans les bois, avaient seuls été tués au cours de l'expédition : piètre succès d'une hasardeuse équipée.

Au mois de septembre suivant, le lieutenant général, le marquis de Tracy, tenta à son tour l'aventure, mais dans des conditions un peu moins défavorables. Son armée était composée de 600 soldats de Carignan, de 600 habitants et sauvages amis des Français. Algonquins et Hurons servaient surtout de guides à l'expédition. Villemarie avait fourni 110 volontaires, que M. de Courcelle appelait ses "capots bleus", et pour lesquels il avait la plus confiante prédilection. Faisaient partie du contingent montréalais le capitaine et interprète Charles Le Moyne, le lieutenant Picotté de Bellestre, MM. Charles d'Aillebout des Musseaux, Vincent de Hautmesnil et de Saint-André. L'abbé Jean Dollier de Casson, sulpicien, arrivé quelques jours auparavant, était l'aumônier des volontaires.⁽³⁾

Pour les préparatifs de son expédition, M. de Tracy ne fut guère plus prévoyant que son prédécesseur. Son armée eut à souffrir terriblement du manque de vivres et de l'insuffisance d'équipement. Les soldats comme les volontaires durent se soumettre aux rigueurs d'une cruelle ration.

Arrivés enfin dans les cantons, les Français virent s'enfuir devant eux tous les guerriers et leurs familles, qu'un aussi grand déploiement de forces militaires avait jetés dans la stupeur et la consternation.⁽⁴⁾ De Tracy dut se contenter de détruire les villages, formés de cabanes et entourés de vieilles palissades. L'expédition était de retour à Québec le 5 novembre, après avoir éprouvé les plus grandes misères au cours de ce lointain voyage. On chanta le « *Te Deum* », non pour célébrer la victoire,

(3) Au retour de l'expédition, M. Dollier se rendit au fort Sainte-Anne, sur le lac Champlain, pour y faire le service d'aumônerie de la garnison.

(4) De La Barre, Denonville, Frontenac, de Ligneris furent aussi reçus de cette façon, dans leurs excursions au pays des sauvages.

mais pour se féliciter d'avoir enfin échappé aux périls d'une entreprise mal conduite.

Cette expédition manquée avait eu pourtant l'avantage de mettre à l'épreuve la valeur et l'endurance des habitants de Villemarie. Ceux-ci montrèrent dans cette occasion que, par leur habitude du pays, ils étaient mieux préparés que les nouveaux soldats de France pour la guerre sauvage à travers lacs et forêts. L'on peut croire qu'à la tête de 1 200 hommes, Maisonneuve, Dollard ou Closse n'eussent pas fait un voyage de cent lieues pour brûler des cabanes.

Les Iroquois avaient vu cependant dans cet imposant déploiement de soldats français une terrible menace pour leur propre sécurité et ils s'empressèrent de faire la paix que l'on désirait depuis longtemps sans jamais l'obtenir.⁽⁵⁾ La crainte avait été pour eux le commencement de la sagesse.⁽⁶⁾ A leur demande, qui paraissait cette fois sincère, des missionnaires jésuites furent envoyés pour les évangéliser et les instruire. Les Cinq-Nations les reçurent avec grande déférence.

Sollicitude de l'intendant Talon

Cette équipée militaire, peu glorieuse au vrai, avait cependant ramené la confiance, la tranquillité et la paix dans tous les établissements de la colonie. Elle fut suivie d'une époque où le développement économique s'accomplit sur tous les points, sous l'habile et entreprenante direction du nouvel intendant, Jean Talon.

(5) Le 13 décembre 1665, un traité de paix en 11 articles fut signé par M. de Tracy et les ambassadeurs iroquois. Cf. « Rapport sur les Archives canadiennes, » 1885, p. XXXIII.

(6) MM. Roy et Malchelosse, dans leur étude sur le Régiment de Carignan, pp. 36-37, expriment une opinion contraire. Les sauvages, d'après eux, n'auraient fait la paix que par opportunité politique. C'est supposer chez les Peaux-rouges des capacités de calcul que nous avouons ne pas leur reconnaître.

Pour se mieux renseigner sur l'état et les besoins de Villemarie, Talon visita, en 1667, presque tous et chacun des habitants de l'Ile, à la grande satisfaction du peuple. Il voulut s'assurer par lui-même «si personne ne souffrait de quelque injustice, ou si quelqu'un avait plus particulièrement besoin de secours.» Cette sollicitude, cette vigilance étaient surtout nécessaires à Montréal, où il n'y avait pas de gouverneur depuis le départ de M. de Maisonneuve.

Talon, dès son arrivée au pays, s'était montré mieux disposé que ses prédécesseurs à l'égard de notre ville. Fort de sa propre valeur, il n'avait pas comme eux leurs mesquines et jalouses susceptibilités d'autorité. Conscient des droits des seigneurs de Montréal, il rétablit le Séminaire de Saint-Sulpice dans tous ses privilèges et prérogatives de justice seigneuriale; et le 16 septembre 1666, il reçut les «Messieurs de Montréal» à foy et hommage.⁽⁷⁾ La tentative de M. de Mézy d'organiser, en marge de la justice féodale, une sénéchaussée royale, n'avait été qu'une vaine tracasserie de l'entêté gouverneur, que l'intendant Talon désavoua sans équivoque ni ménagement.

Affaires religieuses

Cette même année 1666, il se produisit à Villemarie un événement d'un caractère peu bruyant, mais important pour l'église canadienne. Par un bref apostolique, le pape Alexandre VII élevait à la dignité de religieuses cloîtrées les Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu et faisait de tout l'institut un Ordre monastique relevant directement du Saint-Siège.

(7) Archives du Séminaire de Montréal: Titres seigneuriaux. « Acte de foy et hommage du Séminaire », signé Becquet.

Ce jour-là, le nom du pieux laïque, Jérôme le Royer de La Dauversière, s'illustra d'une gloire nouvelle, lui qui avait fondé dans l'humilité et les épreuves l'admirable Institut des Hospitalières de La Flèche. C'est le seul Ordre religieux de femmes à Montréal, jusqu'à l'arrivée des Carmélites à la fin du siècle dernier.

Le bref pontifical, reçu avec joie par les nouvelles Religieuses, causa quelque surprise parmi ceux qui rêvaient toujours de réunir les soeurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie aux Hospitalières de Québec, sous la juridiction du Vicaire apostolique. Cette décision inattendue du pape faisait passer à la tête des fondations religieuses du Canada les Religieuses cloîtrées de Montréal. On n'admettait pas facilement que la chose fût opportune ni même possible. On regrettait qu'elle se fût faite sans qu'on eût été consulté. On s'en plaignit à Rome même,⁽⁸⁾ au lieu de se réjouir d'un événement si heureux. Il fallut pourtant bien se soumettre, Rome avait parlé; mais on le fit avec restriction.⁽⁹⁾

Villemarie éprouva un autre bonheur, plus universellement apprécié celui-là, le retour toujours vivement souhaité de M. de Queylus. Un ordre du roi, inspiré peut-être par les nouveaux chefs civils, le voulait ainsi. Monseigneur de Laval, quelque peu prévenu jusque-là contre lui, fit cette fois bon accueil à ce digne prêtre de Saint-Sulpice. Il le nomma même son grand vicaire pour le district de Montréal (1668). Venu en qualité de supérieur du séminaire, M. de Queylus put enfin librement consacrer toutes ses énergies et employer ses grands biens au développement de Villemarie, qu'il

(8) Archives de la Propagande, vol. « America », 3, Canada. Lettre de Mgr de Laval, 26 août 1667.

(9) Idem: « Si ita a Suprema Sede definitum est: nihil habeo quod opponam; verum multa me inducunt ut suspicer Breve subreptitium esse. » — Lettre du 26 août 1667.

avait, dans l'épreuve, si généreusement contribué à établir.

Par la rentrée en grâces de leur supérieur, les Sulpiciens purent ajouter à leurs activités des oeuvres nouvelles, nécessitées par les circonstances. Des prêtres de la Compagnie furent envoyés par le séminaire de Paris pour établir des missions chez les sauvages à la tête du fleuve Saint-Laurent. C'est ainsi que fut fondée la mission indienne de Quinté, sur la rive nord du lac Ontario. L'abbé François de Fénélon, frère du célèbre évêque de Cambrai, commença cette mission chez les Goïogouins en 1668. Il fut secondé dans son apostolat par MM. Trouvé et d'Urfé, deux de ses confrères sulpiciens.

Cet établissement lointain fut dans la suite abandonné par la Compagnie de Saint-Sulpice, qui se limita aux oeuvres paroissiales et aux soins spirituels des sauvages iroquois et algonquins, qui commençaient à s'établir à demeure dans l'île de Montréal.

Les Sulpiciens, désormais tout à leur première oeuvre, formèrent le dessein, pour gagner davantage les Iroquois à l'amitié française, de fonder un hospice pour les invalides, les vieillards et les enfants sauvages.

M. de Queylus, l'auteur du projet, s'engageait pour sa part, à doter la fondation de 300 arpents de terre et de lui verser un capital initial de 10 000 livres. Talon dit même que l'Abbé devait « vendre et employer tous ses biens pour cet objet. » (10)

Les Hospitalières de Québec, qu'il avait voulu antérieurement établir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, avaient même accepté de prendre la direction de l'institution

(10) Mémoire de Talon au roi, 2 novembre 1671. — Archives de la Marine, Collection Moreau St-Méry; « Mémoires », p. 23.

projetée. L'intendant, le gouverneur, le ministre et le roi s'étaient déclarés favorables à un établissement de ce genre et promettaient de l'aider de toutes façons. Rien ne paraissait devoir s'opposer à sa réalisation.

On ignore quelle influence contraire a pu empêcher la réussite d'une entreprise si utile, que les plus hautes autorités avaient d'abord approuvée et qui ne fut même pas commencée. On peut croire que le départ définitif de M. de Queylus, le grand promoteur de l'affaire, fut l'une des causes de son abandon.

Vers le Mississippi

La hantise des découvertes et le goût des aventures avaient déjà conduit quelques Français dans les plaines de l'Ouest. A leur tour MM. Dollier de Casson, de Galinée et Cavelier de La Salle partaient en expédition de découverte vers la « Grande Rivière » du Mississippi (juillet 1669). Arrivés au lac Ontario, les explorateurs furent arrêtés dans leur voyage par la maladie, réelle ou simulée, de Robert Cavelier de La Salle.⁽¹¹⁾ Ce dernier revint à Montréal, sous prétexte de se faire soigner et laissa ses compagnons continuer seuls leur route.

Comme La Salle s'était vanté au départ de découvrir un passage pour se rendre en Chine, son retour hâtif fit donner par dérision au lieu, où il débarqua, le nom de Lachine, qui prévalut depuis lors.

Les deux Sulpiciens ne jugèrent pas opportun de poursuivre leur voyage plus avant dans l'inconnu. Ils se contentèrent d'explorer la rive nord du grand lac Ontario. Ils longèrent aussi la côte orientale du lac Mi-

(11) On a prétendu que le grand explorateur de la vallée du Mississippi avait imaginé ce moyen pour se débarrasser de ses compagnons et reprendre tout seul ses projets de découvertes. Son caractère extrêmement difficile et autoritaire permet toutes les suppositions.

chigan et se rendirent jusqu'aux missions sédentaires des Jésuites, à l'extrémité ouest du lac Huron. Après avoir pris possession, au nom de la couronne de France, des territoires environnants des lacs Ontario et Erié,⁽¹²⁾ ils revinrent à Villemarie et débarquèrent à « Lachine » au mois de juin 1670.

La Salle reprit bientôt pour son compte le grand voyage vers le Mississipi, qu'il prétendit dans la suite avoir découvert. Mais un autre avant lui avait, le premier parmi les blancs, aperçu les rives du grand fleuve américain: c'était le Canadien Louis Jolliet, accompagné du père Marquette, (17 juin 1673).

La paix iroquoise compromise

Des relations plus libres avec les sauvages devaient amener des abus. L'accroissement de la population et le mouvement intensif colonisateur avaient aussi permis à certains aventuriers de se glisser dans la colonie qui, depuis quatre ans, manquait d'autorité supérieure — le gouverneur n'avait pas encore été remplacé. D'autre part, les sauvages, qui venaient ici en groupes faire le troc de leurs fourrures contre des marchandises françaises, se livraient parfois à de regrettables dévergondages. Cette licencieuse conduite ne devait pas timorer beaucoup la conscience de ces mauvais Français, qui en tiraient honteusement profit.

Deux malheureux événements faillirent alors compromettre sérieusement la paix franco-iroquoise.

En juillet 1669, six sauvages, dont trois hommes, une femme et deux enfants, furent lâchement assassinés à la rivière Mascouche, par trois Français, qui leur volèrent toutes leurs fourrures. La justice de Montréal in-

(12) Archives de la Marine: Collection C 11, vol. III, folio, 56.

forma contre les meurtriers; mais il fut impossible de les appréhender jamais. Ils durent se perdre dans les bois ou passer dans les colonies anglaises. Au cours des témoignages rendus, l'on apprit que l'un d'eux s'était vanté d'avoir baptisé un des enfants avant de le tuer.

Les trois assassins, Estienne Banchaud, Lafontaine Cochon et Jean Turcot, furent condamnés par contumace à «être mis sur échafaud, avoir les bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs jusqu'à mort, puis mis sur la roue 24 heures, le tout en place commune.»⁽¹³⁾ La sentence ne fut exécutée qu'en effigie.

Vers le même temps, un chef de la tribu des Tsonnontouans fut assassiné par trois soldats de la garnison. Le motif du crime était encore cette fois le vol de pelleteries. La justice ne fut pas lente à venger la victime de ce criminel attentat et les trois meurtriers furent passés par les armes.⁽¹⁴⁾

Ce juste châtiment parut apaiser la colère légitime des sauvages, qui commençaient à s'agiter, à la suite de ces crimes contre les leurs et menaçaient de ne plus apporter ici leurs riches produits de chasse.

Le baptême du grand chef des Onnontagués, Garakonthié, acheva de rassurer les Iroquois sur les intentions pacifiques des Français. L'évêque présida lui-même la cérémonie dans l'église cathédrale de Québec. Le gouverneur de Courcelle fut le parrain et mademoiselle de Boutroue, la marraine du converti. Les canons du fort annoncèrent la nouvelle à toute la ville, et le nouveau chrétien fut reçu au Château Saint-Louis, où le gouverneur donna un banquet en son honneur (1670).

(13) Archives judiciaires de Montréal: «Registre des Audiences,» 1669.

(14) «Mémoires de la Société historique de Montréal», 6e livraison, 1875, p. 12.

Nonobstant tous ces gages de paix, quelques tribus des Cinq-Nations restaient menaçantes. Colbert, dans une lettre au gouverneur, lui disait «qu'il pourrait être fort utile de se rendre de temps à autre chez les Iroquois avec ses troupes à seule fin de leur inspirer du respect et une haute idée de notre force.» (15) Pour se conformer à cette recommandation du ministre et raffermir toutes les tribus dans l'obéissance française, M. de Courcelle organisa une expédition à grand déploiement civil et militaire dans les pays d'en Haut.

Accompagné de plusieurs fonctionnaires, escorté d'officiers et de compagnies de soldats, le gouverneur arriva à Villemarie au printemps de 1671. Se joignirent à cette petite armée de parade le nouveau gouverneur de Montréal, François-Marie Perrot, Charles Le Moyne de Longueuil, le capitaine de Laubia, MM. de La Vallière et de Normanville et plusieurs jeunes gens enrôlés comme milices volontaires. M. Dollier de Casson faisait encore cette fois partie de l'expédition, en qualité d'aumônier.

On s'embarqua à Lachine, le 2 juin.

Pour la première fois, dans ces sortes de voyages lointains, en plus de l'habituel canot d'écorce des sauvages, on prétendit se servir d'un bateau plat, ou prame, que les indigènes disaient être d'un emploi impossible à cause des nombreux rapides, qui obligeaient à faire portage à plusieurs endroits du grand fleuve. On se rendit cependant sans accident jusqu'à l'entrée du lac Ontario.

Les sauvages furent stupéfaits de voir un aussi grand nombre de Français arriver ainsi à l'improviste. Ils ne pouvaient s'imaginer qu'on avait pu se rendre dans leur

(15) Lettre de Colbert à de Courcelle, 15 mai 1669 — Archives de la Marine, Série B: Ordres du roi, vol. I, p. 141.

pays avec un bateau plat d'aussi forte dimension. Le gouverneur leur fit comprendre qu'il ne lui serait pas plus difficile d'entreprendre, dans les mêmes conditions, une expédition militaire avec tout un attirail de campagne, qu'il ne le lui avait été d'accomplir ce voyage de politesse et d'agrément.

Cette audacieuse promenade des Français fit voir aux Iroquois ce que pourrait être une offensive militaire des blancs, s'ils avaient jamais l'imprudence de la provoquer.

Quinze jours après son départ, de Courcelle revenait à Villemarie, convaincu que son entreprise avait assagi les sauvages et consolidé la paix. En fait les hostilités entre blancs et peaux-rouges ne reprirent que quinze ans plus tard.

Le gouverneur Perrot

L'accroissement rapide de la population, que le péril iroquois ne tenait plus en alerte, amena des changements dans les habitudes sociales des habitants de Villemarie et des alentours. On peut croire aussi que plusieurs des militaires, licenciés en grand nombre, par suite de la paix, et rentrés dans l'organisme civil après 1666, n'avaient pas tous la même valeur sociale. Sûrement ils n'avaient pas été choisis pour le régiment avec le même soin qu'avaient mis les fondateurs à recruter les premières familles.

Passer de la vie des camps à la vie des champs, ou tout au moins à la vie urbaine, implique un radical changement d'habitudes et de mœurs. Ce dut être une dure épreuve pour les aptitudes et la vertu de plusieurs.

Aussi bien la franche simplicité primitive, la naïve honnêteté des Montréalais perdirent-elles de leur caractère au contact de ces nouveaux citoyens, subitement transplantés au milieu d'eux.

L'absence d'un chef civil, ayant l'autorité d'un gouverneur permanent, avait indubitablement favorisé des relâchements, fait naître des incertitudes, amené des hésitations dans l'économie sociale d'une ville en formation. Depuis le départ de M. de Maisonneuve, la charge de gouverneur était restée sans titulaire en office. Les commandants du fort, les sieurs Dupuis,⁽¹⁶⁾ de La Mothe et de La Fredière en avaient successivement exercé temporairement quelques attributions; mais ils ne furent jamais considérés comme gouverneurs.

Cette lacune fit naître la licence, et la licence gagna jusqu'aux chefs militaires eux-mêmes. L'exemple, venu de haut, pouvait avoir de funestes conséquences dans le peuple scandalisé.

En 1667, le commandant de La Fredière avait succédé à M. de La Mothe. C'était un militaire arrogant, qui ne sut qu'user arbitrairement de son pouvoir pour commettre toutes sortes de malversations et causer des scandales. D'honorables citoyens se plaignirent au gouverneur de Québec de la conduite et des méfaits du commandant. M. de Courcelle informa contre ce drôle et l'expédia en France à la première occasion. La nomination d'un chef civil était plus que jamais devenue nécessaire.

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, M. de Maisonneuve ne remit au séminaire sa commission de gouverneur qu'en 1669. Le 13 juin de la même année, M. de Bretonvilliers nomma à sa place François-Marie Perrot, neveu de l'intendant Talon.⁽¹⁷⁾ Le nouveau

(16) Le 20 septembre 1662, en l'absence de Maisonneuve, le major Dupuis promulgua une ordonnance, où il était défendu de « tirer des armes à feu la nuit sans besoin, ni de circuler sans lumière; il était permis à tous de tuer les contrevenants. » La sévérité d'un décret avec pareille sanction laisse entendre qu'il y avait de graves abus à réprimer.

(17) Archives judiciaires de Montréal: « Registre du Bailliage », à la date de l'enregistrement, 17 nov. 1671.

titulaire n'entra cependant en fonctions qu'au mois d'août 1670.⁽¹⁸⁾

A peine nommé à ce gouvernement, il entreprit de se rendre indépendant des seigneurs, auxquels il devait sa charge; et, profitant du crédit dont jouissait son oncle à la cour, il se fit donner une commission royale (20 avril 1670).⁽¹⁹⁾

On s'aperçut bientôt que le nouveau gouverneur avait succédé à de Maisonneuve, mais qu'il ne l'avait pas remplacé. Perrot était venu à Montréal, moins pour gouverner que pour s'enrichir. Il prit avantage de sa haute fonction pour faire un fructueux commerce de pelleteries avec les sauvages. S'étant fait concéder par son oncle la grande île qui porte encore son nom, il y établit un comptoir d'échanges. Il empêcha par ce moyen les sauvages de se rendre à Montréal avec leurs fourrures, au grand détriment des habitants auxquels ce commerce était réservé par les lois.

Pour alimenter ses comptoirs, il protégeait de toutes façons les coureurs de bois, qu'il envoyait au devant des sauvages, pour s'assurer le plus beau choix de leurs fourrures, et cela malgré toutes les ordonnances, qui le défendaient sous les peines les plus sévères, même la mort.⁽²⁰⁾ Cette conduite était scandaleuse chez un fonctionnaire de son rang, et il devait s'ensuivre de fâcheuses conséquences pour le peuple.

Irrités de tant d'abus, de respectables citoyens, Vincent de Hautmesnil, Picotté de Bellestre, Le Moyne de Longueuil, Jacques Le Ber, Migeon de Branssat, ce der-

(18) Perrot s'était embarqué dès l'été 1669 avec son oncle Jean Talon. Leur navire ayant fait naufrage, ils purent gagner la côte du Portugal, sains et saufs.

(19) Archives de la Marine, « Collection Moreau St-Méry », vol. I, p. 398.

(20) Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 73.

nier procureur fiscal, se hasardèrent de faire des remontrances à Perrot. Le gouverneur prit très mal la chose. Pour affirmer son autorité et sa prétendue indépendance, il retint prisonnier dans le fort le procureur de la justice, J.-Bte Migeon de Branssat.

Le supérieur du séminaire, M. Dollier de Casson, voulut à son tour intervenir, comme représentant des seigneurs de Montréal, mais Perrot le reçut avec hauteur, lui répondit par des polissonneries et ne voulut rien entendre.⁽²¹⁾ Mais réalisant à la fin qu'il était dans son tort, le gouverneur, quelques jours après, rendit son prisonnier à la liberté. Ceci se passait en 1672.

Cet incident fut suivi de beaucoup d'autres; et l'on s'étonne qu'un pareil personnage se soit maintenu en fonctions durant quatorze ans sans jamais changer de conduite.⁽²²⁾

Mort de M. de Queylus et de Jeanne Mance

M. de Queylus ne resta que trois ans, lors de son dernier séjour, à Villemarie. En 1671, il repartit pour la France.⁽²³⁾ Il ne devait plus revoir cette ville, qui était un peu son oeuvre. Il mourut à Paris le 20 mars 1677. Le premier supérieur du séminaire de Montréal fut remplacé par Messire Jean Dollier de Casson, qui écrivit l'« Histoire du Montréal » sous forme de lettres annuelles, de 1641 à 1672, et que la Société Historique de Montréal a publiée dans ses Mémoires en 1868.

(21) « Procès-verbal de l'entrevue Dollier-Perrot » 1672. — Archives du Séminaire de Montréal, 8 février, signé par Basset.

(22) L'égide de Talon semble le couvrir constamment. Dans une lettre de Colbert à Frontenac, (17 mai 1674) le ministre lui dit que le roi lui recommande particulièrement le sieur Perrot, neveu de M. Talon, premier valet de chambre du roi. — Archives de la Marine, Série B. vol. 6, p. 22.

(23) Dans un mémoire, adressé au roi par Talon, (3 nov. 1671) il est dit que M. de Queylus a reçu de Rome des lettres qui l'alarment sur son titre, et qu'il passe en France. — Archives de France; Ministère des affaires étrangères, Amérique, vol. II, p. 280.

Ces trois dernières années de M. de Queylus furent les plus actives et les plus fécondes de sa carrière sacerdotale. Mêlé d'abord à des événements troublés, il avait éprouvé bien des ennuis. Mais, à son retour dans la Nouvelle-France, un revirement complet de l'opinion à son égard se produisit comme par enchantement. Tout le monde se plut à reconnaître sa vertu, son dévouement, sa charité. Autant la calomnie l'avait poursuivi, autant la louange s'attacha à son nom. Ni l'une ni l'autre ne surent l'atteindre.

Le 18 juin 1673, Jeanne Mance décédait à l'Hôtel-Dieu fondé par elle en 1644. Son cœur fut enfermé dans une boîte d'étain, et déposé sous la lampe du sanctuaire, dans la chapelle de l'hôpital, en attendant la construction de l'église paroissiale.

Dès le lendemain on prit inventaire des biens, dont elle avait charge comme administratrice de l'Hôpital. Elle faisait, par testament, quelques legs particuliers et nommait exécuteurs testamentaires Mgr de Laval et M. Gabriel Souart, sulpicien.⁽²⁴⁾ Parmi ses papiers on trouva un paquet de 24 lettres, reçues de M. de La Dauversière, de M. de Maisonneuve, de l'intendant Talon et de M. Dolbeau, prêtre, oncle de Jeanne. Ce trésor historique inestimable a été perdu dans l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1695.

Des trois véritables fondateurs de Villemarie: La Dauversière, Maisonneuve, Jeanne Mance⁽²⁵⁾, il ne reste, on peut dire, aucun document intime, qui nous les ferait encore mieux connaître. Mais ils nous ont laissé leur oeuvre, bâtie de leurs mains: Montréal.

(24) Le testament et l'inventaire des biens de Jeanne Mance ont été publiés dans « *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, » 1912, pp. 4 et suiv. par M. E.-Z. Massicotte

(25) Le Séminaire de Québec possède quelques écrits de Jeanne Mance.

Il ne semblait pas que la mémoire de Jeanne Mance dût jamais souffrir d'aucun acte de sa vie. Et pourtant l'on jeta dans la discussion son plus beau geste de pur dévouement pour la colonie. On a vu comment cette femme héroïque avait abandonné au fondateur une partie des biens de rentes de son hôpital, pour assurer le recrutement de cent nouveaux colons, à l'heure où l'établissement de Villemarie était sur le point de crouler.

Il ne paraissait pas possible de mettre en doute la validité de cet abandon des 22 000 livres, après que la donatrice elle-même, madame de Bullion, en avait admis la légitime et impérieuse nécessité.⁽²⁶⁾ Mgr de Laval voulut cependant obliger Mlle Mance, ou à son défaut, le séminaire, comme successeur de la Compagnie de Montréal, à rendre à l'hôpital cette somme, dont le virement avait été volontairement autorisé par tous les intéressés.⁽²⁷⁾

Le séminaire refusa net de n'en rien faire. Pour confirmer les seigneurs dans leur juste décision, M. de Maisonneuve déclara sur son lit de mort que personne n'était tenu à restitution en cette affaire.⁽²⁸⁾ En considération du délaissement des 22 000 livres, l'Hôtel-Dieu avait reçu, le 8 mars 1650, 200 arpents de terre à la contrée Saint-Joseph; le 8 août 1654, 100 arpents à la métairie, plus 1100 livres; le 23 décembre 1659, 100 arpents au lac à la Loutre; le 27 juillet 1666, 200 arpents joignant la première concession de 1650.⁽²⁹⁾ Il y avait presque compensation. C'est ainsi qu'on le comprit sans doute à Montréal.

(26) Dollier de Casson: « Histoire du Montréal, » p. 99.

(27) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française. » vol. III, p. 115.

(28) « Lettres de M. Tronson au Séminaire de Villemarie » Lettre à M. Rémy, 1680, p. 180.

(29) Archives du Séminaire de Montréal. « Titres d'arrière-fiefs. »

Différend Frontenac - Perrot

On sait que le gouverneur Perrot prenait avantage de sa charge pour promouvoir ses intérêts personnels et faire la traite des fourrures, en marge des règlements et ordonnances. En dépit des multiples défenses aux coureurs de bois d'échanger des boissons enivrantes pour des fourrures, un grand nombre continuaient toujours leur illicite mais payante industrie; et d'affreux désordres se répétaient sans cesse parmi les nations sauvages. Perrot eut toujours plusieurs coureurs de bois à son service. Il accordait à la moindre occasion de nouveaux « congés de traite » à ses affidés, malgré toutes les défenses portées par le Conseil Souverain et le Conseil d'Etat du roi.

La justice parfois sévissait avec rigueur contre les contrevenants à la loi,⁽³⁰⁾ mais les abus continuaient toujours.

M. de Frontenac, au fait de la conduite reprehensible de son subalterne, l'avait mis en garde contre d'aussi graves abus. Perrot, qui se moquait de tout le monde, ne tint aucun compte des sages avertissements de son supérieur. Frontenac se décida à faire un exemple pour imposer le respect de la loi. Il envoya le sergent Bizard avec ordre d'arrêter à Montréal un nommé de Carion, pour avoir donné asile à des trafiquants louches et s'être opposé par la violence à leur capture, ordonnée par un juge de Villemarie.

Perrot, compromis sans doute en cette affaire, prit la défense de Carion et mit effrontément aux arrêts le sergent, envoyé par Frontenac. Il devait payer cher

(30) En 1674, un coureur de bois, Jean Thomas dit le Breton, fut pendu à Québec. — Un autre, Guillaume Yvelin dit Crosson fut condamné à faire amende honorable, la corde au cou, une torche ardente au poing, à genoux devant la porte du Château St-Louis; puis on le mena assister à la pendaison de Thomas.

cette folle imprudence. Il fit même emprisonner un respectable citoyen, Jacques Le Ber, coupable à ses yeux d'avoir fait son devoir, en donnant asile au représentant de la justice.

Irrité de la provocante audace de son subordonné, le comte de Frontenac lui ordonna de se rendre à Québec, pour se justifier de sa conduite. A son arrivée au Château, le gouverneur de Québec le salue poliment et le désigne à l'instant à ses gardes, qui le conduisent en prison, (26 janvier 1674). Il y traîna dix longs mois sans obtenir d'être entendu en défense, de la manière qu'il prétendait imposer à son supérieur. Perrot avait rencontré son maître.⁽³¹⁾ Au mois de novembre, il fut expédié en France, où le roi l'envoya passer quelques semaines à la Bastille. Après quoi Perrot, que l'on croyait assagi, fut renvoyé dans son gouvernement de Montréal, (mai 1675).⁽³²⁾

Il ne devait guère être plus sage après cette dure leçon. Dans un requisitoire, écrit probablement par l'intendant Duchesneau en 1681, il est accusé de mauvais traitements infligés à plusieurs, et d'être l'auteur des troubles qui se seraient produits l'année précédente.

« Il ruine le commerce et le pays, fait publiquement négoce, possède une boutique dans la « commune » et tient magasin ouvert. Il autorise ses valets et ses soldats à faire la traite dans les camps des sauvages. Il force ceux-ci à lui vendre leurs fourrures, et les habitants n'ont que les restes. Il a traité avec les sauvages jusqu'à son chapeau, son épée, son baudrier, son justaucorps, etc. A équipé grand nombre de coureurs de bois. Son

(31) Le 10 février 1674, Frontenac nomma, au gouvernement de Montréal, M. de La Nouguère, malgré les protestations des Seigneurs.

(32) Archives de la Marine, « Collection Moreau St-Méry, » vol. 11. pp. 127 à 391.

commerce lui a valu l'année dernière 40 000 livres de revenus.»⁽³³⁾

En 1682, nouveau mémoire à son sujet, portant des accusations à peu près semblables.⁽³⁴⁾

On croit que ce triste bonhomme ne débarrassa Villemarie de son administration scandaleuse qu'en 1684, alors que la malheureuse Acadie le reçut comme gouverneur.

Différend Frontenac - Fénelon

A l'affaire Perrot se rattache un autre incident regrettable, dont la conséquence fut de priver notre ville d'un homme de haute valeur et de grand prestige.

L'emprisonnement du gouverneur de Montréal avait paru à plusieurs un acte d'autorité discutable, un procédé peu courtois.⁽³⁵⁾ Le Sulpicien François de Salignac - Fénelon, contre toute habitude de ces Messieurs, s'immisça dans cette affaire avec plus de zèle que de prudence. Il entreprit de recueillir parmi les habitants des témoignages en faveur de l'inculpé. Dans un sermon de Pâques, le digne abbé paraît même faire allusion à la conduite autoritaire du gouverneur général: « Celui, dit-il, qui est nanti de l'autorité . . . ne doit pas troubler le commerce du pays, en maltraitant ceux qui ne lui font pas une part dans le gain qu'ils y peuvent faire; il ne doit pas fouler les peuples par des corvées qui ne servent que ses intérêts.»⁽³⁶⁾ Ces dernières paroles étaient une franche allusion aux corvées arbitraires, or-

(33) « Conduite du sieur Perrot » 1681 — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry »: Mémoires, folio 76.

(34) Idem, 1682, folio 97.

(35) Le roi écrivit à Frontenac (22 avril 1675) qu'il n'aurait pas dû prendre ses premiers procédés contre Perrot sans lui en donner avis. — Archives de la Marine; « Collection Moreau St-Méry, » vol. 11, folio 378.

(36) « Déclarations au sujet d'un sermon de l'abbé de Fénelon » — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. 11, folio 165.

données par Frontenac l'année précédente, pour les travaux de son fort à Cataracoui.

Tout cela fut rapporté par Cavelier de La Salle à l'irascible gouverneur, qui n'hésita point à traduire M. de Fénelon devant le Conseil Supérieur. L'abbé Rémy, son confrère, fut aussi appelé à Québec et gardé à vu, pour avoir refusé de livrer à Frontenac le texte même du sermon.

M. de Fénelon se présenta devant le Conseil, présidé par Frontenac lui-même. Mais pour montrer qu'il n'y venait pas en accusé, il s'approcha d'un siège, comme pour s'asseoir. Le président prévint son geste et lui dit qu'il devait rester debout pour entendre ce que le Conseil avait à lui demander. De Fénelon, s'asseyant quand même, lui répondit qu'il ne voulait pas déroger aux privilèges que les rois reconnaissent aux ecclésiastiques de parler assis et couverts. « Oui, répliqua Frontenac, aux ecclésiastiques, mandés pour donner des éclaircissements, mais non à ceux qui sont cités pour les crimes dont on les accuse. » M. de Fénelon, qui s'était déjà couvert pour protester, enfonça alors son chapeau sur la tête et se mit à se promener de long en large dans la grande salle du Conseil, en disant que son prétendu crime n'était que dans la tête du gouverneur. Exaspéré d'une aussi énergique résistance à ses ordres, Frontenac dit à l'abbé qu'il n'avait qu'à sortir s'il ne voulait pas prendre l'attitude ordonnée. (37)

De Fénelon, récusant toujours la juridiction du Conseil en la matière, à cause de son caractère ecclésiastique, fut envoyé en France pour être jugé par le roi, en son Conseil d'Etat.

(37) Abbé Faillon: « Histoire de la Colonie française, » vol. III, pp. 514 et suivantes.

L'incident n'eut pas d'autre suite que de faire perdre au séminaire et à Villemarie un excellent homme de bien, qui s'était imprudemment compromis pour défendre Perrot, qui ne le méritait pas.

L'instruction publique

En ce temps-là on fit plusieurs tentatives pour instruire et éduquer les enfants des sauvages. Marguerite Bourgeoys, l'abbé Souart,⁽³⁸⁾ les Jésuites avaient tour à tour essayé cette oeuvre de l'éducation des aborigènes sur place, mais les résultats furent pratiquement nuls. Ces habitants des bois avaient trop l'habitude de la vie libre et sans contrainte pour s'astreindre avec constance à aucune discipline de vie sédentaire. Ils avaient trop peu d'entraînement au travail journalier pour se plier à aucune sorte d'application suivie, continue. A diverses reprises on tenta l'aventure de différentes manières, mais toujours sans succès. On ne forma ainsi que quelques rares sujets à une civilisation que l'on aurait voulu donner à tous.

L'abbé de Fénelon, revenu de la mission sulpicienne du lac Ontario, fonda une mission sauvage à Gentilly, un peu au-dessus de Lachine; et commença un établissement pour élever les petits sauvages à la française. Le séminaire, conformément à ses titres de seigneur de l'Ile, faisait tous les frais de cette fondation éducationnelle, qui fut probablement le point de départ de la mission sulpicienne sédentaire des sauvages iroquois et algonquins à la montagne.

(38) Dans une lettre écrite à M. de Tracy, l'abbé Souart s'engageait à ouvrir une école pour instruire les sauvages et les élever dans la manière de vivre des Français, « pourvu qu'il ne soit pas traversé ou inquiété dans ces exercices de charité par ceux qui prétendent avoir seuls la direction des sauvages. » — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. 1, folio 353.

On réussit un peu mieux à faire l'éducation des jeunes Français nés au pays. On a vu que Marguerite Bourgeoys s'était dès le début dévouée à l'instruction rudimentaire des filles et des garçons. Son institut religieux d'enseignement primaire fut reconnu par lettres patentes royales en mai 1671 et continua son oeuvre pour les filles. Un premier pensionnat fut fondé à Villemarie et quelques petites écoles rurales, établies dans certaines paroisses des alentours.

Quant aux garçons, le Séminaire s'occupa de leur faire donner au moins une instruction élémentaire. M. l'abbé Gabriel Souart, ancien supérieur de Saint-Sulpice et curé de Notre-Dame, se chargea de ce soin. Il se fit maître d'école. Un de ses confrères, qui fut aussi économiste du Séminaire, M. Pierre Rémy, le seconda quelque temps dans cette utile entreprise.

Ils établirent, croit-on, leur première école à l'angle nord-ouest des rues Notre-Dame et Saint-François.

Notre-Dame

Villemarie resta longtemps sans église paroissiale indépendante. La chapelle, attenante à l'Hôtel-Dieu, servait à la fois au culte public et privé.

En 1672, on commença la première église Notre-Dame. Mais bien avant un syndic des paroissiens avait été nommé pour recevoir les aumônes, les amendes de justice et les contributions de toutes sortes en vue de la construction.⁽³⁹⁾

Deux Sulpiciens avaient des connaissances en architecture et l'on peut croire que M. Dollier de Casson et M. Guillaume Bailly ont dressé les plans de l'édifice et

(39) Dans les procès en correctionnelle, (la chose existait avant le nom) les amendes prélevées des justiciables étaient versées partie à la cour, partie à l'église.

dirigé l'entreprise. François Bailly dit Lafleur, maître-maçon, eut la surveillance des travaux, avec salaire de trente livres par mois, plus un écu par jour pour son travail de maçon. (40)

L'église ne fut achevée que plusieurs années après. Lorsque l'évêque de Québec l'érigea en église paroissiale, avec cure inamovible, le 30 octobre 1678, « il la trouva presque terminée. » (41) Le nouveau temple était situé au milieu de la rue Notre-Dame, à la Place d'Armes, la façade regardant le sud. A l'angle sud-ouest, à une hauteur de 144 pieds, s'élevait le clocher, surmonté d'une flèche ajourée que couronnait une croix fleurdelisée. Le cimetière, déjà vieux de quelques années, longeait le côté sud-est de la nouvelle église.

On avait eu la malencontreuse idée de démolir le vieux fort pour en faire servir la pierre à la construction du temple. M. de Bretonvilliers désapprouva fort et ordonna d'interrompre cet acte de vandalisme. Cette politique de destruction, sans discernement, a été si souvent reprise depuis par tous et chacun que la ville de Montréal ne paraît exister que depuis soixante-quinze ou cent ans à peine.

(40) « Actes de la position » de la première pierre, le 6 juin 1672. — Extrait des registres de la fabrique.

(41) « Arrêt du Conseil d'Etat, réunissant toutes les cures de l'île de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice. » 15 mai 1702. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 296.

CHAPITRE SIX

Colonisation — Organisation

1665 - 1684

VILLEMARIE, à partir de 1665, se développe et grandit rapidement. La population, qui se chiffrait, cette année-là, à 584 habitants, atteignait 1500 en 1672, et probablement plus de 2000 en 1680. Le territoire mis en culture se multiplia plusieurs fois, dans le même intervalle. La concession d'arrière-fiefs, sur différents points de l'Ile, fit surgir des groupements de colons en dehors de la périphérie urbaine et amena l'établissement de plusieurs centres ruraux, tels que la Côte Saint-Martin, la Côte Saint-François (Longue-Pointe) la Côte Sainte-Anne, la Côte Saint-Jean (Pointe-aux-Trembles) et d'autres qui se fondèrent dans la suite.

Colonisation et population

Profitant de la paix, qui paraissait cette fois solidement rétablie, les Seigneurs de Montréal prirent les moyens de mettre en valeur l'immense et riche domaine qui leur était confié.

De 1666 à 1672 surtout, ils firent de nombreuses concessions de terres à des particuliers, désireux de s'établir et se faire habitants. La plupart des concessionnaires n'avaient pas les moyens de défricher leurs terres, se bâtir une maison et subvenir en même temps aux besoins de leurs familles. Le Séminaire dut en aider

plusieurs, par des avances d'argent ou de quelque autre manière.

Saint-Sulpice contracta ainsi, par ses libéralités, de grosses dettes, que certains de ses membres acquittèrent en bonne partie à même leurs propres revenus. MM. de Bretonvilliers, supérieur général, Gabriel Souart, de Queylus, Dollier de Casson, et le bon abbé de Fancamp ne devaient pourtant retirer de leurs largesses que le seul avantage d'assurer l'avancement et le progrès de la colonisation de Villemarie.⁽¹⁾

Si, plus tard, le Séminaire posséda des biens, ce fut par le rendement tardif de cette première mise de fonds, dont le principal avait servi à la mise en valeur des biens-fonds des particuliers. Saint-Sulpice avait donné ses terres et ses biens pour la création de nombreux foyers: il n'était que juste qu'il en retirât quelque bénéfice des générations qui lui devaient l'existence.

Aussi bien, grâce à l'initiative désintéressée de ces bienfaiteurs, trop peu connus comme tels, un peu partout, sur l'île de Montréal, s'élevèrent des habitations nouvelles et se multiplièrent les champs de blé à la place de la forêt sauvage.

Au mouvement de colonisation intensive correspond un accroissement constant de la population, que favorisent de toutes façons le roi, le ministre Colbert et l'intendant Talon. Chaque année, des centaines d'hommes viennent s'établir dans la colonie et Villemarie reçoit sa large part des nouveaux arrivants. Gens de métier et laboureurs s'établissent dans la ville ou sur des terres avoisinantes.

(1) Le 21 avril 1659, la Compagnie de la Nouvelle-France, qui s'était d'abord réservé le territoire de la montagne, pour fins militaires, céda ce beau domaine à la Compagnie de Montréal, à l'exception de 500 arpents qu'elle donna à M. le baron de Fancamp. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 29.

Le roi et Colbert se préoccupent de l'avenir des foyers. Ils envoient chaque année des groupes de jeunes filles, choisies en province autant qu'à Paris même.

En 1670, le ministre écrivait à l'archevêché de Rouen que « les filles qui sont passées en Canada l'année précédente ne se sont pas trouvées assez robustes pour aider à la culture des terres. Il prie donc l'Archevêque d'engager ses prêtres à trouver environ soixante villageoises, qui consentiraient à passer au Canada. Elles devraient être très aises, dit-il, attendu qu'elles trouveraient, en arrivant, des maris et des établissements. »⁽²⁾

L'année suivante Colbert, dans une lettre à Talon, constate avec plaisir que des 165 filles envoyées, il n'en reste que quinze à marier. « Il en enverra 150 autres cette année. Il approuve l'intendant d'avoir ordonné que les volontaires seraient privés de la traite et de la chasse, s'ils ne se mariaient pas quinze jours après l'arrivée des filles de France. Il a donné des ordres pour que les filles qui iront au Canada soient fortes et saines et de qualité requise. »⁽³⁾

Il a accordé 600 livres de gratification à la demoiselle Estienne pour le soin qu'elle a pris des autres. Celles qui sont destinées à Villemarie sont confiées à Marguerite Bourgeoys, jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur établissement par le mariage ou leur entrée en service dans les familles.

Il serait bien étrange, comme certains le prétendent sans en apporter de preuves, que les autorités du temps n'aient pris toutes les précautions pour n'envoyer dans la colonie que des personnes recommandables; car du

(2) Lettre de Colbert à l'archevêque de Rouen, 27 février 1670. — Archives de la Marine, Série B, vol. 2, folio 15½.

(3) Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » Série B, vol. III, folio 22½.

choix judicieux de ces futures mères, dépendaient grandement l'avenir et le succès des établissements canadiens. Les rigides autorités religieuses d'alors, auxquelles on s'adressait généralement en France pour ce genre de recrutement, auraient-elles toléré pareille licence?

Certes on peut croire qu'il ne vint pas au Canada que des saints et des saintes; mais les foyers canadiens n'ont pas à rougir de leurs origines.

Création d'arrière-fiefs

L'île de Montréal débarrassée de la menace constante des incursions iroquoises, les Villemariens, que la lutte avait rendus audacieux, s'attaquèrent à la fois sur plusieurs points à la sombre forêt. Ils voulurent étendre partout les champs de culture. La légitime ambition de plusieurs de s'établir plus largement les fit se porter bien au delà des limites de la ville et du territoire déjà ouvert à l'agriculture.

Ceux qui avaient rendu de signalés services — militaires ou civils — prétendirent à sortir des rangs de la foule, où, jusque-là, des périls communs les avaient tenus étroitement unis, dans une même société avec la plèbe, vivant de la même vie, partageant les mêmes foyers, confondus enfin dans un seul peuple pour faire face à l'ennemi de tous, durant plus de vingt ans.

La paix, entre autres conséquences, fit naître les distinctions sociales, jusque-là latentes. Ces messieurs commencèrent par se tailler de petits domaines, en dehors de l'agglomération urbaine et de la population rurale. Il se forma ainsi dans la grande seigneurie plusieurs petits fiefs en mouvance du grand domaine seigneurial, et dont les propriétaires ambitionnèrent de jouer au personnage. Quelques-uns, nous dirons même la plu-

part, réussirent à élever leur mérite à la hauteur de leur nom et devinrent des chefs dans la société montréalaise.

Dans la distribution de ces domaines particuliers, les Seigneurs, les Messieurs de Saint-Sulpice, avaient surtout en vue la défense éventuelle du grand centre, par l'organisation de groupements extérieurs, établis comme autant d'avant-postes autour de Villemarie.

Le Séminaire créa un premier fief noble au delà de la rivière Saint-Pierre, dans la direction sud-est en faveur de Philippe-Vincent de Hautmesnil, le 20 décembre 1665.⁽⁴⁾ Un second domaine de 420 arpents, au-dessus du Saut Saint-Louis, fut concédé à Robert Cavelier de La Salle à titre de fief noble, (11 janvier 1669).⁽⁵⁾ C'est le territoire où est en partie bâtie la ville La Salle, mais que le donataire avait d'abord nommé fief Saint-Sulpice. Le nom de Lachine devait prévaloir, à la suite de l'incident que nous connaissons.⁽⁶⁾ Un autre fief noble fut donné à Zacharie Dupuy, en reconnaissance de services rendus alors qu'il était major de la garnison. C'est la terre de Verdun, où s'élève aujourd'hui la ville de ce nom, (concession de 320 arpents de terre, faite le 26 décembre 1671).⁽⁷⁾

A ces premières terres, pour lesquelles de Hautmesnil, Dupuy et La Salle devaient de temps à autre rendre hommage féodal au Séminaire, s'en ajoutèrent d'autres d'aussi grande étendue, où se formèrent de petits centres ruraux échelonnés tout autour de l'Ile. En 1671, Pierre Picotté de Bellestre reçut un petit domaine dans le bas

(4) Archives judiciaires de Montréal: vol. M. I, p. 141.

(5) Archives judiciaires de Montréal: vol. M. I, p. 247.

(6) Le Lachine de ce temps n'est pas celui d'aujourd'hui. L'ancien village, où eut lieu le grand "massacrement," était situé aux environs du pont du Chemin de fer du Pacifique, où se trouve encore la tour du vieux moulin.

(7) Archives du Séminaire de Montréal, « Titres de concessions des arrière-fiefs ».

de l'Ile. Ce fut le commencement de la Pointe-aux-Trembles. A la rivière des Prairies furent concédés les deux arrière-fiefs de Carion de Fresnoy et de Morel, où plusieurs colons allèrent bientôt s'établir.

A la tête de l'Ile, où le danger des entreprises sauvages était plus constant, les seigneurs établirent comme un cordon d'avant-garde sur divers points d'importance stratégique. Sidrac Du Gué eut le fief de Boisbriant, situé au lac des Deux-Montagnes, qui passa successivement aux mains de Charles Le Moyne de Longueuil, puis à Jacques Le Ber et à Le Ber de Senneville. Charles Joseph d'Aillebout reçut aussi un petit domaine dans les environs de Boisbriant, où déjà des colons aventureux s'étaient établis. A l'extrémité sud-ouest de l'Ile, le fief de Belle-Vue fut donné à Gabriel Berthet de La Joubardière, et un autre avoisinant à Claude Robutel de Saint-André, qui y bâtit un manoir seigneurial.

Cette politique de colonisation sectionnée, sur les confins de la grande Ile, était sage et prévoyante puisque, à la reprise de la guerre avec les Iroquois, ces postes seuls furent attaqués.

Seigneuries environnantes

En même temps que les colons de Montréal prenaient pied ferme sur divers points de leur patrimoine, une autre poussée de colonisation faisait surgir comme par enchantement un groupe de seigneuries indépendantes sur les bords du Richelieu, des rivières des Prairies et des Mille-Iles.

On vit apparaître sur les rives de larges échancrures de la forêt. Là s'élevèrent bientôt des villages français, entourés de champs de culture, où les maisonnettes blanches, au milieu des blés d'or, tranchaient comme des

joyaux sur le fond émeraude des bois. Se fondèrent tour à tour les seigneuries de Longueuil, de Boucherville, de Varennes, de Verchères, de Contrecoeur, de Saint-Ours, de Chambly, de Sorel, de Châteauguay, de La Chesnaie, de Repentigny, de La Valtrie, de Lanoraie, de Berthier et d'autres, plus tard, à l'intérieur des terres.

Cet éclatement de la vie le long du grand fleuve et des rivières, qui entouraient l'Ile du mont Royal, n'était pas dû au hasard. C'était le résultat de la prévoyante politique coloniale du roi Louis XIV et de son ministre Colbert. Le régiment de Carignan avait été envoyé par eux pour être versé dans la colonisation, après avoir servi à la défense du pays et avoir assuré sa libération du péril iroquois.

Après les expéditions de MM. de Courcelle et de Tracy, les 1200 hommes furent presque tous licenciés et la plupart suivirent leurs officiers sur des terres. Capitaines, lieutenants, enseignes avaient reçu et accepté des fiefs en reconnaissance de leurs services; et la presque totalité du régiment s'établit dans le district de Montréal, sur les deux rives du Saint-Laurent.

Par ailleurs, des fonctionnaires civils et militaires, venus auparavant dans la colonie, profitèrent de cette course vers les terres pour se faire donner ou acquérir des domaines, et pénétrer dans la petite noblesse terrienne du Canada. Avec l'apport des recrues annuelles, envoyées de France, la colonisation fut très active et le peuplement progressif.

Montréal était fondé depuis trente-cinq ans à peine, que déjà s'étaient dressés autour de lui une vingtaine de fiefs seigneuriaux, devenus dans la suite les riches et florissantes paroisses, qui portent encore le nom de leurs seigneurs.

Tout cela avait été l'oeuvre de Jean Talon, le génie bienfaisant de la Nouvelle-France.

L'actif Intendant avait imaginé de former autour de Montréal, dont il prévoyait sans doute l'importance future dans l'économie générale du Canada, une première ligne de défense et de protection contre les entreprises agressives des aborigènes ou des colonies voisines. Talon avait cependant un idéal supérieur à cette considération d'ordre militaire: il voulait surtout créer la vie autour du grand centre. Aussi bien ces groupements d'agriculteurs et de villageois, dans les campagnes environnantes, devaient-ils être dans le plan d'ensemble comme autant de prolongements de la ville mère, puisant à des sources diverses ses éléments de vie. Eux-mêmes vivraient de son existence, bénéficieraient de son commerce, prendraient leur part de sa prospérité. Ils jouiraient surtout de son organisation politique, judiciaire et religieuse.

Talon venait de créer une métropole.

Organisation militaire

Pendant longtemps, on peut dire que Villemarie n'avait été qu'un camp retranché, entouré de quelques champs. Mais la paix iroquoise et l'ouverture à la colonisation des côtes et des arrière-fiefs donnèrent à la population urbaine son caractère et son importance de groupement civil. L'activité militaire passa au second plan de l'activité générale.

Le fort fut abandonné, puis démoli, et les soldats de la garnison furent logés dans la maison d'un nommé Lacroix et les habitants durent payer les frais de logement. Au cours d'une assemblée des habitants, tenue le 3 décembre 1673, l'on proposa de construire un corps

de garde. Après discussion, on dressa un rôle des colons et citadins, appelés à contribuer à la dépense; et la taxe imposée s'éleva à la somme de 327 livres.⁽⁸⁾

La force militaire était maintenant sous l'autorité du gouvernement central de la colonie. Libres de tous soucis des armes, les habitants avaient repris leur rôle de citoyens. Le but des fondateurs était pleinement réalisé.

Montréal était enfin devenu une vraie ville, mais une ville comme toutes celles de cette époque coloniale, c'est-à-dire, composée à la fois de citadins exerçant un métier ou une profession, et d'agriculteurs, dont les terres faisaient partie du territoire urbain.

Par une ordonnance royale de 1669, tous les citoyens et colons de la ville et des arrière-fiefs, en état de porter les armes formèrent un corps de milice pour la défense éventuelle de Montréal. Telle fut l'origine des milices canadiennes, imaginées d'abord par M. de Maisonneuve. Elles devaient dans la suite, jusqu'aux jours tragiques de la cession, prendre une large part à la glorieuse défense du pays.

Organisation civile

Le gouvernement civil d'une cité a pour objet de veiller à la sûreté et la tranquillité des habitants et d'assurer la jouissance paisible de la propriété selon des droits reconnus. *Police générale* et *tenure des terres* sont à la base même de toute ville bien policée.

A — *Police générale*. — La police générale d'une ville se compose de l'ensemble des lois et règlements, établis pour maintenir l'ordre et la coordination des services d'utilité publique, pour le bien-être de tous. Elle

(8) Archives judiciaires de Montréal; « Registres des Audiences, » Règlement, signé par le juge d'Aillebout, 3 décembre 1673.

a pour sanction la justice qui ramène dans l'ordre ceux qui s'en écartent.

La justice seigneuriale était alors la seule reconnue à Villemarie. Le Séminaire de Saint-Sulpice en nommait tous les officiers et en assumait l'entière administration. Pour l'Île entière, centre et environs, il n'y avait qu'un « juge civil et criminel », duquel ressortissaient toutes les causes, avec droit d'appel pour les parties au Conseil Supérieur de Québec. Le procureur fiscal, ou son substitut — aujourd'hui ce serait le procureur de la couronne — traduisait devant le tribunal les contrevenants aux lois, édits, ordonnances ou règlements et assignait les témoins. Un greffier dressait procès-verbal des témoignages rendus. Le procureur, après l'information de l'affaire, présentait son requisitoire, et suggérait le châtiment à infliger au coupable. Le juge, après avoir confronté l'accusé avec les témoins, prononçait la sentence. Dans les procès de hauts crimes, des citoyens étaient quelquefois appelés à soumettre au tribunal le genre de punition que leur paraissait mériter l'offense.⁽⁹⁾

Au temps de la justice seigneuriale, il n'y avait aucune plaidoirie d'avocat, et la procédure était d'une extrême simplicité. Les dossiers judiciaires de l'époque montrent la grande modicité des frais de cour, tant au civil qu'au criminel. Le droit, la justice et l'équité se confondaient dans une seule et même vertu.

Dans l'administration purement civile, le gouverneur de Montréal légiférait surtout par voie d'ordonnance et de règlement. Les seigneurs, le juge et le procureur fiscal exerçaient aussi le pouvoir concernant les choses proprement municipales: travaux, améliorations locales, soins généraux de la ville.

(9) Archives judiciaires de Montréal.

Tout cela quant à son exécution, était laissé à la surveillance d'un syndic, élu par triennat dans l'assemblée générale des habitants, présidée par le gouverneur ou le juge. Cette sorte de tribun du peuple — moins l'immunité — servait aussi d'agent de liaison entre les seigneurs, les officiers du gouvernement et les citoyens. Ce fonctionnaire paraît avoir joui d'une assez grande influence auprès des gouvernants; et ses observations ont donné lieu à bien des ordonnances ou décrets, que nous avons vus et qui commencent généralement ainsi: « Sur ce que nous a représenté le syndic des habitants . . . »

Cette administration municipale, très autonome et peu compliquée, a été profondément modifiée, après que les seigneurs eurent cédé leur droit de justice au roi.

B — *Tenure seigneuriale*. — L'Ile de Montréal fut toute colonisée d'après le régime féodal encore en vigueur à l'époque.

M. de Maisonneuve, au nom de la Compagnie de Montréal, avait fait un grand nombre de concessions de terres au centre de l'Ile, où devaient s'élever la ville et ses faubourgs. Les Messieurs de Saint-Sulpice, devenus seigneurs en 1663, continuèrent cette même politique et l'étendirent à l'Ile entière, en créant plusieurs arrière-fiefs, dont il a été parlé précédemment.

Toutes ces concessions de biens-fonds étaient données gratuitement mais portaient cependant quelques légères redevances seigneuriales. L'arrière-fief comprenait généralement de 200 à 500 arpents de terre, et le concessionnaire était tenu, par ses titres, à rendre hommage aux seigneurs et à mettre son domaine en valeur, en y établissant des colons.

Quant aux terres, concédées directement en roture aux colons de bonne foi, elles ne comprenaient que de

30 à 40 arpents, rarement 60. Elles devaient être défri-chées et exploitées par les colons; et elles étaient sou-mises au retrait féodal par le seigneur suzerain.

Il y avait alors trois sortes de droits seigneuriaux, qui pouvaient grever la propriété foncière d'obligations en-vers les seigneurs de l'Ile. Le titre de concession men-tionne la nature du premier; les deux autres sont déter-minés par la loi commune.

1. — *Cens et rentes*. — Le droit de cens et rentes était attaché à toutes les concessions terriennes, petites ou grandes, à l'exception des seigneuries autonomes, qui relevaient directement de la couronne. Les censitaires de Montréal étaient tenus de payer au Séminaire cha-que année de 5 à 10 sous pour les terrains de ville et 50 sous et un boisseau de blé ou deux chapons par cent arpents de terre en culture. L'assiette de l'impôt foncier de nos jours ne se compare guère avec avantage au régime de cette époque primitive.

2. — *Lods et ventes*. — Une autre forme d'impôt, aujourd'hui disparue, était beaucoup plus onéreuse que la taxe annuelle, mais modique, de la censive. L'an-cienne loi de *lods et ventes*, donnait au seigneur suzerain, à chaque mutation de propriété, par vente seulement et non par succession d'héritage, le privilège d'encaisser à son profit le douzième du prix de vente.

Ceci pourra paraître exorbitant à première vue. Cette lourde redevance féodale devait paralyser les transac-tions immobilières et pouvait dans certains cas être vexa-toire pour le citadin ou l'habitant, obligés par les circons-tances de vendre leur bien.

On doit admettre que cet impôt — d'ailleurs occa-sionnel et souvent remis par le seigneur⁽¹⁰⁾ — empê-

(10) Archives du Séminaire de Montréal.

chait sûrement les ventes fictives et la spéculation effrénée des biens-fonds. Le grand jeu des échanges immobiliers, comme on en a vu naguère, était impossible avec cette taxe, collée sur la propriété foncière.

Les habitants et colons de bonne foi n'en restaient que plus attachés au bien familial, et l'on comprend que de nombreuses familles canadiennes vivent encore sur la « terre du premier ancêtre ».

3. — *Droit de Quint.* — Les fiefs et arrière-fiefs, comme les terres en roture, étaient soumis à l'impôt occasionnel des ventes; mais le chiffre en était encore bien plus élevé. Le roi, pour les fiefs, et le seigneur suzerain, pour l'arrière-fief, jouissaient du droit de Quint, qui leur permettait de prélever le cinquième du prix de vente des grandes comme des petites seigneuries. Cette obligation onéreuse n'atteignait pourtant que les riches propriétaires fonciers.

Comme on le voit, l'impôt immobilier n'était pas seulement proportionné à l'étendue des biens-fonds, mais proportionnel à la richesse réelle ou supposée des propriétaires.

Les Seigneurs de Montréal ne se prévalurent de ces droits et privilèges qu'à partir de 1667. Mais, l'année précédente, M. Gilles Pérot, au nom des Seigneurs, avait présenté à l'intendant Talon une requête, pour qu'il fût ordonné aux propriétaires de biens-fonds de produire au greffe seigneurial tous leurs titres pour la confection d'un papier terrier. La requête fut accordée. Le 27 novembre 1666, le juge Charles-Joseph d'Aillebout rendait une ordonnance, obligeant dans les trois mois « les vassaux, censiers, tenanciers à rendre foy et hommage, bailler aveu et dénombrement, et à tous redevables de fournir leurs titres pour la confection d'un papier-terrier ». Ce

fut le commencement du premier cadastre officiel de Montréal.⁽¹¹⁾

Aperçus topographiques et économiques

Montréal avait grandi surtout durant la décade de 1665 à 1675.

La ville proprement dite formait un quadrilatère, compris entre le fleuve et la rue Saint-Jacques, et s'étendait à peu près de la rue Saint-Pierre à la rue Saint-Gabriel. C'était là du moins son territoire délimité pour le centre strictement urbain. En dehors de ces limites, la ville se continuait sur les terres défrichées, formant prolongement dans les directions sud-est et nord-ouest, jusqu'à la ferme Saint-Gabriel et la contrée Saint-Joseph d'un côté, et les terres de Sainte-Marie et le côteau Saint-Louis de l'autre.

Cette population urbaine et rurale ne formait qu'un seul gouvernement municipal, qu'une seule organisation paroissiale. Tous étaient appelés habitants de Montréal, mélange de citadins et d'agriculteurs.

En 1672, M. Dollier de Casson, pour donner à la ville son caractère particulier, en fit dresser un plan, indiquant les rues et terrains concédés. Pour corriger les déficiences d'enlignement des premières concessions, faites un peu au hasard des besoins immédiats, il fit homologuer, dans la mesure du possible, et verbaliser les voies publiques existantes, de ce qu'on appelait alors la haute ville, entre les rues Saint-Pierre et Saint-Gabriel. La Place d'Armes était alors et est restée depuis le centre le plus important de la ville.

Les noms de Pierre, Paul, Jacques, Vincent, Gabriel, Lambert, etc., que l'on voit sur la carte avaient été don-

(11) Archives judiciaires de Montréal: vol. M. I, pp. 145-146.

nés en souvenir des personnages importants de ces premiers temps: Pierre de Fancamp, Paul de Chomedey, Jacques Le Ber, Vincent de Hautmesnil, Gabriel de Queylus, Lambert Closse. Mais la substitution de leurs homonymes canonisés ne rappelle plus le souvenir de ces temps héroïques.

Le progrès rapide de l'établissement montréalais avait été suivi de la rareté de l'argent monnayé — on ne parlait pas encore de papier-monnaie. La plupart des nouveaux venus n'étaient pas riches et n'avaient même pas toujours les moyens financiers pour subvenir à tous leurs besoins. Les espèces courantes prirent, de là, une plus-value de 25 à 30 pour cent, et les échanges commerciaux en furent d'autant paralysés.

Pour obvier aux inconvénients de la crise du numéraire, on imagina le moyen des échanges de marchandises. Une ordonnance du Conseil Supérieur généralisa ce mode de paiement des créances, même des impôts; légalisa, et, dans certains cas, rendit obligatoire l'acquittement des dettes par des livraisons de blés ou d'autres graminées. Le blé, denrée de première nécessité, était devenu une monnaie courante.

Il est intéressant de constater que nos ancêtres avaient trouvé un moyen efficace de corriger un inconvénient d'un élément commode, mais factice et conventionnel de l'économie générale. L'argent ne voulait plus servir, on décida de s'en passer. On demanda à la terre et la terre produisit ce qu'elle ne refuse jamais de donner au travail: la monnaie de blé qui fait vivre celui qui s'en sert et ne peut s'entasser éternellement dans les coffres de l'avare.

Le blé et les fourrures étaient les deux principaux articles avec lesquels on pouvait, dans ce temps-là, se

procurer toutes sortes de nécessités. Après trois siècles de civilisation, nous, les descendants de ces « habitants » simples, naïfs, mais « francs comme l'épée du roi », n'avons-nous pas singulièrement compliqué la vie, souvent au détriment du grand nombre, pour le seul bénéfice de quelques-uns? . . .

Mais l'histoire n'aura jamais de leçons que pour ceux qui veulent les recevoir.

Quoi qu'il en soit de tout cela, il paraîtra intéressant de connaître les prix moyens d'alors de certains articles de première nécessité, et la valeur que représentait la journée de travail dans les divers métiers. Le blé, que l'on avait réussi à acclimater dès le début au sol canadien, se vendait de trois à quatre livres le boisseau.⁽¹²⁾ Le Conseil Supérieur obligeait les créanciers à le recevoir à ce taux en paiement de leur dû; les pois se vendaient de cinq à six livres; le beurre valait, selon la saison, de douze à quinze sols; un boeuf, bon pour la boucherie, était payé environ deux cents livres; un porc, de quarante à soixante livres. La planche, préparée à la main, se vendait de quarante à cinquante livres le mille pieds.

La journée de travail, de dix à douze heures, d'un maçon, d'un charpentier, d'un menuisier, était payée quarante ou cinquante sous; celle du manoeuvre, ou « journalier », vingt à vingt-cinq sous. Les domestiques, généralement engagés par contrat de longue durée, recevaient annuellement trente à quarante-cinq écus; les employés des fermes donnaient tout leur temps pour un salaire quotidien de trente à quarante sous et leur nourriture. La justice intervenait souvent dans ces questions de salaires. Ainsi le 17 octobre 1667, le juge de Montréal

(12) 60 ou 80 sous de notre monnaie.

déclara, sur l'attestation de plusieurs particuliers notables, que les journées de manoeuvres valaient dans cette Ile quarante sous, et celles des artisans trois livres.⁽¹³⁾

Professionnels et artistes

On pense bien que cet intitulé ne peut avoir ici son sens plein. Professionnels et artistes du temps sont de modeste envergure. Mais comment les qualifier autrement?

De 1642 à 1682, une trentaine de personnes auraient pratiqué la médecine à Villemarie.⁽¹⁴⁾ Cinq médecins, ou chirurgiens, comme on les appelait alors, sont plus connus que les autres et paraissent avoir fait de la médecine leur principale occupation. Ce sont: Etienne Bouchard, René Sauvageau de Maisonneuve, Jean Rouxcel de La Rousselière, Antoine Forestier, Jean Martinet de Fonblanche. Parmi les autres il devait y avoir des charlatans.

Villemarie n'a pas non plus manqué de notaires. De 1648 à 1681, vingt tabellions ont laissé des greffes plus ou moins importants. Avec les archives judiciaires, les actes notariés, qui les complètent souvent, forment un fond documentaire d'une bonne valeur d'information pour l'histoire. Quelques notaires furent aussi greffiers des cours de justice et secrétaires de la seigneurie. Leur profession, comme leur charge ont parfois attaché leur nom aux événements importants de l'époque. Tels Jean de Saint-Père, Lambert Closse, Bénigne Basset, Nicolas de Monchy, Pierre Cabazié, Claude Maugue, Hilaire Bourguine, Antoine Adhémar, Pierre Rimbault.

(13) Archives du Séminaire de Montréal: Inventaire des papiers du Séminaire de Paris, le 17 octobre 1667.

(14) M. E.-Z. Massicotte: «Memento historique de Montréal,» p. 126.

Dans le domaine de l'art, on ne mentionne que quelques noms: un sculpteur, Jean Latour et trois peintres. M. Vachon de Belmont aurait orné de tableaux la chapelle du fort de la montagne, érigée par lui. Le père Claude de La Chauchetière a peint le portrait de la « vierge iroquoise » Catherine Tékakouitha. Pierre Le Ber avait construit une petite chapelle à la Pointe-Saint-Charles, dans laquelle il avait peint plusieurs tableaux. La peinture fut son occupation favorite. Le portrait de Marguerite Bourgeoys, que possèdent les Soeurs de la Congrégation, serait de lui.⁽¹⁵⁾

Comme architectes du temps, on connaît Michel Bouvier, Urbain Brossard, François Bailly, l'entrepreneur de Notre-Dame, Dollier de Casson et ses deux confrères: Guillaume Bailly et Vachon de Belmont. Il ne reste plus rien des ouvrages qu'ils avaient édifiés.

(15) M. E.-Z. Massicotte: « Memento historique de Montréal, » p. 129.

CHAPITRE SEPT

La guerre anglo-iroquoise

1684-1690

ERE nouvelle. — Au rappel de François-Marie Perrot, le gouvernement de Montréal fut confié à M. Louis Hector de Callières, (avril 1684). Cette nomination marque le commencement d'une ère nouvelle pour notre ville.

De Callières, adonné au métier des armes, semble s'être plus préoccupé de politique générale de la colonie et d'entreprises militaires que de l'administration de son gouvernement particulier. Les circonstances se prêtaient d'ailleurs à ce déploiement d'activité en dehors de son propre domaine. MM. de La Barre, de Denonville, de Frontenac, inaugurant une politique agressive discutable, allaient bientôt diriger vers l'Ouest, en des expéditions hasardeuses, l'élite de la société naissante, entraînant à sa suite des centaines de colons, enlevés mal à propos aux établissements sédentaires.

Aussi bien l'histoire de Montréal, à cette époque, se retrace-t-elle en bonne partie dans les colonies anglaises, sur les territoires des Grands Lacs et jusque dans les régions de la mer de Hudson. Entreprises militaires, voyages de découvertes et d'explorations, postes de commerce, tout cela est comme le prolongement, dans les pays d'en Haut, de l'entreprenante activité des Français de Montréal. Tout cela rappelle l'ambitieux empire de la cité antique.

Péril anglo-iroquois

En 1684, la menace iroquoise reparut sous une forme différente. Le temps était passé, du moins le croyait-on, des incursions à l'improviste, des attaques sournoises des sauvages contre les établissements et surtout contre Villemarie. On sentait le péril beaucoup plus loin. La bataille avait changé de caractère, mais on en percevait des échos qui affolaient bien des gens.

Les Cinq-Nations, incitées depuis quelque temps par le colonel Dongan, gouverneur de New-York (1682-1688), créaient toutes sortes d'ennuis aux traitants de fourrures. Ils menaçaient le commerce extérieur, que les fameux coureurs de bois avaient largement développé, au bénéfice des marchands forains, et même, il faut le dire, pour l'avantage intéressé de quelques officiers supérieurs du gouvernement central.

Les gouverneurs, les intendants, certaines institutions s'accusaient tour à tour de faire le troc des fourrures avec les sauvages, amis des Français. Ils se reprochaient réciproquement de favoriser les voyages de découvertes, les entreprises d'exploration, l'établissement des postes éloignés, pour les bénéfices que leur commerce inavoué pouvait en retirer. Les vilaines et inopportunes tracasseries des Iroquois dérangeaient tous ces calculs habilement combinés.

Jusque-là on s'était battu pour la défense des foyers. On allait maintenant faire la guerre pour sauvegarder des intérêts commerciaux. L'ardeur que l'on y apporta, malgré les revers subis, les rebuffades reçues, montre assez que bien des gens défendaient là leurs entreprises menacées, facilement confondues avec l'intérêt commun.

L'ennemi connu était cette fois disséminé sur un vaste territoire couvert de lacs, de rivières, de forêts. Il

était soudoyé et poussé de l'avant par l'Anglais de Boston et de New-York qui, lui, ne se montrait pas. C'était cependant le véritable adversaire des intérêts français dans ces riches pays de la fourrure.

Avant d'entreprendre la guerre, on tenta d'amener les Iroquois à prendre parti pour les Français contre leurs amis du moment. Charles Le Moyne de Longueuil, qui avait longtemps pratiqué les langues sauvages,⁽¹⁾ fut envoyé en mission à Onondaga pour les inciter à déléguer à Montréal des représentants pour y rencontrer le gouverneur. Cette première démarche n'eut pas de résultats et les Iroquois refusèrent d'aller à Montréal.⁽²⁾ En tout cas, M. de La Barre, vieillard plein d'infirmités, décida de faire la guerre à la tribu des Sénécas, qui passaient pour être le plus actif instrument aux mains des Anglais. Ils avaient attaqué le fort Saint-Louis et pillé quinze Français. Ils paraissaient bien eux-mêmes vouloir la guerre. Cependant, le roi blâma le gouverneur d'avoir excédé le nombre de 25 congés de traite et de favoriser des gens qui lui appartenaient, ce qui avait provoqué les mauvais coups des Iroquois. « Une autre cause de cette guerre, ajoutait-il, est le fait que le nommé du Lhut, qui n'agit que pour l'intérêt de quelques particuliers, a fait tuer deux Iroquois qui avaient assassiné deux Français au lac Supérieur. »⁽³⁾

(1) **Notes sur Le Moyne:** — Né à St-Rémi de Dieppe, il fut baptisé le 2 août 1626. Vint au Canada en 1641, passa 4 ans dans les missions des Jésuites, où il apprit les langues sauvages, et fut ensuite nommé interprète officiel à Villemarie. Après maints exploits, il fut pris par les Iroquois, menacé de mort, puis relâché. En mars 1668, il fut ennobli par Louis XIV et devint seigneur de Longueuil en 1672. Il mourut en février 1686, laissant des biens-fonds estimés à 31 000 livres. — **Enfants:** Charles de Longueuil, Jacques de Sainte-Hélène, Pierre d'Iberville, Paul de Maricourt, François de Bienville, Jean-Bte de Bienville, Antoine de Châteauguay, François-Marie de Sauvalle, Catherine-Jeanne, Marie-Anne, Gabrielle. — Cf. « Antiquarian and Numismatic Journal », 1897, p. 40.

(2) Archives de la Marine: Série B, vol. 10, folio 1.

(3) Les deux sauvages avaient été exécutés, après qu'on eut fait leur procès à Michillimakinac. — Archives de la Marine: Série C II, vol. 6, folio 231.

Le roi approuva cependant de La Barre d'attaquer les Iroquois; il lui envoie 300 soldats sur *L'Emérillon*. Une compagnie, sous les ordres de M. de Tonty, est aussi embarquée à bord du *Joly*.⁽⁴⁾

Et M. de La Barre s'en alla en guerre.

Premières hostilités

C'est à Montréal que s'organisaient toujours les expéditions pour les pays d'en Haut. De La Barre y monta la sienne au mois d'août 1684. Formée de trois compagnies de réguliers, de quelques centaines de miliciens et d'un groupe de sauvages alliés, la petite armée, commandée par le gouverneur lui-même, s'embarqua à Lachine sur une flottille de bateaux plats, convoyés par des canots d'écorce. Elle remonta le Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario, où l'on établit un campement de tentes et de cabanes d'écorce autour du fort Frontenac.

Mais comment faire la guerre à des tribus nomades dispersées par petits groupes sur un vaste territoire à travers bois? Tout le temps que l'on prit à délibérer, le camp, mal monté, s'infesta de la fièvre, qui décima bientôt l'armée inactive et pauvrement équipée.

Désespérant d'accomplir aucune besogne utile dans des conditions aussi défavorables, M. de La Barre demanda aux sauvages de faire la paix. Il dépêcha Charles Le Moyne de Longueuil auprès des chefs. L'envoyé français trouva, installé au milieu d'eux, un M. Arnaut, représentant le gouverneur de New-York. Une discussion acrimonieuse s'engagea entre les deux délégués. Finalement, le discours d'un chef sauvage décida les

(4) Lettre du roi à M. de La Barre, 31 juillet 1684. — Archives de la Marine: Série B, vol. II, folio 40½ et 52½. Le ministre se déclara peu satisfait des hommes qu'on a fait passer au Canada. « Il y avait parmi eux des enfants de 12 à 14 ans. Les soldats envoyés avaient été ramassés sans choix. » — Idem, folio 3.

tribus à faire la paix.⁽⁵⁾ Le gouverneur ne paraissait s'être rendu dans leur pays que pour implorer la pitié de ceux qu'il avait d'abord prétendu effrayer par un grand attirail de guerre. Le 4 septembre il signait, à l'Anse de la Famine, un traité, aux conditions que voulurent bien lui consentir les Iroquois.

Cette malheureuse entreprise, aussi mal conçue que follement conduite, valut à de La Barre son rappel immédiat. Le marquis de Denonville, qui ne devait guère se montrer plus sage, lui succéda à la tête du pays, le 29 juillet 1685.

Le gouverneur Dongan, enhardi par l'humiliant échec des Français, voulut profiter de l'occasion pour détourner vers les colonies anglaises le commerce de fourrures avec tous les sauvages de l'Ouest. Il envoya Johannes Rooseboom, avec une équipe de onze canots bien montés, pour tenter un essai de traite chez les Indiens des Grands Lacs, généralement sympathiques aux « voyageurs et coureurs de bois ». L'aventure ayant eu plein succès, elle fut renouvelée dans la suite avec les mêmes avantages pour les Anglais d'Orange et de New-York.

Exploits et mauvais coups

Denonville inaugura son administration par un coup d'audace du côté de la mer de Hudson. Sur les instances de la nouvelle Compagnie du Nord, qui ambitionnait de faire concurrence à sa rivale, la « Compagnie de la Baie d'Hudson », le gouverneur chargea le chevalier de Troyes⁽⁶⁾ et les trois frères Le Moyne:

(5) Lettre du jésuite Lamberville à Dongan, 29 août 1684. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », Mémoires, folio 168.

(6) Le sieur de Troyes avait été choisi par le roi et envoyé au Canada pour commander une compagnie en 1685. — Archives de la Marine: Série B, vol. II, folio 5, année 1685.

d'Iberville, de Sainte-Hélène, de Maricourt, de s'attaquer aux Anglais qui y faisaient déjà un lucratif commerce de fourrures.

De Troyes partit de Montréal au printemps de 1686 à la tête de quatre-vingt-dix Canadiens, remonta la rivière des Outaouais et s'engagea dans l'immense « sauvagerie » du nord. Débouchant en coup de vent au milieu des postes de traite anglais, récemment établis, le Chevalier s'empara des forts Hayes, Rupert et Albany, échelonnés sur les bords de la grande mer intérieure. Les traitants de Londres, stupéfiés de tant d'audace, lui abandonnèrent un riche butin et reprirent la route de l'Angleterre par la mer du nord. De Troyes et ses compagnons revinrent à Montréal rendre compte de leur fameux exploit. Le Moyne de Maricourt fut laissé là-bas pour prévenir le retour de ceux que l'on venait de dépouiller d'aussi brusque façon.

Le coup avait porté juste. Des pourparlers diplomatiques suivirent cette éclatante équipée des Français contre un établissement que l'on croyait hors d'atteinte par voie de terre. En décembre 1687, une entente fut conclue à Londres entre les représentants des deux couronnes pour se partager le commerce de ces pays lointains.⁽⁷⁾

Cette même année 1686, un autre Montréalais, Daniel Greysolon du Lhut, célèbre aventurier, coureur de bois, s'emparait de Détroit, où les sauvages prétendaient justement être chez eux. Du Lhut, à la tête de ses cinquante chevaliers de l'aventure, se moqua de toutes leurs protestations et s'établit solidement sur le territoire contesté. Les Anglais prirent parti pour leurs

(7) « Transactions between England and France, relating to Hudson's Bay », 1687. — « Rapport sur les Archives du Canada », 1883, p. 180 et suivantes.

alliés et la chicane mit encore une fois en branle les puissances diplomatiques. Des notes, des mémoires, des échanges de vues se croisent de nouveau sur la Manche, pour assurer à l'une ou l'autre couronne la possession de ce coin de terre, qui paraissait d'une grande importance au libre commerce des pays d'en Haut. Détroit devait rester aux Français.

M. de Denonville, à l'exemple de ses prédécesseurs, se crut obligé de faire son grand voyage de l'Ouest. Au printemps de 1687, il partit de Montréal avec une petite armée pour se rendre au pays des Tsonnontouans. Le présomptueux vieillard allait-il à la conquête d'un territoire ou seulement faire parade de force militaire, dans le but de jeter l'émoi et la peur au sein même des tribus ? Il est certain, en tout cas, que son passage y laissa la haine et l'esprit de revanche.

Les sauvages ayant fui à son approche, l'envahisseur ordonna de brûler les villages et de détruire les moissons. M. de Callières commandait le détachement chargé d'exécuter cette mauvaise besogne, que le Gouverneur devait compléter par un acte de pure trahison, digne couronnement de son entreprise abortive.

Le roi avait écrit à M. de La Barre pour approuver la guerre contre les Iroquois: « Il faudra, disait-il, en faire prisonniers le plus grand nombre possible, pour les envoyer servir sur les galères. » S'autorisant de ce conseil, qui était presque un ordre, on arrêta une trentaine de chefs avec leurs femmes et leurs enfants, que le père Lamberville, à la demande du gouverneur même, avait décidés de se rendre au camp des Français. Venus en parlementaires, ils ne pouvaient pas être faits prisonniers de guerre. Un peu plus tard, une soixantaine d'autres étaient capturés par un détachement de patrouille, com-

mandé par un certain Perré. Ils furent envoyés aux galères de Marseille. Le roi désapprouva la conduite de son représentant en cette occasion et donna l'ordre de renvoyer ces malheureux dans leur pays. Il n'en revint que treize en 1689. Tous les autres étaient morts à la peine.

M. de Denonville, pour ne pas revenir complètement bredouille de sa téméraire et inutile expédition, déclara solennellement prendre possession de tout le territoire du Niagara (juillet 1687). De son côté, le sieur de La Durantaye, envoyé en exploration, dressait procès-verbal de prise de possession au nom de la France des terres de Détroit et du littoral des lacs Erié et Huron, où les Jésuites avaient établi de florissantes missions.

Cela était très beau sur la carte et dans les rapports officiels. Mais tout ce temps les Iroquois n'étaient pas vaincus ni réduits à l'impuissance de nuire. Deux ans plus tard, leurs bandes enivrées de vin, de sang et de carnage viendront perpétrer d'horribles massacres aux portes même de Villemarie. Denonville restera alors follement inactif et comme paralysé par l'épouvante.

De retour à Montréal, le Gouverneur laissa à d'autres le soin de continuer la lutte dans les pays d'en Haut. Au mois d'octobre, M. de Vaudreuil partit à son tour avec 120 Canadiens « pour tomber brusquement sur l'ennemi. » « C'est un cadet de Gascogne, disait Denonville au ministre, qui ne fera pas venir souvent des lettres de change de son pays. » ⁽⁸⁾ Le Gouverneur voulait sans doute signifier par là que la mission, confiée à M. de Vaudreuil, se ferait vite et bien. Mais on ne voit pas que cette expédition en coup de vent ait eu

(8) Archives de la Marine: Série C II, vol. 9, folio 147.

d'autre résultat que celui de soulever davantage l'ire des sauvages, déjà fort agacés par les entreprises précédentes. M. de Vaudreuil revint en janvier 1688, sans éclat ni lauriers triomphants, établir ses quartiers d'hiver à Montréal.

Projets irréalisés

Cette stérile activité militaire jetait pourtant de l'inquiétude dans les milieux sédentaires, où l'on appréhendait des représailles. Un sauvage, ami des Français, n'avait-il pas prédit à Denonville que « s'il s'attaquait à un guépier, il lui faudrait en tuer toutes les guêpes, sinon elles le piqueraient » ? L'imprudent Gouverneur avait bien troublé le guépier, mais n'avait pas su en tuer les guêpes. N'allaient-elles pas le piquer douloureusement ?

Le gouverneur de Montréal, M. de Callières, semble avoir prévu les tristes événements, qui étaient sur le point de se produire, dans son gouvernement. En maintes occasions, il insista sur la nécessité pressante de fortifier convenablement la ville de Montréal, que rien ne protégeait jusqu'alors.

Dès son entrée en fonctions en 1684, il avait entouré Villemarie d'une palissade de pieux, qu'un simple coup de briquet pouvait réduire en cendre. Jusqu'en 1717, Montréal ne fut pas autrement protégé. Ne pouvant décider le ministre à entreprendre de plus solides travaux de défense, de Callières proposa de prévenir le véritable ennemi des Français. Une offensive sérieuse et bien conduite contre les colonies anglaises lui paraissait impérieusement nécessitée par la politique d'empiètement des Bostonnais et leurs incessantes intrigues parmi les tribus sauvages.

Il suggéra donc à la cour de France l'audacieuse conquête de New-York et de Boston. Il fit même un voyage à Paris pour exposer ses plans au roi, qui ne jugea pas opportun de les mettre à exécution.

M. de Denonville écrivait de son côté au ministre: « J'ai idée de me rendre tout droit à Albany, de raser leur fort et de mettre le feu partout. » C'était, chez ce fébrile vieillard, de la pure vantardise, si l'on juge de sa valeur militaire par sa piteuse défense de Villemarie aux sanglantes journées du mois d'août de 1689.

L'année 1688 se passa dans l'expectative d'événements qui ne se produisirent pas. Au mois de juin, les Iroquois, que les entreprises militaires de l'année précédente avaient rendus inquiets, envoyèrent des délégués à Montréal. Les Hurons, une fois de plus, traversèrent de leur habituelle fourberie d'aussi opportunes démarches. Leur grand chef, surnommé le « Rat », n'entendait pas que la paix pût se conclure sans lui. Par une inqualifiable trahison, il fit manquer les négociations de paix, commencées entre le grand orateur des Onnontagués, « Grande Bouche », et le gouverneur général, M. de Denonville.

Placé en embuscade avec un groupe des siens, le chef huron guetta les parlementaires à leur retour de Montréal. L'endroit et le temps nous sont inconnus; mais l'on sait qu'il en tua quelques-uns et en blessa d'autres. Il prétendit effrontément — et s'en vanta — avoir été poussé par le Gouverneur à faire ce vilain coup. Mais l'adage des Romains, « Is fecit cui prodest », ⁽⁹⁾ permet difficilement de croire que M. de Denonville, malgré toutes ses extravagances, ait pu machiner une pareille fourberie, qui devait fatalement se

(9) Celui-là est le coupable à qui profite le crime.

retourner contre lui. Le fourbe et le menteur, c'était le chef huron.

Malaise économique

Ces troubles et ces méfaits avaient jeté dans le désarroi toute la colonie du Canada; mais Montréal en ressentait encore davantage les funestes conséquences. Le désordre était universel.

La traite des fourrures était paralysée par la confusion qu'avaient fait naître dans les pays d'en Haut les expéditions troublantes de Denonville. A Montréal, les habitants se plaignaient que des particuliers, au détriment du commerce organisé, érigeaient dans les bois des cabanes pour la vente de toutes sortes de produits aux sauvages, qui apportaient encore ici leurs pelleteries. Des cabaretiers de Québec venaient même à Villermarie vendre des boissons aux sauvages et aux blancs, à « pot et assiette » comme on disait alors.⁽¹⁰⁾

M. de Denonville écrivait au ministre que le commerce des traitants et la chasse au castor faisaient négliger l'agriculture, objet premier de la colonisation du Canada. Il aurait pu ajouter que ses folles entreprises, dans l'Ouest, n'étaient guère propres à favoriser le développement de l'industrie terrienne.

L'éparpillement des énergies, qu'avaient amené les équipées lointaines, avait drainé en dehors des établissements sédentaires des forces nécessaires à leur développement et désaxé en quelque sorte l'économie générale du travail.

A tous ces désordres s'ajoutait le fléchissement des devises monétaires. L'intendant de Meulles, pour corriger la rareté des espèces en circulation, avait imaginé

(10) Lettre de Denonville au ministre et mémoire, 14 novembre 1685. — Archives de la Marine: Série C II, vol. 7, folios 119, 121.

de créer une monnaie de cartes, (1685).⁽¹¹⁾ Ce moyen d'inflation des valeurs d'échange fut souvent abandonné puis repris, jusqu'à ce qu'il eût abouti à la désastreuse banqueroute de 1760.

Commerce tari dans ses sources, agriculture en recul, monnaie dépréciée, terres désertées, quatre facteurs de ruine au sein même de l'oeuvre, si prospère au temps de Talon et de Frontenac.

On avait appris à ses dépens que le véritable ennemi de la colonie du Saint-Laurent, caché derrière l'Iroquois comme derrière un pare-choc, c'était l'Anglais de Boston et de New-York. Mais les deux gouverneurs Dongan et Andros avaient eu l'habileté de faire dépenser aux Français d'utiles énergies à provoquer à la guerre les nations iroquoises. C'est l'histoire des dernières années.

Celle qui commence montrera le triste succès des manoeuvres d'Orange. Pages de sang, pages de gloire: préparatifs lointains de la conquête... Pendant que les sauvages accompliront leur besogne de destruction et de carnage, les Anglais, qui les ont ameutés contre nous, bâtiront dans la paix leur empire d'Amérique.

A cette époque comme par la suite, la fièvre des découvertes et des explorations, les romanesques aventures des coureurs de bois, les entreprises à panache, les coups de mains effrontément audacieux, les tueries même, où les cadavres se mêlent aux cendres de l'incendie, tout cela a pu jeter beaucoup d'éclat sur la colonie, tout cela a pu donner lieu à des actes d'héroïsme retentissant et rendre illustre le nom français. Mais combien tout cela nous a souvent desservi dans nos intérêts économiques et anémié nos établissements essentiels.

(11) Lettre de de Meulles au ministre, 24 septembre 1685. — Archives de la Marine, Série C II, vol. 7, folio 138.

On avait bien su porter la guerre en des pays lointains, mais on avait négligé de deviser d'aucun moyen efficace de défense chez soi, n'ayant prévu aucune sorte de représailles. Aussi bien, quand la vague iroquoise déferlera sur le territoire de Montréal, les sauvages, exaspérés, pourront causer de formidables dégâts, tuer ou brûler des centaines de colons, isolés en des établissements disséminés.

Lorsque le comte de Frontenac, nommé une seconde fois gouverneur, débarqua à Québec (15 octobre 1689), les bandes iroquoises avaient pu accomplir à leur aise l'horrible massacre de Lachine alors que les de La Salle, les de Tonty, les de La Forest, les de La Durantaye, les d'Iberville, les Du Lhut et tant d'autres dépensaient brillamment leur génie dans les plaines de l'Ouest, en glorieuses promenades pour la conquête d'un immense pays, qui ne fut jamais qu'un désert, où nos meilleurs hommes allaient vivre en héros et mourir en beauté.

Massacre de Lachine

Dans la nuit du 4 au 5 août 1689, plus de 1200 guerriers iroquois traversaient le lac Saint-Louis et descendaient de leurs canots un peu au dessus de Lachine. Une violente tempête de pluie, de grêle et de vent couvrit tous les bruits du débarquement. Les sauvages purent donc se disperser par groupes autour des maisons sans éveiller le moindre soupçon de leur présence.

A l'aurore une immense clameur de cris de guerre, de vociférations et de haine s'éleva de tous les coins du village à la fois. Portes et fenêtres sont enfoncées à coups de haches ou de tomahawks. Surpris dans leur sommeil par cette attaque nocturne, aussi prompt qu'insoupçonnée, grand nombre d'habitants: hommes,

femmes et enfants sont tués dans leurs lits. Quelques-uns sont massacrés, en tentant de se défendre; d'autres succombent après une résistance désespérée; un petit nombre parviennent à s'échapper de l'effroyable carnage et s'enfuient dans les bois, ou gagnent Villemarie. Les barbares mettent le feu aux maisons, dont ils ne parviennent pas assez vite à enfoncer les portes, solidement barricadées. Ils abattent au passage les malheureux que chasse l'incendie de leurs foyers.

L'alarme fut bientôt donnée à Villemarie par le canon des forts, appelant aux armes réguliers et volontaires. M. de Vaudreuil rassembla ses soldats et une centaine de miliciens et courut se jeter dans le fort Roland. MM. de Subercase et Saint-Jean, du camp volant de Verdun, rejoignirent de Vaudreuil avec leur détachement. Des fugitifs apportent la nouvelle que les sauvages se rapprochent de Villemarie et qu'ils ne sont plus qu'à une faible distance du fort. N'écoutant que son courage, de Subercase s'élance au dehors, avec un détachement d'hommes résolus, à la rencontre de l'ennemi, dont il n'est séparé que par un petit bois. Il est arrêté dans son élan fougueux par de Vaudreuil qui lui transmet l'ordre du Gouverneur de revenir au fort.

Incapable lui-même d'aucune action militaire opportune et effective, M. de Denonville avait juste assez d'énergie pour empêcher les autres de venger le massacre, qu'il avait follement provoqué par ses fanfaronnades, deux ans auparavant. Aujourd'hui qu'ils sont à ses portes, il craint lâchement ces gens, qu'on affirme être gorgés de vin et d'eau-de-vie, trouvés dans les maisons des traitants.

Une vive discussion s'engage entre de Subercase et de Vaudreuil. Ce dernier insiste étrangement pour im-

poser à son subalterne, plus brave que lui, l'ordre intempestif du Gouverneur. Chargé de la défense de Montréal, de Vaudreuil devait sans doute obéir à son supérieur; mais il eût fait un beau geste en résignant un poste qu'il ne lui était pas permis d'honorer de son courage, de sa valeur, de sa vertu de soldat. Pas un instant il ne songea que le sang répandu le matin c'était aussi un ordre, mais un ordre de vengeance, jeté à tous les échos, et autrement impérieux que le stupide griffonnage paraphé d'un vain nom.

De Subercase avait raison. Vaincre ou mourir, c'était le devoir du jour. Les cinq ou six cents Français, soldats et miliciens, que l'assassinat de leurs frères devait rendre furieusement courageux, auraient pu anéantir tous ces ivrognes, fatigués de carnage et de tuerie.⁽¹²⁾

Un second ordre de Denonville force la garnison du fort Rémy à courir les risques de tomber aux mains des barbares, pour aller se joindre aux embusqués du fort Rolland. Les cinquante soldats qui la composent et trente sauvages alliés, tous sous les ordres de M. de La Rabeyre, de Charles Le Moyne de Longueuil, sont en effet attaqués sauvagement en route par les Iroquois, redevenus furieux, et la plupart sont tués sur place. Le commandant, M. de La Rabeyre, fait prisonnier avec ses lieutenants, est livré à la torture, puis abattu. Quelques-uns seulement de ces malheureux parviennent à s'échapper et peuvent atteindre le fort Rémy; parmi eux se

(12) « Subercase, whose force had been strengthened by troops from the forts, resolved to attack them; and, had he been allowed to do so, he would probably have punished them severely, for most of them were helplessly drunk ». — « Frontenac »... par Parkman, pp. 177-181.

Songe d'apocalypse: «... Rentré dans la ville, qu'il venait de libérer pour toujours du péril iroquois, Vaudreuil pouvait remettre au gouverneur l'ordre du matin, et lui dire avec l'assurance que donne le devoir accompli: « Monsieur, j'ai sauvé Villemarie, mais pour cela j'ai dû Vous désobéir. Je Vous offre donc ma tête. Elle est plus facile à trancher que celles que je viens d'abattre. » — Mais « Vaudreuil, le Héros de la Nouvelle-France » n'est pas dans l'histoire.

trouve Le Moyne de Longueuil, ayant le bras cassé d'un coup de feu.

Il semble que ce dernier malheur ait achevé d'affoler le pusillanime gouverneur de Québec, qui reprit le chemin de la capitale, sans avoir su prendre aucune mesure efficace de protection contre les barbares. Les sauvages furent libres de saccager tout ce qu'ils voulurent. Ils n'avaient perdu que quelques hommes dans l'attaque contre le détachement à sa sortie du fort Rémy et trois autres, que les soldats du fort La Présentation avaient capturés. Ceux-là se débattaient avec tant de férocité et provoquaient si follement les Français, qu'on dut les tuer à l'instant.

Les Iroquois restèrent jusqu'à l'automne dans le gouvernement de Montréal, jetant partout l'effroi et la terreur, sans que les Français, paralysés par l'inaction de l'autorité supérieure, aient osé les combattre nulle part. Ils massacrèrent plus de cinquante personnes et firent une centaine de prisonniers. Un grand nombre furent livrés à la torture sur les bords du lac Saint-Louis, à la vue même de leurs parents et amis, impuissants à leur porter secours. Les autres, emmenés en captivité dans les cantons durent endurer, la plupart, d'horribles supplices.

La défense d'une race

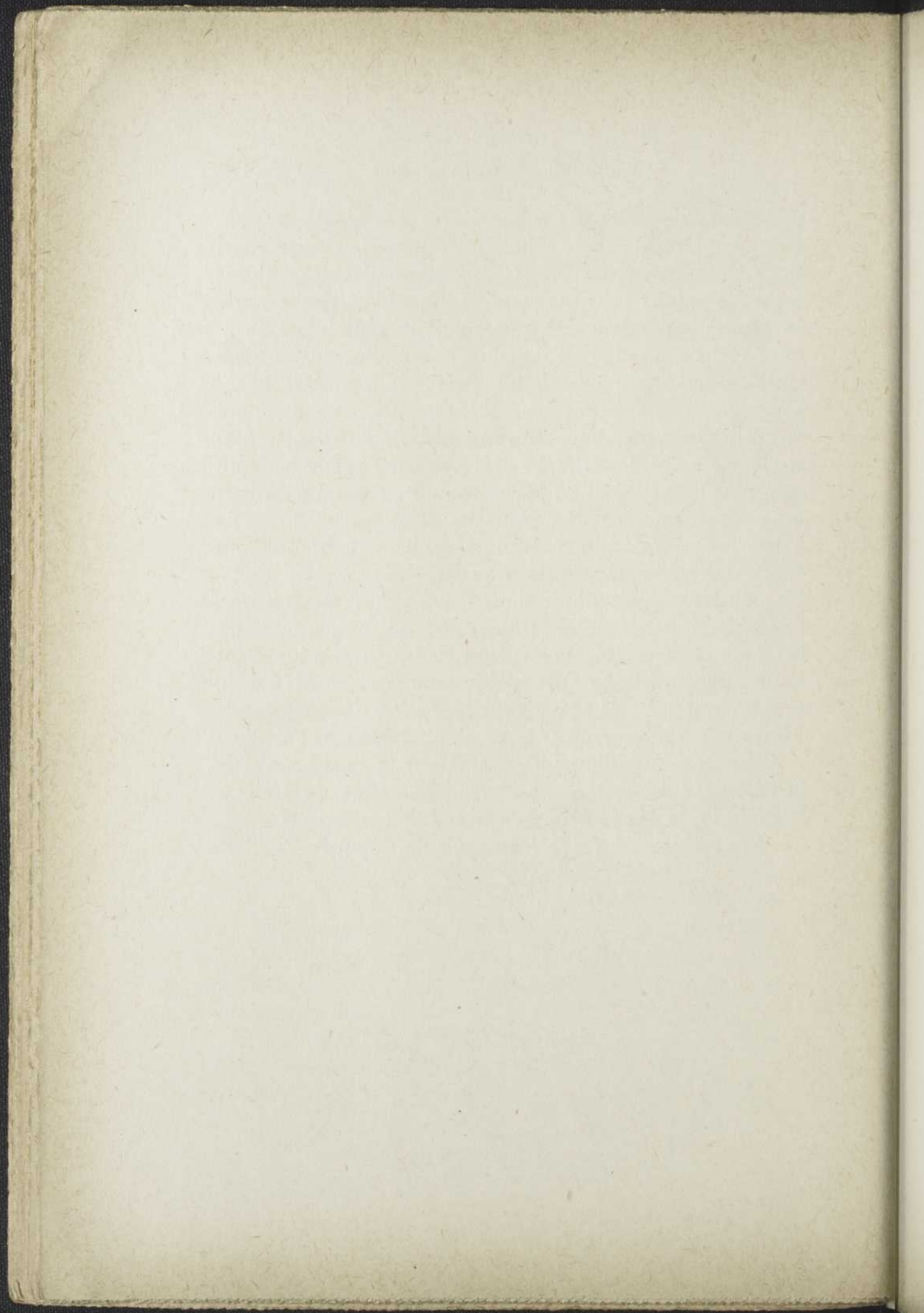
L'étonnante inertie des Français dut paraître bien étrange aux sauvages, que les colons de jadis n'avaient pas habitués à tant de pusillanimité. Les Iroquois, eux, n'avaient pas changé.

Si quelqu'un de leurs descendants imaginait d'écrire l'histoire de sa race, il trouverait au temps des La Barre et Denonville de quoi chanter avec orgueil l'habileté

et l'audace de ses fiers ancêtres. Du premier ils se jouèrent avec tout le succès d'habiles diplomates; du second ils se moquèrent des vaines fanfaronnades, en massacrant les colons sous ses yeux. L'horrible boucherie de Lachine a cependant des causes encore plus lointaines.

Se remémorant que depuis Champlain, qui les avait inutilement provoqués, leurs droits de premiers occupants sont menacés par les établissements nouveaux, qui se multiplient sur le territoire considéré justement comme leur empire, leur fierté se révolte à nouveau. N'écoulant plus que l'appel de la vengeance pour tant de leur sang versé, que la colère pour les affronts subis, que la haine pour les défaites renouvelées, ils se cabrent enfin contre les folles tracasseries des dernières années. Pousés par leurs amis d'occasion, les Anglais, ils forment l'audacieux projet d'anéantir ceux qu'ils croient être leurs pires ennemis. Tous leurs guerriers se réunissent pour une expédition formidable contre cette Nouvelle-France, qui prétend se bâtir sur les ruines de leur grande Huronie-Iroquoise. Sans le savoir ils évoquent l'antique « *Delenda est Carthago* » et décident la destruction de la colonie entière. Le massacre de Lachine devait être le prélude de l'anéantissement de Villemarie.

Mais l'histoire s'arrêta au seuil de l'épopée.



CHAPITRE HUIT

La guerre anglo-iroquoise (suite)

1690 - 1699

RETOUR de Frontenac. — Après quatre ans d'administration troublée, M. de Denonville fut enfin rappelé. Le roi jugea opportun de renvoyer le comte de Frontenac reprendre son oeuvre, en partie gâchée par son prédécesseur. De nouveau il y avait un chef à Québec. Les Français et leurs émules, les Canadiens, purent continuer leur tâche et faire face à leurs ennemis.

Il est bien glorieux pour notre ville d'avoir donné à ce temps plusieurs des hommes qui ont illustré de leurs noms et de leur valeur l'histoire de la Nouvelle-France, à la fin du grand siècle. Certes, actions d'éclat, gestes héroïques, faits d'armes glorieux sont mêlés d'ombres qui font tache au tableau. Mais on se rappellera que traînées de lumière et soubresauts de noirceur marquent les oeuvres humaines faites de contrastes. Basses mesquineries, petitesse de calcul, cruautés stupides mettent en relief la grandeur du génie, font lever les héros, provoquent les sublimes dévouements. Histoire de l'époque, dont Montréal est le foyer de rayonnement ou le centre d'aboutissement.

Anglais à la rescousse des Iroquois

M. de Callières, revenu de France à l'automne de 1689, reprit la direction civile et militaire de son gouver-

nement. Craignant, après le massacre de Lachine, que les traitants des pays d'en Haut fussent inquiétés à leur approche de Villemarie, le gouverneur envoya au devant d'eux, sur la rivière des Outaouais, un détachement de vingt-huit hommes, commandés par Daniel Greysolon du Lhut et d'Aillebout de Manteht. Cette mesure de précaution était sage et opportune.

A la tête du lac des Deux-Montagnes, le parti d'éclaireurs rencontra quatre canots, montés par vingt-sept Iroquois. Une lutte acharnée s'engagea entre les deux groupes d'égale force numérique, mais d'inégale valeur, assurément, puisque dix-huit sauvages, dit-on, auraient été tués et deux faits prisonniers. Ramenés à Montréal, on assure que ces deux malheureux subirent le supplice du feu.⁽¹⁾ La tragique nuit du 5 août explique peut-être un tel acte de cruauté.

Les Iroquois reparurent au commencement de l'été de 1690. Une centaine descendaient en maraudeurs la rivière des Prairies, quand, arrivés dans le bas, ils firent mine de prendre pied sur l'Ile. Des habitants de la Pointe-aux-Trembles, au nombre de vingt-cinq, se portèrent à leur rencontre et firent feu sur un premier canot qui atterrissait et tuèrent quatre hommes. Mais devant le grand nombre des arrivants, ils durent se replier à l'entrée du bois, où le combat s'engagea furieux, meurtrier de part et d'autre. Quinze des nôtres furent tués ou faits prisonniers. Les sauvages comptèrent 25 ou 30 morts. Le reste des Français purent atteindre un petit fort dans les environs. Ce détachement de braves était commandé par M. de Colombet, lieutenant réformé, sur lequel nous n'avons aucun autre renseignement.

(1) Benjamin Sulte, d'après M. de Belmont: « Histoire du Canada ». — « Antiquarian and Numismatic Journal », 1892, p. 101.

L'acte héroïque des colons sauva sans doute leur village d'une destruction complète. (2)

Après ces événements tragiques, le calme se rétablit momentanément dans la colonie et les sauvages, amis ou alliés, descendirent à Villemarie avec plus de 100 000 écus valant de fourrures. On compta à la fois dans la ville cinq cents Outaouais, Cris et Hurons, venus des Grands Lacs.

Le comte de Frontenac profita de l'occasion pour tenter de les gagner tous à la cause française. Au mois d'août, il réunit tous les chefs dans un grand conseil tenu à Montréal, et fuma avec eux le calumet de paix. Son but était de détacher les tribus de leur alliance avec les Iroquois. Les Anglais l'avaient cependant devancé, en signant un traité de paix générale, le 22 janvier 1690. La tentative diplomatique du gouverneur n'eut pas de suites.

Quant aux Anglais, on réussit à les exaspérer à fond, avec plus d'ardeur que d'à-propos peut-être. En tout cas, le massacre des habitants de Schenectady, (8 février 1690) par d'Aillebout de Manteht et Le Moyne de Sainte-Hélène, et la prise de Salmon Falls (28 mars) devaient provoquer des idées de représailles. Les Anglais se montrèrent enfin eux-mêmes. La conquête du Canada fut décidée.

L'amiral anglais, sir William Phips, à la tête d'une nombreuse flotte vint mettre le siège devant Québec. Phips s'aperçut bientôt que le gouverneur du Canada avait changé de nom. Aux émissaires, envoyés pour som-

(2) Les morts étaient: M. de Colombet, commandant, Joseph de Monteton, sieur de La Rue, Jean Jallot, chirurgien, Guillaume Richard, dit Lafleur, capitaine de milice, Joseph Cartier, dit Larose, Jean Baudouin, fils, Pierre Marsta, fils, Jean Delpué, dit Parisot, Nicolas Joly, le soldat Isaac, et un engagé du sieur Beauchamp. Quatre prisonniers furent brûlés vifs sur les bords de l'île Jésus: Jean Rainaud, dit Blanchard, Jean Grou, Paschange, et un nommé Le Bohême. — M. E.-Z. Massicotte: « Antiquarian and Numismatic Journal », 1914, p. 114.

mer Frontenac de rendre la ville, le gouverneur aurait répliqué: « Dites à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons ». Peu importe que cette fière réponse ait été faite en ces propres termes; elle le fut effectivement dans ce sens, et les canons de la citadelle bombardèrent la flotte sans répit.

Deux Montréalais, les deux Le Moynes, de Sainte-Hélène et de Maricourt, en charge des batteries de la basse-ville, réussirent à abattre d'un boulet le drapeau du vaisseau-amiral. Des Canadiens se disputèrent l'honneur de saisir à la dérive cette épave de la croix de Saint-Georges (18 octobre).⁽³⁾

Après un engagement de deux jours, où quatre de ses vaisseaux avaient été grandement avariés, Phips ordonna de réunir la flotte derrière l'Ile d'Orléans. Leurs navires étant réparés, les Anglais retournèrent dans leurs colonies.

A l'occasion de cette alerte, M. de Callières était descendu à Québec avec un régiment de 800 soldats, miliciens et coureurs de bois. Mais l'attaque sur Québec n'avait été qu'une venette, et l'on revint à Montréal sans coup férir. L'heure de la conquête n'était pas venue.

Expédition de Schuyler

Après le massacre de Lachine, pour prévenir de nouveaux malheurs, le gouverneur de Montréal publia une ordonnance, obligeant les habitants, les plus exposés aux mauvais coups des Iroquois, à se retirer dans les forts, ou à l'intérieur des palissades de la ville. A cause des incursions des sauvages, souvent renouvelées dans la suite, cette mesure de prudence resta en vigueur jusqu'à la paix définitive en 1700.

(3) Parkman: « Frontenac », p. 272 et suivantes.

Au commencement du mois d'août 1691, des voyageurs d'en Haut apportèrent la nouvelle qu'une expédition se préparait dans les colonies de l'Est contre Montréal. Des éclaireurs, envoyés à la découverte, annoncèrent que le major Peter Schuyler se dirigeait en effet sur la ville, à la tête de 700 à 800 hommes: Anglais, Loups et Agniers.

M. de Callières, dont la décision était prompte et le geste énergique, rassembla à la hâte un régiment de soldats et de miliciens et se rendit à Laprairie de la Madeleine attendre l'ennemi. Il envoya M. de Valrenne avec 300 hommes en avant-garde jusqu'à Chambly pour couper la route à Schuyler s'il était possible. La manoeuvre ne réussit pas. Dans la nuit du 10, le major anglais attaque un campement de miliciens, le culbute facilement et se fraye un passage. M. de Saint-Cirque, qui a vu le mouvement de l'ennemi, accourt avec son bataillon de réguliers au secours des milices et s'engage à fond dans la mêlée. Dix-neuf Français et encore plus d'ennemis sont tués au cours de ce combat en pleines ténèbres. M. de Saint-Cirque et le capitaine Dosta sont parmi les morts.

Un second bataillon, sous les ordres de M. de La Chassaigne, se porte à la rescousse aux petites heures du jour et tient l'ennemi en échec jusqu'à l'arrivée de M. de Valrenne qui revient de Chambly. Pris entre deux feux, Schuyler se jette sur le détachement de Valrenne, pensant bien l'écraser facilement; mais il en reçoit une telle rebuffade⁽⁴⁾ qu'il décide à l'instant de reprendre le chemin de Albany. Il laissait 90 hommes en terre canadienne. Les Français en avaient perdu environ quarante.

(4) « The most hot and stubborn fight ever known in Canada. » — James P. Taylor: « Cardinal facts of Canadian History », p. 51.

L'année suivante (1691) les Iroquois reprirent leurs excursions annuelles de ce côté. Dispersés par petits groupes, ils se cachaient partout, ne se montraient nulle part, ne sortaient que la nuit. De nouveau ils se firent incendiaires et assassins. Ils mirent le feu aux villages de Contrecoeur et de Saint-Ours, massacrèrent des colons isolés à Lachenaie, firent irruption à Repentigny, où François de Bienville fut tué avec deux soldats et trois colons (7 juin).

M. de Beaujours fut envoyé avec 300 hommes pour en déloger une bande, qui avait établi ses quartiers d'hiver entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais. Surpris d'une attaque aussi inattendue, les sauvages se défendirent mollement et le combat dura peu. L'ennemi, abandonnant sur place ses morts et ses blessés, se sauva à travers bois (février 1692).

Ils revinrent à l'automne et s'attaquèrent aux villages de la rive sud en aval de Montréal. A Verchères, ils firent prisonniers vingt colons, saccagèrent ou brûlèrent les maisons; mais ne surent détruire le fort, défendu par une jeune fille de quatorze ans, Marie-Madeleine de Verchères. L'événement est raconté par elle-même.⁽⁵⁾

Marie-Madeleine de Verchères

« Le hasard a fait que, me trouvant à l'âge de quatorze ans environ, à 400 pas du fort de Verchères qui est à mon père, à huit lieues de Montréal, dans lequel il n'y avait qu'un soldat en faction, les Iroquois, qui étaient cachés aux environs dans les buissons firent tout à coup irruption sur tous nos habitants, dont ils enlevèrent une

(5) « Récits des faits héroïques de Mlle Marie-Magdelaine de Verchères contre les Iroquois en l'année 1696 (1692) le 22 octobre. » Relation faite par elle-même à la demande de M. de Beauharnois, (1726). — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 5, folio 427.

vingtaine. Je fus poursuivie par un Iroquois jusqu'aux portes, mais comme je conservai dans ce fatal moment le peu d'assurance dont une fille est capable et peut être armée, je lui laissai entre les mains mon mouchoir de col, et je fermai la porte sur moi en criant aux armes... et je montai sur le bastion où était la sentinelle.»

Vous dirai-je, Madame,⁽⁶⁾ que je me métamorphosai pour lors, en mettant le chapeau du soldat sur la tête, et, que faisant plusieurs petits mouvements pour donner à connaître qu'il y avait beaucoup de monde, quoiqu'il n'y eut que ce soldat. Je chargeai moi-même un canon de quatre livres de balles que je tirai sur eux... Les Iroquois ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort que mes deux jeunes frères, âgés de douze ans, notre domestique, — un nommé Laviolette — deux soldats, — La Bonté et Galhet — et un vieillard, âgé de quatre-vingts ans, avec quelques femmes et quelques enfants.»

Elle venait à peine d'entrer dans le fort qu'on aperçut un canot sur la rivière. C'était Pierre Fontaine avec sa famille, qui venait débarquer en face du fort au milieu des Iroquois. « Le fusil à l'épaule et le chapeau sur tête, » Madeleine se précipite à la grève et accompagne les nouveaux venus jusqu'au fortin, à la vue des sauvages, décontenancés de tant d'audace.

« Fortifiée de la nouvelle recrue, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se coucha; un nord-est impétueux, qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle, nous annonce la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. » Jugeant par les mouvements des ennemis que ceux-ci voulaient s'emparer du fort à la faveur des ténèbres, elle assemble ses troupes,

(6) Lettre de Madeleine de Verchères à madame de Maurepas, 15 octobre 1699. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 5, folio 341.

soit six personnes, et leur parle ainsi: « Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber dans leurs filets cette nuit. Je prends le fort pour mon partage avec un homme de 80 ans et un soldat... Et vous, Pierre Fontaine, La Bonté, vous irez à la redoute avec les femmes et les enfants... Si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux. A l'instant, je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, ce jeune homme de 80 ans sur le troisième, et moi je pris le quatrième. Chacun fit bien son personnage. Je puis dire avec vérité que je fus deux fois 24 heures sans dormir ni manger.»

« Le huitième jour — car nous fûmes huit jours dans de continuelles alarmes, toujours à la vue de nos ennemis, et exposés à leur fureur et à leur barbarie — M. de La Monnerie arriva avec 40 hommes. Je mis une sentinelle à la porte du fort et m'en allai au bord de l'eau pour le recevoir. Aussitôt que je l'aperçus je le saluai par ces paroles: Monsieur, soyez le bienvenu, je vous rends les armes. — Mademoiselle, répondit-il d'un air galant, elles sont entre bonnes mains. — Meilleures que vous ne croyez, lui répliquai-je.»

« Il visita le fort, il le trouva en bon état, une sentinelle sur chaque bastion. Je lui dis: Monsieur, faites relever mes sentinelles, afin qu'elles puissent prendre un peu de repos; il y a huit jours que nous ne sommes pas descendus de nos bastions.»

Cet épisode de la guerre iroquoise est unique au Canada. Il est à peine croyable de la part d'une enfant de quatorze ans. On le comprend davantage quand on connaît la vie de Madeleine, mariée plus tard à M. de La Naudière, qui dut subir sa domination.

Six années de petite guerre, 1692-1698

Montréal n'en avait pas fini avec les Iroquois. La guerre dura encore six ans. Les établissements indiens en subirent presque tous les ravages et les saccagements. La résistance des tribus étant enfin vaincue, les Iroquois se décident à faire la paix définitive et durable, (1700).

En novembre 1692, une expédition, commandée par MM. d'Aillebout de Manteht, de Courtemanche et de La Noüe, est envoyée aux cantons des Agniers pour rendre aux sauvages leurs visites précédentes. Le régiment de 625 Canadiens, enrôlés volontaires à Montréal, attaque avec fureur deux villages iroquois et s'empare de 380 prisonniers sans tuer presque personne. Cette capture en masse, que les aborigènes n'avaient jamais subie de la part des blancs, provoqua une forte commotion parmi les groupes voisins. Atteints dans leur fierté d'hommes libres, ils accourent pour délivrer leurs frères, engagent un combat désespéré avec leurs ravisseurs. Résultat: plusieurs morts ajoutés aux prisonniers déjà pris.

L'expédition victorieuse reprend le chemin de Montréal, poussant devant elle son troupeau de captifs⁽⁷⁾

L'année suivante, (1693) quelques Onneiouts, en maraude à la tête de l'Ile, prennent une petite revanche et font prisonnier M. de La Valtrie, qui s'était imprudemment aventuré dans les parages. On les vit encore par la suite dans les environs de Montréal, mais leur présence causa plus d'appréhension et d'inquiétude que de réels dégâts.

Le trois avril 1696, la population de Montréal assistait au supplice du feu auquel avaient été condamnés

(7) Relation par M. de Champigny, 4 novembre 1693. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 5, folio 52.

quatre Iroquois onnontagués, pris on ne sait dans quelle circonstance. « On amena ces quatre hommes sauvages, qui étaient frères, et les plus beaux hommes que j'aye vus de ma vie, ensuite les Jésuites les baptisèrent et leur firent quelques légères exhortations. Cette sainte cérémonie étant finie, on les prit et on les sacrifia à des supplices dont ils sont les inventeurs. On les lia tout nuds à des poteaux enfoncés de trois à quatre pieds en terre, et là, chacun de nos sauvages alliés, ainsi que plusieurs français s'armèrent de morceaux de fer rouge avec lesquels ils leur grillèrent toutes les parties du corps. Leur supplice dura six heures, pendant lesquelles ils ne cessèrent de chanter des exploits de guerre, en buvant de l'eau-de-vie . . . Ainsi finirent ces malheureux avec une constance et un courage inexprimable. On m'assura que ce que je voyais n'était qu'un faible échantillon de ce qu'ils nous font souffrir quand ils nous ont faits prisonniers. » (8)

Les malheureux furent inhumés le même jour dans le cimetière de Villemarie. (9) Triste autodafé, dont les motifs nous sont inconnus.

Frontenac résolut de mettre fin au malaise qui paralysait le commerce avec les pays d'en Haut. Le roi d'ailleurs conseillait au gouverneur de conclure une paix durable avec les Iroquois, si cela était possible, ou de les écraser pour de bon si l'on ne pouvait rien en obtenir.

Les postes éloignés, mis au courant de l'énergique détermination de Louis XIV et de Frontenac de termi-

(8) « Lettres Inédites », D . . . — Extrait de « A travers les Registres », par l'abbé C. Tanguay, p. 81.

(9) « Ont été enterrés quatre Iroquois de la nation des Onnontagués dans le cimetière de cette paroisse lesqls avant qu'on les fit bruler auoient receu le St baptesme, au moins trois le quatriesme qui auroit été baptisé en son pais, se confessa, temoins presque toute la ville qui accourut pour les veoir bruler, (signé) Caisse faisant les fonctions curialles. » — Extrait des registres de Notre-Dame, au 3 avril 1696.

ner la guerre d'une façon ou d'une autre, se préparèrent à combattre. Un grand conseil fut tenu à Michillimakinac entre M. de La Mothe-Cadillac et les nations sauvages, amies des Français: Outaouais, Cris et Hurons. Il s'ensuivit une expédition, conduite par le grand chef Onaske contre les Iroquois, dont il leva 30 chevelures et captura 32 guerriers.⁽¹⁰⁾

Pour continuer le mouvement d'offensive, commencé par ses alliés, Frontenac partit de Montréal au mois de juillet 1696 avec une armée de 2 000 hommes, réguliers et miliciens. L'expédition était surtout dirigée contre les Onnontagués de l'Est, les plus turbulents et les plus forts des Cinq-Cantons iroquois. Le gouverneur, qui commandait lui-même son armée, avait composé son état-major de MM. de Callières, de Ramezay, de Vaudreuil, de La Durantaye, de Muy, de Dumesnil, de Subercase, de Grandpré, du Lhut, presque tous militaires de Montréal. La plupart des milices avaient aussi été enrôlées dans le district. Le groupe des sauvages, qui s'était joint à l'armée, était sous les ordres immédiats de Le Moyne de Maricourt, Le Gardeur de Beauvais, et de Bécancour.⁽¹¹⁾

Devant ce déploiement de forces, imposantes à leurs yeux, les Onnontagués brûlèrent eux-mêmes le fort que les Anglais les avaient aidés à construire et s'enfuirent dans les bois. M. de Vaudreuil, envoyé au village des Onneiouts, leurs voisins, mit le feu aux cabanes et détruisit la récolte de maïs encore sur pied. Les deux mille hommes de troupes ne purent accomplir aucune autre besogne, les ennemis s'étant dispersés à leur approche.

(10) Relation, 1696. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 5, folio 365.

(11) Relation, 1696. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 5, folio 365.

Frontenac venait de renouveler l'aventure de La Barre et Denonville; mais les résultats devaient être bien différents. Les Iroquois, comme d'habitude, s'étaient dérobés au combat, mais pour éviter la destruction complète de leurs villages, ils avaient fait savoir à Frontenac qu'ils étaient disposés à quitter les Anglais pour venir en grande partie, sinon tous, se fixer au milieu de leurs frères chrétiens, déjà établis à la mission du Saut-Saint-Louis. Environ soixante seulement, déjà néophytes sans doute, rachetèrent leur promesse; les autres regagnèrent leurs villages au départ du gouverneur.⁽¹²⁾

Il n'est pas douteux cependant, qu'affaiblis par plusieurs années de guerre et peu secourus par leurs amis d'Orange, les Iroquois avaient perdu beaucoup de leur audace et de leur arrogance. En 1698, ils envoyèrent même des délégués à Montréal pour amorcer des propositions de paix. Le gouverneur ne croyait plus à la sincérité et à la bonne foi des Cinq Nations. Il renvoya les ambassadeurs sans rien conclure.

Au printemps de 1698, au retour des vaisseaux, un certain sieur Abraham, venu à Montréal avec quelques Flamands, annonça que la paix avait été signée en Europe entre les deux couronnes (Traité de Ryswick, septembre 1697). On en avait donc fini avec les Anglais.

Débarrassé de ce côté, le Canada pouvait maintenant imposer ses conditions aux Iroquois, privés de leurs puissants alliés. Deux ans plus tard, toutes les tribus signaient la paix générale.

La guerre sauvage avait duré près de soixante ans, avec plus ou moins de violence et Villemarie en avait subi les plus rudes assauts.

(12) « Relation par M. de Champigny », 18 octobre 1697. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 6, folio 1.

Coueurs de bois et Congés

Les récits de guerre ne sont pourtant pas les seuls que nous apporte l'écho de ces jours lointains. A côté de l'activité militaire du temps, se développaient des entreprises d'ordre économique et social qui consolidaient l'établissement de Montréal.

L'industrie, on le sait, ne fut jamais florissante sous le régime français. Elle n'existait pratiquement pas au temps que nous étudions. En tout cas, nous n'en connaissons rien.

Le commerce local s'alimente tout juste des besoins de quelques mille habitants, groupés dans une petite ville et quelques villages à peine formés. Il ne devait pas être bien considérable.

Quant au trafic des fourrures, c'est la grande source d'activité et de richesse du temps. Une bonne partie de la population y est intéressée, d'une façon ou d'une autre. Un grand nombre en font leur unique occupation. On a vu que les excursions militaires de La Barre et Denonville n'y étaient pas étrangères. Mais les plus actifs agents de l'exploitation des produits de chasse furent les fameux coueurs de bois. Il est incontestable qu'ils rendirent d'utiles services aux compagnies comme aux traitants particuliers. Ils causèrent aussi beaucoup d'ennuis.

Malgré les sévères ordonnances rendues contre eux, avec sanction « d'amende arbitraire, » d'emprisonnement, de dégradation, ou même de pendaison, on ne réussit jamais à empêcher ce genre d'industrie commerciale. L'avidité d'un gain facile, parfois considérable, poussait irrésistiblement les colons à abandonner leurs terres pour courir l'aventure dans les forêts. Les autorités, il faut le dire, furent souvent inconséquentes dans leur con-

duite à l'égard des audacieux « voyageurs » des pays d'en Haut. Elles les employèrent souvent pour le service de l'Etat ou le bénéfice des personnes en charge de l'administration. On l'a bien vu sous le gouvernement de François Perrot.

Pour obvier aux abus d'un trafic irrégulier, illicite et sans contrôle, le roi décida d'accorder chaque année vingt-cinq « congés de traite »⁽¹³⁾ pour faire concurrence aux coureurs de bois. Ces congés étaient donnés à des personnes méritantes, à des institutions religieuses et même à des familles pauvres. Quelques-uns des donataires organisaient à leurs frais ces voyages de commerce, mais la plupart les vendaient à leur bénéfice. C'était le cas généralement des institutions et des pauvres.

Chaque printemps, une flottille de canots d'écorce partait de Montréal avec équipages, provisions, marchandises d'échange et se dispersait sur les rivières et les lacs de l'Ouest, guettant les sauvages au retour des grandes chasses. Les traitants revenaient à l'automne avec leurs riches ballots de fourrures, que les compagnies de commerce expédiaient en France.

Montréal était forcément le centre de rayonnement et d'aboutissement des voyageurs et coureurs de bois, le principal marché des échanges commerciaux. L'achalandage que développait ici le trafic des fourrures faisait se greffer sur la grande industrie des activités secondaires, des branches connexes du commerce, dont l'ensemble faisait la prospérité croissante de la ville.

En 1696, les congés de traite furent abolis, à cause des abus que l'on disait en résulter. Les compagnies de

(13) « ... Le gouverneur pourra accorder permission à 25 canots, équipés de 3 hommes chacun, d'aller traiter avec les sauvages dans les profondeurs des bois. » — Ordonnance du roi, 2 mai 1681. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 4, folio 10.

commerce reprirent l'exercice de leurs privilèges exclusifs et seuls les coureurs de bois continuèrent de leur faire concurrence en marge des lois. On dut plus tard revenir au système des congés de traite, pour empêcher les colonies anglaises de détourner à leur profit tout le commerce des fourrures.

Evolution de l'organisme civil

Dans le domaine civil l'évolution de Montréal se fait plutôt en régression de son autonomie: l'administration judiciaire et politique passe aux mains des pouvoirs extérieurs. Le roi s'empare de la justice, le gouverneur et l'intendant imposent leurs fonctionnaires de parade.

Depuis la fondation, la justice seigneuriale, plus préoccupée d'équité naturelle que de formules de droit, avait réglé et tenu dans l'ordre la société montréalaise. Personne ne se plaignait du système établi et ne demandait de changement. Mais l'on prit occasion du développement de la ville et de son importance croissante pour enlever aux Seigneurs cette prérogative de souveraineté féodale.

Un édit royal du mois de mars 1693 décréta que la justice royale serait à l'avenir la seule reconnue et exercée dans toute l'île de Montréal.⁽¹⁴⁾ Comme dernier geste de souveraineté en ce domaine, on voulut bien laisser au Séminaire de Montréal la nomination du premier juge royal. Jean-Baptiste Migeon de Branssat, qui occupait cette haute fonction depuis 1667, avait été remplacé par Fleury Deschambault en 1690. Le Séminaire nomma Charles Juchereau de Saint-Denis en 1693, maintenu à ce poste jusqu'en 1701.⁽¹⁵⁾ La justice relevait

(14) « Edits et Ordonnances Royaux », 1854, vol. I, p. 276.

(15) M. E.-Z. Massicotte: « Memento historique de Montréal », p. 114.
— Le Séminaire avait d'abord nommé Migeon de Branssat, comme le mentionne l'édit royal.

maintenant du roi, ou plus exactement du gouvernement de Québec, qui se substituait, dans un domaine important, aux seigneurs et maîtres de l'Ile.⁽¹⁶⁾

L'édit de 1693 n'enlevait pas nommément la moyenne et basse justice au Séminaire. Les officiers de la nouvelle juridiction crurent cependant que la justice royale devait prévaloir dans tous les tribunaux civils et criminels. Ils étendirent en conséquence leur juridiction à tous les cas justiciables.

Le Séminaire, qui trouvait avantage à faire régler par ses propres tribunaux certaines contestations de moindre importance avec ses censitaires, combattit les prétentions des nouveaux officiers. Dans une requête au roi, il réclama l'administration de la justice inférieure dans toute l'île de Montréal; il offrait en compensation d'étendre l'édit de 1693 au domaine de Saint-Gabriel et aux seigneuries de Saint-Sulpice et des Iles Courcelles. Un arrêt du Conseil d'Etat fit droit à cette demande. Mais il ne paraît pas que les Seigneurs se soient beaucoup prévalus du droit de justice inférieure.⁽¹⁷⁾

Dans les affaires politiques de la ville, la même autorité extérieure établissait son emprise par la nomination des officiers et son ingérence immédiate. On comptait à Montréal un lieutenant de roi, représentant le gouverneur général, un subdélégué de l'intendant, dont le titre indique assez les attributions étendues. Quant au gouverneur, les Seigneurs n'en avaient plus la nomination depuis Perrot. Cette fonction d'ailleurs avait perdu beaucoup de son importance. Elle avait tendance à devenir purement honorifique depuis que le

(16) A peu près vers ce temps-là le nom de Villemarie disparut des documents publics, et celui de Montréal prévalut partout.

(17) Arrêt du Conseil d'Etat, Versailles, 22 avril 1704. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 6, folio 352.

gouvernement central, gouverneur et intendant, prétendait exercer tous les pouvoirs. Les fonctionnaires subalternes, greffiers, sergents, huissiers, les notaires eux-mêmes étaient nommés par Québec, qui ne manquait pas, on le voit, de sollicitude envers la population de Montréal.

Les « Frères maîtres d'école »

L'un des premiers devoirs, que leurs titres de concession imposaient aux seigneurs, était l'éducation des Français, citadins et colons. M. de Maisonneuve avait d'abord confié ce soin à Marguerite Bourgeoys, dont l'oeuvre fut continuée et développée par la Congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des filles; et le Séminaire dota l'institut de fonds nécessaires.

Depuis 1664, les Sulpiciens avaient eux-mêmes fait l'école aux petits « montréalistes ». Mais en 1686, le Séminaire abandonna à de pieux laïques, sous sa direction, l'enseignement primaire des garçons. M. Souart, qui s'était fait « le premier maître d'école de Villemarie », pourvut la fondation d'une somme de 1 000 francs. Un autre Sulpicien, M. de La Faye, donna une maison, à l'angle des rues François-Xavier et Notre-Dame.

Les premiers instituteurs, qui firent partie de cette « congrégation laïque », furent Mathurin Rouillé, Nicolas Barbier, Pierre Gaulin, Jacob Thomelet, que le Séminaire avait choisis pour cette oeuvre importante. Benoist Basset et Philibert Boy vinrent se joindre dans la suite aux fondateurs.⁽¹⁸⁾

Les instituteurs vivaient en communauté au séminaire même et portaient le nom de frères. On ne voit

(18) Archives du Séminaire de Montréal: « Titres et papiers des Ecoles ».

nulle part qu'ils aient jamais reçu de salaire pour leurs services, les Messieurs de Saint-Sulpice pourvoyant à tous leurs besoins. Cet esprit de renoncement et de dévouement désintéressé s'est continué après eux, et le public a pris l'habitude de l'imposer à leurs successeurs. Pour se créer des revenus, la communauté acheta en 1687 un arrière-fief à la rivière Saint-Pierre au prix de 4 500 livres dont 3 000 comptant. En 1691, les Frères établirent leur logis à l'école même.

L'entreprise paraissait bien lancée et viable, quand elle commença à péricliter. Thoumelet quitta l'institut et se maria, Barbier fut tué par les Anglais en 1691. Deux ans plus tard, MM. Rouillé et Boy, voulant se joindre aux Frères Hospitaliers, qui venaient de fonder l'Hôpital Général, remirent leur école et ses biens à M. Dollier de Casson.

Messire de La Faye se porta acquéreur et l'on dressa procès-verbal des biens meubles et immeubles, qui « appartiennent aux écoles de Villemarie ». En 1695, le Sulpicien Chaigneau, qualifié à cette occasion de « premier maître d'école », fit un accord avec Pierre Gadoys au sujet du terrain, pour lequel il y avait depuis longtemps contestation.⁽¹⁹⁾ A partir de ce moment plus de traces de l'instruction des garçons, jusqu'à ce que les Frères Hospitaliers s'en fussent chargés plusieurs années après.

Une tentative d'enseignement privé avait été faite en 1683 par François La Bernarde de Laprairie. A cette fin il avait loué une maison de bois « pièces sur pièces » au coin des rues Notre-Dame et Saint-Sulpice. Il avait, entre autres obligations, celle de décorer la maison à la procession du Saint-Sacrement.

(19) Archives du Séminaire de Montréal: « Titres et papiers des Ecoles. »

Hospitaliers, Jésuites et Récollets

Depuis 1688, un Canadien de naissance, François Charron, s'occupait de fonder à Montréal un hôpital général pour les hommes malades ou invalides et les vieillards. Comme toujours, le Séminaire de Saint-Sulpice fournit le terrain requis pour la fondation projetée. Il ajouta plus tard au premier don de « dix arpents en carré » d'autres concessions de terre de plus grande étendue.⁽²⁰⁾

Au mois de mars 1693, M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, signait les titres de propriété du nouvel hôpital, qui allait être construit entre la rivière Saint-Pierre et le fleuve, au sud-ouest de la Pointe Calières.

Dans le même temps qu'il faisait construire son édifice, François Charron jetait les bases d'un institut d'hospitaliers, qui prirent le nom de Frères de la Croix de Saint-Joseph. Le peuple les appela communément les Frères Charron, du nom de leur fondateur. Monseigneur de Saint-Vallier approuva la nouvelle communauté, à laquelle Louis XIV accorda des lettres patentes pour l'établissement de l'hôpital, le 15 avril 1694.⁽²¹⁾ Une bâtisse en pierre de 30 par 90 pieds, à trois étages, donna bientôt asile aux « pauvres enfants, orphelins, estropiés, vieillards, infirmes et autres nécessiteux de leur sexe, pour y être logés, nourris et secourus », comme le roi l'avait ordonné.

Pierre Le Ber et J. Fredin furent les deux premiers compagnons du fondateur et dotèrent l'institution de rentes et de biens-fonds. Ils ne s'engagèrent cependant jamais eux-mêmes par des vœux; mais ils consacrèrent

(20) Archives du Séminaire de Montréal: « Titres de l'Hôpital Général ».

(21) « Edits et Ordonnances Royaux », 1854, vol. I, p. 277.

leur vie à l'oeuvre de charité. Le Ber demeura toujours à l'hôpital comme pensionnaire, s'adonna surtout aux oeuvres d'art. Il pratiqua davantage la peinture. « S'il n'a pas eu la gloire d'y exceller, il eut du moins le mérite d'être le premier Canadien qui ait cultivé les arts. » (22) Les Soeurs de la Congrégation possèdent de lui un portrait de leur vénérable fondatrice.

M. Charron était parvenu à réunir cinq autres compagnons pour commencer son institut religieux. C'étaient Nicolas Datte, Jean Janto, Alexandre Romain Turpin, Mathurin Benoist Durant, et François Hadancour. Avec leur fondateur, ils firent tous profession religieuse en 1702. Les Frères portaient comme costume distinctif une soutanelle noire, un manteau, des manchettes et un rabat blancs, et une croix de laine sur la poitrine.

L'Institut paraissait solidement établi. Les premières années furent prospères. Mais bientôt l'oeuvre devint languissante et ne résista point à l'épreuve du temps. Tout sombra dans le relâchement et la banqueroute.

En même temps que se fondait la communauté des Frères Charron, deux grands Ordres religieux, depuis longtemps déjà dans la colonie, s'établissaient à Montréal. Les pères Jésuites, vers 1692, construisirent une maison de missionnaires et une église, à l'endroit où s'élève le monument Vauquelin, entre le Palais de Justice et l'Hôtel-de-Ville. Dès 1694, les Pères donnèrent des leçons de latin et de sciences à la jeunesse de Montréal, en préparation aux études classiques, que quelques-uns allèrent poursuivre au Séminaire de Québec.

(22) Soeur Fauteux: « Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité », tome I, p. 16.

L'église ne fut jamais paroissiale, mais servait plutôt de chapelle publique pour les dévotions particulières. Partiellement détruite par le feu en 1754, elle fut restaurée en 1756.⁽²³⁾

Depuis 1681, il était question d'un établissement de Récollets à Montréal. Ils avaient d'abord obtenu une concession de terre près de la chapelle Notre-Dame de Bonsecours. Des difficultés surgirent qui retardèrent leur venue jusqu'en 1692. Au mois de mars de cette année, des lettres patentes royales les autorisèrent à fonder un couvent à Villemarie.⁽²⁴⁾ Le père Joseph Denys de La Ronde, Canadien de naissance, fut chargé de l'entreprise. Monastère et église furent érigés en dehors des murs au sud de la rue Saint-Pierre, à l'est de Notre-Dame. Cette partie de Montréal fut appelée le faubourg des Récollets.

A l'inauguration de leur chapelle, un fâcheux incident causa bien des ennuis aux bons religieux. Avant la cérémonie, à laquelle devaient assister l'évêque de Québec et le gouverneur de Montréal, Mgr de Saint-Vallier remarqua que le prie-Dieu d'honneur avait été réservé au représentant de l'autorité civile. L'évêque, froissé de cette marque de déférence des Pères pour le gouverneur qu'il aimait peu et estimait encore moins, donna l'ordre d'enlever le prie-Dieu.

M. de Callières, arrivant peu après, fit remettre le prie-Dieu en place, ce qui ne se fit pas sans opposition. Pour mettre fin à la chicane, le gouverneur commanda d'interrompre la cérémonie. L'évêque, indigné du procédé autoritaire de M. de Callières, jeta l'interdit sur

(23) « Acte de notoriété de l'incendie et du rétablissement de la maison et de l'église des pères Jésuites », 12 juin 1790. — Greffe du notaire J. Papi-neau.

(24) « Edits et Ordonnances Royaux », 1854, vol. I, p. 275.

l'église des Récollets, défendit aux Pères d'y faire aucune cérémonie, d'administrer aucun sacrement. Dans un monitoire, pour expliquer l'interdit qu'il venait de porter, il s'attaqua à la conduite privée du gouverneur. Le Conseil Supérieur, saisi de l'affaire, blâma Mgr de Saint-Vallier, mais ne voulut pas se prononcer davantage en matière de préséance et renvoya l'affaire au Conseil d'Etat de sa Majesté. (25)

Des ordonnances royales furent dans la suite rendues pour déterminer les honneurs et préséances auxquels avaient droit les officiers publics, civils et militaires selon leurs rangs. Le gouverneur, comme représentant du roi, devait occuper la place d'honneur dans toutes les cérémonies publiques.

(25) « Procédés de l'évêque de Québec, du Conseil Souverain et des parties en cause ». — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 5, folios 186 à 270.

CHAPITRE NEUF

La Paix de Montréal — Travaux

1700 - 1725

SESSIONS de paix. — Le comte de Frontenac mourut à Québec le 28 novembre 1698 et fut remplacé par le chevalier de Callières au mois d'avril suivant. Le roi nomma au gouvernement de Montréal Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, troisième successeur de M. de Maisonneuve (28 mai 1699).⁽¹⁾

Ere de paix, hommes nouveaux: le siècle commence un tournant de l'histoire.

Le traité de Ryswick avait mis fin aux hostilités anglo-françaises en Amérique; mais les nations sauvages ne se croyaient pas liées par la convention européenne, faite sans leur participation. Chacune gardait ses préférences d'amitiés, sa liberté d'action, le choix de ses alliances futures. M. de Callières crut l'occasion opportune de les rapprocher des intérêts français sur tout le continent nord-américain. Dans ce but, il projeta d'en réunir le plus grand nombre possible par un traité de paix universel. Il confia à MM. de Maricourt et de Joncaire et au père Bruyas la mission de voir les principaux chefs des grandes tribus et de les amener à envoyer des députés à Montréal pour prendre part aux grandes assises de la paix.

(1) Le même jour, le sieur de Califet était nommé lieutenant de roi, et le sieur de La Vallière, major de la garnison. — Archives de la Marine: Série B, vol. 20, folio 227½ et 228½.

Les démarches des envoyés français eurent tout le succès qu'on en attendait. De mars à novembre 1699, des ambassadeurs iroquois, outaouais, kikapous, pouamtamis et autres vinrent tour à tour à Montréal rencontrer le gouverneur. M. de Callières leur fit à tous bon accueil, et, après échange de « paroles » avec eux, il leur demanda de revenir au printemps, alors qu'il aurait « présents les chefs alliés pour conclure la paix tous ensemble. » Au mois de mars suivant, des envoyés iroquois viennent dire au gouverneur que leurs gens sont encore à la chasse et « qu'ils ne pourront descendre parler de la paix qu'au temps des fraises. »

Au mois de juillet les ambassadeurs se réunissent à Montréal, ayant pleins pouvoirs de leurs nations respectives pour discuter des accords définitifs et engager par leurs signatures l'honneur de leurs races. Parmi les diplomates indiens se trouvaient dix-neuf délégués des nations iroquoises.

La Grande Paix de Montréal

Enfin le 8 septembre 1700, au milieu d'un camp militaire de grand apparat, le gouverneur général, les hauts officiers civils et personnages ecclésiastiques de Montréal, les ambassadeurs sauvages, en costumes officiels, sont réunis sur la place publique. Les signatures françaises se mêlent aux signes symboliques des tribus sur le parchemin, qui doit mettre fin pour toujours à l'affreuse guerre iroquoise de soixante ans, et dont Villamarié avait tant souffert depuis sa fondation. La « Grande paix de Montréal » est unique dans l'histoire de notre ville. C'est peut-être aussi le seul traité qui n'ait jamais été violé par les parties contractantes. (2)

(2) Seuls les Renards, 25 ans plus tard, inquiétèrent les établissements français en dehors du Canada. Cf. chapitre suivant.

Ce document historique porte les signatures de MM. de Callières, de Champigny, de Vaudreuil, de Ramezay, Dollier de Casson, de La Colombière, de Maricourt, de Joncaire, des pères Guillaume, gardien des Récollets, Cholence, supérieur des Jésuites, Jean Anjalran, missionnaire, et Vachon de Belmont, sulpicien. Du côté des sauvages, cinq chefs des Iroquois, et huit ambassadeurs des Hurons, des Outaouais, des Abénaquis, des Kikapous, des indigènes chrétiens du Saut-St-Louis et de la mission de la montagne apposèrent sur le document les signes distinctifs de leurs nations.⁽³⁾

L'année suivante (29 juillet 1701), une autre grande assemblée s'ouvrait à Montréal. Une vingtaine de tribus de l'Ouest avaient envoyé des ambassadeurs pour ratifier le traité du 8 septembre précédent. L'un des articles de la convention stipulait la libération de part et d'autre des prisonniers de guerre. Quatre des cinq nations iroquoises avaient déjà rendu à la liberté les captifs français. Elles durent promettre de libérer également tous leurs prisonniers des autres tribus.

Au cours de l'imposante réunion des délégués, la discussion sur ce point devint violente et menaçait de tourner à la chicane, quand le grand chef huron, Gaspard Soiaga Kondiaronk, surnommé le « Rat », se fit porter, malade, au milieu de l'assemblée.⁽⁴⁾ Il réussit à convaincre ses congénères de cesser enfin leurs luttes fratricides entre les diverses races et de faire tous la paix avec les Français. Rentré à l'hôpital, il mourut la nuit suivante. Il fut inhumé le 2 août dans la crypte de l'église Notre-Dame, après des funérailles imposantes,

(3) Archives de la Marine: «Collection Moreau St-Méry», vol. 6, folio 186.

(4) En 1778, William Pitt lui aussi se faisait porter au parlement de Westminster, pour dénoncer l'indépendance américaine; mais un sauvage du Canada avait avant lui accompli ce geste en faveur de la liberté.

présidées par l'évêque de Québec, en présence du gouverneur général et de sa suite.

Jusqu'ici les Agniers, les plus farouches ennemis des Français, s'étaient abstenus de toute participation aux conférences de la paix. L'adhésion de tous les autres amena enfin la leur. Ils envoyèrent (2 juillet 1702) trois chefs auprès de M. de Callières, expliquer leur tardif acquiescement au pacte général des Indiens du Canada. On apprit d'eux — on s'en doutait déjà — qu'ils n'étaient pas descendus avec les autres nations, parce qu'ils en avaient été empêchés par le gouverneur d'Orange. Cette fois, ils étaient venus sans lui en parler.

Les Agniers mirent le dernier paraphe au grand traité de Montréal.⁽⁵⁾

C'était la fin de soixante années d'alarmes, d'angoisses et d'horribles massacres. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que le dixième au moins de la population de Villemarie avait versé son sang pour la défense de la Nouvelle-France. En amenant les sauvages à signer la paix universelle, M. de Callières eut le mérite de réussir une grande entreprise, où tant d'autres avant lui avaient échoué, nous devrions plutôt dire que tant d'autres avaient rendue possible par le sacrifice de leur vie.

Le traité de Montréal, n'est-ce pas la reconnaissance tardive de la victoire du Long-Sault ?

Ce fut le dernier acte important du gouverneur Hector, chevalier de Callières, que la mort enleva au Canada le 26 mai 1703. Les quatre années de son active administration firent regretter cet habile artisan de la victoire pacifique. Le temps et les circonstances avaient sans doute favorisé son oeuvre, mais il avait saisi

(5) Archives de la Marine: «Collection Moreau St-Méry», vol. 6, folio 308.

à point l'occasion opportune de gagner pour toujours l'ennemi séculaire à l'amitié française.⁽⁶⁾

Le gouverneur Claude de Ramezay

M. de Vaudreuil, qui avait remplacé de Callières à Montréal, lui succéda aussi à Québec le 1^{er} août 1703. Il devait rester en fonction jusqu'à sa mort en 1725. M. Claude de Ramezay, sieur de La Gesse, officier supérieur dans les troupes de la colonie, fut nommé gouverneur de Montréal, par commission royale du 15 mai 1704.

On peut dire de lui qu'il fut surtout un homme d'affaires. Sans trop négliger les intérêts généraux de la communauté, il soigna particulièrement les siens propres, ce qui lui causa parfois des ennuis. Le ministre du roi lui reprocha même d'être l'auteur de toutes les divisions parmi les chefs civils et de manquer de respect et de subordination envers le gouverneur général. Ce dernier d'ailleurs semble avoir été bien indulgent pour les fautes et les erreurs de son subalterne.

De Ramezay se mêle de beaucoup d'affaires qui ne le regardent pas. Il fait sans se gêner un large commerce avec les Anglais des colonies voisines et néglige souvent de les payer, ce qui lui attire de sévères et justes réprimandes de la cour de France.⁽⁷⁾

En 1705, il se fait construire une spacieuse maison rue Notre-Dame, et qui fut appelée dans la suite le Château de Ramezay. Il l'offrit au roi pour la somme de

(6) Les Iroquois restèrent toujours fidèles à la France. « Les Iroquois sont les plus cruels en temps de guerre, mais les plus humains, les plus hospitaliers et les plus sociables en temps de paix. Ils ont de l'esprit dans leurs conseils et leur conduite approche beaucoup de celle des républiques de l'Europe. » — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », Mémoires, folio 1.

(7) Lettre du ministre, 9 juin 1706. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France », 1899, p. 376.

18 000 livres. Il voulait en faire la résidence des gouverneurs; mais la transaction n'eut pas lieu. Le Château, devenu de nos jours un musée, est aussi intéressant par son histoire que par les reliques du passé qu'il contient.⁽⁸⁾

Guerre de Succession d'Espagne

La paix était à peine conclue avec les sauvages que la guerre de Succession d'Espagne, déclarée le 15 mai 1702, allait mettre de nouveau aux prises Anglais et Français d'Amérique. Habitants de Montréal et colons de Deerfield devaient s'exterminer parce que le duc d'Anjou montait sur le trône d'Espagne.

En 1704, Hertel de Rouville, avec cinquante Canadiens, engagés volontaires, et deux cents sauvages s'attaqua au village de Deerfield, sur la frontière, et y mit le feu; il ramena prisonnier le ministre protestant, John Williams. Quatre ans après, accompagné de Saint-Ours Deschaillons, de cent Canadiens et de deux cents sauvages, de Rouville renouvela cet exploit contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre, « tua plusieurs gens, en fit d'autres captifs, et brûla nombre de maisons. »

Ces coups de main à l'iroquoise pouvaient bien servir à la renommée de ceux qui les entreprenaient; mais, ne faisant partie d'aucun plan d'ensemble, il ne devait en résulter autre chose que de la haine et des représailles. Elles se produisirent avec de regrettables conséquences pour la France.

(8) La Compagnie des Indes l'avait acquis en 1745. Devenu propriété de l'Etat en 1760, il servit de résidence aux gouverneurs anglais jusqu'en 1842. La capitulation de 1775 le fit passer aux mains des Américains pour un moment. Après Metcalfe, le château abrita tour à tour la justice et l'Ecole normale. Devint propriété de la Ville en 1895, qui le céda à la Société des Antiquaires en 1929.

Prenant prétexte de ces attaques inconsidérées, les Anglais se jetèrent sur l'Acadie, qu'ils convoitaient de prendre depuis longtemps. Ils s'emparèrent de Port Royal et de la péninsule acadienne que la France dut leur abandonner définitivement au traité de 1713.

Le Canada ne fut guère menacé d'invasion qu'une fois au cours des hostilités: ce fut en 1709.

La rumeur se répandit que le pays devait être attaqué du côté du Richelieu par les coloniaux de la Nouvelle-Angleterre. A cette nouvelle, M. de Vaudreuil se rendit à Montréal avec 1 000 hommes de troupes réglées. Comme première mesure de défense, il chargea le gouverneur de Montréal d'aller barrer la route à l'envahisseur. Un parti d'éclaireurs, envoyé à la découverte, avait appris que le colonel Nicholson, à la tête d'un régiment de provinciaux et de bandes de sauvages aventuriers, venait par le lac Champlain et qu'il devait descendre la rivière Richelieu pour remonter le fleuve jusqu'à Montréal.

M. de Ramezay rassembla à la hâte un détachement de réguliers, des milices canadiennes et des sauvages, soit en tout à peu près 1 500 hommes. L'avant-garde, commandée par M. de Montigny, était formée de 50 Français, de 200 Abénaquis, de 100 miliciens, sous les ordres de Hertel de Rouville et de 100 réguliers de la garnison, sous M. de La Chassaigne. L'arrière-garde comprenait 500 Canadiens, conduits par MM. Deschaillons, de Ligneris, de Sabrevois, Desjordy et Saint-Martin.⁽⁹⁾

De Ramezay se rendit jusqu'à la Pointe-à-la-Chevêche, sur le lac Champlain et attendit Nicholson, qui ne

(9) Père Louis Lejeune: « Dictionnaire historique du Canada », vol. II, p. 498.

se présenta point. Seuls des partis d'éclaireurs des deux petites armées se rencontrèrent sans s'attaquer. Nicholson semble avoir eu peur des Français, qui s'étaient avancés aussi loin à sa rencontre et rebroussa chemin sans attendre l'adversaire. De Ramezay, déjà trop éloigné de son armée pour tenter prudemment de le poursuivre, revint aussi sur ses pas. Il évitait ainsi le risque d'être victime d'une feinte de l'ennemi, qui pouvait, par cette manoeuvre, l'attirer dans un guet-apens. Il rentra à Montréal avec deux prisonniers belges, Gérol Troul et André Naët, que l'on interrogea sans en rien obtenir sur les intentions de Nicholson.

Le ministre attribua l'insuccès de cette expédition au mauvais choix des officiers envoyés de l'avant. Les de Vaudreuils et les de Ramezays devaient être mêlés à bien des malheurs de la Nouvelle-France.

Nicholson ne montra guère, en cette occasion, une plus grande valeur militaire. Un historien anglais dit de lui assez laconiquement qu'il « ne réussit pas à descendre le Richelieu avec ses recrues de provinciaux. »⁽¹⁰⁾

Le Canada n'avait rien gagné à la guerre; mais la France avait perdu l'Acadie.

Les Fortifications

Quand on voit le nombre de forts construits à grands frais sur le territoire des pays d'en Haut, l'on constate avec surprise que Montréal, le principal établissement français en Amérique, n'était encore protégé, en 1716, que par une méchante palissade en bois.

Dès son entrée en fonction, en 1684, le gouverneur de Callières avait entrepris d'entourer la ville d'un simu-

(10) « Colonel Nicholson failed to descend the Richelieu with his provincial levies. » — J. P. Taylor: « Cardinal facts of Canadian History » p. 56.

lacre de muraille, faite de pieux. Les habitants avaient fourni les matériaux et le gouvernement du roi s'était chargé des frais de construction. Une construction aussi précaire pouvait protéger la ville contre les incursions des sauvages, mais offrait peu de résistance aux attaques d'une force armée disciplinée. Sa nature inflammable obligeait à une surveillance de tous les instants, pour empêcher qu'on y mît le feu par négligence, calcul ou malice. D'un entretien constant et coûteux, elle croulait avec le temps.

On a prétendu que les habitants de Montréal s'étaient toujours montrés apathiques à des travaux d'enceinte plus solides. « Dès qu'un danger apparaissait, dit un auteur, l'on discutait sur l'opportunité d'une enceinte, mais sitôt le péril éloigné, on l'oubliait. » (11) Le grand public, le peuple prend-il généralement l'initiative d'aussi importants travaux ?

Ces sortes d'entreprises relèvent plutôt des gouvernants, et Montréal n'avait plus que des fonctionnaires. Officiers civils et chefs militaires n'exerçaient pratiquement aucune de leurs fonctions avec l'autorité que donne l'autonomie. Ils ne jouissaient plus d'aucune liberté d'action dans leurs sphères respectives. Le gouvernement central, en s'attribuant de fait la plupart des fonctions administratives, avait fini par briser toutes les initiatives locales.

Ce n'est qu'en 1716, après maints rapports et conseils pressants des ingénieurs Gédéon de Catalogne et Levasseur de Néré que le régent, le duc d'Orléans, approuva enfin la construction d'un mur de pierre avec revêtements, bastions et fossés. L'entreprise, évaluée à

(11) Leblond de Brumath, « Histoire populaire de Montréal », p. 124. — 2e édition, p. 161.

300 000 livres,⁽¹²⁾ devait être à la charge du gouvernement royal et des habitants de Montréal. Le public fut taxé à 6 000 francs annuellement, dont un tiers devait être versé par le Séminaire de Saint-Sulpice, un tiers par les institutions de mainmorte et un tiers par les habitants.

Les Seigneurs ne se soumirent pas volontiers à cette contribution forcée. Dans une série de mémoires, adressés au gouverneur général et à la cour, les Messieurs de Montréal firent valoir avec force développements les motifs qu'ils croyaient avoir d'être exemptés de la taxe imposée. Les travaux furent commencés quand même dès 1717 sous la direction et surveillance de l'ingénieur royal Chaussegros de Léry.

La nouvelle muraille suivait à peu près les mêmes tracés que l'ancienne palissade. A l'ouest, elle longeait la ruelle des Fortifications, à l'est, la rue des Commissaires. Elle s'étendait du faubourg des Récollets jusqu'à la Place Viger. Entièrement construite de pierre brute, elle avait une hauteur moyenne de dix-sept pieds, de quatre pieds d'épaisseur à la base et de trois pieds au sommet. Treize bastions et cinq portes en brisaient seuls la ligne continue. A l'extrémité nord-ouest il y avait un petit fort et des casernes.

Montréal devenait une ville fortifiée.

Le canal de Lachine

Aux travaux de défense, entrepris par la couronne, s'en ajoutèrent d'autres d'utilité économique, dûs à l'initiative des Seigneurs. A la fin du XVII^e siècle, les Sulpiciens Dollier de Casson et de Breslay avaient conçu le projet d'un canal entre Lachine et Montréal pour

(12) Elle coûta plus de 445 000 livres.

éviter les rapides du saut Saint-Louis. En diverses occasions, il est fait mention de plans, de travaux préliminaires, d'achats de terrains pour les tracés du canal. En 1706, le sieur de Beaucour, « ingénieur habile, bon capitaine, propre à tout, » fit une inspection du canal pour le compte du gouverneur et de l'intendant. A cette époque, le Séminaire avait déjà dépensé 20 000 livres en travaux de creusage et autres. Il était prêt à consentir de nouveaux déboursés, si le roi voulait contribuer à la dépense. (13)

En 1714, M. de Breslay avait découvert des gisements de marbre à environ vingt lieues de Montréal. Il proposa à la cour d'élargir et de parachever le canal commencé pour le transport plus économique du produit de la marbrière par voie d'eau, de la mine même en Europe. Le roi ne crut pas le projet praticable, à cause de la grande dépense des travaux de creusage et de maçonnerie des écluses. « D'ailleurs, disait-il, ce marbre n'est pas assez beau pour mériter une aussi grande dépense. » (14)

Le canal, dont il est ici question, ne dut jamais servir qu'au passage des canots et des petites barques. On ne voit pas qu'il ait jamais été entièrement terminé sur tout son parcours, d'après les plans primitifs, sous le régime français. En tout cas, les travaux d'agrandissement ne furent repris qu'en 1825 par le gouvernement anglais avec le concours de la Législature du Bas-Canada.

Le Rôle des Seigneurs

Les seigneurs de Montréal ne gouvernaient plus; mais ils restaient toujours les maîtres incontestés du ter-

(13) Archives de la Marine: Série C II, vol. 3, folio 54.

(14) Mémoire du roi à Bégon, 22 mars 1714. — Archives de la Marine, Série B, vol. 36, folio 362.

ritoire. Depuis cinquante ans, le Séminaire distribuait largement des terres à tous venants; mais il tenait la main à leur défrichement et mise en valeur, dans l'intérêt de la communauté.

Commerce de l'Ouest, explorations, expéditions militaires avaient entraîné en dehors de l'Île une foule de colons et d'habitants de la ville, préférant aux durs travaux de la terre, à l'exercice d'un métier, les aventures de traite, les voyages de découverte, les excursions hasardeuses. Les terres restaient incultes, les terrains, déserts.

Le gouvernement du Canada, pour remédier au sérieux abus de la désertion des terres, qui était générale, mais dont Montréal était surtout affectée, publia plusieurs ordonnances pour obliger les propriétaires à défricher et « habituer » leurs biens-fonds. Les désertions continuaient quand même. Le mouvement d'émigration était entré dans les moeurs du temps. Il se continuera, plus ou moins actif, jusqu'à la cession.

Pour ne pas laisser indéfiniment dans l'abandon les terres incultes des concessionnaires en voyage, les seigneurs demandèrent à l'intendant Raudot, en 1708, de réunir par décret, à leur domaine seigneurial, les terres et terrains, tombés en déshérence par la négligence de leurs propriétaires. Le Séminaire fut autorisé à annuler les titres antérieurs et à concéder à d'autres les terres en friche.⁽¹⁵⁾

Cette mesure de rigueur, arbitraire en apparence, était parfaitement juste et justifiée. Les terres incultes nuisaient à la mise en valeur et à la bonne ordonnance des établissements. Ceux qui délaissaient leur bien ne

(15) « Ordonnance de Raudot pour autoriser les Sulpiciens à réunir à leur domaine les terres concédées qui sont restées inhabitées et incultes. » — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 7, folio 94.

pouvaient blâmer qu'eux-mêmes qu'on le donnât à d'autres pour le faire fructifier.

En dehors du contrôle et de la libre disposition des terres, les seigneurs n'avaient pratiquement plus aucune de leurs prérogatives anciennes. Les rares fonctionnaires qu'ils nommaient encore, comme d'ailleurs la plupart des hauts officiers civils choisis par Québec, avaient une autorité de façade. Le rouage politique, social et judiciaire de Montréal, tel que l'avaient organisé les fondateurs, autonome et indépendant, sous la direction des seigneurs, était passé insensiblement, comme par la force des choses, aux mains du gouverneur général et de l'intendant.

Gouverneur, lieutenant de roi, subdélégué de l'intendant, juges « civils et criminels », greffiers, sergents, huissiers, commissionnés par le roi ou nommés par Québec, avaient, dans la pratique, des attributions vaguement définies. L'exercice de leurs fonctions était souvent traversé et mis en échec par l'intervention directe du gouverneur ou de l'intendant, qui réglaient par eux-mêmes les plus infimes détails de l'administration de la ville et de la campagne.

Jacques Raudot, en 1706, rendait une ordonnance très élaborée ⁽¹⁶⁾ concernant l'entretien des rues et l'établissement d'un marché public à Montréal. ⁽¹⁷⁾ L'intendant affirme que « les rues sont malpropres — il y a deux cents ans — faute de pente suffisante. » Il stipule que telles rues devront avoir la pente nécessaire à leur égouttement depuis la maison d'un tel . . . jusqu'à telle autre bâtisse.

(16) Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 7, folio 17.

(17) Le premier marché public était établi sur l'ancienne Place Royale, au nord-ouest de la Pointe Callières. Déjà, en 1676, les cultivateurs des environs y venaient vendre leurs produits.

Quelque temps après, il fixait d'autorité le nombre des bouchers à cinq pour toute la ville; celui des tanneurs à deux. Il confiait cette industrie à de Launay et Barsalot.

En 1707, nouvelle ordonnance de M. Raudot, qui défend aux habitants des côtes du gouvernement de Montréal de s'établir dans la ville pour donner à boire aux sauvages. La peine pour contravention sera le carcan.⁽¹⁸⁾

En 1710, l'intendant ne reconnaît que dix cabaretiers, qui pourront vendre à « pot et à assiette ». Il permet à neuf d'entre eux de fournir de la bière aux sauvages, mais au verre seulement. Il détermine à quelles catégories d'indigènes chacun des cabaretiers pourra donner à boire. « Il y en aura trois pour les sauvages du Saut-Saint-Louis, mission des pères Jésuites, deux pour ceux du Saut-au-Récollet, mission des Sulpiciens, deux pour les Nipissingues et deux pour les Outaouais, les Abénaquis et autres nations. »⁽¹⁹⁾

On se demande ce qu'il restait à faire aux administrateurs de la ville quand l'intendant de la colonie réglait lui-même de pareils détails. L'on comprendra que les officiers civils, devenus purement fonctionnaires, n'apparaissent plus guère dans la suite de cette histoire. Ce sont des officiers de parade, de simples figurants, dont les fonctions réelles sont exercées par le gouvernement central du Canada.

Incidents et Accidents

Administrée d'aussi loin, en des temps où les communications entre Québec et Montréal étaient lentes et

(18) Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 7 folio 53.

(19) Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 7, folio 172.

difficiles, la Ville dut éprouver maints inconvénients du manque d'autorité locale autonome. De simples incidents prenaient les proportions d'événements et mettaient tout Québec en émoi.

En 1704, une assemblée des habitants avait été convoquée pour protester contre les marchands qui vendaient le sel et autres marchandises d'importation à des prix exorbitants. Le ton violent de la délibération populaire, grossi par la rumeur qu'en portèrent les échos à Québec, fit croire à un commencement d'émeute. Le gouverneur général, alarmé, vint à Montréal, rendit aussitôt une ordonnance pour défendre les assemblées et les attroupements publics, et força l'un des marchands à restitution, mais ne porta aucune sanction contre les manifestants. Le roi l'accusa de mollesse, parce qu'on avait appris à la cour qu'il s'agissait d'un véritable soulèvement populaire.

M. de Ramezay et M. Vachon de Belmont, mieux renseignés sur le caractère réel de la manifestation, firent savoir à M. de Vaudreuil que les habitants de Montréal n'avaient pas voulu autre chose que d'attirer l'attention des gouvernants sur les abus des gens de commerce. Il n'y avait rien là de révolutionnaire.⁽²⁰⁾

Au mois de décembre 1714, grand émoi dans la ville, d'habitude paisible. Deux gentilshommes avaient eu querelle et Jean d'Aillebout d'Argenteuil avait tué Louis Hector de La Mollerie, enseigne dans les troupes de la marine. Tous deux étant militaires, le Conseil Supérieur ordonna aux tribunaux civils de Montréal de renvoyer l'affaire devant le conseil de guerre, présidé par le baron de Longueuil. D'Argenteuil, qui s'était

(20) Ordonnances de M. de Vaudreuil, 12 décembre 1704. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 6, folio 367.

enfui, fut déclaré contumace et condamné à avoir la tête tranchée. Son frère, Hector d'Aillebout de Coulonge, accusé de complicité, était, au moment du procès, en expédition chez les Renards et sa cause fut remise. Quelque temps après les deux frères étaient graciés par le roi.

Deux ans plus tard, un frère de La Mollerie était condamné à être décapité pour avoir tué d'un coup d'épée un nommé Fustel. Comme il y avait eu provocation, le Conseil de Québec gracia le coupable.

Les personnages en fonctions n'échappaient pas toujours à la sanction des lois. En 1719, un conseil de guerre avait condamné François-Marie Bouat, lieutenant général, à un mois de prison et à l'interdiction de sa charge. Bouat avait eu l'imprudence d'envoyer un canot de traite dans les pays d'en Haut, ce qui était défendu aux fonctionnaires publics.⁽²¹⁾

Une seconde fois Montréal fut dévasté par l'incendie en 1721. Le 19 juin, pendant la procession du Saint-Sacrement, le feu se déclara dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu et se propagea à plus de la moitié de la basse-ville. Cent vingt-six maisons furent consumées sur les rues Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Joseph et Saint-François-Xavier. A la nouvelle de cette calamité, M. de Vaudreuil monta à Montréal. « La grande détresse de la population, celle des Hospitalières en particulier, l'émuient profondément. » Il manda à Mgr de Saint-Vallier et à l'intendant Bégon de le rejoindre sur le lieu du sinistre, pour aviser aux mesures à prendre pour réparer le désastre.⁽²²⁾

(21) Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 8, folio 95.

(22) M. E.-Z. Massicotte: « Antiquarian and Numismatic Journal » 1915, p. 51. — Etude sur l'incendie de 1721.

L'intendant profita de son séjour à Montréal pour passer des règlements sur l'élargissement et l'alignement des rues et des trottoirs et la construction des maisons. Par précaution pour l'avenir, il ordonna que les bâtiments seraient munis d'échelles et que l'on devrait dorénavant ramoner les cheminées une fois par mois.

En face des ruines accumulées, on eût pu croire que la canaillerie ne se montrerait pas. Cependant Bégon dut décréter que les effets sauvés de la destruction devaient être rendus à leurs propriétaires. D'ignobles individus prétendaient garder pour eux ces misérables restes des foyers en cendres.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu se retirèrent avec leurs malades à l'Hôpital Général des Frères Charron, en attendant la reconstruction de leur bâtiment, à laquelle le roi fut prié de contribuer d'une somme de 10 000 livres. En 1724, l'hôpital reconstruit recevait les Hospitalières et leurs patients.

Plan général de Montréal

La ville de Montréal, en 1725, avait pris son essor vers le progrès, la prospérité. Elle était solidement établie dans ses institutions essentielles: maisons de commerce, petites industries domestiques, corporations de métiers, centres d'aboutissement du commerce des échanges de fourrures dans les postes militaires du haut pays, établissements religieux de toutes sortes, fonctionnaires civils de tous rangs et troupes permanentes de garnison.

Bâtie en bordure du fleuve, elle s'étendait du couvent des Récollets à la citadelle en construction (rues Notre-Dame et Berri), gagnant en profondeur jusqu'au sommet du coteau que longe la rue Notre-Dame. Des

murailles en voie d'érection entourent déjà son territoire et lui donnent la forme d'un quadrilatère allongé, percé de plusieurs portes, qui s'ouvrent sur les faubourgs des Récollets, de Saint-Laurent et de Québec.

La basse-ville, construite dans l'axe de la rue Saint-Paul, est surtout commerciale, avec quelques emplacements de résidences privées ou de fonctionnaires et des établissements religieux. A l'extrémité sud-est, c'est d'abord l'Hôpital Général, vaste construction à trois étages, en pierre, qui abrite plusieurs oeuvres de bienfaisance: soin des malades, refuge des invalides, écoles d'enseignement et d'apprentissage; tout cela, il est vrai, à l'état de langueur déperissante. Sur la pointe, au nord de l'Hôpital, le château de Callières avait remplacé le fort de Villemarie, démoli en 1672. Presque en face, au nord-ouest, se trouve la Place du marché, étalant en permanence les instruments de la haute justice: carcan, pilori, cheval-de-bois, potence. De l'autre côté de la rue Saint-Paul, le château de Maisonneuve, de 70 pieds de façade, fut longtemps habité par les « Messieurs de Montréal ». Il fut détruit par l'incendie en 1852.

La rue Saint-Joseph (S.-Sulpice) qui monte franc-ouest le coteau jusqu'à la Place d'Armes, a vu naître les Machabées de la Nouvelle-France: les Le Moynes de Longueuil, d'Iberville, de Bienville, de Sainte-Hélène, de Maricourt. Le grand négociant du temps Jacques Le Ber, le procureur fiscal Jean Gervaise, Bénigne Basset, le prototype des tabellions, habitèrent aussi sur cette rue. Reprenant la rue Saint-Paul, à deux cents pieds du château des seigneurs, on voit le troisième Hôtel-Dieu que l'on vient de reconstruire et le lavoir de l'hôpital, du côté du bord de l'eau. S'offrent ensuite aux regards deux rangées de maisons commerciales, de boutiques,

de résidences de particuliers et de fonctionnaires jusqu'au château de Vaudreuil, au bas de la Place Jacques-Cartier; puis apparaît le palais de l'intendance, où sont les bureaux de l'administration. La chapelle de Bonsecours de 40 x 75 pieds, flanquée de petites boutiques, en bordure de la rue Saint-Victor, est d'un pittoresque charmant dans ce milieu bruyant des affaires. A quelques pas plus loin sont en effet les magasins du roi, où règne toujours la plus grande activité. C'est le centre du commerce extérieur de la colonie, où coureurs de bois et concessionnaires de congés de traite viennent porter leurs ballots de fourrures, et s'approvisionner de marchandises européennes. Tout cela constitue le vieux Montréal de l'époque.⁽²³⁾

La partie nouvelle, qui forme la haute-ville, est toute entière construite sur le sommet du coteau, rue Notre-Dame, parallèlement à l'ancienne. Du nord au sud s'échelonnent les casernes et citadelle, le château de Ramezay, avec ses voûtes massives de l'entresol (1705), la maison et l'église des Jésuites (1692-1721), l'établissement des Soeurs de la Congrégation, la chapelle de Notre-Dame de Pitié (1693), la chapelle des Victoires (1718), l'église paroissiale, le vieux Séminaire (1685), la maison du tribunal et le couvent des Récollets (1694), enfin la chapelle Ste-Anne, à l'extrémité sud-est de la ville.

(23) Voir plan du Vieux Montréal à la fin du volume. — Reproduction d'un plan, collationné à l'original à Paris par M. Ch. Baudouin et conservé aux « Archives du Canada ». Reproduction autorisée par M. Arthur G. Doughty, conservateur des Archives à Ottawa.

CHAPITRE DIX

Expansion — Société

1725 - 1750

INCIDENCES nouvelles. — Le quart de siècle que doit couvrir le présent chapitre ne fut marqué par aucun événement militaire dans le gouvernement de Montréal. En fait, de 1709 à 1760 la Ville fut libérée de la guerre chez elle. L'Iroquois resta toujours fidèle à la paix de 1700; et quand l'Anglais reprendra la lutte, ce sera en dehors de notre territoire.

L'histoire de l'époque est donc en déficience de ses éléments violents et n'offre peut-être plus le même vibrant intérêt que les récits de combats — attaques ou défenses. Déjà, précédemment, des incidences nouvelles sont apparues sur le plan de cet ouvrage, dont la suite en montrera d'autres. La Ville se développe et progresse normalement. Ses activités d'ordre économique, social et religieux s'accomplissent — ou devraient s'accomplir — dans la paix et la tranquillité.

L'histoire s'alimente maintenant de chiffres, de statistiques, de mémoires, de pièces officielles, qui se multiplient et s'allongent en raison de la croissance de la cité. L'historien se fera donc statisticien, économiste. Il devra dégager de l'ensemble des faits, dont le caractère varie peu, et des chiffres qui s'accumulent, un état général de la mentalité qu'ils représentent à un moment donné. Ce sera comme un inventaire du progrès social, écono-

mique ou religieux, dont la synthèse montre l'état d'âme de la société à une époque déterminée de son existence.

Cette ère de paix, la seule durable de tout le régime français dans notre district, fut cependant traversée par des calamités presque aussi désastreuses, telles que violents incendies, maladies épidémiques, bouleversements des institutions avec leur cortège de malaise, de ruines et de deuils profonds.

Quelques expéditions dans les pays d'en Haut se rattachent aussi à l'histoire de Montréal par les personnages qui en furent les héros et dont les exploits jetèrent un grand éclat sur notre ville et sur notre patrie.

Trois gouverneurs ont rempli de leur présence, sinon de leurs actes, ce quart de siècle. Claude de Ramezay était mort le 1^{er} août 1724. Il ne fut remplacé que le 9 septembre 1726 par Charles Le Moyne, baron de Longueuil. C'était le premier Canadien appelé au gouvernement de Montréal. M. de Longueuil ne fut que trois ans à la tête de sa ville natale. Il mourut le 7 juin 1729. Son successeur, M. de La Chassaigne, ne resta lui aussi que trois ans en fonctions. Le premier avril 1733, le roi nommait M. Boisberthelot de Beaujours. Malgré son grand âge — il avait déjà 71 ans — le nouveau gouverneur conserva son emploi durant quinze ans. Le long stage du vieillard ne fut marqué par aucune action personnelle d'un intérêt particulier. Il n'a guère laissé que le souvenir de son étrange opposition à la fondation des Soeurs Grises de la Croix par madame d'Youville.

Expédition contre les Renards

Il s'était organisé à Montréal une société commerciale sous le nom de Compagnie des Sioux. Mais il semble que l'entreprise n'était pas uniquement lancée pour

faire le troc des fourrures. Les autorités du pays en auraient, croit-on, permis la formation dans le but d'appuyer à l'occasion l'expédition qu'on se proposait de monter contre les Renards ou Outagamis. On retrouve en effet quelques-uns des mêmes personnages, mêlés aux intérêts de la Compagnie des Sioux, qui prendront part à la guerre contre les Renards. Ces derniers, toujours en lutte avec leurs voisins, causaient de sérieux ennuis aux tribus amies des Français et l'on décida d'en finir avec leurs agaçantes tracasseries.

M. de Ligneris, major de la garnison des Trois-Rivières, fut chargé par le gouverneur, M. de Beauharnois, d'organiser cette fameuse expédition lointaine qui devait pour toujours débarrasser les pays de l'Ouest de la « peste renardière. » La vantardise dénote presque toujours l'impuissance. De Ligneris ne devait rien faire d'utile.

Il partit de Montréal, où se montaient presque toujours les voyages vers l'Ouest, avec 400 Français et Canadiens, et 700 guerriers sauvages (juin 1728). En passant au Détroit il recruta 200 Indiens de la tribu des Folles-Avoines. A Michillimakinac, île située entre les lacs Huron et Michigan, 300 Outaouais et Sauteux se joignirent à l'excursion, portant le nombre des combattants à 1 600 hommes.

Arrivé à la Baie Verte, sur le lac Michigan, de Ligneris trouva les villages des Puants et des Renards abandonnés. Il ne crut pas devoir poursuivre les fuyards, craignant d'exposer ses soldats à tomber dans quelque embuscade au milieu des bois. Pour marquer son passage, il brûla les maisons et coupa les blés « qui étaient en si grande quantité qu'il faut l'avoir vu pour le croire. » Ne doutant pas que les Renards useraient de représailles

en s'attaquant au nouvel établissement commercial et à la mission religieuse chez leurs amis les Sioux, le Major manda à M. de Boucherville de tâcher d'amener les Sioux à défendre les intérêts des Français du fort Beauharnois.

De Ligneris reprit le chemin de Montréal, où il était de retour à la fin de septembre. Un grand nombre de ses hommes étaient restés dans l'Ouest. M. de Saint-Ange, commandant au fort de Chartres, rassembla les hommes laissés par de Ligneris et reprit l'expédition, manquée une première fois. De concert avec M. de Villiers, de la rivière Saint-Joseph, et M. de Noyelles, commandant chez les Miamis, il dirigea les nouvelles opérations contre les Renards, cette fois avec succès.

Les Kikapous et Mascoutins amis et alliés des Renards avaient d'abord réussi, au cours d'un premier engagement, à faire prisonniers dix-sept Français. Allaient-ils les brûler ou les livrer à leurs alliés en témoignage de solide amitié? Ils s'arrêtèrent à ce dernier parti sans pouvoir y donner suite. Le père Guignas, un des captifs, réussit par son éloquence à convaincre les Kikapous et Mascoutins qu'ils avaient intérêt à briser leur dangereuse alliance avec les Renards et tous les prisonniers furent libérés. Les Renards, se voyant trahis et abandonnés par leurs alliés, voulurent se retirer auprès des Iroquois, dont ils étaient les émules à l'ouest des Grands Lacs. Ils en furent empêchés par les Français, maintenant unis aux Kikapous, Mascoutins et Illinois du centre américain. Assiégés dans leurs retranchements, les ennemis furent réduits à se nourrir de cuir; et « nous n'étions guère mieux, » dit M. de Villiers.

Après un siège de vingt-trois jours, profitant d'une nuit très sombre, se croyant protégés par une violente

tempête, les assiégés mourant de faim tentèrent de s'enfuir. Mais les Français faisaient bonne garde, et l'alarme fut vite donnée. Les fuyards furent poursuivis, rejoints et massacrés presque tous.⁽¹⁾ Il ne resta qu'un chef, Licaonie, et une cinquantaine d'hommes de cette tribu naguère si turbulente et si redoutée. Des centaines d'hommes étaient tombés dans l'horrible tuerie.

C'était presque l'extinction de la race, la plus farouche ennemie des blancs sur le territoire centre-nord américain. La Compagnie des Sioux reprit dans la paix, pour quelque temps du moins, son fructueux commerce de fourrures, dont Montréal recevait la plus grande part.

M. de Joncaire au Niagara

On peut dire que les postes de traite qui surgissaient sur divers points des territoires des Grands Lacs et des plaines du centre étaient en fonction du progrès de la métropole du Canada. Aussi rien de ce qui s'y passe n'est indifférent à ses intérêts, à son propre développement. Les principaux centres, où s'alimente son commerce des fourrures, étaient Michillimakinac, Détroit et Niagara. De là, les trappeurs, traitants et coureurs de bois rayonnaient dans toutes les directions, allant au devant des sauvages au retour des grandes chasses. Aussi bien, les difficultés qui s'élevaient là-bas avaient-elles leurs répercussions sur le marché de Montréal et l'économie générale de la ville.

L'établissement permanent de Niagara, avec fort en pierre en 1725 et garnison fixe en 1726, avait provoqué une dispute entre Français et Anglais. Les deux cours avaient même échangé des notes diplomatiques, où cha-

(1) « Relation anonyme de la destruction des Renards. » — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 9 F.11, folio 140.

cune établissait ses prétentions sur le grand territoire. Les Iroquois, de leur côté, s'objectaient à tout établissement sédentaire fortifié sur leur réserve de chasse. Ils notifèrent les Français d'avoir à déguerpir de leur poste de Niagara.

Un officier de Montréal commandait alors dans ce poste avancé. M. Thomas de Joncaire, devinant que derrière les demandes des Iroquois devait se cacher quelque intrigue d'Orange ou de Boston, résista énergiquement aux sommations des sauvages. De Joncaire entendait bien ne s'en laisser imposer ni par les uns ni par les autres. Pour découvrir la trame de cette affaire, il se rendit chez les Tsonnontouans, dont il parlait la langue parfaitement. Les sauvages le reçurent avec froideur. Ils lui dirent que l'établissement de Niagara, avec son fort de pierre menaçant, ne leur plaisait pas. Ils ajoutèrent à leurs doléances des plaintes contre le gouverneur de Montréal, M. de Longueuil. Ce dernier leur avait promis de la poudre et des balles, mais ils n'avaient encore rien reçu.

Le capitaine français tenta d'apaiser leur mauvaise humeur et de les persuader que le fort de Niagara avait été construit pour leur propre protection, autant que pour la sécurité des Français. En tout cas, qu'il était résolu de le garder debout et de le défendre envers et contre tous. Après cette franche entrevue avec les sauvages, il écrivit au gouverneur de Québec qu'il allait « leur servir un plat de sa façon au printemps. — Les Anglais veulent me faire assassiner, dit-il, mais celui qui entreprendra cette besogne aura la moitié des risques. » (2)

(2) Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », Mémoires, folio 448.

Il écrivit au fils du gouverneur de Montréal que les Iroquois devaient descendre au printemps suivant pour demander que le fort de Niagara soit évacué. Mais il l'avertit que « s'ils le mettent dehors, ce ne sera que lorsque lui-même et sa garnison auront tous passé par la barque à Caron. »⁽³⁾

Pour en imposer aux sauvages, de Joncaire confia ses deux fils aux Tsonnontouans, qui l'avaient naguère adopté lui-même comme un des leurs. Ce caractère audacieux devait leur plaire. Les Anglais, ne réussissant pas à ameuter les sauvages contre lui, tentèrent de perdre cet homme énergique dans l'estime de ses supérieurs, en l'accusant de tous les crimes. Il est certain que de Joncaire n'était pas commode. Ils le craignaient beaucoup. Ils ne surent jamais en venir à bout. Quoi qu'il en soit de toute cette intrigante affaire, le poste de Niagara ne fut pas abandonné par les Français. Les Iroquois ne poussèrent pas plus loin leurs prétentions. De Joncaire, par son énergique résistance, avait assuré pour longtemps à sa ville le libre commerce des fourrures de l'Ouest canadien.

Les Fortifications

Les travaux des fortifications, commencés en 1717, se continuèrent avec lenteur, à cause de la persistante opposition des habitants, surtout des institutions de main-morte. Le 4 mai 1730, une grande assemblée publique donna aux protestations individuelles et particulières un caractère général et presque officiel. En effet, assistaient à la réunion M. de La Corne Saint-Luc, lieutenant de roi, et commandant de la ville, M. de Silly, commissaire

(3) Lettre de Joncaire à M. de Longueuil, fils, janvier 1727. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry ». Mémoires, folio 452½.

de la Marine et subdélégué de l'Intendant, Pierre Raimbault, lieutenant général, Charles de Couagne, chargé de la perception de la taxe spéciale des fortifications.

Les quatre officiers supérieurs du gouvernement de Montréal discutèrent avec les délégués du peuple et des institutions sur les griefs de tous les intéressés. D'un commun accord, on dressa procès-verbal des « remontrances, » respectueuses mais énergiques, qu'il convenait de faire à sa Majesté. On demandait au moins une exemption partielle de la taxe imposée. L'important document, qui fut présenté au roi, portait les signatures de M. de Bridemont, représentant les officiers militaires, de M. Normant, au nom des Seigneurs de l'Ile, du père d'Heu, supérieur des Jésuites, de M. de Francheville, pour les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, du frère Gervais, de l'Hôpital Général, de M. Rochbert, pour les Soeurs de la Congrégation, de MM. Neveu, Radisson et Malhiot au nom des négociants, de Charles Gervais et Louis Cavelier de la part des habitants, artisans et colons. (4)

L'unanimité des classes aussi fortement représentées amena les autorités à « apporter quelques adoucissements » à la taxe imposée aux habitants et aux communautés. Le Gouverneur et l'Intendant rendirent une ordonnance, dont nous ne connaissons pas l'exacte teneur, mais qui donnait sans doute satisfaction aux protestataires, puisque de ce moment l'opposition cessa. Les travaux se continuèrent sans provoquer d'autre critique sérieuse. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 1er mai 1743, établissait le coût total de l'entreprise à la somme de 445 000 livres, dont un peu plus du quart avait été

(4) « Copie des remontrances à sa Majesté par les députés de la ville de Montréal » — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 9, F II, folio 257-261.

payé par le public. Le roi fit remise de la moitié de ce qui restait dû, soit 165 000 livres. En 1760 cette dette n'était pas encore éteinte.

Ces grands ouvrages de défense ne furent pratiquement d'aucune utilité. En 1760 ils étaient déjà en très mauvais état. Les Anglais n'eurent pas même l'occasion de dresser leurs batteries pour en faire le siège, car M. de Vaudreuil, qui avait déjà perdu Québec, s'empressa de capituler à la première sommation du général anglais, sir Jeffery Amherst.

Criminel incendie 1734

Treize ans après le désastre de 1721, Montréal fut de nouveau en partie détruit par le feu. Cette fois c'était l'oeuvre d'une incendiaire. Une négresse du nom de Marie-Josephite-Angélique, esclave de madame Poulin de Francheville, avait été renvoyée par sa maîtresse pour conduite reprehensible. Pour se venger de l'affront, Angélique, de connivence avec son complice, Jacques Claude Thibault, mit le feu à la maison qu'elle venait de quitter. Les flammes se communiquèrent vite aux bâtiments voisins et atteignirent l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, qui, pour la troisième fois en quarante ans fut entièrement détruit. Près du tiers de la basse ville, (exactement 46 maisons) croula dans les ruines (10 avril 1734). Le désastre n'était pas aussi grand que celui de 1721; mais il affectait des familles qui avaient déjà subi des pertes ruineuses à peine réparées. C'était pour plusieurs une vraie calamité.

La négresse, mise à la question, fut convaincue du crime d'incendiaire et condamnée à avoir le poing coupé et être brûlée vive en place publique. Le Conseil Supérieur modifia cette cruelle sentence. La malheureuse

fut conduite en charrette à travers les rues, où son crime affreux avait amoncelé des ruines. Un cierge à la main, elle dut faire amende honorable devant l'église paroissiale. Menée au lieu des exécutions, elle fut pendue et son cadavre livré aux flammes.⁽⁵⁾ Son complice, Thibault, avait réussi à s'enfuir. Il fut condamné à la même peine par contumace.

Les Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, les plus éprouvées par le sinistre, se logèrent momentanément dans la maison de Jacques de Montigny et dans une autre contiguë. Elles y poursuivirent leur apostolat charitable du soin des malades. Etant très à l'étroit dans leur logement de fortune, mal aménagé et manquant de tout, les bonnes soeurs connurent les plus dures épreuves. Une maladie infectieuse, dont on ne donne pas la nature, et apportée par un soldat sous traitement, se communiqua à l'infirmière qui avait le patient sous ses soins. La contagion se répandit dans la communauté et six religieuses de chœur moururent en quelques jours. Le nécrologe de l'Institut conserve encore les noms de ces humbles victimes de la charité. On lit les noms des soeurs d'Aillebout, Gay, Picard, Prévile, Gatien, Levasseur et trois religieuses converses.

Pour empêcher l'épidémie de gagner la ville, M. de Beaujours, gouverneur, mit l'hôpital en quarantaine. Mgr Dosquet ordonna aux religieuses, à l'exception de cinq ou six, de se retirer à la campagne pour quelques temps. Pour la troisième fois l'édifice fut reconstruit sur les ruines de l'ancien; et les Hospitalières reprirent leur oeuvre de charité et de dévouement.

(5) Cette même année à New-York, un jeune homme, coupable d'attentat criminel, avait été condamné à être brûlé vif. Mais là-bas la sentence fut exécutée « dans sa forme et teneur », devant un grand nombre de spectateurs. — New York Gazette, 28 janvier 1734.

Montréalais en Louisiane

Le commerce extérieur de Montréal, que les découvreurs et explorateurs avaient porté sur les territoires occidentaux, avait gagné à leur suite la Louisiane, trois millions de kilomètres carrés, que deux illustres Montréalais, d'Iberville et de Bienville, avaient soudés à l'empire français d'Amérique. Là aussi les Anglais avaient des tribus à leur solde, travaillant à miner les établissements français et à détourner le commerce au bénéfice des colonies de l'Atlantique. Iroquois à l'Est, Renards à l'Ouest, Chicachas au midi, seule et même puissance trilingue, mise de l'avant pour faire échec à l'expansion française.

De Bienville résolut d'en finir avec les Chicachas, les plus turbulents de tous. Il fit appel à M. d'Artaguette, commandant aux Illinois, pour les combattre. Arrivé le premier sur le territoire des ennemis, d'Artaguette prit facilement un petit village qu'il détruisit, et se jeta imprudemment sur un second beaucoup plus considérable. Ses alliés, les Illinois, pris de peur à la vue du grand nombre de cabanes, s'enfuirent, entraînant avec eux quelques Français. Abandonné par la plupart de ses guerriers, d'Artaguette fut vite entouré et fait prisonnier avec quelques compagnons (mai 1736). Vingt furent livrés au supplice du feu, et torturés, de trois heures de l'après-midi jusqu'à la nuit avancée. Au nombre des malheureuses victimes de ces barbares étaient MM. de Vincennes, de Tonty, de Coulonge, de Montréal, M. de Tisé de Québec, M. d'Esgly, le jésuite Senat et M. de Saint-Ange, qui avait vaincu les Renards en 1729.⁽⁶⁾

(6) Lettre de M. de Beauharnois au ministre, 10 juin 1739. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 10 F. 12, folio 353.

Le baron de Longueuil, major de Montréal, fils de l'ancien gouverneur, fut envoyé au secours de son oncle, M. de Bienville, avec 400 Canadiens et sauvages, recrutés dans la ville et les environs.⁽⁷⁾ Les Canadiens furent chargés de porter une première attaque contre les villages des Chicachas, (février 1740). Un détachement de 200 miliciens, flanqués d'autant d'Iroquois et d'Abénaquis, sous les ordres de MM. de Céloron et de Saint-Laurent, prirent les devants et tuèrent une trentaine d'ennemis dans un premier engagement. Cette offensive, aussi soudaine qu'inattendue, jeta les sauvages ennemis dans la consternation.

Les Chicachas, se sentant maintenant les moins forts, se rapprochèrent des Français. M. de Saint-Laurent, trompé par les bonnes dispositions apparentes des ennemis, se rendit sans escorte dans un de leurs villages, pour rencontrer les chefs et traiter de la paix. Il fut bientôt entouré des filles et des femmes sauvages qui demandèrent sa mort. La prudence des chefs évita ce malheur. A la suite d'un grand conseil, on résolut plutôt de se servir du prisonnier pour obtenir, à de bonnes conditions, la paix avec les Français.

« Prenant alors leurs habits de cérémonie, les Chicachas vinrent en chantant et dansant présenter à Saint-Laurent le calumet de paix. Tous ensemble ils allèrent offrir le calumet au capitaine, M. de Céloron, qui le reçut volontiers et promit de s'occuper de la paix. Ainsi prirent fin les difficultés et disputes entre les Français de la Louisiane et la tribu des Chicachas au mois d'avril 1740. »⁽⁸⁾

(7) Le détachement se composait d'officiers canadiens, de 45 habitants miliciens, de 186 Iroquois du Sault-St-Louis, de 51 du Lac des Deux-Montagnes et de 82 autres sauvages. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France », 1899, page 31.

(8) J.-B.-A. Ferland: « Histoire du Canada », vol. II, p. 472.

Iroquois et Hurons

L'année 1740 fut l'année des rapprochements entre Français et aborigènes.

Les Iroquois avaient envoyé une forte députation à Montréal offrir leurs condoléances au gouverneur sur la mort de Mgr de Lauberivière. Ils profitèrent de l'occasion pour se livrer à une grande manifestation d'amitié. Un auteur raconte ainsi cet événement pittoresque:

« Ils offrirent leurs colliers à M. de Beaujours, gouverneur de Montréal. Ils jetèrent un collier sur la tombe de l'évêque; ils pleurèrent leur fils Joncaire, mort depuis peu; ils rallumèrent le feu, éteint dans la cabane de Joncaire, et demandèrent que son fils vînt demeurer parmi eux pour l'entretenir. Ils rappelèrent que feu M. de Longueuil avait un frère, M. de Bienville; ils priaient Ononthio de le faire revenir pour qu'il prît soin du feu des anciens, allumé à Montréal. »

« Leur discours fut envoyé avec les colliers à M. de Beauharnois qui leur transmit sa réponse... Il était fâché de n'avoir pu se trouver à Montréal pour les entendre parler; le frère de Longueuil ne pouvait revenir rallumer le feu à Montréal, car Ononthio Goa (le Roi) l'avait fait grand chef à la Louisiane, mais ses deux neveux en auraient soin. Il renvoie leur fils Joncaire, qui tiendra la natte de son père. Il leur promet de ne jamais gêner le chemin entre Montréal et les Cantons; il a été récemment nettoyé, (paix de Montréal 1700) il le conservera net. »⁽⁹⁾

La plupart des Hurons, échappés au massacre de 1649, s'étaient réfugiés auprès des Outaouais avec lesquels ils ne s'entendaient plus. Une ambassade de leur tribu vint à Montréal, (1740) dans le but de préparer

(9) J.-B.-A. Ferland: « Histoire du Canada », vol. II, p. 456.

un établissement sédentaire à Lorette ou à Montréal. Le chevalier de Beauharnois, neveu du gouverneur, fut envoyé dans leur pays pour connaître les intentions réelles de ces sauvages, dont les paroles n'étaient pas toujours conformes à leurs actes. Le Chevalier s'aperçut bientôt que, retenus par leur vanité, ils ne voulaient pas paraître fuir. « Ils prétendaient cacher leur peur en disant aux nations voisines que leurs frères du Saut-Saint-Louis et du Lac des Deux-Montagnes venaient les enlever de leur feu pour leur en allumer un autre à Montréal. » Les Hurons s'établirent définitivement dans une île près de Détroit, et M. de Beauharnois revint à Montréal sans en rien obtenir.

L'esclavage à Montréal

L'esclavage a existé en Canada comme dans les colonies américaines. On en retrace l'origine dès la fin du XVII^e siècle, vers 1689. Il dura tout le XVIII^e siècle.

Il y avait deux catégories d'esclaves; les Panis, tribu sauvage du centre américain, et les nègres des possessions françaises.⁽¹⁰⁾ « L'esclavage des Panis était pratiqué sur une haute échelle à Montréal, sous le régime français. On compte des esclaves panis dans toutes les maisons bourgeoises.⁽¹¹⁾ Dans la seule année 1761, le nécrologe de Notre-Dame mentionne vingt-cinq décès de cette catégorie d'esclaves, soit le dixième de toutes les sépultures de l'année. Celui de l'Hôpital Général des Soeurs Grises en contient plusieurs autres. Quant aux esclaves nègres, ils étaient moins nombreux que les Panis. On les trouve plutôt au service des hauts fonctionnaires, des institutions et des riches.

(10) Jacques Viger: « Mémoires de la Société historique de Montréal », 1872.

(11) O.-M.-H. Lapalice: « Antiquarian and Numismatic Journal », 1915, p. 137.

Il est difficile de retracer les causes qui amenèrent l'esclavage de la tribu des Panis, laquelle d'ailleurs est elle-même assez mal connue. Les récits de découvertes, les mémoires des expéditions militaires dans l'ouest canadien et le centre américain ne laissent rien soupçonner de l'existence même de ces sauvages. Comment ces esclaves furent-ils amenés à Montréal? C'est un point que l'histoire n'a pas encore éclairci.⁽¹²⁾

Au temps des Français les esclaves, noirs ou panis, étaient plutôt traités en serviteurs qu'en esclaves. La plupart, sinon tous étaient convertis au catholicisme. A cause des rigueurs du climat canadien, les esclaves mouraient jeunes. Les services qu'on en retirait ne compensaient pas toujours les frais d'achat, les dépenses d'entretien, parce qu'on les achetait généralement en bas âge.

Plusieurs arrivaient au pays avec des habitudes de vie et des moeurs peu régulières. On se hâtait de régulariser leur situation par le mariage. Leurs maîtres pouvaient les rendre à la liberté par un acte passé en due forme « pardevant notaire. » Pour exécuter les hautes oeuvres de la justice: flagellation, pendaison, on employait surtout des nègres.

Les esclaves adultes se vendaient de 200 à 500 livres. On en paya jusqu'à 1000 livres. Il s'en vendait de très jeunes, de ceux qui naissaient au pays, dans l'espoir d'en retirer plus tôt des bénéfices.

En 1798 on mit en doute la validité et la légitimité de l'esclavage au Canada. Plusieurs esclaves en profitè-

(12) Dans une ordonnance de Raudot, du 3 avril 1709, il est dit que les Panis étaient des « sauvages, dont la nation est très éloignée de ce pays; et qu'on ne peut en avoir que par les sauvages, qui vont les prendre chez eux et les trafiquent le plus souvent avec les Anglais de la Caroline, et qui en ont quelquefois vendu aux gens de ce pays. » — Edits et Ordonnances Royaux, 1856, vol. II, p. 271.

rent pour désertier le service de leurs maîtres et s'émanciper eux-mêmes. Les propriétaires s'adressèrent au Parlement pour faire reconnaître leurs droits. La Législature décréta d'abord que de nouveaux esclaves ne devaient plus entrer dans ce pays; mais que les maîtres avaient droit de propriété sur les anciens. L'esclavage fut définitivement aboli par la loi en 1833.

Mentalité de l'époque

A ces événements d'ordre général, se mêle tout un ensemble de faits particuliers de la vie quotidienne, qui relèvent surtout du récit anecdotique. S'ils n'ont pas l'intérêt fondamental des grands événements, qui traversent comme une trame la chaîne continue de la vie ordinaire, ils sont pourtant caractéristiques de la mentalité vraie de l'époque. L'histoire d'une ville n'est-elle pas faite surtout de ces petits incidents et accidents, qui surgissent à tout propos et animent la physionomie monotone de la cité? Peut-on les négliger?

On sait que la justice du temps était particulièrement redoutable aux criminels, dont la malice était évidente ou dont le mauvais exemple était à craindre. La sévérité était dans les moeurs de l'époque. Les châtiments corporels étaient encore en usage et l'on a vu que les instruments de supplice restaient montés en permanence sur la place du marché.

En 1735, un nommé Jean Dupuy, « convaincu de s'être défait et homicidé lui-même, » fut l'objet d'un procès au criminel. Il fut ordonné que son cadavre serait « attaché au derrière d'une charrette et traîné sur la claie, la tête en bas, la face contre terre, par les rues de la ville jusqu'à la Place Royale, de là, ramené devant la prison pour y être pendu pendant 24 heures et son

corps jeté à l'eau. La sentence infamante ne fut pas exécutée. A la demande de la malheureuse veuve, sur les instantes prières de personnes influentes, on prit en considération la bonne conduite antérieure du suicidé. Son corps fut seulement privé de sépulture chrétienne.

Un soldat nommé Léonard Dufour dit Prêtaboire avait été convaincu de violence criminelle. La cour le condamna à la peine du fouet, à être marqué de la fleur de lys, puis envoyé aux galères perpétuelles. La punition parut encore trop douce. Le Conseil Supérieur ordonna de le pendre.⁽¹³⁾

Un cas d'incantation théurgique s'est présenté en 1742. Charles François Havard de Beaufort dit l'avocat, soldat de la garnison, Charles Lanoue et Charles Robidoux, cordonniers, passèrent en cour d'assises. De Beaufort était accusé d'avoir « profané les paroles du Nouveau Testament, ainsi que la représentation de Jésus-Christ crucifié, en faisant servir l'un et l'autre à des pronostications et autres usages profanes et illicites, même d'avoir cuit les extrémités du dit crucifix, et de l'avoir approché des flammes pour sécher les drogues qu'il avait mises sur le dos du bois de la croix. Il fut condamné à être battu, fustigé, et à faire trois ans de galères. »⁽¹⁴⁾

Après les désastres de 1721 et 1734, l'intendant Hocquart avait ordonné aux particuliers de mettre des échelles sur leurs maisons et bâtiments et d'installer dans les greniers des béliers pour défoncer les toits en cas de sinistre. Il fit publier partout que les cheminées devaient être ramonées une fois par mois. Ce service était

(13) Archives de la Marine: « Collection Moreau Saint-Méry », vol. 10, folios 207-225.

(14) Archives de la Marine: « Collection Moreau Saint-Méry », vol. 11 F, folio 85.

fait dans les villes par de petits Savoyards. En 1729 le gouverneur et l'intendant demandaient au ministre d'envoyer « quatre Savoyards de 12 à 14 ans pour Québec et Montréal; les deux, envoyés il y a quelques années, étant devenus trop gros pour entrer dans les cheminées. »

L'entretien des chemins — été comme hiver — était laissé aux particuliers. Il faut croire que plusieurs négligeaient ce soin, puisque l'intendant dut intervenir. Il ordonna aux citoyens de faire des sentiers « au devant de leurs maisons après chaque abat de neige. » Il eut même la fantaisie de défendre aux individus de se jeter entre eux et de lancer aux passants des boules de neige.

Il était aussi prohibé de faire trotter les chevaux en face des églises à la sortie des offices le dimanche; comme aussi d'exposer en vente dans la ville des « aliments ou boissons enivrantes les jours de fêtes patronales, très nombreuses à cette époque. » En 1744, l'évêque de Québec en supprima dix-sept, dont il renvoya la célébration au dimanche « afin de ne pas nuire aux travaux des champs et autres. »

Il est probable que les citadins de ce temps-là se préoccupaient fort peu de la propreté et de la belle ordonnance de la ville, car, en plusieurs occasions les autorités ordonnent aux propriétaires de cloturer leurs terrains, d'entretenir les chemins et sentiers. Sans cesse on rappelle aux habitants qu'ils doivent empêcher leurs animaux d'errer par les rues de la ville. Comme dernière sanction aux divers règlements sur ce sujet, le subdélégué de l'intendant permit à toutes personnes de « tuer les cochons, trouvés errant dans les rues et de s'en approprier la viande » Cette radicale sanction dut être plus efficace que tous les principes d'hygiène, dont les anciens avaient une notion plutôt rudimentaire.

Dans un domaine, relevant davantage de ses hautes attributions, l'intendant Hocquart intervint, pour empêcher l'exploitation du public par les marchands. Pour prévenir les malheurs d'une famine que l'on croyait menaçante, (1729) l'intendant défendit de laisser sortir aucuns blés du gouvernement de Montréal. Il se trouva que ces sages précautions étaient inutiles, les accapareurs du temps ayant fait de fausses déclarations sur les approvisionnements réels en réserve. Déjà, comme on le voit, on jetait dans le public de fausses rumeurs, pour créer la rareté fictive d'un produit de première nécessité et en faire monter les prix.

Durant tout le régime français d'ailleurs, les pouvoirs publics se préoccupent de réglementer prix et distributions équitables des denrées alimentaires, selon que l'exigent les circonstances.

Familles anglaises

Dès la fin du XVII^e siècle, des Anglais et Irlandais s'établirent à Montréal et ailleurs au Canada. Amenés ici comme prisonniers de guerre, ou venus d'eux-mêmes pour faire commerce, la plupart, au dire des gouverneurs, étaient catholiques. Ils préférèrent rester au pays plutôt que retourner dans les colonies américaines.

En 1725 trois députés anglais, Dudley, Thaxter et Atkinson, étaient venus à Montréal, réclamer du gouverneur les prisonniers faits par les Abénaquis, au cours des dernières années. La plupart avaient été adoptés par des familles canadiennes. « Le nombre des filles et des garçons, dit un historien,⁽¹⁵⁾ enlevés par les sauvages et adoptés par les Canadiens était assez grand. Plusieurs d'entre eux sont devenus les fondateurs de famil-

(15) J.-B.-A. Ferland: « Histoire du Canada », vol. II, p. 424.

les canadiennes aujourd'hui nombreuses.) Leur nouvel entourage, en effet, finit par faire disparaître leur caractère ethnique propre, ils se fondirent peu à peu avec le reste de la population. Les descendants portent encore leurs noms d'origine celtique ou anglo-saxonne; mais plusieurs ont altéré leurs noms au contact journalier de la vie française. Tels, Moffat est devenu Monfet, Farnsworth s'est changé en Phaneuf, Sullivan a donné Sylvain.

Le roi hésita longtemps à donner des lettres de naturalisation à ces nouveaux sujets, mais le temps finit par les incorporer à leur nouvelle patrie. En 1724, un brevet de médecin était accordé à Timothée Sylvain (Sullivan), irlandais d'origine, pour exercer sa profession sous les ordres du « médecin du roi, le sieur Sarrazin ». A la mort de ce dernier, il voulut lui succéder, mais le gouverneur et l'intendant s'y opposèrent en disant qu'il n'était « qu'un charlatan en qui personne n'a confiance. » Ce devait être une sorte d'empirique comme il y en avait alors beaucoup.

La famille Phaneuf, dont l'arbre généalogique comprend aujourd'hui tant de rameaux, a pour ancêtre un certain Farnsworth, fait prisonnier de guerre dans une expédition contre la Nouvelle-Angleterre à la fin du XVII^e siècle.

On eut parfois recours à des étrangers pour des services d'ordre technique. En 1738, deux Allemands Adam et Christophe Forster, père et fils, furent engagés à Montréal par Giasson et Charly Saint-Ange pour une exploitation de mine de cuivre que l'on venait de découvrir au lac Supérieur. Cette entreprise échoua cependant. Les guides, Pillet, Pominville et Bourbonnais, chargés de conduire les Forsters, laissèrent l'expédition

en plan à Mattawa.⁽¹⁶⁾ Le roi renvoya, dit-on, les deux explorateurs allemands l'année suivante, pour s'enquérir des gisements miniers du Canada. Mais il ne paraît pas que leur rapport ait donné lieu à des travaux d'exploitation des mines de cuivre ou autres.

Les Anciens Canadiens

Comment tracer ou seulement esquisser un portrait des anciens Canadiens après deux cents ans ? Endurance, ténacité, bravoure jusqu'à l'héroïsme sont à la base de la fondation de Villemarie; mais il est indéniable qu'avec le temps ces vertus apparaissent moins fortes, car les circonstances en favorisent peu la pratique.

Par quoi tout cela est-il remplacé ?

D'abord ceux qui s'en vont: voyageurs, explorateurs, trappeurs, coureurs de bois. Longtemps retenus, resserrés, comme emprisonnés dans leurs maisons autour du fort par l'hydre iroquoise, rôdant jour et nuit autour de l'établissement, les habitants de Villemarie — beaucoup du moins — après vingt ans, trente ans de contrainte se jettent à corps perdu au grand air de la liberté. Lacs, rivières et forêts, avec l'indépendance, leur donnent tout le champ où s'agit et se débat leur débordante activité. L'exemple de l'Indien nomade et maraudeur, qui n'habite nulle part et se trouve partout chez lui, a peut-être plus influencé nos gens qu'on ne le croit généralement.

Quant à ceux qui restent, quelle physionomie morale et sociale prennent-ils dans cette petite patrie, maintenant paisible, qu'ils édifient par leurs labeurs de chaque jour ? Terre, climat, milieu ont déjà façonné une âme

(16) Ordonnance de Michel de Villebois, subdélégué de l'intendant, 15 janvier 1738. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry », vol. 10, folio 319.

canadienne, différente de la française. La langue et le langage sont déjà changés. Et puis, des difficultés persistantes du début, de la grande misère de l'établissement n'est-il pas résulté un manque d'ambition tenace, une résignation passive et béate à des conditions de vie médiocres ? . . .

En 1760, nous sommes prêts à subir la conquête, alors que les colonies américaines préparent leur indépendance.

Gilles Hocquart a tracé en 1737 un portrait des Canadiens d'alors, comme sa longue expérience du pays les lui faisait voir, montrant sans ménagement leurs qualités et défauts. Cette peinture, historique après deux siècles, a gardé, on en conviendra, un caractère réaliste, qu'un peintre de nos jours pourrait signer après quelques retouches :

« Les Canadiens, dit-il, sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des métiers et que dans les commencements de la colonie les ouvriers étaient rares, la nécessité les a rendus industriels de génération en génération . . Ils aiment la distinction et les caresses, sont extrêmement sensibles aux mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie (c'était en 1737), passent pour n'être pas véridiques. Ce portrait convient au plus grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne. Ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont attachés à la religion. On voit peu de scélérats. Ils sont volages, ont trop bonne opinion d'eux-mêmes, ce qui les empêche de réussir, comme ils pourraient le faire, dans les arts, l'agriculture et le commerce. Joignons à cela l'oisiveté à laquelle la longueur

et la rigueur de l'hiver donne occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice; mais ils sont naturellement indociles . . . »

Parlant des Canadiennes, Hocquart affirme qu'elles « sont spirituelles, ce qui leur donne de la supériorité sur les hommes dans presque tous les états . . . Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de commerce de leurs maris . . . Toutes aiment la parure et il n'y a point de distinction de ce côté-là entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme ou d'un officier. » (17)

Un étranger, en tournée d'observation (1748-1749), a repris ce portrait de la Canadienne en y ajoutant quelques traits nouveaux. Pierre Kalm, savant suédois, a fait un parallèle entre la québécoise et la montréalaise, où celle-ci fait assez bonne figure. « La québécoise, dit-il, est une vraie dame française par l'éducation et les manières; elle a l'avantage de causer souvent avec des personnes de noblesse venues de France. A Montréal, on ne reçoit que rarement la visite d'hôtes aussi distingués. Les Français eux-mêmes reprochent aux dames de cette ville d'avoir beaucoup trop de l'orgueil des Indiens et de manquer d'éducation . . . Pour continuer la comparaison entre les dames de Québec et celles de Montréal, j'ajouterai que celles-ci sont généralement plus belles que les premières. Les manières m'ont semblé quelque peu trop libres dans la société de Québec. J'ai remarqué à Montréal plus de modestie qui va si

(17) Joseph Marmette: « Rapport sur les Archives de France », 1886, p. XXXIV.

bien au beau sexe. Les dames de Québec, celles qui ne sont pas en puissance de mari, mènent une vie passablement oisive et frivole. A Montréal, les filles sont moins frivoles et plus adonnées au travail. On les voit toujours occupées à coudre quand elles n'ont point d'autre devoir à remplir. Cela ne les empêche pas d'être gaies et contentes; personne, non plus, ne peut les accuser de manquer d'esprit ni d'attraits. Leur seul défaut c'est d'avoir trop bonne opinion d'elles-mêmes.)) (18)

(18) « Voyage de Kalm en Amérique ». Mémoires de la Société Historique de Montréal, 1880, p. 214.

CHAPITRE ONZE

Développement économique

1700 - 1750



EVOLUTION de la traite des fourrures. — Depuis 1660, Montréal avait été le rendez-vous des sauvages pour le troc des fourrures contre les marchandises européennes.

Tous les ans, Iroquois, Hurons, Outaouais et autres sauvages des Grands Lacs descendaient à Villemarie avec d'innombrables ballots de peaux de castors, de martres, de renards, d'originaux, etc., qu'ils échangeaient contre de la poudre, des balles, des mousquets, des étoffes grossières, des ustensiles, des brimborions, des cosmétiques, et surtout de l'eau-de-vie. Les grands jours de la traite mettaient la population entière sur pied. Tous les habitants domiciliés — citadins et agriculteurs — bénéficiaient de quelque façon de ces grandes assises commerciales.

Par suite de circonstances et d'événements malheureux, ce fructueux commerce, principale source productrice de richesses pour la colonie, fut en partie détourné de la métropole au profit des colonies anglaises aux environs de 1686-90. Il serait difficile de retracer toutes les causes réelles qui ont amené le fléchissement du trafic avec les sauvages. On se doute bien que les entreprises des de La Barre et de Denonville avaient jeté dans le désarroi les tribus de l'Ouest et fait dévier sur les routes des établissements américains les caravanes des chasseurs indiens.

L'on connaît aussi la conduite presque toujours intéressée des explorateurs et découvreurs. La Salle, Tonty, Perrot, La Durantaye, La Forest et combien d'autres ont usé et abusé de leur ascendant sur les sauvages pour créer à leur profit un monopole du trafic dans les postes éloignés, où leur autorité s'exerçait sans contrôle. Tous ont fait commerce avec les nations aborigènes au détriment des établissements sédentaires.

La traite de l'eau-de-vie dans les pays sauvages mêmes par les explorateurs, les officiers des postes, les coureurs de bois est un autre facteur, dont l'on ne connaît sans doute jamais les funestes conséquences pour le commerce de notre ville.

Enfin les intrigues des gouverneurs de New-York et de Boston ont entretenu chez la plupart des chasseurs sauvages la méfiance, parfois la haine, presque toujours le faux calcul à l'égard des Français et des Canadiens.

Le traité de Montréal avec les sauvages en 1700, qui avait fait disparaître l'animosité des Indiens et neutralisé l'influence anglaise, dut favoriser dans une certaine mesure la reprise du marché des fourrures dans la métropole. Mais les autres causes qui l'avaient longtemps paralysé restaient encore très actives. D'ailleurs le chemin de New-York était tracé, connu et bien attirant par tout ce que les sauvages étaient sûrs d'y trouver au terme de leurs voyages. L'historien Charlevoix dit bien que de temps en temps (1721) on voyait encore de petites flottes de canots sauvages arriver à Montréal. « Mais ce n'est plus rien, dit-il, en comparaison du passé. C'est là guerre iroquoise qui a interrompu ce grand concours des nations aborigènes dans la colonie. »

Le commerce des fourrures, qui ne se faisait plus sur place entre les sauvages et les habitants, avait gagné

les pays d'en Haut. Montréal en bénéficiait encore cependant, car la plupart des explorateurs, des traitants, des coureurs de bois avaient dans cette ville leurs attaches domiciliaires. Ils s'y approvisionnaient de marchandises d'échanges et apportaient généralement ici leurs fourrures. Ils contribuaient ainsi à la prospérité et au développement de leur ville. Les échanges, sous cette forme nouvelle, avec les postes supérieurs, restaient encore la principale source de richesses.

L'activité commerciale devint même assez grande pour motiver la création en 1717 d'une bourse du commerce pour promouvoir et coordonner les intérêts généraux des négociants et des marchands.

La Compagnie des Habitants

La guerre sauvage terminée, la libre concurrence reprit dans l'Ouest entre les chercheurs de fourrures, autorisés ou non, et il fallut organiser les marchés de centralisation des produits, en vue de leur écoulement en Europe.

Au mois d'octobre 1700, à la demande même du roi, une grande assemblée du tiers état était réunie par l'intendant pour discuter des intérêts généraux du commerce. On y forma la « Compagnie des Habitants » pour le commerce du castor. La liste des premiers actionnaires comprenait environ cent cinquante noms représentant toutes les classes de la société, à l'exception des ecclésiastiques. La plupart des découvreurs, explorateurs et coureurs de bois faisaient partie de la nouvelle compagnie et l'entreprise paraissait solidement lancée. Les gens de Montréal étaient particulièrement intéressés à la réussite de l'affaire. Gouverneur, officiers, fonctionnaires, négociants et marchands s'étaient inscrits comme

membres actifs dès la fondation de la Compagnie.⁽¹⁾

Dans une réunion plénière subséquente des intéressés, on élut un bureau de direction. Furent choisis pour conduire et développer l'entreprise MM. d'Auteuil, de Lotbinière, Riverin, Hazeur, Gobin, Macart, Le Piere, de Lino et Aubert de La Chesnaye.

Dès le mois de février 1701, MM. de La Chesnaye, Mathieu et Martin du Luis passaient contrat avec Jean Pasquier, Nicolas Bourlet et Nicolas Goy pour la vente du castor à Paris. La maison française s'était réservé le droit exclusif de la vente en Europe, le privilège d'une commission de cinq pour cent et une somme de 3 000 livres pour le loyer des magasins et des entrepôts en France. Les sieurs Pasquier et Cie commanditaient toute l'entreprise au taux de huit pour cent d'intérêt. Il fut entendu que M. de Lino resterait en France pour surveiller les affaires de la Compagnie canadienne.

(1) La liste des actionnaires que nous reproduisons est surtout intéressante en ce qu'elle montre bien que la noblesse terrienne du Canada, qui formait alors l'élite de la société, se mêlait volontiers aux gens du commerce, aux explorateurs-trafficants de l'Ouest pour promouvoir les intérêts d'affaires de leur commune patrie.

Les premiers actionnaires furent: Dupont, d'Auteuil, de Vaudreuil, de Suibercase, de Langloiserie, Dumesnil, Duplessis Faber, Juchereau de Saint-Denis, de Longueuil, Lamothe-Cadillac, Duplessis, de La Chassaigne, de Manteht, Charles Aubert de La Chesnaye, Gobin, R. L. Chartier de Lotbinière, Aubert, Dupuy, Louis Aubert du Fouillon, Pinault, d'Eschambault, Le Picard, Jenvrin, F. Hazeur, Macart, G. Gaillard, de Lino, Leber, de Tonnancour, Le Gardeur de Beauvais, Peire, de St-François, Lamorille, Charly de Saint-Ange, Saint-Germain, Maurice Blondeau, de Cournoyer, Hertel de Rouville, Foucault, Riverin, Chartier, Legay, Testu, Granard, de Ramezay, R. Drouard, G. Pagé, Quercy Arnault, Valant, Dupré et Cie, Legras, Saint-Romain, Jolliet, Perthuis, Gamelin, Jean Giasson de Courval, G. Masse, De L'Estang, C. F. Juchereau, Pachot, de Saint-Martin, Aubert de Gaspé, Alexis Marchand, Louis Ginchereau, Rey, Gaillard, Rouer d'Artigny, Charles de Couagne, C. Denis de Vitre, Minet, Rouer de Villeray, La Corne St-Luc, Henri Duplanty, Haimard, Jean L'Archevesque, Le Vasseur de Néré, Rondeau, Rousselot, Pierre Dutos, Fernel, Saint-Simon, Laframboise, Madame Babie, Pouperet, Jacques Babie, Louis Babie, La Longée, Décary, de La Joue, L'Espinay, Le Bé, de Muy, Bergeron, Noël Le Vasseur, Jean Otis Gay, Pierre Le Vasseur, P. Normandin, Lefebvre, Labasche, Laurent Normandin, Trottier, Guillaume Dupont, de La Gorgendière, de La Durantaye, Tonty, Beaudoin, Desmarres, Pierre Desmarres, N. Doyon, Provost, Le Pailleur, Dubreuil, Martel, Damien Cusson, de Lestaigne, Desperoux, Pacaud, Chambalon, de Grandmesnil, N. de Gastineau, Lamachas Alavoine, Bondy, Marie Senestre de La Norès, P. Leboulanger, Landeron, d'Orvilliers, Duplessis Faber, fils, Le Gardeur, de La Porte, Louvigny, Marie Nolan, épouse de Louvigny, Petit, J. La Grange, Dumesny, Genaples, Heuvé, Bouteville, L. Prat. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 97.

Le gouvernement du pays transféra aux agents de la Compagnie des Habitants les deux grands postes de traite de Détroit et de Frontenac, avec privilège d'y faire seuls le commerce des fourrures. Malheureusement, en dépit des édits et ordonnances, traitants, aventuriers et voyageurs ne se faisaient pas scrupule de continuer pour leur compte, en marge de la Compagnie, leur illicite et payante exploitation des territoires de chasse. Cette concurrence malhonnête et le manque de fonds forcèrent la Compagnie à suspendre ses opérations. En 1706, elle se déclara insolvable et l'on dut prendre des mesures pour sa liquidation. MM. de Lotbinière, Pinault et Perthuis furent chargés de régler les affaires de la Compagnie. La maison française Aubert Néret, Goyot et Cie, par entente du 10 mai 1706, s'engagea à payer toutes les dettes (1 812 940 livres) de la Compagnie des Habitants et à recevoir chaque année à Québec 30 000 castors gras ⁽²⁾ à 40 sous la livre, puis à 30 sous. ⁽³⁾

La Compagnie Aubert établit un bureau à Montréal, où les marchands étaient tenus d'envoyer tout le castor qu'ils achetaient des traitants ou coureurs de bois.

Le roi, dans un mémoire envoyé à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais, attribuait l'insuccès de l'entreprise à ce que les actionnaires n'avaient pas versé les fonds qu'ils s'étaient engagés de fournir, ⁽⁴⁾ et au fait que la Compagnie « payait de trop forts intérêts à ses

(2) Le castor gras était celui que les sauvages portaient comme vêtements durant plusieurs mois et qu'ils vendaient ensuite. Le long poil était alors usé et la fourrure de fond n'en était que meilleure. Le castor sec était la peau fraîchement levée de l'animal; il se vendait de 20 à 25 pour cent meilleur marché.

(3) Arrêt du Conseil d'Etat, 19 mai 1710. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol 7, F. folio 166.

(4) Seuls, de tous les actionnaires, de Ramezay et de Subercase avaient versé leur mise de fond et furent remboursés à la liquidation.

commanditaires.» La concurrence anglaise ici comme en Europe fut sans doute une autre cause de la déconfiture de la Compagnie.

Une fois de plus les établissements sédentaires étaient privés des bénéfices de la traite; et Montréal perdait un actif marché des échanges.

« Congés de Traite »

L'opportunité de rétablir les congés de traite fut de nouveau mise à l'étude par les gouvernants. On les avait supprimés parce qu'ils avaient donné lieu à des abus. Les missionnaires se plaignaient des traitants et des coureurs de bois; ils n'aimaient pas davantage l'établissement des magasins et des forts dans l'Ouest, où les missionnaires, dit Charlevoix, feraient plus de bien s'ils y étaient seuls de Français. « On aurait bien dû, dit-il, rétablir les choses sur l'ancien pied depuis que tout est en paix au dedans et au dehors de la colonie; ce serait le moyen de retenir ici les coureurs de bois à qui leur avidité, sans parler de tous les désordres qu'attire le libertinage, fait faire tous les jours des bassesses, qui nous rendent méprisables aux yeux des barbares.»

En 1710, un long mémoire, dont on ne connaît pas l'auteur, fut présenté à M. de Pontchartrain contre le rétablissement des congés. Il faut espérer, disait-on, qu'on ne rétablira pas les congés qui ont été la source de maux, de dérèglements, du funeste trafic de l'eau-de-vie et de la stagnation de l'agriculture, contrairement au but de l'établissement de la colonie, qui était d'humaniser et d'évangéliser les sauvages. La suppression des congés avait pour but de relever le prix du castor, dont l'abondance jusque-là avait amené l'avilissement du marché et provoqué l'abandon de la ferme. Il valait

mieux laisser les sauvages venir trafiquer à Montréal. Le transport des marchandises en fait monter les prix et les sauvages sont enclins à s'en procurer à meilleur compte chez les Anglais. On affirme que les colonies américaines depuis longtemps ne permettent plus à leurs gens d'aller commercer au loin. C'est parce que M. de La Barre a agi autrement que les Français eurent une guerre de quatorze ans avec les Iroquois.

MM. de Vaudreuil et Raudot envoyèrent au ministre cette pièce avec leurs commentaires en marge. Ils conviennent des maux et des désordres dont on se plaint, mais la cause n'en est pas due aux congés, mais à la manière de les exploiter. Les congés peuvent au contraire favoriser la conversion des sauvages et l'augmentation de la colonie et assurer la permanence de la paix. Il faut cependant empêcher le commerce de l'eau-de-vie. Le nombre infini des permis de traite et l'acceptation de tous les produits de chasse par le bureau de Québec ont amené la surabondance de cet article et provoqué la baisse des prix.

D'autre part, c'est la vue des marchandises sur place qui fait naître le besoin et crée la demande. Est-il raisonnable de prétendre que les sauvages feront trois ou quatre cents lieues pour se les procurer à meilleur marché chez les Anglais ? Ce qu'ils feraient sûrement, s'ils n'avaient que le choix entre Montréal et Orange, pour la raison qu'on en donne. La guerre de quatorze ans n'est pas due aux congés eux-mêmes, mais à la folle idée de M. de La Barre de permettre aux Iroquois de piller les Français qui n'en avaient pas et de les punir ensuite pour avoir fait ce qu'il leur avait permis de faire.⁽⁵⁾

(5) « Mémoires sur le Canada. » 1710. — Archives de la Marine: Série C II, vol. 6, folio 80.

Au cours de l'année 1716, le roi — par le conseil de régence — permit de nouveau aux habitants d'aller faire la traite chez les sauvages, à la condition d'enregistrer leur permis au greffe de la juridiction de Montréal et de se présenter au poste militaire où ils allaient faire commerce.

Compagnie d'Occident. — Compagnie des Sioux

En 1717, la France mit de nouveau son commerce des colonies d'Amérique aux mains d'une compagnie française, dont les privilèges s'étendaient jusqu'au territoire de la Louisiane. Pour vingt-cinq ans à venir, les Lettres patentes de la Compagnie d'Occident⁽⁶⁾ autorisaient celle-ci de couvrir le Canada et le centre américain de ses comptoirs d'échanges, protégés par des postes militaires. Traitants, particuliers ou marchands devaient porter leurs fourrures aux magasins de la Compagnie aux conditions de paiement, fixées de temps à autre par des ordres en conseil. Le monopole étranger reprenait son emprise.

A Montréal, la Compagnie entreposait ses marchandises et ses fourrures dans les magasins du roi, à l'extrémité nord-est des fortifications. En 1745, elle acheta le château de Ramezay, pour y établir ses bureaux. Avec l'établissement de la Compagnie des Indes, le marché des pelleteries s'éparpilla dans les différents postes de l'Ouest; et Montréal ne bénéficia plus de la traite que de façon indirecte, comme point de ralliement des équipes de voyageurs et de coureurs de bois.

Depuis 1726, on songeait à une expédition formidable contre les Renards, voisins et alliés de la grande tribu

(6) « Lettres patentes, » août 1717. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 377.

des Sioux. On avait résolu d'abattre ces perturbateurs de la paix dans les pays du centre américain. Pour appuyer ce mouvement, dont la durée était incertaine, on accorda des privilèges de traite à une compagnie de commerce, à la condition d'établir parmi les Sioux un poste sédentaire solidement organisé. Au mois de juin 1727, M. de Beauharnois convoqua une assemblée des notables de Montréal, à laquelle assistaient M. de Longueuil, M. d'Aigremont, commissaire ordonnateur, M. de Saint-Luc de La Corne et plusieurs autres personnes éminentes. Les délibérations aboutirent à la formation de la Compagnie des Sioux, avec laquelle le gouverneur général passa un traité, conférant aux associés les avantages du commerce des fourrures au pays des Sioux.

Les plus intéressés dans l'entreprise étaient surtout des habitants de Montréal, dont les principaux étaient Saint-Georges-Dupré, Pierre Dumay, d'Youville, Marin, Estienne Petit, François Campeau, François Dumay, Pierre Richard, Jean-Baptiste et François Boucher de Montbrun et Jean Garceau. En retour des privilèges reçus pour trois ans, la Compagnie s'engageait à construire une maison pour le commandant et une autre pour les missionnaires qui seraient envoyés au milieu des sauvages. Un premier fort fut élevé sur les bords du lac Pépin, auquel fut donné le nom de Beauharnois. C'est là que le père Guignas, jésuite, établit la mission de Saint-Michel-Archange.

M. Boucher de Montbrun, qui commandait au fort Beauharnois, était en même temps chargé des affaires de la Compagnie des Sioux, dont le commerce fut tout de suite entravé par l'expédition de M. de Ligneris contre les Renards. Les gens de Montréal, étant particulièrement intéressés au succès de leur compagnie, pri-

rent une part active au mouvement militaire dirigé contre les amis des Sioux, parce que le trafic des fourrures avec ceux-ci leur était réservé. Plusieurs y perdirent la vie comme nous l'avons vu précédemment.

Commerce étranger

Sous le régime français, tout commerce des colonies avec l'étranger était formellement prohibé. La mère patrie prétendait bénéficier seule du marché canadien. Il en était d'ailleurs ainsi dans les établissements américains.

Montréal, après que la paix fut établie pour de bon, eut de fréquentes relations d'affaires avec New-York et Boston. Des négociants prenaient tous les risques d'échanger leurs pelleteries pour des marchandises de fabrication anglaise: draps, toiles et ustensiles. On a vu que le gouverneur de Ramezay ne se gênait pas pour transiger d'affaires avec les Américains, bien que sa haute position le lui interdît. On pouvait donc difficilement blâmer les gens du métier de suivre son exemple.

En 1720, on saisit à Chambly quatre-vingts pièces de toile anglaise et neuf chaudières de cuivre, passées en contrebande par François d'Auteuil de Monceau. Un arrêt du Conseil d'Etat en ordonna la vente au bénéfice du dénonciateur. D'Auteuil avait fait une excursion par mer dans la Nouvelle-Angleterre, dont la cour avait été avertie. De Vaudreuil reçut l'ordre de faire une sévère inspection du navire au retour de d'Auteuil. On ne trouva rien. La marchandise était venue par voie du lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Les marchands, qui trouvaient avantage à faire commerce avec les colonies voisines, avaient imaginé de transiger leurs affaires au cours des voyages qu'ils entreprenaient sous toutes sortes de prétextes; mais ils ne rap-

portaient jamais de marchandises eux-mêmes. Ils employaient surtout les sauvages pour cette besogne.

Pour empêcher ce nouveau mode de commerce avec l'étranger, le roi rendit une ordonnance en 1724, portant des restrictions sévères à ces voyages d'affaires. Nul ne pouvait passer dans les colonies sans une permission du gouverneur, visée par l'intendant. Les permissionnaires devaient faire déclaration au greffe de la juridiction de Montréal des personnes engagées et des effets apportés pour le voyage. Les voyageurs étaient tenus de passer par Chambly à l'aller et au retour et de faire connaître le nom des personnes qu'ils avaient vues là-bas.⁽⁷⁾ Une ordonnance subséquente du gouverneur et de l'intendant obligeait quiconque possédant des canots d'écorce d'en faire déclaration au greffe le plus rapproché.

Toutes ces entraves officielles n'empêchaient pourtant pas les marchands de Montréal de continuer leur fructueux mais illicite commerce avec les colonies de l'Est. L'intendant Gilles Hocquart constata avec regret que « les amendes imposées aux contrevenants et promises aux dénonciateurs ne produisaient pas d'effet, car le goût du commerce étranger et les liens de parenté ou d'amitié empêchaient que personne ne voulût faire de dénonciation. »

En 1738, des marchandises de provenance étrangère étaient saisies dans la maison d'un sieur Ducharme à Lachine. Le détenteur, supposé propriétaire, dut payer l'amende et abandonner sa marchandise au fisc. Un nommé Antoine Archambault fut condamné à 500 livres d'amende pour avoir trafiqué des marchandises étrangères à l'encontre des lois.

(7) Déclaration du roi, 22 mai 1724. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. I, p. 489.

En 1742, arriva un ordre de la cour qui fit quelque tapage. Il était enjoint au gouverneur, M. de Beauharnois, de supprimer le magasin des demoiselles Desaulniers, établi dans la mission sauvage du Saut-Saint-Louis. L'ordre du roi fut signifié aux missionnaires. Ces derniers se déclarèrent chagrins d'être soupçonnés de faire un commerce illicite. La volonté impérative du roi n'eut pas de suite et l'établissement commercial de la mission continua ses opérations. Deux ans plus tard des sauvages étaient arrêtés pour commerce de contrebande et cette fois encore les soupçons se portèrent sur les demoiselles Desaulniers.

En 1750, M. de La Jonquière écrivait au ministre pour se plaindre du commerce que faisaient toujours ces marchandes avec les colonies voisines par l'intermédiaire des sauvages. Deux ans après le gouverneur DuQuesne prit le parti d'en finir avec cette affaire embrouillée. Il fit d'autorité déguerpir de la mission sauvage les vieilles demoiselles, qui demandèrent vingt-quatre heures pour se retirer. On ignore ce qu'il advint de leur maison de commerce. (8)

Transports et industries

En 1721, on proposa au gouvernement d'établir entre la capitale et la métropole un service régulier de poste royale. L'intendant en confia la mise en train et l'exploitation à Nicolas Lanoullier, procureur de la Compagnie des Indes. Le développement des deux villes rendait nécessaire ce nouveau rouage de l'administration.

(8) Archives de la Marine: lettre du président du conseil de marine, 30 avril 1742; Série B, vol. 74, folio 102½ — lettre de Hocquart, 22 septembre 1742; Série C II, vol. 77, folio 352 — lettre de La Jonquière, 25 juillet 1750; Série C II, vol. 94, folio 182 — lettre de DuQuesne, 28 octobre 1752; Série C II, vol. 98, folio 33.

Le transport régulier des lettres et dépêches se faisait partie par malle-poste partie par voie d'eau; car il n'existait pas encore de route carrossable réunissant Québec à Montréal. Lanoullier devait en même temps établir un service de « voitures publiques pour aller par terre de Québec à Montréal. »⁽⁹⁾ Il n'est pas probable que ce service d'utilité publique ait été alors organisé comme le prescrivait l'ordonnance du gouverneur et de l'intendant, parce que la grande route ne fut complétée qu'en 1734 par l'établissement de bacs sur les rivières.⁽¹⁰⁾

Jusqu'en 1733, le fleuve Saint-Laurent resta la seule voie de communication directe entre Québec et Montréal. Cette année-là M. Lanoullier de Boisclerc, grand-voyer, traça un chemin de terre sur la rive nord et réunit les divers tronçons de route qui existaient déjà. En 1734, il remontait de Québec à Montréal en voiture d'été. La première route nationale du Canada était ouverte. Cette route carrossable ne devait servir que pour le transport des voyageurs et le service des postes; car le transport par voie d'eau restait toujours le plus économique pour les marchandises.

A Montréal les barques de fret à voiles ou à rames s'arrêtaient au pied du courant Sainte-Marie, et de là étaient touées le long du rivage, jusqu'en face de la ville, où se trouvaient les magasins du roi et les établissements commerciaux. Les embarcations légères, comme les canots d'écorce, remontaient facilement le courant jusqu'à la Place Royale.

Tous ces moyens de locomotion subsistèrent jusqu'à l'utilisation de la vapeur en 1809.

(9) Ordonnance de Vaudreuil et Bégon, 27 janvier 1721. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. II, p. 455.

(10) Ordonnance au sujet des bacs sur les rivières entre Québec et Montréal, 30 avril 1734. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. II, p. 366.

A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. En 1704, le navire français « La Seine » avait été saisi en mer par les Anglais et sa cargaison, évaluée à plus d'un million de livres, de marchandises de toutes sortes, se trouva perdue pour la colonie. Cette prise amena la rareté de certains produits fabriqués d'usage courant; et il fallut se pourvoir d'autre façon.

De petites industries domestiques s'établirent pour la fabrication des « toiles du pays, et des droguets » dans la ville même. Ces produits, depuis longtemps fabriqués par les cultivateurs pour leur propre usage, devinrent un article de commerce. Déjà en 1705, madame de Repentigny avait mis en opération une manufacture de couvertes en fil d'ortie et d'étoffes de laine, dans laquelle elle employait quelques Anglais, comme experts en cette matière. En 1714, on comptait à Montréal plus de vingt-cinq métiers pour le tissage des toiles, des étoffes de laine et même de l'étamine. Montréal était désormais un petit centre manufacturier.

En 1721, le Séminaire vendait un terrain, situé au coteau Saint-Louis, à M. de Ramezay, pour y établir une briqueterie et une tuilerie. C'était probablement la première industrie du genre à Montréal.

Vers 1730, M. de Francheville, riche négociant de Montréal, avait découvert, dans sa seigneurie du Saint-Maurice, d'abondants gisements de fer. Le roi lui accorda le privilège d'exploiter ces mines pour vingt ans à venir, et lui accorda une avance de 10 000 louis pour son entreprise. Le concessionnaire mourut cependant avant d'exécuter aucuns travaux. Les forges du Saint-Maurice, dont il reste encore des ruines intéressantes, ne furent mises en opération qu'en 1737 par une compagnie formée de MM. Cugnet, Taschereau, Vézain, Simonet et

Gamelin. On éprouva de grandes difficultés dans l'organisation et l'exploitation de ces fonderies canadiennes; car cette nouvelle industrie faisait concurrence à l'industrie française et cela était suffisant pour en compromettre le succès.

Des gisements de fer avaient aussi été découverts dans la seigneurie de Terrebonne. L'abbé Lepage, homme très entreprenant, tenta d'organiser une compagnie pour exploiter ces mines; mais ce projet ne put se réaliser, le roi s'y étant opposé.

Monnaie de cartes

Le Canada exportait beaucoup de fourrures en France; mais il n'en recevait pas tout l'équivalent en valeurs de circulation. Les marchandises d'échanges, achetées dans la métropole et les profits réalisés par les actionnaires français de la Compagnie absorbaient une bonne part des revenus de la traite. Le pays importait d'ailleurs presque toutes ses marchandises fabriquées. De tout cela il était résulté une extrême rareté du numéraire. Si l'on s'en rapporte à un mémoire de l'intendant Raudot, il y avait à peine en circulation trente livres pour chaque habitant, soit à peu près \$6.00 de notre monnaie courante.

Pour suppléer à l'insuffisance de l'argent en cours que les importations de France drainaient constamment dans la mère patrie, le gouvernement de la colonie, à différentes époques, avait eu recours à la monnaie de cartes. Le roi désapprouva d'abord cette mesure d'urgence, nécessitée pourtant par les circonstances; mais il finit par la tolérer et même l'autoriser. En 1711, on fit une émission de 450 000 livres pour remplacer en partie d'anciennes séries qui devaient être brûlées. On

donna comme motif de cette mesure « les grands travaux entrepris pour mettre la colonie en état de repousser les Anglais qui s'apprêtent à l'envahir. » Il faut croire que les travaux entrepris furent insuffisants puisque cette même année Port Royal passait pour toujours au pouvoir des Anglais. En 1729, le roi lui-même ordonna une nouvelle émission de 400 000 livres pour « les grands besoins de la colonie. »

Cette politique d'inflation des valeurs d'achats devait être suivie jusqu'à la cession. Elle aboutit à la banqueroute presque totale des obligations, contractées par la couronne, entraînant la ruine des habitants, après avoir enrichi toute la fripouille que protégeait le cynique intendant François Bigot.

La mise en circulation de ces petites cartes de format irrégulier, d'un dessin peu compliqué et d'un libellé vraiment trop simple, offrait quelque danger. Souvent écrites à la main, elles étaient faciles à contrefaire. Il est surprenant qu'elles ne le furent que rarement. A notre connaissance les archives publiques en mentionnent quatre cas, qui se produisirent de 1730 à 1742. Un nommé LeBeau est, le premier, accusé d'avoir forgé de la monnaie de cartes (1730). On ignore les suites de cette affaire. L'année suivante, un nommé Pelletier est condamné à la prison, puis au bannissement de la colonie pour la même offense. En 1736, un jugement rendu par l'intendant Hocquart fait monter sur l'échafaud Louis Mallet et sa femme Marie Moore, pour « fabrication et exposition de fausse monnaie. » Leurs enfants furent renvoyés en France. En 1742, Jean Chassé dit Bourguignon, surnommé « la joue percée », est pendu en effigie par contumace, pour « majoration et falsification de monnaies et billets ». La sévère sanction des lois

empêcha sans doute de plus nombreux abus de se produire.

Aperçu de l'état économique

L'intendant Raudot, dans un mémoire, adressé en 1708 au ministre de France, M. de Pontchartrain, résumait la situation économique générale du pays. La ville de Montréal, déjà la métropole commerciale du Canada, apparaît comme au premier plan des observations de l'intendant et l'objet principal de ses préoccupations d'avenir. L'exposé succinct de la situation prend ici caractère de formule couvrant toute cette époque. A nos propres observations sur le sujet, nous mêlons volontiers la substance du mémoire de l'intendant.⁽¹¹⁾

Le commerce du castor — dont Montréal était le centre — sur lequel a pivoté la prospérité du Canada, est nécessairement une ressource précaire. Tôt ou tard devait résulter la rareté du produit ou le fléchissement du prix. La colonie souffre actuellement du dernier inconvénient. Le monopole, rétabli en 1721, ne devait pas corriger cet abus dont souffraient les traitants particuliers.

L'agriculture, qui devait être l'objet principal des habitants, a été plutôt l'accessoire. Le castor a toujours été considéré ici comme la mine d'or à exploiter; chacun a voulu en prendre sa part. C'est le contraire qui s'est fait dans les colonies anglaises. Ici les habitants ont couru les bois, préférant cette vie aventureuse, qui leur rapportait beaucoup de profits pour peu de travail, à la culture de la terre qui exige un labeur assidu. Il en est résulté des habitudes d'oisiveté, de négligence, si funestes à la vie rurale.

11) « Mémoire sur les affaires du Canada, par M. Raudot, » 16 juillet, 1708. — Edouard Richard; « Rapport sur les Archives de France, 1899, p. 219. »

Analysant ensuite la situation des établissements, Raudot dit qu'il y a une assez grande quantité de bestiaux, une bonne « aisance quant à la nourriture, mais grande gêne quant à l'habillement. » Le commerce du pays roule sur la somme de 650 000 livres, et c'est à même cette somme que doivent se solder les achats faits en France et se maintenir le mouvement quotidien du travail et des échanges locaux. C'est peu de chose pour une population de 18 à 20 000 âmes, dont 4 ou 5 000 à Montréal seulement. Autrefois cette somme était beaucoup plus forte, avec moins de monde pour se la partager. Tout se paye par traites sur Paris, de sorte que l'argent ne passe même plus de ce côté. Les marchandises sont très chères, et l'habitant ne veut travailler que pour un gros salaire, disant qu'il use plus de hardes au travail qu'il n'en peut gagner.

Pour remédier à cet état de choses alarmant, qui empêche la colonie de progresser, l'intendant propose de pousser davantage la population à la production du blé, à l'élevage des bestiaux, à l'exploitation des forêts et des pêcheries, à la fabrication des huiles, à la construction des vaisseaux, pourvu que l'on s'occupe en France de trouver des marchés pour tous les produits du Canada. Il ne faut pas trop s'attacher à l'intérêt présent de la France, celui du Canada comme sa prospérité devant tôt ou tard se confondre avec ceux de la mère patrie.

Montréal souffrait moins que les autres établissements des inconvénients que mentionne Raudot dans son mémoire, parce qu'il bénéficiait directement du trafic de l'Ouest et des nombreux voyages, dont les ravitaillements de toutes sortes activaient le commerce de la ville.

CHAPITRE DOUZE

Développement religieux

1700-1750

RIEN ne fut négligé par les Jésuites et les Sulpiciens pour amener les sauvages chrétiens à se grouper autour de Montréal. Les deux Compagnies religieuses reçurent de la couronne des seigneuries pour y fonder des établissements réservés aux Iroquois, Algonquins et Montagnais.

La Prairie-de-la-Madeleine avait d'abord été concédée aux pères Jésuites en 1647. Ils formèrent une mission de blancs et de sauvages iroquois convertis et firent quelques concessions de terres après 1660. Les sauvages trouvant l'endroit trop humide, le roi donna aux missionnaires une autre terre, « contenant deux lieues de front sur le fleuve, à commencer à une pointe vis-à-vis les rapides du saut Saint-Louis, en montant le long du lac, sur pareille profondeur, et joignant aux terres de la Prairie-de-la-Madeleine. » La nouvelle concession devait faire retour au domaine royal lorsque les Iroquois l'abandonneraient.

En 1716, la mission fut définitivement transférée à Caughnawaga, en face de Lachine, où elle existe encore. Le roi donna 2 000 livres pour la construction d'un fort en pierre et d'une chapelle.⁽¹⁾ Le père Lafitau, qui s'était opposé à ce changement, présenta aux autorités

(1) Mémoire du roi, 15 juin 1716. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. 7 F. folio 374.

un important mémoire pour en montrer tous les inconvénients; mais ce fut en vain; la mission fut déménagée. Les Iroquois vivent encore sur cette réserve indienne, sous la protection du gouvernement.

Lorsque la mission était à Saint-François-Xavier de Laprairie, une jeune sauvagesse chrétienne de la tribu des Agniers, aux cantons iroquois, était venue rejoindre ses congénères convertis. Kateri (Catherine) Tekakouitha, née en 1656 au village Ossernenon, près de Albany, était restée orpheline à l'âge de quatre ans, ses parents étant morts de la petite vérole. Baptisée en 1676, elle voulut fuir le milieu païen de ses ancêtres. Elle s'évada de son village sous la protection d'un compatriote onneiout, converti comme elle. C'était à l'automne de 1677. Cette pieuse enfant avait, dit-on, fait vœu de virginité.

Après une vie toute d'édification et de vertu, la vierge iroquoise mourut à Laprairie, le 17 avril 1680. On peut dire qu'elle n'avait fait que passer dans la mission; mais sa mémoire est restée en grande vénération parmi les siens. Les sauvages ont aujourd'hui un religieux respect pour celle qu'ils appellent leur petite sainte et à laquelle ils attribuent toutes sortes de faveurs.

Missions sulpiciennes

La conversion des sauvages était au premier plan des motifs de la fondation de Montréal; mais les Indiens, par leurs incursions contre Villemarie, empêchèrent longtemps toute entreprise de ce genre. Ce n'est qu'en 1676 que les Sulpiciens purent fonder leur première mission sédentaire à la montagne. MM. Bailly et Mariet commencèrent cet ouvrage, que développa ensuite M. de Belmont. Ce dernier établit un village avec chapelle,

maison pour les missionnaires, des cabanes pour les familles, un cimetière. Tout cela fut entouré d'une palissade en bois, avec bastions aux angles. Ce fut le fort de la montagne. L'incendie ravagea une partie de l'établissement en 1694. M. de Belmont fit rebâtir en pierre ce que le feu avait détruit.⁽²⁾

Il y avait là agglomération d'Iroquois, Hurons, Algonquins, Loups, Renards et autres, pour qui le voisinage de la ville devint une occasion de désordres.⁽³⁾ En 1704, on décida de déménager la mission au Saut-au-Récollet, sur le domaine des seigneurs. Les sauvages devenant de plus en plus nombreux, on songea à les établir sur un plus grand domaine en dehors de l'île de Montréal. En 1721 le village indien était définitivement transporté sur les bords du lac des Deux-Montagnes. Ce changement coûta 20 000 livres au séminaire.

Les missionnaires reçurent du roi, pour établir là leur mission, trois « lieues de terrain en carré, » à l'usage exclusif des sauvages convertis. Sur la concession, faite en 1718, les seigneurs firent construire à leurs frais, une église, un fort de pierre et des habitations pour les sauvages. A côté de la réserve sauvage, le séminaire se fit donner la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes. Sur une partie de ce domaine s'élève aujourd'hui l'abbaye des Cisterciens réformés, mieux connue sous le nom de monastère des Trappistes.

A mesure que les sauvages prirent contact avec la civilisation, ils devinrent plus difficiles à conduire et se firent plus exigeants. Malgré tous les sacrifices pécuniaires faits pour les établir convenablement, ils préten-

(2) De l'antique fort de la montagne, il reste debout les deux tours de pierre, en face de la chapelle du Grand Séminaire.

(3) Le feu avait été mis, accidentellement sans doute, par des sauvages en état d'ivresse. — Lettre de M. Tronson.

dirent à l'entière propriété et à la libre disposition de leurs terrains.⁽⁴⁾ Le Séminaire, à diverses reprises, dut se défendre contre leurs prétentions et faire valoir ses titres. Les missionnaires eurent longtemps à soutenir une lutte terrible contre les superstitions, les jongleries, l'ivrognerie et même les soulèvements de leurs néophytes.⁽⁵⁾

En 1748, les Sulpiciens formèrent le projet de réunir les cinq nations iroquoises en une seule mission au fort Frontenac. Le nouvel intendant, François Bigot, écrivit au ministre à ce sujet. Il semble bien que la cour ait donné son approbation à l'oeuvre projetée. La même année, l'abbé Picquet, sulpicien, quittait la mission d'Oka pour aller fonder celle de La Présentation, aujourd'hui Ogdensburg. Accompagné de Canadiens et de sauvages, le Sulpicien visita le pourtour du lac Ontario sans doute dans le dessein d'y réunir tous les Iroquois dans une grande mission sédentaire. Il revint à La Présentation, où il érigea un fort de pierre et en fit une place forte pour les sauvages, qu'il y réunit en grand nombre. Picquet est le grand missionnaire des Iroquois.

L'Institut des Frères Charron

On a vu précédemment que l'Hôpital, sous la direction des Frères Hospitaliers, était une institution prospère et florissante. La fondation canadienne de François Charron avait été dès le début largement dotée de biens-fonds; et l'oeuvre avait été lancée d'opulente façon. Durant la première décade, l'Hôpital avait donné asile à plus de cent invalides, malades ou infirmes. En 1706

(4) On sait que les sauvages, encore aujourd'hui, ont pleine jouissance des terrains qui leur sont réservés, mais qu'ils n'en peuvent disposer d'aucune manière en faveur des blancs.

(5) Abbé Henri Gauthier: « Sulpitiana, » p. 222.

l'Institut des Frères comprenait un personnel de huit religieux profès, quelques novices et plusieurs «donnés.» L'abbé de La Colombière avait la direction spirituelle de la communauté, au nom de l'évêque, et s'employait avec grand dévouement à consolider l'esprit religieux du premier institut canadien. L'établissement paraissait assuré de l'avenir.

Un véritable coup de foudre éclata soudain en 1707 dans un ciel sans nuage. Ce fut depuis lors une longue suite de grondements sourds, un amoncellement de nuées grises et menaçantes, traînant au-dessus de l'Institut jusqu'à sa disparition quarante ans plus tard. Le ministre, M. de Pontchartrain, fit savoir à l'intendant et au sieur Charron que le roi faisait défense aux Hospitaliers de porter aucun habit religieux et de s'engager par des vœux de religion.⁽⁶⁾ L'évêque intervint en faveur des Frères; mais le roi ne voulut rien changer à sa décision.

Le fondateur passa en France, où il demeura cinq ans, s'employant à plaider vainement sa cause à la cour et à faire du recrutement pour sa communauté. Après cette longue absence, quand sa présence ici eût été si nécessaire, il revint à Montréal en 1713. Il constata avec regret que quatre frères sur huit avaient quitté l'Institut et que l'oeuvre de sa vie périssait misérablement.

Au cours d'un autre long voyage en 1717, le supérieur tenta d'unir les Frères à la Compagnie de Saint-Sulpice, puis à la congrégation naissante des Frères des

(6) « Sa Majesté ne veut absolument pas que le service de l'hôpital soit fait par des personnes portant un habit uniforme et ayant prononcé des vœux simples ou autres, ceci étant une maison de charité établie pour le soulagement du public. Sa Majesté est bien aise qu'il reçoive toutes personnes qui ne sont plus en état de gagner leur vie et qu'il y instruisse la jeunesse. » — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 108.

La même défense fut portée contre les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame; mais dans ce cas, le roi finit par autoriser les vœux simples.

Ecoles chrétiennes. Ni l'une ni l'autre de ces démarches ne réussit.

Le frère Charron forma alors le projet d'ajouter à l'oeuvre de l'hôpital celle des petites écoles. L'Institut en reçut un regain d'activité et de sympathie qui parut lui redonner la vie. Le roi donna son adhésion complète à ce projet d'enseignement primaire et dota l'oeuvre nouvelle d'un revenu annuel de 3 000 livres. Le supérieur se rembarqua avec une dizaine de bonnes recrues, destinées surtout à l'enseignement. Le frère Charron ne devait pas revoir sa chère fondation. Il mourut en mer au mois de juillet 1719.

Au nombre des nouveaux frères se trouvait un homme, en qui le fondateur avait mis toute sa confiance, c'était Louis Turc de Castelvevre, en religion frère Chrétien. Celui-ci, dès son arrivée en Canada, fut choisi par l'évêque comme supérieur des Frères Hospitaliers et imposé à la communauté.

Le premier soin du nouveau supérieur fut d'établir des écoles de garçons à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, à Longueuil, à Batiscan, aux Trois-Rivières et à l'Hôpital Général même. Trois ans plus tard le frère Chrétien ramenait de France dix nouveaux maîtres d'école, en vue d'autres fondations scolaires dans la ville et les villages avoisinants.

Malgré ces apparences de développement et de prospérité,⁽⁷⁾ l'Institut était en voie de désagrégation. La multiplicité des oeuvres et l'éparpillement des sujets étaient une cause de grande faiblesse pour l'institution. Les ressources financières, si abondantes au début, n'étaient plus suffisantes pour couvrir tous les besoins

(7) En 1730, l'institution possédait plus de 4 500 arpents de terre à Chambly, en plus de ses propriétés de la ville. — « Histoire de l'Hôpital Général, » vol. I, p. 63.

de l'hôpital et des écoles: le soin des malades et des invalides pas plus que l'enseignement public n'ont jamais été par eux-mêmes productifs de revenus pour en compenser les frais encourus. La communauté fit des dettes pour soutenir ses oeuvres diverses.

L'on avait peut-être commencé trop grand. Les solides institutions ont généralement des débuts modestes. Le mal était encore plus profond au sein même de la communauté. « Le relâchement et l'irrégularité ne se faisaient pas moins sentir dans l'hôpital, où les pauvres végétaient en petit nombre. Le délablement qui régnait par tout l'établissement n'accusait que trop l'absence de discipline régulière.⁽⁸⁾ Il semble bien que les interminables voyages du fondateur en France aient été préjudiciables à la formation des frères, comme à l'orientation définie des diverses entreprises. Son successeur commit la même erreur. Au printemps de 1723, il passa en France, où il séjourna indéfiniment.

L'évêque de Québec avait enfin approuvé les règles et constitutions des Hospitaliers, le 8 octobre 1723. Il était trop tard. La situation matérielle, financière et religieuse de l'Hôpital Général et des écoles empirait chaque jour et l'Institution glissait vers la déchéance complète. « Loin d'améliorer les finances de sa communauté, le supérieur, par suite d'emprunts renouvelés et de transactions malheureuses, n'avait fait que la plonger dans de nouveaux embarras.⁽⁹⁾ A bout de ressources, frère Chrétien s'enfuit à Saint-Domingue. Vers 1735, il réussit, dit-on, à satisfaire à tous les engagements, dont il était personnellement responsable; mais il ne revint ja-

(8) « Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, » vol. I, p. 53.

(9) « Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, » vol I, pp. 60 et suivantes.

mais au pays.⁽¹⁰⁾ Il mourut aux Antilles le 21 mai 1755.

Mgr Dosquet commença la désagrégation de l'Institut des Frères Charron en faisant défense de recevoir de nouveaux sujets et en libérant de leurs vœux les anciens qui voulurent rentrer dans le monde.⁽¹¹⁾ Le troisième supérieur, frère Janto, délégua en France le frère Hodiesme pour essayer d'unir la communauté à quelque corps religieux solidement établi. Ces démarches ne réussirent pas.⁽¹²⁾ La cour ayant refusé tout nouveau secours, la congrégation des Frères était définitivement vouée à l'extinction complète, à laquelle tout le monde n'était pas indifférent.⁽¹³⁾

Le ministre fit savoir au gouverneur et à l'intendant qu'il était opportun de prendre un parti définitif au sujet de l'hôpital. « Il a été proposé, disait-il, d'y mettre des filles séculières. » (Compagnes de madame d'Youville sans doute). Mgr Dosquet avait d'abord songé à confier l'oeuvre aux Soeurs de la Congrégation. Cet arrangement ne parut pas praticable. Mgr de Pontbriand pensa remettre l'oeuvre sous la direction des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. La fondation des Frères Charron avait le caractère d'un hospice, d'un asile pour les vieillards et les infirmes, alors que l'Hôtel-Dieu ne recevait que les malades. Elargir le champ de ses activités et joindre à l'hôpital une oeuvre connexe mal lan-

(10) Mémoire de Jacques Viger, cité dans l'Histoire de l'Hôpital Général, vol. I, pp. 61-62.

(11) « Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs Grises, » vol. I, p. 65.

(12) Voir page 254.

(13) « La crainte de voir l'évêque céder à des sollicitations contraires aux hospitaliers porta MM. de Beauharnois et Hocquart à écrire au ministre: « Nous attendons le nouvel évêque (Mgr de Pontbriand) pour concerter avec lui des moyens de soutenir les frères. Il serait bon pourtant de le prévenir avant son départ de France de ne pas se livrer aux idées de ceux qui ont intérêt à s'en défaire. » Ces derniers mots visaient M. Normant, supérieur du séminaire, injustement accusé d'avoir détourné les sujets qui voulaient se donner aux hospitaliers afin de substituer à ceux-ci la communauté de filles qu'il s'appliquait à former. » — Histoire de l'Hôpital Général des Soeurs Grises, vol. I, p. 69.

cée, enchevêtrée dans les dettes pouvait compromettre l'avenir du vieil institut. Le projet fut abandonné et le malheureux Hôpital Général continua de péricliter encore durant quatre années.

Enfin le 27 août 1747, le gouverneur, l'évêque et l'intendant reçurent la démission des deux seuls survivants de l'Institut des Frères Charron, les frères Jean Janto et Joseph Delorme.⁽¹⁴⁾ La communauté canadienne des Hospitaliers avait duré un peu plus de cinquante ans. Son oeuvre magnifique du soin des pauvres devait être reprise de merveilleuse façon par une autre institution, d'origine canadienne, les Soeurs Grises de la Croix.

Instruction publique

Il ne paraît pas que les anciens aient eu grand souci de faire donner à leurs enfants une instruction développée. C'était d'ailleurs dans les moeurs du temps, où la masse n'avait même pas une instruction primaire convenable.

Les Soeurs de la Congrégation avaient bien leurs petites écoles de filles dans la ville et les environs; mais les garçons étaient moins favorisés. Les Frères Charron recevaient annuellement du roi 3 000 livres (\$600.) pour l'entretien de huit maîtres d'école, dont deux seulement dans la ville. Les difficultés que traversa leur institut ne permettent pas de croire que l'enseignement public, confié à la communauté en décadence, pût produire de bons résultats. Sa Majesté avait déterminé que l'enseignement des frères serait donné gratuitement;⁽¹⁵⁾

(14) Archives de la Marine: «Collection Moreau St-Méry,» vol. 11 F, folio 252.

(15) Arrêt du Conseil d'Etat, 1er juin 1722. — Edits et Ordonnances Royaux, 1854, vol. 1, p. 465.

mais la somme qu'on y avait affectée ne devait pas en couvrir tous les frais.

En 1737, deux frères des Ecoles chrétiennes, frères Denis et Pacifique, vinrent étudier sur place le projet de confier à leur communauté l'instruction publique à Montréal. Il était question de réunir les Frères Charron à la communauté de France; mais la forte dette de l'institution canadienne fit échouer le projet. Il semble que personne n'ait alors songé à traiter à part les deux questions: instruction des jeunes, avenir de l'hôpital. Celui-ci fit oublier celle-là. L'oeuvre des petites écoles fut laissée à l'initiative de chacun.

Le séminaire s'occupait cependant de donner des leçons de latin à quelques jeunes gens. En 1740, on achetait en France deux douzaines et demie de l'« Histoire abrégée de l'Ancien Testament, » une douzaine et demie de l'« Instruction chrétienne pour la jeunesse, » huit douzaines d'« alphabet double latin, » « Rudiments latins, Imitation, lettres de Cicéron, » etc.

Les pères Jésuites, de leur côté, avaient fondé à Montréal « une petite école latine. » Quelques enfants y commençaient leurs études qu'ils allaient compléter au collège de Québec. On voulut aller plus loin. Une requête des habitants, envoyée au gouverneur général en 1727, demandait que les Jésuites fussent autorisés à établir un collège à Montréal. Les autorités civiles répondirent qu'une institution de ce genre serait trop onéreuse pour le roi; l'intendant Dupuy se prononça énergiquement contre une pareille entreprise.

Il faut bien le dire, par lésinement, négligence ou calcul, peut-être par tout cela à la fois, les pouvoirs publics du temps ne firent à peu près rien pour l'instruction dans la région de Montréal. Aussi bien, gratifiée

d'un enseignement primaire de fortune et d'une éducation classique anémiée, la population montréalaise voyait son élite composée de beaucoup de Français et de peu de Canadiens de naissance. Les premiers, protégés d'ailleurs en haut lieu, parvenaient facilement aux emplois publics et aux postes importants.

Ceux des nôtres qui purent atteindre aux premières charges de l'Etat avaient reçu leur éducation dans la mère patrie.

La France ne fit rien non plus pour développer dans sa colonie la curiosité intellectuelle du public. Si dans les colonies voisines plusieurs journaux et périodiques tenaient en éveil l'opinion publique, au Canada il n'y avait même pas encore d'imprimerie.⁽¹⁶⁾ Seules les institutions et les grandes familles se tenaient en contact avec la pensée française du XVIII^e siècle.

Les Soeurs Grises de la Charité

Marie-Marguerite Dufrost de La Jemmerais avait épousé le sieur François d'Youville en 1722. Elle était devenue veuve huit ans plus tard. Laissée dans le dénuelement par la grande prodigalité de son mari, madame d'Youville dut pourvoir par son travail à l'éducation de ses deux fils François et Charles qui se firent prêtres. Elle-même voulut se consacrer à la vie religieuse dans une communauté fondée par elle.

En 1737, cette pieuse femme s'associa trois compagnes: Louise Thaumur, Catherine Cusson et Catherine

(16) On ne songea qu'une fois à établir en Canada une imprimerie. En 1749, alors que la population devait dépasser 50 000 habitants, le gouverneur, M. de la Galissonnière, proposa au ministre de monter une imprimerie à Québec. Le roi, tout en reconnaissant l'utilité d'une pareille entreprise, fit répondre qu'il ne jugeait pas à propos de faire cette dépense. Il se disait prêt cependant à accorder un « privilège d'imprimeur » à celui qui se chargerait d'organiser cette industrie. Rien ne se fit jusqu'à la cession. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. II, folio 311.

Demers. Toutes trois étaient des Montréalaises. Elles se vouèrent au service des indigents, des infirmes et vécurent de leur travail autant que de la charité publique. Désapprouvées par tout le monde, laïques et religieux, madame d'Youville et ses suivantes ne reçurent d'encouragement que des Messieurs du Séminaire. C'était un appui solide. M. Normant surtout s'était fait leur protecteur indéfectible.

A l'antipathie manifeste du public vint s'ajouter la fureur destructive des éléments. Le 31 janvier 1745, l'incendie jetait dans la rue la petite communauté avec ses protégés malades et invalides. Les soeurs louèrent une maison d'un nommé La Palme pour reprendre leur oeuvre de bienfaisance. Le vieux gouverneur de Montréal, M. Boisberthelot de Beaujours les mit prestement à la porte, sous prétexte d'établir lui-même sa demeure dans cette maison. Deux ans plus tard, le malheureux vieillard, tombé dans l'indigence complète, dut songer amèrement à la mauvaise action qu'il avait commise. Mademoiselle de Ramezay, plus bienfaisante que le gouverneur, abandonna aux sinistrées sa propre maison pour une année entière.

Enfin, au mois d'août 1747, madame d'Youville prenait charge de l'Hôpital Général des Frères Charron; le roi approuva cet arrangement, mais il s'opposa à ce que la directrice formât une communauté de filles. L'avenir en décida autrement.

L'oeuvre de restauration commença tout de suite. Les bâtiments étaient en ruine, et grevés d'une dette de 48 000 livres; la plupart des terres étaient incultes. La fondatrice assumait la dette, fit faire les réparations urgentes et mit en valeur les biens-fonds. La vaste entreprise fut remise sur pieds. Après trois ans de saine et active

administration, madame d'Youville vit de nouveau son oeuvre compromise. L'intendant Bigot avait suffisamment intrigué pour décider le gouverneur et l'évêque à réunir les deux hôpitaux de Québec et de Montréal sous la seule direction des soeurs de l'Hôtel-Dieu de Québec. Madame d'Youville, forte de la protection du séminaire de Saint-Sulpice, défendit avec énergie sa fondation menacée. La lettre qu'elle envoya à Bigot à cette occasion est une pièce remarquable de logique serrée, une mise au point irréfutable.⁽¹⁷⁾

Le roi, saisi de l'affaire, désapprouva l'arrangement imaginé par l'intendant. Il ordonna de rétablir les choses en leur premier état.

L'Institut des Soeurs Grises de la Charité fut reconnu et définitivement établi par lettres patentes royales du 3 juin 1753. Que de chemin parcouru depuis l'incendie de leur misérable réduit à la sanction royale de leur oeuvre!

On se rappelle que M. Charron avait débuté de toute autre façon: grandes concessions de terres et de terrains, larges constructions pour l'hôpital et les industries connexes, groupe de religieux instruits, donations importantes. Tout avait sombré dans l'indiscipline, le relâchement, les intrigues.

Madame d'Youville entra dans une voie bien différente. Elle ne connut d'abord que le dénuement, le mépris, les moqueries, la malveillance du monde, la méfiance des autorités. A son extrême pauvreté, elle ajoute avec audace les dettes écrasantes d'un hôpital en décrépitude. Elle se fait la protectrice des vieillards, des infirmes, des malades, des invalides, des enfants trouvés. L'évêque s'étonne de cette folie du dévouement; le gou-

(17) « L'Hôpital Général des Soeurs de la Charité, » vol. I, p. 156.

verneur ne voit rien de raisonnable dans cette entreprise audacieuse et téméraire; l'intendant, qui s'y connaît en manoeuvres louches, met toute sa puissance d'intrigues à démolir l'oeuvre d'une femme ignorante et sans ressources; le roi lui défend de s'établir en communauté avec ses humbles compagnes.

Le temps passe, l'orage s'éloigne, l'oeuvre est restée debout; l'intendant porte ailleurs ses activités destructives; le gouverneur, gagné par ce qu'il voit, promet à la fondatrice de la défendre en secret auprès de la cour; le roi finit par reconnaître officiellement la fondation religieuse; le peuple admire enfin avec étonnement ce qu'il a regardé brûler naguère avec une joie indécente.

L'oeuvre se maintient, grandit et dure toujours.

CHAPITRE TREIZE

La dernière guerre

1745-1760

EN paix avec ses voisins depuis trente ans le Canada avait pu se développer, prospérer, grandir. Ceci ne veut pas dire que l'empire français d'Amérique était solidement établi. Non, certes. L'erreur du début n'avait pas été corrigée; et la multitude des petits établissements lointains absorbaient, en les éparpillant sur un territoire trop vaste, une grande partie des forces vives de la colonie française. Les grands centres naturels: Louisbourg, Québec, Montréal — ces deux derniers après plus d'un siècle d'existence — ne comptaient encore que quelques milliers d'habitants. Depuis cent ans, l'arbre français étendait fort loin ses rameaux. Prenait-il racine profonde quelque part?

Guerre de Succession d'Autriche

Etrange destinée des colonies américaines qui doivent se battre parce que l'Autriche est en chicane. La guerre, déclarée en Europe en 1741, prit trois ans à traverser les mers.

La chute de Louisbourg, en 1745, provoqua en France une forte émotion; et le duc d'Anville fut envoyé avec une flotte nombreuse et 3 000 hommes de troupes pour reprendre la forteresse. Le duc fit naufrage en vue des côtes du Cap-Breton et la majeure

partie de ses navires et de ses hommes périrent dans le désastre. Pour coopérer avec l'armée française, Jean-Baptiste de Ramezay, fils de l'ancien gouverneur de Montréal, se rendit en Acadie avec 1 500 hommes des milices canadiennes. Le but de l'expédition par terre était surtout de faire le siège d'Annapolis, autrefois Port-Royal. Le désastre maritime de d'Anville dérangerait tous ces plans. L'année suivante une seconde flotte française, commandée par le nouveau gouverneur, le marquis de la Jonquière était prise par l'amiral Anson, (14 mai 1747).

Pendant que les trahisures de la mer favorisaient si bien l'Angleterre, les quelques troupes françaises en garnison et les milices canadiennes étaient occupées à jeter dans le désarroi et la terreur les colonies voisines.

Montréal — île et environs — comptait alors 4 700 miliciens sur un effectif total de 11 000 pour toute la colonie. Le gouverneur général chargea M. Rigaud de Vaudreuil d'une expédition de secours pour le fort St-Frédéric. Après de grands préparatifs, le départ se fit de Montréal le 3 août 1746. A la tête de 600 ou 700 hommes et de sauvages alliés, de Vaudreuil arriva à St-Frédéric le 13. Partout les Anglais, pris de panique, avaient abandonné les campagnes. De Vaudreuil, de Muy, de Villiers à la tête de détachements pourchassent les Anglais chacun de leur côté. Saratoga est attaqué, le fort de Massachusetts est pris: tout y est abandonné au pillage. On brûle maisons, granges et récoltes. Les sauvages s'attaquent à Corlar, Orange, Deerfield et font de nombreuses déprédations, lèvent plusieurs chevelures.⁽¹⁾ L'année suivante de Vaudreuil avec 780 hom-

(1) « Journal de campagne de M. Rigaud de Vaudreuil » 20 octobre 1746 — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. II F, folio 220.

mes renouvelle ses exploits dans la Nouvelle-Angleterre; mais apparemment avec moins de succès. Il marche vers Sarrasto mais « ne veut pas risquer l'assaut de ce fort trop bien fortifié. »⁽²⁾ Tout ceci avait eu pour résultat d'amener les Iroquois sous les murs de Montréal.

Au début des hostilités, les sauvages de la Nouvelle-Angleterre avaient pris soin de recommander au gouverneur de « ne pas ensanglanter leur terre, de ne point renverser les fredoches qui s'étaient élevées dans le chemin entre leur pays et le Canada, parce que cela écraserait leurs cabanes, leurs femmes, leurs enfants, et qu'ils ne pourraient s'empêcher de remuer. »⁽³⁾ Les attaques contre leurs alliés anglais les portèrent à se remuer et le district de Montréal reçut leur visite.

Dans un conseil tenu à Montréal entre le gouverneur, les Iroquois convertis du Saut-Saint-Louis et les sauvages chrétiens du lac des Deux-Montagnes, le 8 mars 1747, on crut prévenir leurs coups en leur déclarant la guerre. Les sauvages prirent quand même les devants; mais apparemment sans beaucoup d'ardeur.

A Châteauguay, les Agniers pillèrent la maison d'un nommé Brindamour, le scalpèrent vivant et tuèrent sa femme sur place. A l'île Perrot, une famille entière fut arrachée de son foyer et amenée captive. A Sainte-Anne du bout de l'Ile, les sauvages saccagèrent trois maisons et firent trois femmes prisonnières. Le chevalier de Saint-Luc et M. de Saint-Pierre furent envoyés à la tête d'un détachement de la garnison de Montréal pour capturer les maraudeurs. Ils s'emparèrent de deux canots, montés par des Tsonnontouans et des Onneiouts; mais

(2) « Journal de M. Rigaud de Vaudreuil, » 23 juillet 1747. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol 11. F, folio 268.

(3) J.-B.-A. Ferland: « Histoire du Canada, » vol. 11, p. 461.

la plupart échappèrent à la poursuite. Ce fut la fin des hostilités.⁽⁴⁾

Le traité d'Aix-la-Chapelle termina la guerre le 8 octobre 1748. La France recouvra Louisbourg et ses dépendances. A Montréal la paix définitive ne paraît avoir été proclamée qu'en juillet 1749. Elle fut l'occasion de grandes réjouissances publiques: soldats sous les armes, salves d'artillerie, décharges de mousqueterie, feux d'artifice et illumination de la ville durant toute la nuit. La population entière est dehors et encombre les rues.⁽⁵⁾

Montréalais dans la vallée de l'Ohio

La paix revenue, M. de La Galissonière, gouverneur, proposa à la cour d'envoyer 10 000 colons pour peupler le Canada et la Louisiane. Pour consolider les deux colonies et prévenir les Anglais dans leur dessein d'occuper la vallée de l'Ohio, qui les réunissait, le gouverneur voulut établir les droits de la France sur le pays. Il envoya Pierre Céloron de Blainville, gentilhomme canadien de Montréal, prendre possession officielle de la vallée de Belle-Rivière (Ohio).

L'expédition montréalaise partit de Lachine le 15 juin 1749. Parmi les officiers étaient MM. de Contrecoeur, de Villiers, de Niverville, de Céloron, fils et les deux frères Joncaire. Le détachement se composait de 8 officiers, 5 cadets, 20 soldats réguliers, 180 Canadiens et une trentaine de sauvages. De Blainville arriva à Belle-Rivière le 29 juillet, remonta les principaux tributaires du fleuve et déposa à plusieurs endroits des plaques de plomb aux armes de Louis XV. Il revint par le

(4) J.-B.-A. Ferland: « Histoire du Canada, » vol. 11, p. 486.

(5) « Voyage de Kalm en Amérique, » p. 48. — Mémoires de la Société Historique de Montréal, 1880.

Détroit et atteignit Montréal le 10 novembre.⁽⁶⁾ L'explorateur constata malheureusement que les nations sauvages étaient plutôt mal disposées à l'égard des Français et que leur intérêt les rapprochait des Anglais par leur commerce.

Les Anglais, profitant des sympathiques dispositions des Indiens pour leurs trafiquants, contestèrent par les armes les droits que prétendait avoir la France sur ces territoires. On connaît l'affaire Washington-Jumonville. M. de Contrecoeur, commandant au fort Duquesne, avait envoyé M. de Jumonville à la découverte à la tête d'un parti d'éclaireurs. Arrivé aux Grandes Prairies, l'envoyé français rencontra George Washington à la tête de 150 hommes. Après deux décharges, commandées par l'officier anglais, de Jumonville, « par son interprète, réussit à faire entendre à Washington qu'il avait un mandat à lui communiquer. Le feu cessa; c'est pendant que l'interprète lisait ou s'appêtait à traduire la sommation que M. de Jumonville reçut à la tête une balle qui le renversa mort. »⁽⁷⁾ Neuf Canadiens tombèrent à ses côtés, les autres auraient été envoyés prisonniers de guerre en Angleterre et à la Martinique.⁽⁸⁾ Les morts étaient: Joseph Coulon de Villiers, sieur de Jumonville, enseigne; de Roussel, de Québec; Caron, de Québec; Charles Bois, de Pointe-Claire; Gérôme, de Laprairie;

(6) « Journal de la campagne entreprise par M. de Céloron envoyé à Belle-Rivière, » nov. 1749. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. II, F, folio 318.

(7) Père Louis Lejeune: « Dictionnaire Historique du Canada, » vol. I, p. 849.

(8) « Les prisonniers, envoyés à Londres en trophée, s'appelaient: Drouillon, officier; de Boucherville, cadet; du Sablé, cadet; Louis Paul, de Sorel; J.-Bte Berger, de Varennes; Augustin Bonvouloir, de Longueuil; Joachim Parent, de Soulanges; Nicolas Milles, de Lachine; Ducharme, de même; Joseph Brown, de Montréal; Albert Ouimet, des Mille-Isles; Joseph Duchâtelet, de L'Assomption; Joseph Larabel, de la Longue-Pointe; — Prisonniers envoyés à la Martinique; Girardin, de l'Île-Jésus; Lavigne, de Varennes; Morisseau, de Repentigny; Trouin, de même; Collet, de Charlesbourg; Homier, de Montréal. » — Père Louis Lejeune: « Dictionnaire Historique du Canada, » vol. I, p. 849.

Lenfant, de Montréal; Paris, des Mille-Isles; Languedoc, de Boucherville; Martin, de Boucherville et La Batterie, tambour. L'étrange conduite de Washington devait tourner à l'avantage des Français.

MM. de Contrecoeur, de Villiers et de Longueuil délibérèrent sur ce qu'il convenait de faire pour venger la mort de leurs compagnons d'armes. On décida d'attaquer Washington, qui occupait le fort Nécessité. Le 3 juillet de la même année 1754, Washington capitulait aux mains de M. de Coulon de Villiers, frère de Jumonville.

L'année suivante, le général Braddock fut envoyé d'Angleterre avec 2 000 hommes pour déloger les Français de l'Ohio. L'objectif du général anglais était le fort Duquesne sur la rivière Monongahéla.⁽⁹⁾ M. de Contrecoeur envoya M. de Beaujeu avec 250 soldats et miliciens et 650 sauvages au-devant de l'ennemi.⁽¹⁰⁾ La grande disproportion numérique des adversaires en présence fit hésiter les sauvages à se jeter dans la mêlée. De Beaujeu parla avec eux toute la nuit et réussit enfin à leur communiquer son audacieux courage. Dès le début de l'action, de Beaujeu fut tué. Jean-Daniel Dumas assumait le commandement. Ralliant ses compagnons et les sauvages, un moment découragés, il assura par son audace énergique la victoire aux Français et mit les Anglais en pleine déroute, laissant, dit-on, 900 morts ou blessés sur le champ de bataille, (9 juillet 1755). Jamais peut-être les sauvages n'avaient aussi puissamment aidé à remporter une victoire comme celle-ci, glo-

(9) Dans un rapport envoyé au ministre, il est parlé du combat de la rivière Malengueulée (Monongahéla). — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 157.

(10) Etat joint à la lettre de Bigot du 6 août 1755. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. 12 F, folio 116.

rieusement gagnée par Dumas et audacieusement ordonnée par de Beaujeu, canadien de Montréal.⁽¹¹⁾

Commerce et malaise

Les marchands se plaignaient de l'exploitation dont ils prétendaient être l'objet de la part de la Compagnie des Indes. Aussi se déclarèrent-ils favorables au projet d'une autre compagnie lancée en France en 1754. La société commerciale en formation promettait de payer plus cher le castor canadien et de promouvoir un plus actif commerce du ginsing. Au cours d'une assemblée des intéressés, tenue à Montréal le 29 septembre 1754, on décida de recommander fortement au ministre de reconnaître et d'autoriser la nouvelle entreprise. Les marchands déléguèrent Louis Saint-Ange Charly ou, à son défaut, Jean Lechelle, pour traiter de cette affaire avec la métropole.⁽¹²⁾ Mais la guerre, qui s'annonçait prochaine, empêcha la réalisation de ce projet intéressant.

Vers le même temps, à Québec, les sieurs Cadet, Deschenaux et Péan, s'étaient réunis en société commerciale sous la protection de l'intendant Bigot pour s'assurer le monopole des céréales et des denrées. A Montréal, Varin, commissaire de la marine et Martel, garde-magasin du roi, formèrent une compagnie analogue également protégée par Bigot. Les associés établirent une maison de commerce, à laquelle le peuple donna bientôt le nom de *Friponne*, qui est resté à un bout de rue qui débouche sur la rue Saint-Paul, près de Bonsecours.

(11) Le succès de Dumas doit-il faire oublier le mérite de M. de Beaujeu, qui avait ordonné et commencé l'action? Il ne semble pas que la victoire définitive de Sheaffe ait amoindri la mémoire de Brock, tombant vaincu sur les hauteurs de Queenstown en 1812. De Beaujeu et Brock ont tous deux pris l'audacieuse initiative du combat, dans lequel ils perdirent la vie et que leurs remplaçants couronnèrent par la victoire.

(12) «Antiquarian and Numismatic Journal,» 1915, p. 26.

La guerre, déclarée en 1756, était de fait commencée depuis l'affaire de Beaujeu-Braddock. Le commerce extérieur de Montréal avec les pays d'en Haut fut en partie paralysé durant les hostilités; les mauvaises récoltes ajoutèrent encore au désarroi général. Pour achever la ruine des commerçants, les amis de l'intendant firent main basse sur les produits de la ferme, monopolisèrent les blés et s'assurèrent l'approvisionnement des armées aux prix que commandait la rareté des produits, créée par leur accaparement. La *Friponne* devint la grande pourvoyeuse des ravitaillements militaires et contrôlait la majeure partie du commerce général.

Varin, devenu très riche par cette honteuse exploitation du public, repassa en France en 1757. Deux ou trois ans lui avaient suffi pour accumuler une immense fortune, prélevée crapuleusement sur la misère du peuple. Un nommé Martel, frère de l'associé de Varin, vint à Montréal en qualité de commissaire de la marine et le commerce scandaleux continua de prospérer sous la protection intéressée de Bigot et la connivence aveugle, inconsciente peut-être, du gouverneur général, M. de Vaudreuil, dont toute l'énergie était employée à contre-carrer l'action militaire de Montcalm.

Les plus compromis, à Montréal, dans ce scandale public étaient: Jean-Victor Varin, commissaire ordonnateur de la Marine, Martel de St-Antoine, garde-magasin, Jean Corpron, François Maurin et Louis-André Pennissault, les trois associés et commis de Joseph Cadet. Plusieurs autres fonctionnaires étaient plus ou moins mêlés à cette formidable affaire de concussion.⁽¹³⁾

(13) « Jugement rendu souverainement par les commissaires du roi, » 10 décembre 1763. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, pp. 181 à 183. — Voir aussi lettre du Président du Conseil de Marine à Bigot, p. 268.

Varin était repassé en France pour jouir de son magot, le sieur Dauterive, commis des trésoriers à Montréal, s'était enfui et des « recherches juridiques » furent faites sur sa caisse. Les autres continuèrent leur oeuvre néfaste qui devait perdre la colonie.

On relève dans la correspondance du Président du Conseil de Marine (le ministre) des faits à peine croyables, des aperçus déconcertants sur la conduite de Bigot et de ses affidés à Québec, Montréal et les postes de l'ouest; nous résumons:

A Vaudreuil, 19 janvier 1759: — Les dépenses énormes, occasionnées par les finances du Canada, lui ont fait rechercher les abus qui devaient être la cause de l'accroissement fabuleux des dépenses. Ces abus proviennent de la négligence avec laquelle on fait les approvisionnements, de la liberté qu'on se donne de disposer des effets du roi. On achète dans les postes à des prix excessifs des effets et marchandises qui sont souvent la propriété du roi. Des particuliers ont fait des fortunes trop rapides pour ne pas être eux-mêmes soupçonnés. On ne parviendra jamais à diminuer les abus sans déplacer ceux qui les commettent, sans faire des exemples.⁽¹⁴⁾ Cet avertissement resta sans effet.

A Bigot, 19 janvier 1759: — ... On consomme sans ménagement, sans ordre. Est-il possible que la petite vérole chez les sauvages ait occasionné un million de dépenses? Par qui cette dépense a-t-elle été faite? Est-ce par les officiers dans les postes, les gardes-magasins? Chacun est donc le maître de distribuer les effets du roi et on en est quitte pour les passer en consommation?

(14) Lettre du Président du Conseil de Marine à Vaudreuil, 19 janvier 1759. — Rapport concernant les Archives canadiennes, 1905, vol. I, 6e partie, p. 278.

... Doit penser que les effets du roi sont revendus au roi à des prix excessifs.⁽¹⁵⁾

A Bigot, 29 août 1759: — Lui reproche d'avoir acheté le tiers d'un chargement de vaisseaux pour 812 000 livres, quand il eût pu en avoir la totalité pour 800 000. Sur le reste de la cargaison, le munitionnaire Cadet a réalisé plus d'un million. Bigot prétend inutilement justifier les fortunes faites dans le commerce par les personnes en place, auxquelles tout genre de commerce est défendu. Depuis trois ou quatre ans, y a-t-il au Canada la moindre liberté de commerce qui puisse légitimer cet abus? Il n'a vu, dans les lettres reçues, qu'un agiotage continuel de denrées et d'effets; et celui qui les vend au roi comme aux particuliers les vend dix fois plus cher qu'ils n'ont coûté en France. Ce commerce est criminel pour tous ceux qui y ont pris part, pour ceux qui l'ont favorisé ou même toléré. Il serait bien fâcheux si les chefs de la colonie en avaient donné la permission ou l'exemple.

Est bien étonné de constater que la dépense pour 1758, portée d'abord à 16 millions se soit élevée, deux mois après, à 24 millions. Celle de cette année est évaluée de 31 à 33 millions. Il n'y a pas d'exemple d'une dépense aussi énorme. Pense-t-il être justifié du désordre qui règne dans la finance en disant que tout est renchéri à un point excessif, qu'il n'est plus possible de fournir aux dépenses des postes, qu'aux moindres retranchements les troupes se plaignent? Quelles mesures a-t-il prises, quelles représentations a-t-il faites à M. de Vaudreuil, où sont les lettres qu'il a écrites pour détailler tous les abus, en nommer les auteurs? Voilà le mal qu'il

(15) Lettre du Président du Conseil de Marine à Bigot, 19 janvier 1759. — Rapport concernant les Archives canadiennes, 1905, vol. 1, 6e partie, p. 278.

souffre. Voici maintenant celui qu'on lui attribue directement: d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie; d'avoir chargé des approvisionnements un seul particulier (Cadet) qui s'est rendu maître de tout et donne à tout le prix qu'il veut; d'avoir fait acheter pour le compte du roi, de seconde ou troisième main, ce qu'il aurait pu se procurer de la première à meilleur marché; d'avoir fait la fortune des personnes qui ont des relations avec lui, par les intérêts qu'il leur a fait prendre dans les achats ou autres entreprises; de tenir lui-même l'état le plus splendide, sur le plus grand pied, au milieu de la misère publique. «Aussi, toutes les lettres de la colonie se réunissent à l'attribuer à sa mauvaise administration et à taxer M. de Vaudreuil de faiblesse de n'avoir pas pris sur lui de la réformer.»

Le prie de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui lui est confiée a été conduite jusqu'à présent. Cela est plus important que peut-être il ne le pense.⁽¹⁶⁾

A cause de son commerce extérieur avec les pays d'en Haut, Montréal ressentit davantage que le reste du pays les funestes effets de l'agiotage et de la criminelle spéculation des fournitures de l'armée et des postes militaires. La *Friponne* avait le monopole du commerce; et il n'était pas facile pour les marchands et négociants d'échapper à son emprise.

Le dernier gouverneur et son oeuvre

A M. de Beaujours succéda, comme gouverneur de Montréal, le baron de Longueuil, nommé en 1749. Il resta en fonctions jusqu'en 1755. A la mort de M. de

(16) Lettres du Président du Conseil de Marine à Bigot, 29 août 1759.
— Rapport concernant les Archives canadiennes, 1905, vol. I, 6e partie, pp. 285-286.

La Jonquière, il fut gouverneur général intérimaire. Le roi refusa de lui confier ce poste important, malgré sa demande formelle. Duquesne étant arrivé en 1752, le baron dut reprendre le chemin de son gouvernement particulier. Il mourut le 17 janvier 1755.

Pierre de Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur général, ne fut nommé qu'au mois de mai 1757. Le roi hésita longtemps à lui confier cette charge, parce qu'il lui manquait « une certaine étendue de talents et de lumières que la nature ne donne pas à tout le monde et que la meilleure volonté ne saurait procurer. »⁽¹⁷⁾

Pierre François de Rigaud, comte de Vaudreuil, ne passait pas, dit-on, pour être spirituel; mais il était brave, bon, affable et capable de tout entreprendre pour le service du roi.⁽¹⁸⁾ En 1756, il eut le commandement de l'avant-garde de l'armée de Montcalm, qui attaqua le fort Chouaguen, où les Anglais faisaient de grands préparatifs de guerre aux frontières de l'ouest. L'armée française arrivée sur les lieux, les officiers français étaient d'avis de ne pas exposer l'artillerie et de la laisser à l'arrière. « M. de Rigaud et les officiers canadiens, plus au fait des nécessités du pays, ont soutenu avec vigueur l'opinion contraire, et qu'il fallait frapper au plus vite. »⁽¹⁹⁾ Leur avis prévalut, les batteries furent montées et ouvrirent le feu, alors que les Canadiens et les sauvages de M. de Rigaud traversaient le gué et se jetaient dans les bois avoisinant le fort pour couper toute communication avec le fort George (William-Henry). Le 14 août au matin, le drapeau blanc faisait

(17) Lettre du Président du Conseil de Marine, 12 avril 1756. — « Rapport concernant les Archives canadiennes, » 1905, vol. I, 6e partie, p. 222.

(18) J.-B.-A. Ferland: « Histoire du Canada, » vol. 11, p. 547.

(19) Lettre de Vaudreuil au Ministre, 1er septembre 1756. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 161.

cesser la canonnade et 1 600 hommes des régiments Pepperell, Shirley et Schuyler se rendirent prisonniers. Plus de 150 Anglais étaient tombés durant le siège. Artillerie, munitions, armes de toutes sortes, provisions en abondance furent le butin de cette importante journée.⁽²⁰⁾

Chassés de Chouaguen, les Anglais reprirent leurs préparatifs de campagne au fort George. On résolut de détruire ce nouveau centre militaire, où s'élaboraient les plans pour faire notre conquête. On chargea M. de Rigaud de Vaudreuil d'une première expédition composée de 300 soldats de la marine, 600 Canadiens et 400 sauvages. Le chevalier de Longueuil commandait en second la petite armée. Arrivé le 19 mars 1757 devant la forteresse du lac St-Sacrement, on constata que la place était mieux défendue qu'on ne le croyait. Le dégel ajoutant aux difficultés de l'entreprise, on renonça à faire le siège du fort. On se contenta de brûler 300 bateaux de transport, trois barques, des hangars remplis de vivres, dix-sept maisons et un moulin à scie.⁽²¹⁾ M. de Lévis écrivit au ministre qu'il aurait été heureux de commander l'expédition conduite par M. de Rigaud, mais qu'il n'aurait pu faire mieux que lui.⁽²²⁾ A son retour, M. de Rigaud de Vaudreuil fut nommé gouverneur de Montréal. Il l'avait bien gagné.

Depuis 1754, on constate que les gens de Montréal sont largement représentés dans les entreprises militaires de l'ouest. Les officiers qui s'y distinguent sont presque

(20) « Articles de capitulation accordés à John Littlehales par M. de Montcalm, » 14 août 1756. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 161.

(21) « Relation de la Campagne sur le lac St-Sacrement, » 4 mai 1757. — Archives de la Marine: « Collection Moreau St-Méry, » vol. XIII, F, folio 25.

(22) Lettre de Lévis au ministre, 24 avril, 1757. — Archives de la Marine: « Collection Moreau-St-Méry, » vol. XIII, F, folio 23.

tous de notre district et l'on est porté à croire qu'il en est ainsi de nos miliciens. Nous savons du moins qu'en 1755, Bréard, commissaire de la marine, envoya à Montréal 300 hommes du gouvernement de Québec et 50 de celui des Trois-Rivières pour faire les récoltes. « Tous ceux du gouvernement de Montréal en état de marcher, avaient été commandés pour aller protéger le fort Saint-Frédéric, » (combat de la Monongahéla).⁽²³⁾

La campagne de 1758 amena des succès à l'ouest et des revers à l'est. Au-dessus du glorieux champ de bataille de Carillon éclata le coup de foudre de Louisbourg. Les derniers échos du *Te Deum* se confondirent avec la sombre élégie qu'apportait jusqu'à nous la marée montante du Saint-Laurent.

Montréal, capitale provisoire

L'armée française se concentra autour de Québec pour la résistance suprême. A la fin de juin 1759, le général Wolfe entreprit le siège de la ville. Par un enchaînement de circonstances défavorables, d'erreurs constatées après coup, la bataille des Plaines d'Abraham du 13 septembre décida du sort de l'empire français d'Amérique. De ce moment les chefs furent désemparés et la capitulation précipitée de Québec, signée le 18, commençait la domination anglaise au Canada. Les troupes de garnison furent renvoyées en France. Les bataillons de Lévis, le détachement de Bougainville se retirèrent d'abord à Jacques-Cartier, puis furent dirigés sur Montréal, où ils prirent leurs quartiers d'hiver. Ces troupes et 1 500 hommes de milice de Montréal n'avaient pas donné dans la journée du 13.

(23) Lettre de Bréard au Ministre, 13 août 1755. — Joseph Marmette: « Rapport sur les Archives de France, » 1887, p. CLXIX.

M. de Vaudreuil, l'intendant Bigot établirent à Montréal le siège du gouvernement et les bureaux de l'intendance. Mgr de Pontbriand prit demeure au séminaire de Montréal, où il mourut le 8 juin 1760. M. de Lévis avait pris le commandement de l'armée après la mort de Montcalm. Le nouveau général en chef réorganisa ses troupes en vue d'une attaque sur Québec, projetée pour le printemps. La France n'envoyant aucun secours, il dut refaire les cadres de l'armée avec les éléments avariés restés des dernières batailles. Le matériel de guerre n'était pas moins endommagé et fort restreint. Lévis réussit à équiper cinq ou six mille hommes, mal pourvus d'armes et d'artillerie. C'est dans ces conditions peu brillantes qu'il entreprit de reconquérir Québec.

Le général Murray, comme avait fait Montcalm huit mois auparavant, sortit de Québec et alla rencontrer de Lévis sur le chemin de Sainte-Foy. La bataille eut lieu le 28 avril 1760. L'engagement entre les troupes de lignes fut acharné et violent de part et d'autre. Les milices de Montréal, sous les ordres de M. de Repentigny, éparpillées à la lisière du bois comme à Carillon, harcelaient le flanc des troupes anglaises et aidèrent puissamment à remporter la victoire.

Murray, au contraire de Vaudreuil et de Ramezay, ne crut pas qu'il devait capituler pour une bataille de perdue; il attendit les risques d'un siège en règle. De Lévis, affaibli par le dernier effort et manquant totalement de matériel d'artillerie pour faire le siège de la ville fortifiée, dut temporiser sur place dans l'espoir que la France, bien au fait de la situation désespérée de sa colonie, enverrait enfin des secours. Deux semaines se passèrent, quand on vit paraître une flotte nombreuse,

non sous l'égide des fleurs de lis, mais arborant les couleurs britanniques.

La victoire de Sainte-Foy restait sans conséquences pour les Français. Ils durent se replier sur Montréal et se tenir désormais sur la défensive. Montréal devenait le dernier objectif des conquérants.

Capitulation de Montréal

Le général Amherst, commandant en chef des armées anglaises en Amérique, était chargé de terminer la guerre par la prise de la métropole. Trois armées furent dirigées à la fois sur la ville de Montréal. Murray, avec 3 000 hommes de troupes fraîches et bien équipées, partit de Québec le 14 juillet. Le général Haviland, à la tête de 3 500 soldats, descendit par la rivière Richelieu. Le général Amherst partit d'Oswego avec 10 000 réguliers pour faire la conquête de la ville, défendue par quatre ou cinq mille soldats et miliciens qui avaient subi les campagnes précédentes.

Au début de septembre plus de 16 000 Anglais campaient autour de Montréal. La résistance à de telles forces paraissait difficile, hasardeuse, téméraire. Au mois d'avril, de Vaudreuil blâmait les Acadiens de se soumettre au commandant du fort Cumberland.⁽²⁴⁾ Le 30 mai, il ordonnait aux milices du pays de se tenir prêtes à marcher au premier ordre contre les Anglais.⁽²⁵⁾ Mais en présence des ennemis, il avait perdu toute sa belle assurance.

« Le soir du 6 septembre le marquis de Vaudreuil somma les principaux officiers des troupes de terre et

(24) « Copie d'un manifeste du marquis de Vaudreuil, » 5 avril 1760. — Joseph Marmette: *Rapport sur les Archives de France*, 1887, p. CXXXIV.

(25) Copie d'une lettre circulaire de M. de Vaudreuil, 30 mai 1760. — Joseph Marmette: « *Rapport sur les Archives de France*, » 1887, p. CXXXV.

de mer de se réunir au camp pour discuter la situation générale et considérer les termes de la capitulation qui avaient été rédigés et qui furent lus par l'intendant Bigot. On reconnut généralement qu'il était impossible de résister plus longtemps avec chance de succès et M. de Bougainville fut chargé d'aller proposer au général Amherst, le matin du 7 septembre, la cessation des hostilités, en attendant l'arrivée possible de la nouvelle que la paix était conclue entre les deux pays. Si Amherst repoussait cette proposition, Bougainville était autorisé de lui proposer les termes de capitulation, lus au conseil de guerre. Durant toute la journée du 7, les négociations se poursuivirent entre les assiégés, qui proposèrent leurs conditions de capitulation et le général Amherst qui leur transmettait ses réponses. Le soir un vigoureux échange de vues eut lieu par écrit et verbalement entre le marquis de Vaudreuil, le chevalier de Lévis et les principaux officiers. De Lévis et ses officiers protestèrent avec véhémence contre les dures conditions imposées par Amherst et voulurent opposer une résistance désespérée afin d'obtenir de meilleures conditions pour l'armée. Le général reçut l'ordre de se soumettre.⁽²⁶⁾

Les troupes passèrent la nuit sous les armes et de bonne heure le matin, un nouvel échange de lettres eut lieu entre le commandant anglais et le gouverneur canadien. Le major Abercrombie se rendit ensuite auprès de Vaudreuil, qui lui remit les articles de la capitulation signés de sa main et dont un duplicata lui fut retourné portant la signature de Jeffery Amherst,⁽²⁷⁾ 8 septembre 1760.

(26) «Collection de Documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France,» 1885, vol. IV, pp. 304 à 306.

(27) Shortt and Doughty: «Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada,» Ottawa, 1911, p. 4.

La capitulation de Montréal mettait fin à l'empire français d'Amérique.

Amherst, qui commandait plus de 15 000 hommes, crut prudent de refuser les honneurs de la guerre à la petite armée française. Il ne fut tranquille que lorsqu'il n'eut plus à faire face qu'à 3 500 hommes désarmés. Le général de Lévis, froissé de ce manque d'esprit chevaleresque, ne voulut pas remettre au cessionnaire les vieux drapeaux français, qui avaient été témoins de tant de batailles héroïques. Il les brûla sur place. Les lis de France mêlèrent leur cendre à la terre de la Nouvelle-France.

Le colonel Haldimand fut chargé par son maître des formalités de la prise de possession de la ville. Quelques jours après, le gouverneur de Vaudreuil, l'intendant Bigot, les officiers civils et militaires et les troupes s'embarquèrent pour la France. Les listes de bord mentionnent en tout 2 473 personnes embarquées à Montréal même. Le régiment de Bearn, au nombre de 408 et les troupes de la marine, dont il ne restait plus que 1 013 unités, durent descendre à Québec où les attendaient les vaisseaux de transport. Sur les listes officielles, comprenant 3 894 personnes, étaient aussi portés la maison du gouverneur, celle de l'intendant et tous les fonctionnaires civils. (28)

Responsabilités

En Angleterre on se réjouit de la conquête du Canada. Quelques-uns cependant virent dans ces nouvelles acquisitions de territoires un danger pour l'avenir et un inconvénient pour les colonies anciennes. (29)

(28) « Etat des navires destinés au transport de M. de Vaudreuil, de sa suite, etc. » — Rapport sur les Archives canadiennes, 1886, p. CLXVII.

(29) Extrait d'un article du « Lloyds Evening Post, » 8 décembre 1762.

L'Angleterre, en effet, ne venait-elle pas de signer les préliminaires de l'Indépendance américaine?

En France, on apprit avec étonnement la capitulation de Montréal. Le ministre fit savoir à M. de Vaudreuil la surprise et le mécontentement du roi en recevant cette nouvelle. Sa Majesté, dit-il, connaissait bien le mauvais état de la colonie par suite du manque de secours; mais après les espérances que le gouverneur avait données, dans ses lettres de juin, de se maintenir encore quelque temps et ses assurances de soutenir l'honneur des armes du roi avant de se rendre, sa Majesté ne s'attendait pas d'apprendre si tôt la reddition de Montréal. Malgré les motifs qui ont pu le déterminer à capituler, le roi n'est pas satisfait des conditions peu honorables auxquelles il s'est soumis, surtout après les représentations qui lui ont été faites par M. de Lévis au nom de tous les corps militaires de la colonie. En lisant le mémoire de ces représentations le roi a reconnu que, malgré le peu d'espérance de succès, le gouverneur était encore en état de tenter une attaque ou une défense, qui aurait pu engager le général anglais à lui accorder une capitulation plus honorable pour les troupes.⁽³⁰⁾

De Vaudreuil, Bigot et cinquante fonctionnaires et officiers commandants furent mis en accusation pour mauvaise administration ou malversation dans leurs emplois respectifs. Le 10 décembre 1763, une commission royale composée du lieutenant général de police, du lieutenant particulier et des conseillers au châtelet et siège présidial de Paris, prononça jugement en cette affaire. Bigot fut condamné à 1 000 livres d'amende

(30) Lettre du Président du Conseil de Marine au marquis de Vaudreuil, 5 décembre 1760. — « Rapport concernant les Archives canadiennes, » 1905, vol. I, p. 308.

et 1 500 000 de restitution; Jean-Victor Varin, ci-devant commissaire ordonnateur à Montréal, à 800 000 livres de restitution.⁽³¹⁾ Les deux furent bannis à perpétuité. Jacques-Michel Bréard, contrôleur de la marine, Joseph Cadet, munitionnaire général, Joachim Pennissault, négociant, François Maurin, tous bannis du royaume pour neuf ans et condamnés à payer chacun 500 000 livres d'amende. Le premier dut restituer 300 000 livres; les trois autres, 600 000 chacun. On ignore dans quelle mesure ce jugement fut exécuté.

Parmi les autres accusés, quatorze avaient été fonctionnaires ou commandants dans le district de Montréal. A Jean-Baptiste Martel de Saint-Antoine, ci-devant garde-magasin du roi, il en coûta 6 livres d'amende et 100 000 de restitution; à Jean Corpron, négociant, 6 livres d'aumône et 600 000 de restitution. Nicolas Fayolle fut reconnu innocent et Jean-Pierre La Barthe mis hors de cour. « La contumace fut déclarée bien et valablement instruite » contre Dumoulin et Villefranche, gardes-magasins au fort de Chambly; Hautraye, garde-magasin au fort Saint-Jean; Rouville, commandant au fort Chambly; Sacquespée, commandant au fort Saint-Jean. Il fut ordonné plus ample informé avant de prononcer la contumace contre Martel, ordonnateur de la marine, Belleau, garde-magasin à Chambly, Lemoine Despins, négociant, Salvat, commis du munitionnaire, d'Artigny, commandant au poste de Lachine.⁽³²⁾

(31) La fortune connue de Varin se chiffrait à 1 320 400 livres. Sa veuve, dame Charlotte Liénard de Beaujeu, prétendit entrer en possession de la moitié de cette somme; ce qui réduisait la restitution à 660 200 livres au lieu de 800 000, dont 500 000 livres avaient déjà été prélevées sur les biens de Varin. Un arrêt de débouté fut rendu en 1774. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 185.

(32) « Jugement rendu souverainement par les commissaires du roi, » 10 décembre 1763. — Edouard Richard: « Rapport sur les Archives de France, » 1899, p. 183.

Dans le cas de M. de Vaudreuil, les commissaires rendirent un verdict de non-lieu. Il est toutefois étonnant que tant de malversations aient pu se produire durant toute son administration, sans qu'il en ait eu connaissance. Averti par le ministre des abus qui se commettaient depuis longtemps,⁽³³⁾ il prend quand même la défense de Bigot,⁽³⁴⁾ au point de se compromettre lui-même. La mémoire de Vaudreuil ne souffre-t-elle pas quelque peu de l'ombre de Bigot et de ses complices?

FIN DU PREMIER VOLUME.

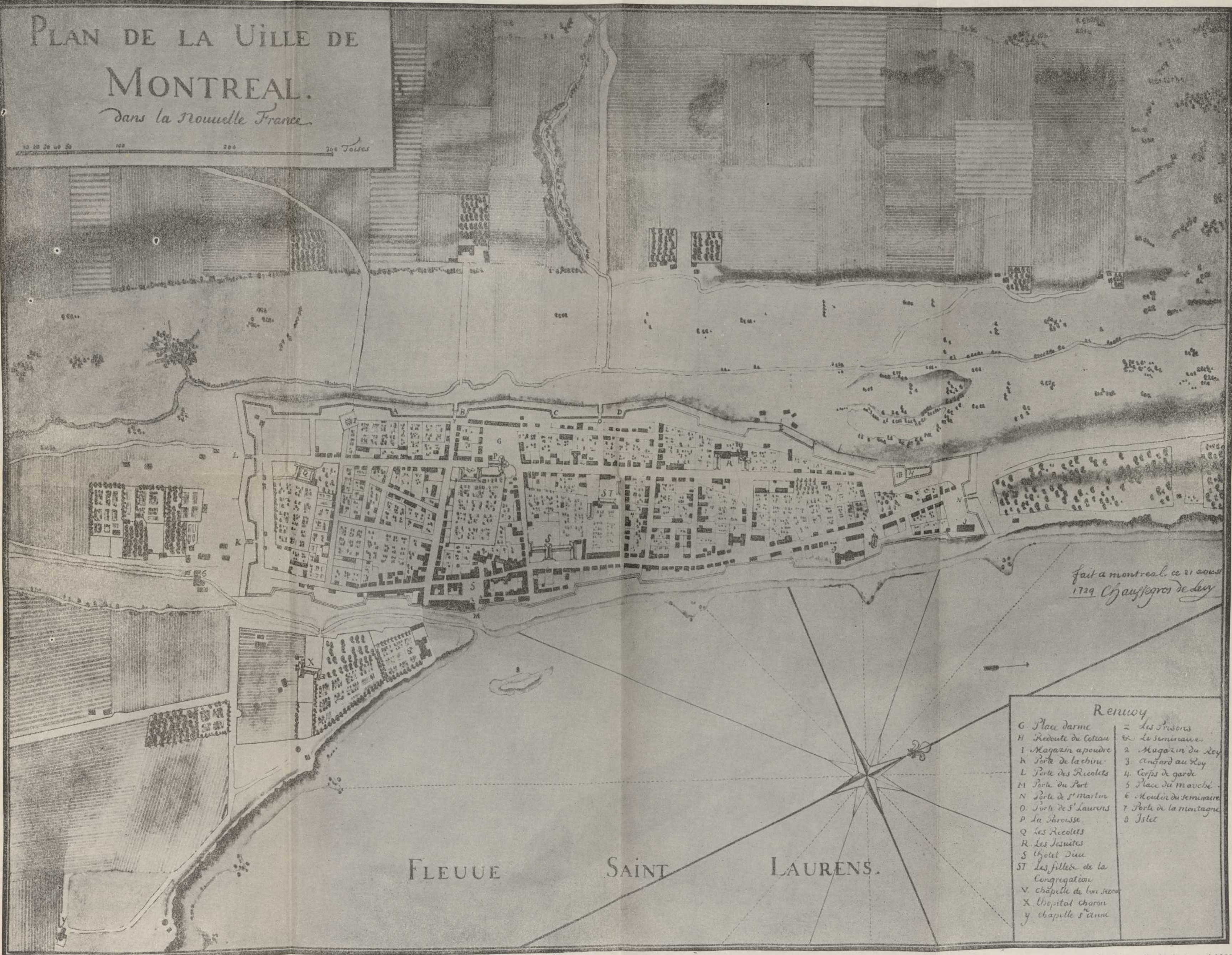
(33) Voir page 267, note 14.

(34) Lettre de Vaudreuil au Ministre: «tendant à justifier M. Bigot des soupçons que lui attire l'administration des finances de la colonie.» 15 octobre 1759. — Joseph Marmette: «Rapport sur les Archives de France,» 1887, p. CLXXXVIII.

PLAN DE LA VILLE DE MONTREAL.

dans la Nouvelle France

10 20 30 40 50 100 200 300 Toises



fait a montreal le 21 aoust
1729 *Chaufsegros de Levy*

Renvoy

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| G. Place d'arme | 2. Les Prisons |
| H. Redoute du Collège | 3. Le séminaire |
| I. Magasin apoudre | 4. Magasin du Roy |
| K. Porte de la chine | 5. Arsenal au Roy |
| L. Porte des Récloles | 6. Corps de garde |
| M. Porte du Port | 7. Place du marché |
| N. Porte de S ^t martin | 8. Moulin du séminaire |
| O. Porte de S ^t laurens | 9. Porte de la montagne |
| P. La Paroisse | 10. Islet |
| Q. Les Récloles | |
| R. Les Jésuites | |
| S. Hôtel Dieu | |
| ST. Les filles de la Congregation | |
| V. chapelle de bon secours | |
| X. Hôpital charon | |
| Y. chapelle s ^t anne | |



BIBLIOGRAPHIE

- ATHERTON (William Henry) — « Montreal », 1535-1914 (Montreal, 1914), 3 vol. in-4°.
- BOSWORTH (Newton) — « Hochelaga Depicta » (Montréal, 1839), vol. in-12.
- DAVELUY (Marie-Claire) — « Jeanne Mance » (Montréal, 1934), vol. in-8°, illustrations.
- FAILLON (abbé Etienne-Michel) — « Histoire de la Colonie française en Canada » (Villemarie, 1865), 3 vol. in-4°, cartes et plans.
- « Vie de Mlle Mance et Histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie » (1854), 2 vol. in-8°.
- « Vie de la Soeur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame, suivie de l'Histoire de cet Institut » (1853), 2 vol. in-8°.
- FAUTEUX (Aegidius) — « La Famille d'Aillebout » (Ducharme, Montréal, 1916), vol. in-8°.
- FORAN (J. K.) — « Jeanne Mance or the Angel of the Colony » (Montreal, 1931), vol. in-8°.
- GAGNON (Ernest) — « Louis d'Aillebout » (Montréal, 1931), vol. in-12, illustrations.
- GAUTHIER (abbé Henri) — « Sulpitiana » (Montréal, 1926), vol. in-8°.
- GIROUARD (Désiré) — « Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689 » (Montréal, 1889), vol. in-8°.
- « Les anciens forts de Lachine » (Montréal, 1891), broch. in-8°.
- « Lake St. Louis, Old and New » (Montreal, 1893), vol. in-8°.

- JOBIN et VINCENT — « Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil » (1889).
- LANCTOT (Gustave) — « L'Itinéraire de Cartier à Hochelaga » (Toronto, 1930), broch. in-8°, illustrations.
- LEBLOND DE BRUMATH (A.) — « Histoire populaire de Montréal » (Beauchemin, Montréal, 1926), vol. in-8°.
- MASSICOTTE (E.-Z.) — « Dollard des Ormeaux et ses compagnons » (Montréal, 1920), illustrations.
- « Les familles Décary » — histoire, généalogie, portraits (Montréal, 1910), illustrations.
- MAURAUULT (abbé Olivier) — « La Paroisse » Notre-Dame (Montréal, 1929), vol. gr. in-8°, illustrations.
- MÉMOIRES de la Société Historique de Montréal, dont font partie les ouvrages suivants :
- *Dollier de Casson (Jean)* — « Histoire du Montréal », 1640 à 1672 (1869), vol. in-8°.
- « Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal » (1880), vol. in-8°.
- *Lapalice (O.-M.)* — « Les Origines de Montréal », livre terrier de la seigneurie (1917), vol. in-8°, cartes et plans.
- *Sœur Marie Morin* — « Annales de l'Hôtel-Dieu », Premier cahier, collationné à l'original par Camille Bertrand (1921), vol. in-8°.
- ROUSSEAU (abbé Pierre) — « Histoire de la vie de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve » (Montréal), vol. in-8°.
- SANDHAM (Alfred) — « Villemarie or Sketches of Montreal, Past and Present » (Montreal, 1870), vol. in-8°, illustrations.
- « Montreal and its Fortifications » (Montreal, 1874), vol. in-8°, illustrations.
- SŒUR FAUTEUX — « L'Hôpital Général des Sœurs de la Charité » (Montréal), vol. in-8°.

- SŒUR HENRIETTE — « Histoire de la Congrégation Notre-Dame », Première partie, 1620-1700 (Montréal, 1910), vol. in-8°.
- TANGHE (Raymond) — « Géographie humaine de Montréal », (Librairie d'Action can.-française, Montréal, 1928), vol. in-16, cartes.
- « La Vie de la Vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys » (chez Wm Gray, à Villemarie, 1818), vol. in-12, rel. de l'éditeur.

Ouvrages strictement documentaires à consulter

ARCHIVES du Séminaire de Montréal. — Cinquante volumes in-folios, collationnés par Camille Bertrand, et conservés aux Archives du Canada, à Ottawa.

ARCHIVES du Canada. — Rapports annuels:

- *Joseph Marmette*. — « Rapport sur les Archives de France » (1883, pp. 123-165), (1885, pp. XXX-LXXIX), (1886, pp. XLI-CL), (1887, pp. CVI-CCCLXVIII).
- *Edouard Richard*. — « Rapport sur les Archives de France: Collection Moreau St-Méry — Correspondance générale » (1899, supplément), (1904, appendice K), (1905, vol. I, 6e partie).

ARCHIVES du palais de justice de Montréal.—Etudes diverses:
E.-Z. Massicotte. — « Les colons de Montréal », 1642 à 1667 (1913) — « Les premières concessions de terre à Montréal », 1648-1657 (1914) — « Les actes des trois premiers tabellions de Montréal », 1648-1657 (1915) — « Les tribunaux et les officiers de justice à Montréal », 1648-1760 (1916) — « Un recensement inédit de Montréal en 1741 » (1921) — « Auberges et cabarets d'autrefois » (1927). Extraits des Mémoires de la Société Royale du Canada.

EDITS et Ordonnances Royaux. — (Québec, 1804), 2 vol. in-4°; 2e édition (1854), 3 vol. in-8°.

E.-Z. MASSICOTTE. — « Répertoire des arrêts, édits, ordonnances, etc., conservés dans les archives du palais de justice de Montréal », 1640-1760 (Montréal, 1919), vol. in-8°.

RAPPORTS de l'archiviste de Québec. — Etudes diverses:

E.-Z. Massicotte. — « La recrue de 1653 », avec annotations (1920-21, p. 416). — « Les chirurgiens, médecins, etc., de Montréal sous le régime français » (1922-23, p. 131). — « Inventaire des documents et des imprimés concernant les Frères Charron et l'Hôpital Général de Montréal » (1923-24, p. 163).

MONTREAL

EN 1761

d'après

Paul Labrosse

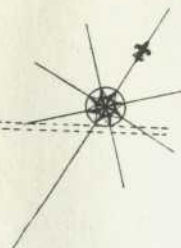
avec additions par

E. Z. Massicotte
ARCHIVISTE

MONTREAL
1914

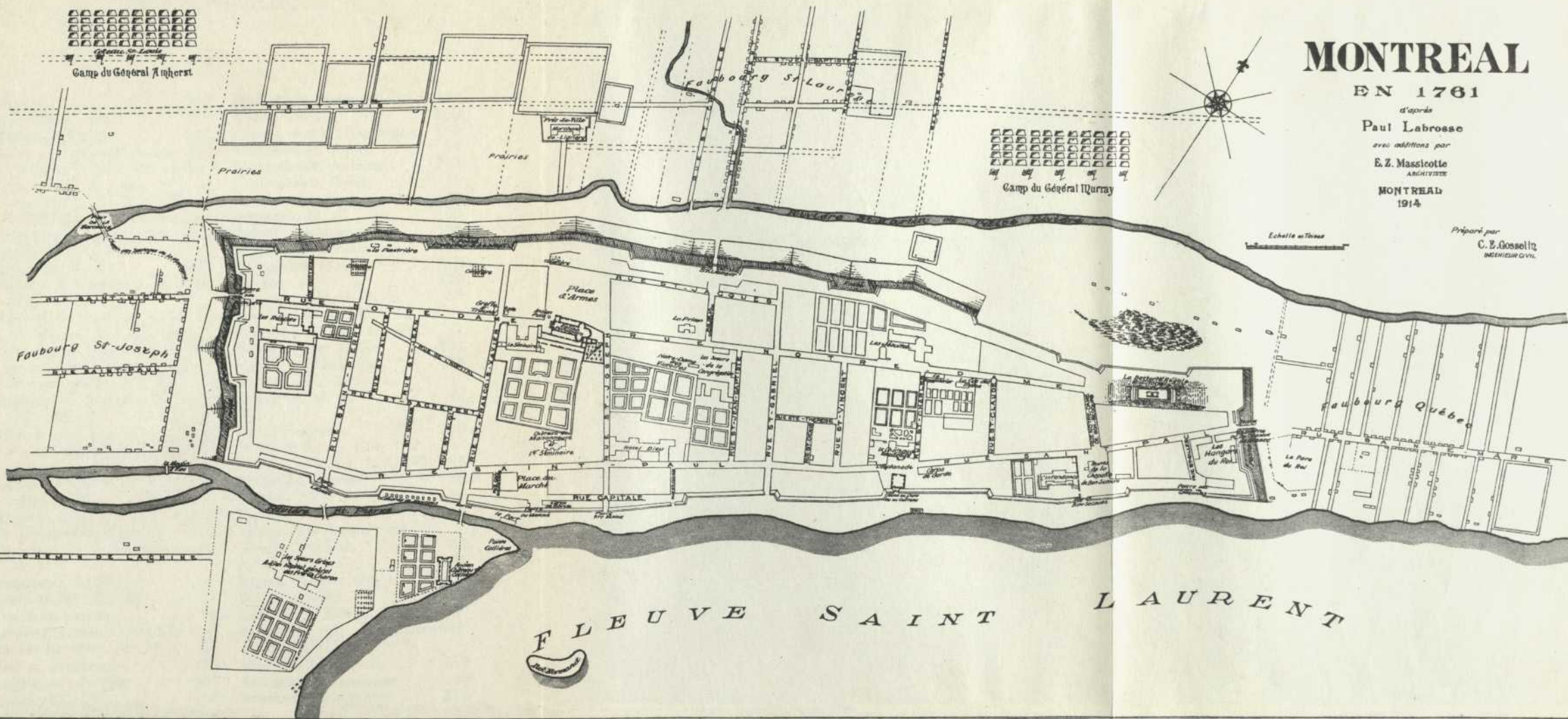
Préparé par
C. E. Gosselin
INGÉNIEUR CIVIL

Echelle en Toises



Camp du Général Murray

Camp du Général Amherst



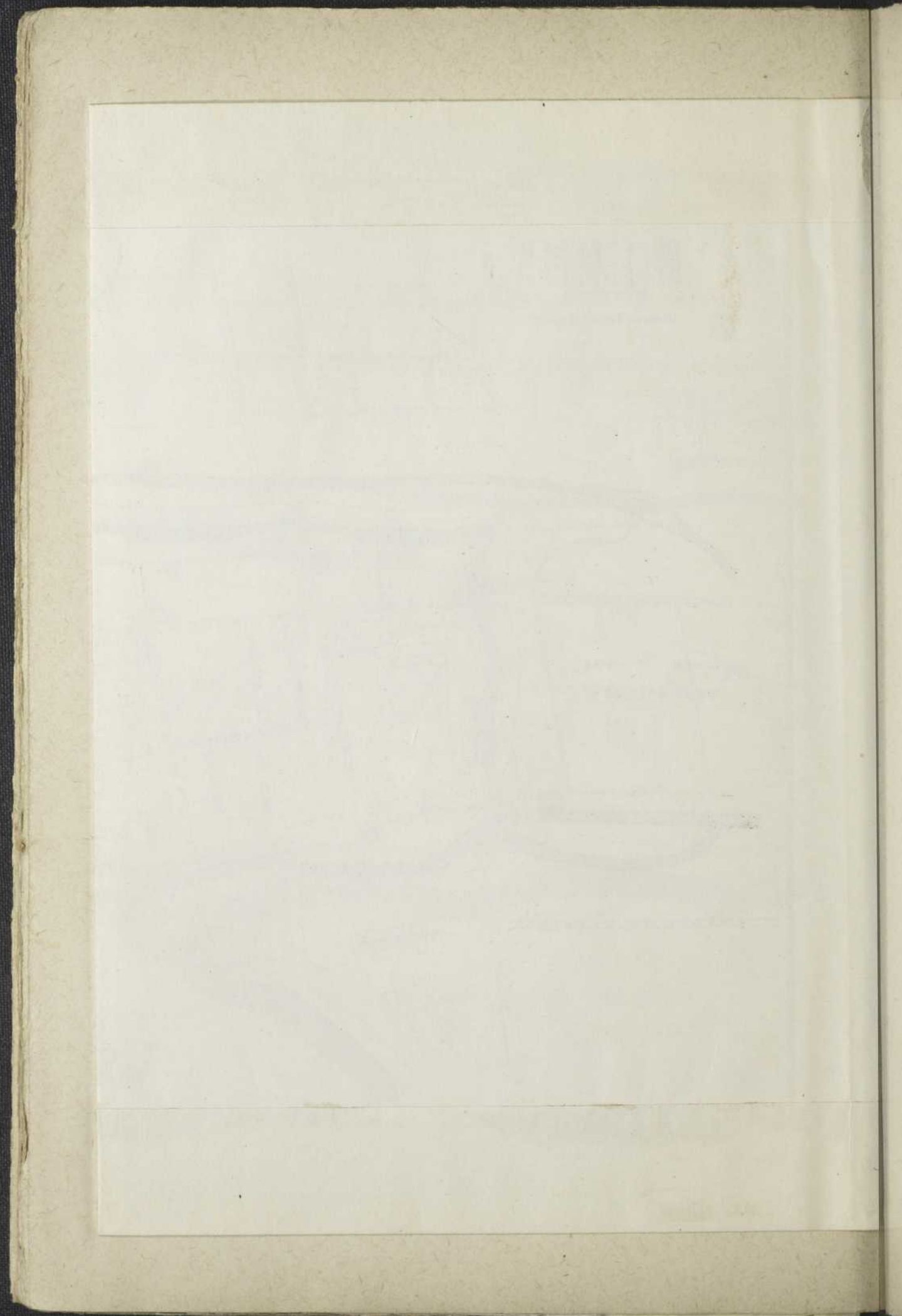


TABLE ALPHABÉTIQUE

Abénaquis,	189	Anse-de-la-Famine, traité,	147
Abercrombie, major,	275	Anson, amiral,	260
Adhémar, Antoine,	141	Anville, duc d', naufrage,	259
Agniers — Première attaque, 31; proposent la paix, 34; marau- deurs, 49; la paix, 50; au Long-Sault, 72; Ile-à-la-pier- re, 79; meurtre de Hurons, 96; expédition contre, 169; paix ratifiée, 186.		Archambault, Anne,	54
Aigremont, M. d',	235	Archambault, Antoine,	237
Aillebout d'Argenteuil, d', que- relle, 197.		Archambault, Denis,	45
Aillebout de Coulonge, Louis d', 24; arrivée, 31; commande à Villemarie, 34; travaux, 36; gouverneur général, 38; retour, 40; concessions, 42; 61.		Architectes, noms,	142
Aillebout de Manteht, d', 162, 163, 169.		Argenson, M. d',	66
Aillebout des Musseaux, d', juge, 94; expédition, 103; fief, 130; ordonnance, 137.		Arnaut, transfuge,	146
Aillebout madame d', récit d'un massacre, 78.		Arrière-fiefs, création,	128
Aillebout, soeur d',	212	Artaguette, M. d',	213
Aix-la-Chapelle, traité d',	262	Artigny, d',	278
Alexandre VII, brefs apostoliques, 86, 105.		Artisans, métiers divers,	57
Algonquins, 31; 97.		Artistes, noms, 141, 142.	
Allet, M. d', 62; 66.		Atherton, W. H., opinion,	12
Alonié de Lestres,	76	Aubert, Nérét et Cie,	231
Amherst, général, 274; 275.		Augier dit Desjardins,	76
Anahotaha, chef, 72; 76.		Auteuil, 230, 236.	
Andros, gouverneur,	154	Avaugour, M. d',	89
Angélique, négresse,	211	Bacs, traversiers,	239
Annotaha, chef,	50	Bailly, François, 124, 142.	
		Bailly, Guillaume, 123, 142, 246	
		Banchaud, Etienne,	110
		Barbier, Gilbert,	60
		Barbier, Nicolas, 177, 178.	
		Barbot, voir Lucault dit	
		Barreau, Nicolas,	40
		Barsalot, tanneur,	196
		Basset, Bénigne, 94, 141, 200.	
		Basset, Benoit,	177
		Basse-Ville, aperçu,	200
		Beaucours, M. de, gouverneur, 166, 204, 256.	
		Beaufort, Havard de,	219
		Beaugrand-Champagne,	12
		Beauharnois, chevalier,	216

- Beauharnois**, gouverneur, 215
Beaujeu, M. de, 264, 265.
Bégon, ordonnance, 199
Belleau, 278
Bellestre, Picotté de, 71; expédition, 103; remontrances, 114; 129.
Bellevue, fief, 130
Belmont, M. de, peintre, 142; mission de la montagne, 246.
Berté, Bernard, tué, 32
Berthier, seigneurie, 131
Bicoque, combat de la, 46 à 49.
Bienville, Le Moyne de, 200, 213.
Biggar, H. P., opinion, 12
Bigot, François, 257, 265; mis en garde, 267, 268; condamnation, 277.
Bigot, Pierre, tué, 33
Bizard, sergent, arrêté, 118
Blé, 140, 221.
Blondeau, Isabelle, de la Cie de Montréal, 24.
Bois, Charles, mort, 263
Boisbriant, fief, 130
Boisseau, Jacques, 76
Boissier, Guillaume, tué, 32
Bonsecours, chapelle de, 65, 201.
Bouat, Frs-Marie, 198
Bouchard, Etienne, 141
Boucher de Montbrun, 235
Boucherville, M. de, 206
Boucherville, seigneurie, 131
Boudard, Jean, massacré, 43, 44.
Boulongne, Barbe de, 31
Bourbonnais, 222
Bourgeois, Marguerite, arrivée, 56, 61; son oeuvre, 64; retour, (1659), 69; instruction, 123; en charge des filles, 127; portrait, 142; 177; 180.
Bourgine, notaire, 141
Bourlet, Nicolas, 230
Bouvier, Michel, 142
Boy, Philibert, 177, 178.
Braddock, général, 264
Branssat, Migeon de, procureur fiscal, 94; remontrances, 114; emprisonnement, 115; juge, 175.
Brassier, Nicolas, 76
Bréard, Jacques, 272, 278.
Breslay, M. de, canal, 192; marbrière, 193.
Bresolles, Judith Moreau de, arrivée, 67; note, 84.
Bretonvilliers, M. Rageois de, de la Cie de Montréal, 23, 40; contribution, 86; largesses, 126.
Bridemont, M. de, 210
Brigear, Claude de, supplique, 80
Briqueterie, 240
Brossard, Urbain, 142
Bullion, madame de, de la Cie de Montréal, 24; à Jeanne Mance, 25; dons, 26, 41; virement de fonds, 55; dons, 67; autorisation, 117.
Cabaretiers, 196
Cabazié, Pierre, 141
Cadet, Joseph, 265, 266, 278.
Callières, M. de, gouverneur, 143; chez les Iroquois, 149; fortifications, 151, 190; retour, 161; à Québec, 164; au-devant de Schuyler, 165; expédition, 171; affaire du prie-Dieu, 181; réunit les sauvages, paix de Montréal, 183; mort, 186; château, 200.
Camp volant, 39
Canadiens, Anciens, portrait, 223
Canal de Lachine, 192

- Carignan**, régiment de, arrivée, 102; expédition, 103; colonisation, 131.
- Carion**, 118; fief, 130.
- Caron**, mort, 263
- Cartier**, Jacques, découverte, récit, 9, 10.
- Castor**, gras et sec, 231; voir commerce.
- Catalogne**, Gédéon de, 191
- Caughnawaga**, mission, 245
- Cavelier**, Louis, 210
- Céloron** de Blainville, expédition, 214; à l'Ohio, 262.
- Cens** et rentes, 136
- Chaigneau**, M., 178
- Chambly**, seigneurie, 131
- Champlain**, Samuel de, à Montréal, 11, 13; provoque les Iroquois, 43, 139.
- Charly St-Ange**, 222
- Charron**, François, fondateur, 179; en France, 249; mort, 250.
- Charlevoix**, père, opinion, 232
- Chassé**, Jean, 242
- Chastel**, Edmée, 65
- Château** de Montréal, 62, 200.
- Châteauguay**, seigneurie, 131
- Chauvin**, Michel, 44
- Chavigny**, M. de, 39
- Chicachas**, guerre, 213
- Chicot**, Jean, 43
- Chrétien**, frère, 250
- Cimetières**, 63
- Cinq-Nations**, groupes, 31; démarches, 97; missionnaires, 104. Voir Agniers—Iroquois.
- Closse**, Lambert, défense de l'hôpital, 45; combat de la bicoque, 47; 60; 61; commandant, 62; 71; mort, éloge, 81; notaire, 141.
- Colbert**, conseil au sujet des sauvages, 111; recrutement de filles, 127.
- Collège** de Québec, 74
- Colombet**, M. de, tué, 162
- Colonisation**, 125; désertion, 194
- Colons**, choix, 26; arrivée à Québec, 26; à Montréal, 29; à l'oeuvre et à l'épreuve, 30; recrues, 30; privilège de la traite, 34; nouveaux arrivés (1649), 42; gratifications, 42; recrue (1653), 55; rôle de la recrue, 56; métiers, 57; engagements, 57; concessionnaires, 58; métiers, 59; vie sociale, 61; recrue (1659), 69; classes, 88; défrichement volontaire, 88.
- Commerce**, privilèges, 34; illicite, 153; étranger, 236, 237; 265. Voir Traite, Compagnies.
- Compagnie** de commerce, projet (1754), 265.
- Compagnie** de la Nouvelle-France, concède l'île de Montréal, 17; l'île Jésus, 17; traité avec les habitants, 34; Cession au roi, 92.
- Compagnie** de Montréal; fondation, lettres patentes, 18; organisation, 22; noms des associés, 23, 24; contributions, 26, 30; projet d'évêché, 36 et 63; attaquée, 39; défections, 40; réorganisée, 40; dons à l'hôpital, 42 et 117; désintéressement des associés, 42; contribution de fonds, 55; recrues de 1653 et 1659, p. 69; soumission, 86; cession, 90, 93.
- Compagnie** de St-Sulpice, voir Sulpiciens — Séminaire.

- Compagnie des Habitants**, 229 à 231.
Compagnie des Sioux, 204, 235.
Compagnie d'Occident ou des Indes, 234.
Compagnie du Nord, 147
Concessions, primitives, 58, mode, 135.
Congés, nature, 173, abolition, 174, rétablis, 232.
Congrégation N.-D., 65; 197; 201.
Conseil de guerre (1760), 275
Conseil de Québec, 39
Conseil Supérieur, 93
Contrecoeur, M. de, 262, 263, 264.
Contrecoeur, seigneurie, 131; incendie, 166.
Contrée St-Joseph, concession, 42; attaque des Iroquois, 97.
Corlar, attaque, 260
Corpron, Jean, 266, 278.
Corps de garde, 132, 133.
Côteau St-Louis, redoute, 70
Côte St-François, 125
Côte St-Jean, 125
Côte St-Martin, 125
Côte Ste-Anne, 125
Couagne, Charles de, 210
Coulon de Villiers, 260 à 264.
Coulonge, 213
Courcelle, M. de, 102, 111.
Coueurs de bois, 114; 173.
Courtemanche, 169
Crolo, Catherine, 65
Crusson, François, 76
Cugnet, 240
Cullerier, René, 79, 80.
Cusson, Catherine, 255

Datte, Nicolas, 180
Deerfield, attaque, 260

Delorme, frère, 253
Demers, Catherine, 256
Denis, frère, 254
Denonville, M. de, 143; expédition, trahison, 149; avis d'un sauvage 151; vantardise, 152, 153; pusillanimité, 156.
Denys de la Ronde, père, 181
Desaulniers, Mlles, 238
Deschaillons, 189
Deschenaux, 265
Desjordy, 189
DesPrés, Simon, brûlé, 96
Desroches, Jean, concession, 58
Détroit, établissement, 148
Dolbeau, M., lettres perdues, 116
Dollard des Ormeaux, 71 à 76.
Dollier de Casson, témoignage, 69; aumônier, 103, 111; voyage, 108; affaire Perrot, 115; historien, 115; largesses, 126; architecte, 123, 142; plan de la ville, 138; canal, 192.
Domaine seigneurial, 89
Dongan, gouverneur, 144, 154.
Dosquet, Mgr, et les hospitaliers, 252.
Dosta, capitaine, tué, 165
Doussin, René, 76
Drouart, Bertrand, 23, 40.
Ducharme, 237
Duchesne, Joseph, tué, 80
Duclos, femme de, 78
Dufour, Léonard, 219
Dufresne, Jacques, 80, 96.
DuGué, Sidrac, fief, 130
Du Lhut, 145, 148, 162, 171.
Du Luis, 230
Dumas, Jean-Daniel, 264, 265.
Dumesnil, 171
Dumoulin, 278
Duplessis de Montbart, 23
Du Plessis de Liancourt, 23, 40.

- Dupuis**, Zacharie, 71; 113; 129.
Dupuy, Jean, 218
Durant, Mathurin, 180
Duval, Nicolas, tué, 72

Ecoles, premières, 64
Economie générale, 243
Engagés, 98
Esclavage, 216
Esgly, M. d', 213
Estienne, Dlle, 127
Evêché, projet, 63

Fabri, Madeleine, de la Cie de Montréal, 24
Faillon, abbé, opinions, 12; 37.
Familles anglaises, 221
Fancamp, baron de, 17; cessionnaire, 18; de la Cie de Montréal, 18, 23, 40; notice, 22; contribution, 86; concessionnaire, 126.
Fayolle, Nicolas, 278
Fénelon, abbé de, mission, 107; différend avec Frontenac, 120, 121; mission, 122.
Fêtes, supprimées, 220
Fezeret, M. de, 61
Filles, recrutement, 127
Fleury Deschambaut, juge, 175
Fonblanche, Martinet de, 141
Fonctionnaires, 191; 195.
Fontaine, Pierre, 167, 168.
Forestier, Antoine, 141
Forges du S.-Maurice, 240
Forster, les, 222
Fort, le, 30; habitation, 59; démolition, 124, 132.
Fort Albany, 148
Fort Beauharnois, 235
Fort Chouaguen, 270
Fort de la montagne, mission, 247
Fort Hayes, 148

Fort La Présentation, Iroquois tués, 158; mission, 248.
Fort Nécessité, 264
Fort Remy, attaqué, 157
Fort Rupert, 148
Fort St-Frédéric, 260
Fort St-Louis, 145
Fortifications, 190, 209, 210.
Francheville, M. de, 210, 240.
Fredin, J., 179
Frères Charron, fondation, 179; difficultés, 248; extinction, 253; instruction, 253.
Frères des Ecoles chrétiennes, 250, 254.
Frères Hospitaliers, voir Frères Charron.
Frères « maîtres d'écoles », 177
Friponne, la, 265
Frontenac, comte de, différend avec Perrot, 118; avec Fénelon, 120; politique extérieure, 143; retour, 155; 161; à Montréal, 163; réponse à Phips, 164; expédition, 171; mort, 183.
Fustel, tué, 198

Gadoys, Pierre, concession, 58
Gadoys, Roberte, mariage, 61
Galhet, à Verchères, 167
Galibal, Jean, de la Cie de Montréal, 23.
Galifet, M., 183
Galinée, M., au lac Ontario, 108
Galinier, Dominique, 62
Gamelin, 240
Garakonthié, chef, pacificateur, 82, 83; baptême, 110.
Gatien, soeur, 212
Gaulin, Pierre, 177
Gay, soeur, 212
Gentilly, mission, 122

- Gérôme**, tué, 263
Gervais, Charles, 210
Gervais, frère, 210
Gervaise, Jean, 61, 200.
Giasson, 222
Giffard, conseiller, 39
Gobin, 230
Godé, Nicolas, fait des Iroquois prisonniers, 37.
Godfroy, conseiller, 39
Gouverneur, fonctions, 176
Goy, Nicolas, 230
Grande Bouche, chef, 152
Grandpré, M. de, 171
Grenet, Simon, 76
Griffon, Louis, tué, 81
Guignas, père, intervention, 206; mission, 235.
Guyon, Jean, 9
Habert de Montmort, de la Cie de Montréal, 23, 40.
Habitants, classes, 88
Hadancour, François, 180
Haguenier, Léger, tué, 96
Haldimand, colonel, 276
Hautmesnil, Vincent de, expédition, 103; remontrances, 114; fief, 129.
Hautraye, 278
Haviland, général, 274
Hazeur, 230
Hébert, Laurent, 76
Hertel de Rouville, 188, 189.
Heu, père d', 210
Hochelaga, village, découvert par Cartier, 9; description, 10; disparition, 11; emplacement, 12.
Hocquart, intendant, ordonnances, 219; portrait des Canadiens, 224.
Hôpital Général, fondation, 179; difficultés, 251; confié à madame d'Youville 256.
Hospitalières de Québec, pensions, 52; à Montréal, 63; projet d'un hospice, 107.
Hospitalières de S.-Joseph, fondation, 19, 20; en charge de l'Hôtel-Dieu, 20, 35; départ et arrivée, 67; 69; religieuses cloîtrées, 105; victimes de maladie, 212.
Hôtel-Dieu, 20; incendie (1695), 22; 25, 26; fondation, 35; chapelle paroissiale, 35, 62; hospitalières, 35; concessions, 41, 42, 117; attaqué par les Iroquois, 45; aux soeurs de Dieppe, 68; incendies (1695), 116; (1721), 198; (1734), 211; 200; 212.
Hurons, trahison, 31; redoutés, 37; missions anéanties, 41; font des prisonniers, 50; au Long-Sault, 72; meurtre et vengeance, 96; établissement, 215.
Hurons-Iroquois, race, moeurs, 11
Hygiène, 220
Iberville, Le Moyne d', 148, 200, 213.
Industries domestiques, 240
Ile à-la-pierre, massacre, 79
Incantation, 219
Incendies (1721), 198; (1734), 211.
Instruction, première école, 64; des aborigènes, 122, écoles, 123; Frères laïques, 177; Frères Charron, 250; 253; Sulpiciens, 254, Jésuites, 254; collège classique, 254; négligée, 255.
Iroquois, découvrent Villemarie, 31; groupes, noms, 31; attaque

- (1648), 37; provocation, 43, 159; incursions (1651), 43; à la brasserie, 44; à l'hôpital, 45; Martine Messier, 45; à la bicoque, 47; chefs prisonniers, 50; Long-Sault, 71; incursions (1661-1665), 77; acharnement, 81; nouveaux coups, 96; contrée S.-Joseph, 97; la paix (1666), 104; assassinat à Mascouche, 109; tentative de rapprochement, 145; aux galères, 149, 150; tentative de paix, 152; massacre de Lachine, 155; défense d'une race, 158; incursions, 158; 18 tués, 162; à la Pointe-aux-Trembles, 162; incursions (1691), 166; 6 années de petite guerre (1692-1698), 169; supplice à Montréal, 169; se détachent des Anglais, 172; députation, 215; attaque sur Montréal, 261.
- Janto**, frère Jean, 180, 253.
- Jérôme**, Guillaume, tué, 97
- Jésuites**, concessionnaires de l'Île-Jésus, 17; approchent les Iroquois, 35; projet d'évêché, 36; martyrs, 41; pensions, 52; quittent Montréal, 63; choisissent M. de Laval, 63; chez les Iroquois, 104; retour à Montréal, 180; église, 201; missions sédentaires, 245; instruction classique, 254; projet de collège, 254.
- Jolliet**, découvre le Mississipi, 109
- Joncaire**, Thomas de, chez les sauvages, 183; au Niagara, 207; résistance aux Anglais, 208; son fils, 262.
- Josselin**, Nicolas, 76
- Jouanneau**, échappe aux Iroquois, 97.
- Juchereau** de St-Denis, juge, 175
- Juillet**, Blaise, 72
- Jumonville**, tué, 263; compagnons, 263.
- Jurie**, Robert, 76
- Justice** royale, sénéchaussée, 94; établissement, 175.
- Justice** seigneuriale, 94, 134; abolie, 175, 176.
- Kalm**, Pierre, voyage d'étude, 225, portrait de la montréalaise, 225.
- Kikapous**, sauvages, 206
- Kondiaronk**, à la paix de Montréal, mort, 185.
- Labarre**, sieur, renvoyé en France, 34.
- La Barre**, M. de, politique indienne, 143; décide la guerre, 145; expédition, 146; approuvé par le roi, 146, 149.
- La Barthe**, J.-Pierre, 278
- La Batterie**, sieur, tué, 264
- La Bernarde** de Laprairie, école, 178.
- La Bonté**, soldat, 167, 168.
- La Bruère**, M. B de, opinion, 12
- Lac** des Deux-Montagnes, mission, 247.
- La Chassaigne**, M. de, contre Schuyler, 165; 189; gouverneur, 204.
- La Chauchetière**, Claude, peintre, 142.
- La Chaussée**, Denis de, concession de l'île de Montréal, 17; de la Cie de Montréal, 24.
- La Chesnaye**, Aubert de, 230

- La Chesnaye**, seigneurie, 131; colons massacrés, 166.
- Lachine**, nom, 108, 129; emplacement, 129; massacre, 155.
- La Colombière**, abbé de, 249
- La Corne St-Luc**, 209
- La Dauversière**, Jérôme Le Royer de, portrait au frontispice; missionnaires, 17; fonde la Cie de Montréal, 18; premier fondateur de Montréal, 19; fondateur des Hospitalières, 19; oeuvre étonnante, 19; notes biographiques, 20; sa mort, 21; ses associés, 22, 23; choisit M. de Maisonneuve, 24; recrues envoyées (1643), 30, 40; contributions (1653), 55; choix de colons, 59; projet d'évêché, 63; envoie les Hospitalières, 67; recrue (1659), 69; sa mort, 70; gloire nouvelle, 106; lettres perdues, 116.
- La Durantaye**, de, au Détroit, 150; expédition, 171; 228.
- La Faye**, sulpicien, école, 177, 178.
- La Fitau**, père, mission, 245
- Lafontaine-Cochon**, meurtre, 110
- Laforest**, Pierre, tué, 32
- La Forest**, 228
- La Fredière**, sieur de, 113
- La Galissonnière**, 262
- La Jonquière**, flotte perdue, 260
- La Joubardière**, Berthet de, fief, 130.
- Lalemant**, père, intermédiaire, 20, 24; récit, 91.
- La Lochetière**, Thibault dit, tué, 47.
- La Lochetière**, Tavernier dit, Jean, 76.
- Lamberville**, père, 149
- La Mollerie**, 197, 198.
- La Monnerie**, à Verchères, 168
- La Mothe**, commandant, 113
- La Mothe**, Cadillac, 171
- Languedoc**, tué, 264
- Lanoraie**, seigneurie, 131
- La Nouguère**, nomination, 119
- La Noue**, 169, 219.
- Lanoullier**, Nicolas, 238
- Lanoullier**, de Boisclerc, 239
- La Peltrie**, madame de, 29
- La Pommeraye**, Charles de, 9
- La Prairie**, mission sauvage, 245
- La Présentation**, 248
- La Rabeyre**, M. de, tué, 157
- La Rocheguyon**, duc de, de la Cie de Montréal, 23.
- La Salle**, Robert Cavelier de, voyage, 108, 109; délation, 121; fief, 129; ville, 129, 228.
- La Seine**, navire, saisi en mer, 239.
- La Tour**, Jean, sculpteur, 142
- Laubia**, capitaine, 111
- Launay**, tanneur, 196
- Lauson**, Jean de, cession de l'Ile, 17; mesquinerie, 51; étrange proposition, 56.
- Laval**, Mgr de, nomination, 63; arrivée, 65; différend avec M. de Queylus, 66; veut retenir les Hospitalières, 68; opposition, 86; lettre, 106; reçoit M. de Queylus, 106; affaire des 22 000 livres, 117.
- La Vallière**, 111, 183
- La Valtrie**, seigneurie, 131
- La Valtrie**, M. de, fait prisonnier, 169.
- Laviolette**, soldat, tué, 49
- Laviolette**, à Verchères, 167

- Lebeau,** 242
Lebeau, Guillaume, tué, 33
LeBer, Jacques, remontrances, 114; emprisonné, 119; fief, 130; habitation, 200.
LeBer, Pierre, 179, 180.
LeBer de Senneville, fief, 130
Le Caron, père, première messe sur l'île, 13.
Lechelle, Jean, 265
Le Comte, Jean, 76, 81.
Le Gardeur de Beauvais, 171
LeGauffre, Thomas, nommé évêque, mort, 36.
Lemaitre, Jacques, massacré, em-
 preinte de sa figure, 79.
Le Mercier, père, éloge des co-
 lons, 59, 60.
Lemoine des Pins, 278
Le Moyne, Charles, attaqué par
 les Iroquois, 37; interprète,
 38, 60, 61; mariage, 46, 61;
 garde-magasin, 60; anobli, 38;
 procureur du roi, 94; cap-
 ture et délivrance, 97; expé-
 dition, 103, 111; notes bio-
 graphiques, enfants, 145; aux
 Iroquois, 145, 146.
Le Moyne, père, témoignage, 79;
 aux bourgades, 83.
Lenfant, tué, 264
Lepage, abbé, 241
Le Pièrre, 230
Le Prêtre, tué, 79
Le Prêtre, Louis et Denis, de la
 Cie de Montréal, 23.
LeRoy, Simon, tué, 81
LeVasseur de Néré, 191, 212.
Lévis, chevalier de, commandant,
 272; bataille de Ste-Foy, 273;
 conditions de capitulation,
 275; opposition, 277.
Ligneris, M. de, 189, 205.
- Lino,** de 230
Lods et ventes, droits, 136
Longue-Pointe, 125
Longueuil, Le Moyne, remontran-
 ces, 114; fief, 130; blessé,
 157; gouverneur, 204; plain-
 tes des sauvages, 208; expé-
 dition, 214; baron, 235; gou-
 verneur, 269; chevalier, 271;
 seigneurie, 131.
Lotbinière, 230, 231.
Lucault, dit Barbot, Léonard, tué,
 44.
- Macart,** 230
Macé, soeur, arrivée, 67; crainte,
 84.
Maignant, Pierre, tué, 96
Maillé, soeur, arrivée, 67
Maisonneuve, Paul Chomedey de,
 notes biographiques, 24; à
 Québec, 26; réponse à Mont-
 magny, 27; prend possession
 de l'île, 27; arrivée à Mont-
 réal, 29; croix sur la monta-
 gne, 30; combat de la Place
 d'Armes, 32; passe en France
 (1645), 34; réformes, 38;
 retour, 38; offre refusée, 38;
 influence, 39, 40; membre de
 la Cie de Montréal, 24, 40;
 gratifications aux colons, 42;
 désintéressement, 42; mesures
 de précautions, 44; passe en
 France (1651), 53, 55; refus
 à Lauson, 56; confirmation de
 sa charge, 57; choix de colons
 (1653), 59, 60; passe en
 France (1657), 62; milice de
 la Ste-Famille, 63; projet d'é-
 vêché, 63; donne maison d'é-
 cole, 64; milice, 85; ordon-
 nance, 88; pouvoirs mis en

- doute, 95; opposition de d'A-vaugour, 89, 90; départ, 98; mort, éloge, 98; remet sa commission, 113; déclaration, 117.
- Maisonneuve**, Sauvageau de, René, chirurgien, 141.
- Malchelosse**, M., opinion au sujet des sauvages, 104.
- Malhiot**, remontrances, 210
- Mallet**, Louis, 242
- Mance**, Jeanne, notes biographiques, 25; projet d'un hôpital, 25, 26; à Québec, 26; à Montréal, 29; fonde l'Hôtel-Dieu, 35; réorganise la Cie de Montréal, 40, 41; fait doter l'hôpital, 41; sauve la colonie, 53; récit, 54; cède l'hôpital aux hospitalières, 67, 68; guérison, 69; retour de France (1659), 69; en France, 90; mort, testament, inventaire, 116; affaire des 22 000 livres, 117.
- Marbrière**, découverte, 193
- Marché public**, 195
- Marcoux**, Claude, tué, 96
- Maricourt**, Le Moyne de, à la mer de Hudson, 148; défense de Québec, 164; expédition, 171; chez les sauvages, 183.
- Marie** de l'Incarnation, citation, 66, 67.
- Martel**, 265, 278.
- Martel** de St-Antoine, J.-Bte, 266, 278.
- Martin**, Louis, 76
- Martin**, tué, 264
- Mascouche**, sauvages assassinés, 109.
- Mascoutins**, 206
- Mattemale**, Jean, tué, 33
- Maugue**, Claude, notaire, 141
- Maurin**, François, 266; condamnation, 278.
- Médecins**, noms, 141
- Mercier**, Catherine, amenée captive, 43.
- Messier**, Martine, attaquée par les sauvages, 45; appelée Parmenda, 46.
- Mésy**, M. de, empiètements, 93; contre Maisonneuve, 95; vaine tentative, 105.
- Métiouimeg**, chef, au Long-Sault, 72, 76.
- Meulles**, de, crée la monnaie de cartes, 153.
- Milice**, formation, 133; effectif, 260; action à Ste-Foy, 273; prête à marcher (1760), 274.
- Milice** de la Ste-Famille, 63, 85.
- Millot**, Jean, 61
- Mines**, de cuivre, 222; de fer, 240, 241.
- Monchy**, Nicolas, notaire et greffier, 94, 141.
- Monnaie**, rareté, 139; fléchissement, 153; de cartes, 154; émission, 241; contrefaçon, 242.
- Monongahéla**, victoire de la, 264
- Montigny**, M. de, avant-garde, 189.
- Montmagny**, M. de, veut retenir de Maisonneuve, 27; à Montréal, 29; reçoit les Agniers, 34.
- Montour**, capturé, 97
- Montréal**, (Ile) — Découverte, 9; visite de Champlain, 11, 13; aperçu géographique, 13; première messe, 13; climat, 14; concession, 17; titres seigneuriaux, 17; titre nouvel, 18; prise de possession, 27;

- nouvelle Ile-de-France, 32;
but de la donation, 64; fiefs
avoisinants, 131.
- Montréal**, (Ville) — Avantages
de situation, 15, 16; vues des
fondateurs, 16, 17; caractère
de la fondation, 18; le pre-
mier fondateur, 19; négligen-
ce, 22; projet d'hôpital, 25,
26; premiers colons, 29; messe
de fondation, 29; fort, 30;
attaque (1643), 32; chapelle
paroissiale, 35; projet d'évê-
ché, 36; travaux, moulin
(1648), 36; attaque des Iro-
quois, 37; population (1649),
42; syndic des habitants, 42;
la commune, 43; population,
43; gratification, 52; projet
d'évêché, 63; population, 69;
arrivée de femmes, 69; dé-
fense, 70, 71; fait de situa-
tion, 101; nom des rues, 138;
aperçus topographiques et éco-
nomiques, 138; histoire exté-
rieure, 143, 144; expéditions
organisées, 146; fortifications,
151; désordre, malaise, 153;
organisation civile, 175; foyer
de rayonnement, 161; supplice
de 4 Iroquois (1696), 169;
traité de paix (1701), 184,
185; prétendu soulèvement,
197; plan général, 199, 201;
libéré de la guerre, 203; mar-
ché de fourrures, 227; parti-
cipation aux expéditions mili-
taires, 271; capitale provisoire,
272; capitulation, 274; em-
barquement des troupes, 276;
responsabilités, 276, 277.
- Mont Royal**, nommé par Cartier,
10; altitude, 14.
- Moore**, Marie, 242
- Morangis**, Barillon de, Antoine,
de la Cie de Montréal, 23.
- Morel**, fief, 130
- Morin**, le « Vieux Montréal », 42
- Morin**, soeur, Annales, 22, 63;
témoignage, 69; récit, 84.
- Moyen**, J.-Bte, tué, 80
- Murray**, James, défaite, 273
- Musseaux**, M. des, ouvertures de
paix, 50.
- Muy**, M. de, expédition, 171,
260.
- Naët**, André, prisonnier, 190
- Neveu**, représentations, 210
- Niagara**, prise de possession, 150;
prétentions des sauvages, 207.
- Nicholson**, colonel, expédition,
189.
- Niverville**, expédition, 262
- Normant**, M., représentations,
210; et les Hospitaliers, 252.
- Normanville**, attaqué, 37; expé-
dition, 111.
- Notaires**, noms, 141
- Notre-Dame**, paroisse, érection,
86; église, 123, 124.
- Notre-Dame**, vaisseau, transport
de colons, 30; traversée, 34.
- Notre-Dame** de Pitié, chapelle,
201.
- Noyelles**, M. de, expédition, 206.
- Olier**, Jean-Jacques, missionnaires,
17; auteur des « Véritables
Motifs », 18; associé de M. de
La Dauversière, 22; contribu-
tion, 22, 23; de la Cie de
Montréal, 23, 40; mort, 62.
- Onaske**, chef, expédition, 171
- Onneiouts**, descendit à Ville-
marie, 35; à Montréal (1653),
49; maraudeurs, 169.

- Onnontagués**, descendent à Villemarie, 35; à Montréal (1653), 49; attaquent Villemarie (1662), 81; expédition contre eux (1696), 171.
- Orange**, expédition contre, 260
- Organisation**, militaire, 132; civile, 133.
- Pacifique**, frère, 254
- Panis**, esclaves sauvages, 216
- Papier terrier**, confection, 137
- Paris**, un nommé, tué, 264
- Paroisse**, voir Notre-Dame.
- Parmenda**, voir Martine Messier.
- Pasquier**, Jean, 230
- Péan**, société commerciale, 265
- Pelletier**, 242
- Pennissault**, Louis-André, 266; condamné, 278.
- Pepperell**, régiment, 271
- Péril** anglais-iroquois, 144
- Perot**, Gilles, papier terrier, 137
- Perrot**, gouverneur, expédition, 111; nomination, conduite, 113, 114; violences, 115; différend avec Frontenac, 118; à la Bastille, 119; abus, 119.
- Perrot**, Nicolas, 228
- Perthuis**, 231
- Petit**, Jacques, capturé, 97
- Phaneuf**, famille, 222
- Phips**, devant Québec, 163
- Picault**, soeur, 64
- Picquet**, abbé, mission, 248
- Pillet**, 222
- Pinault**, 231
- Pitt**, William, 185
- Place d'Armes**, combat (1644), 32, endroit, 32; plan.
- Place Royale**, nommée par Champlain, 13; voir plan.
- Pointe-aux-Trembles**, 125; commencement, 130; attaque des Iroquois, 162; noms des victimes, 163.
- Pointe St-Charles**, familles établies, 70.
- Police générale**, 133
- Peminville**, 222
- Pontbriand**, Mgr de, 273
- Pontbriand**, Claude de, compagnon de Cartier, 9.
- Population**, accroissement, 69, 70; naissances, 70; caractère, 112, 125.
- Port-Royal**, 189
- Poste royale**, 238
- Poulet**, Jean, compagnon de Cartier, 9.
- Président** du Conseil de Marine, lettres, 267.
- Préville**, soeur, 212
- Prie-Dieu**, affaire du, 181
- Primot**, Antoine, 45
- Professionnels**, 141
- Prud'homme**, Louis, à la Bicoque, 47; 61; mariage, 61.
- Puyseaux**, M. de, reçoit les colons, 27; à Montréal, 29.
- Québec**, aucun secours pour Villemarie, 51; pensions diverses, 52; capitulation, 252.
- Queylus**, abbé de, 23; arrivée, 62; choisi pour évêque, 63; s'oppose à Bonsecours, 65; rappel, 65; confie l'Hôtel-Dieu aux Soeurs de Dieppe, 68; nommé curé, 86; contribution, se rembarque, 87; retour, 106; projet d'un hospice, 107; mort, 115; largesses, 126.
- Quint**, droits de, 137
- Quinté**, mission sauvage, 107

- Radisson,** 210
Ragueneau, père, 43
Raimbault, Pierre, 141, 210.
Raisin, Marie, 65
Ramezay, Claude de, expédition, 171; gouverneur, 187; château, 187; 201; au-devant de Nicholson, 189; 231; commerce, 236; briqueterie, 240; mort, 204.
Ramezay, Jean-Bte, en Acadie, 260.
Rapin, père, conseille Jeanne Mance, 25.
Rat, le, chef, fait manquer la paix, 152.
Raudot, intendant, ordonnances, 195; mémoire, 233; aperçu économique, 243.
Récollets, retour, 181; affaire du prie-Dieu, 181; couvent, 201.
Remy, Pierre, instruction publique, 123.
Renards, sauvages, expédition contre, 205; massacrés, 207.
Rentes, voir cens et
Renti, baron de, de la Cie de Montréal, 23.
Repentigny, M. de, capitaine du « Notre-Dame », 30, 34; à la tête des milices, 273.
Repentigny, madame de, industrie textile, 240.
Repentigny, seigneurie, 131
Rié, Gabriel de, tué, 79
Riverin, 230
Rivière des Prairies, remontée par Cartier, 12; première messe, 13; branche de l'Outaouais, 14; seigneuries, 130; arrière-fiefs, 130.
Rivière des Mille-Isles, seigneuries, 130.
Rivière du Richelieu, seigneuries, 130.
Robidoux, Ch., 219
Robin, dit Desforges, Etienne, 76
Robutel de St-André, 61; fief, 130.
Rochbert, représentations, 210
Rollin, Basile, tué, 97
Rouillé, Mathurin, 177, 178.
Roussel, mort, 263
Rouxcel de la Rousselière, Jean, 141.
Rouville, M. de, 278
Roy, M., opinion au sujet des sauvages, 104.
Ryswick, traité de, 172
Sabrevois, 189
Sacquespie, 278
Sailly, Arthur, juge, 94
Saint-André, M. de, expédition, 103.
Saint-André, navire, traversée (1659), 67; 79.
Saint-Ange, M. de, 206, 213, 265.
Saint-Cirque, contre Schuyler, 165.
Saint-Gabriel, ferme, familles établies, 70; embuscade, 78.
Saint-Joseph, contrée, donnée à l'Hôtel-Dieu, 42.
Saint-Joseph, rue, habitants, 200
Saint-Laurent, expédition, 214
Saint-Luc de la Corne, 235, 261
Saint-Martin, 189
Saint-Michel, M. de, témoignage, 79.
Saint-Ours, des Chaillons, expédition, 188.
Saint-Ours, seigneurie, 131; incendie, 166.

- Saint-Père**, Jean de, syndic des habitants, 43; caractère, 60; mort, 61; 141.
- Saint-Pierre**, M. de, expédition, 261.
- Saint-Vallier**, Mgr de, affaire du prie-Dieu, 181.
- Sainte-Anne**, chapelle, 201, voir plan.
- Sainte-Famille**, milice, 85
- Sainte-Hélène**, Le Moyne de, à la mer de Hudson, 148; à Schenectady, 163; défense de Québec, 163; 164; 200.
- Sainte-Hélène**, Ile, nommée par Champlain, 13.
- Sainte-Marie**, courant, 12; terres, familles établies, 70.
- Sainte-Suzanne**, voir Chauvin.
- Salaires**, métiers, 140
- Salières**, sieur de, 102
- Salmon Falls**, prise, 163
- Salvat**, 278
- Saratoga**, attaque, 260
- Saut-au-Récollet**, mission sauvage, 247.
- Saut-St-Louis**, mission sauvage, 245.
- Sauvages**, conseil, 171; réunis par Callières, 183.
- Savoyards**, 220
- Schenectady**, massacre, 163
- Schuyler**, Peter, expédition, 164, 271.
- Séguier**, baron de St-Firmin, 23
- Seigneuries**, établissement, 131
- Seigneurs**, justice supprimée, 175; rôle, 193.
- Séminaire** de Montréal, construction du vieux séminaire, 62; foy et hommage, 105; missions, 107; enseignement, 177; taxe des fortifications, 192; canal, 193; terres réunies au domaine, 194; instruction, 254.
- Séminaire** St-Sulpice de Paris, seigneurs de Montréal, 93; mise de fonds, 126.
- Senat**, père, 213
- Sénéchaussée** royale, justice, 94
- Shirley**, 271
- Silly**, M. de, 209
- Simonet**, 240
- Soeurs** Grises, fondation, 255
- Sorel**, seigneurie, 131
- Souart**, Gabriel, arrivée, 62; instruction des sauvages, 122; maître d'école, 123; largesses, 126, école, 177.
- Soulard**, Mathurin, 72
- Subercase**, M. de, conduite, 156; discussion avec Vaudreuil, 157; expédition, 171; 231.
- Sulpiciens**, arrivée, 62; soumission à l'évêque, 86; missions, 246.
- Sylvain**, Timothée, chirurgien, 222.
- Talon**, Jean, sollicitude, 104; à Montréal, 105; lettres perdues, 116; création de seigneuries, 131, 132.
- Taschereau**, exploitation des forges, 240.
- Tavernier**, dit La Lochetière, Jean, 76.
- Tékakouitha**, Kateri, portrait, 142; biographie, 246.
- Tenure** seigneuriale, 135
- Terrebonne**, gisements de fer, 241.
- Tessier** dit Lavigne, Urbain, maison incendiée, 44.
- Thaumur**, Catherine, 255
- Théodore**, Michel, tué, 96

- Thibault**, Jacques-Claude, 211
Thierry, Catherine, mère des Machabées canadiens, 46; mariage, 61.
Thomas, dit le Breton, 118
Thoumelet, Jacob, 177, 178.
Tiblemont, Nicolas, 76
Tisé, M. de, 213
Tonty, 146, 213.
Tracy, M. de, ordre à Maison-neuve, 98; expédition, 103.
Traite des fourrures, 38; 153; 227.
Traité d'Aix-la-Chapelle, 262
Traité de Montréal, 184, 185.
Traité de Ryswick, 172
Transports, 238
Tremblement de terre, 91
Troul, Gérol, prisonnier, 190
Trouvé, M., mission, 107
Troyes, de, à la mer de Hudson, 147; 148.
Tsonnontouans, chef assassiné, 110.
Turc, frère, voir Chrétien.
Turcot, Jean, meurtre, 110
Turpin, Romain, 180

Urfé, M. d', mission 107
Ursulines, pensions, 52

Valets, Jean, 76
Valrenne, au-devant de Schuyler, 165.
Varennés, seigneurie, 131
Varin, Jean-Victor, 266, retourne en France, 267; fortune, 278; condamnation, 278.
Vaudreuil, vicomte de, de la Cie de Montréal, 23.
Vaudreuil, Philippe de Rigaud, marquis de, expédition, 150; pauvre conduite, 156; discussion avec Subercase, 156, 157; expédition, 171; gouverneur, 183; à Montréal, 189; château, 201; mémoire, 233.
Vaudreuil, Pierre de Cavagnal, marquis de, expédition, 260; averti par le ministre, 267; taxé de faiblesse, 269; blâme les Acadiens, 274; blâmé par le roi, 277; mis en accusation, 277; responsabilité, 279.
Vaudreuil, Pierre de Rigaud, comte de, caractère et exploits, 270 et suivantes; expédition, 271; gouverneur, 271.
Verchères, Madeleine, défense héroïque, 166.
Verchères, seigneurie, 131; attaquée par les Iroquois, 166.
Verdun, fief, 129
Vezain, 240
Vignal, Gabriel, massacré, 79
Villefranche, 278
Villemarie, caractère de la fondation, 18; attaque et défense, 18; le premier fondateur, 19; choix des fondateurs, 24; choix et départ des colons, 26; arrivée des colons, 29; messe de fondation, 29; troc des fourrures 38; opposition, 39; population, défrichement (1649), 42; 43; maisons, 58; habitants du fort, 59; projet d'évêché, 63; arrivée de femmes, 69; victimes des Iroquois, 70; (voir aussi Montréal) population (1659), 70; défense, 70, 71; incursions iroquoises (1661-1665), 77; nombre des victimes, 81; sanglant tribut, 83; classes de la population, 87; volontaires, 103; valeur et

- endurance, 104; population, 125, 126; organisation militaire, 132; organisation civile, 133; nom des rues, 138; nom changé en celui de Montréal, 176.
- Villiers**, 206; voir aussi Coulon de
- Vimont**, père, messe et sermon de fondation, 29.
- Vincennes**, 213
- Voies** de communications, 238, 239.
- Volontaires**, 88
- Voyageurs**, 174
- Washington**, George, affaire Jumonville, 263.
- Williams**, John, capture, 188
- Youville**, madame d', fondation des Soeurs Grises, 255; ses fils prêtres, 255; se charge de l'Hôpital Général, 256, notes biographiques, 255 à 258.
- Yvelin**, dit Crosson, 118

ERRATA

Page 88, 27e ligne, lire *traite* et non *retraite*.

Page 127, 4e ligne, lire *archevêque* et non *archevêché*.

TABLE DES MATIÈRES

Portrait de M. de La Dauversière	Frontispice
Préface	7
Chapitre premier: L — Découverte — Compagnie de Montréal	9
1535-1641	
Découverte, 9 — Le village de Hochelaga, 10 — Aperçu géographique de l'île, 13 — Titres seigneuriaux, 17 — Le premier fondateur de Montréal, 19 — La Compagnie de Montréal, 22 — M. de Maisonneuve et Jeanne Mance, 24 — Arrivée des colons, 26.	
Chapitre deux: A — Héroïque fondation	29
1642-1653	
L'arrivée, 29 — A l'oeuvre et à l'épreuve, 30 — Combat de la Place d'Armes, 32 — Affaires religieuses, 35 — Nouvelles tracasseries des sauvages, 36 — Causes de mésintelligence, 38 — <i>Tantae molis erat... condere gentem</i> , 41 — Le combat de la bicoque, 46 — Fin de la guerre iroquoise, 49.	
Chapitre trois: D — Etablissement stable	53
1653-1660	
Jeanne Mance, seconde fondatrice, 53 — Nouvelle recrue (1653), 55 — Colons et artisans, 57 — Société naissante, 60 — La Compagnie de Saint-Sulpice, 62 — Marguerite Bourgeoys et son oeuvre, 64 — Rappel de M. de Queylus, 65 — Arrivée des Hospitalières, 67 — Accroissement de population, 69 — Le combat du Long-Sault, 71.	
Chapitre quatre: A — Guerre iroquoise et autre...	77
1661-1665	
Meurtres et massacres, 77 — Mort de Lambert Closse, 81 — Garakonhié et la paix, 82 — Milice de la Ste-Famille, 85 — La paroisse et la ville, 86 — Opposition du baron d'Avaugour, 89 — Tremblements de terre, 91 — La fin des compagnies, 92 — Empiètements de M. de Mézy, 93 — Nouveaux coups des Iroquois, 96 — Départ du fondateur, 98.	

- Chapitre cinq: U — Expéditions — Régime intérieur** 101
1665-1684
- Fait de situation, 101 — Expéditions militaires, 102 — Sollicitude de l'intendant Talon, 104 — Affaires religieuses, 105 — Vers le Mississipi, 108 — La paix iroquoise compromise, 109 — Le gouverneur Perrot, 112 — Mort de M. de Queylus et de Jeanne Mance, 115 — Différend Frontenac-Perrot, 118 — Différend Frontenac-Fénélon, 120 — L'instruction publique, 122 — Notre-Dame, 123.
- Chapitre six: V — Colonisation — Organisation** 125
1665-1684
- Colonisation et population, 125 — Création d'arrière-fiefs, 128 — Seigneuries environnantes, 130 — Organisation militaire, 132 — Organisation civile, 133 — Aperçus topographiques et économiques, 138 — Professionnels et artistes, 141.
- Chapitre sept: E — La guerre anglo-iroquoise** 143
1684-1690
- Ere nouvelle, 143 — Péril anglo-iroquois, 144 — Premières hostilités, 146 — Exploits et mauvais coups, 147 — Projets irréalisés, 151 — Malaise économique, 153 — Massacre de Lachine, 155 — La défense d'une race, 158.
- Chapitre huit: R — La guerre anglo-iroquoise (suite)** 161
1690-1699
- Retour de Frontenac, 161 — Anglais à la rescousse des Iroquois, 161 — Expédition de Schuyler, 164 — Marie-Madeleine de Verchères, 166 — Six années de petite guerre (1692-1698), 169 — Coureurs de bois et congés, 173 — Evolution de l'organisme civil, 175 — Les Frères « maîtres d'école », 177 — Hospitaliers, Jésuites et Récollets, 179.
- Chapitre neuf: S — La paix de Montréal — Travaux** 183
1700-1725
- Sessions de paix, 183 — La grande paix de Montréal, 184 — Le gouverneur Claude de Ramezay, 187 — Guerre de Succession d'Espagne, 188 — Les fortifica-

tions, 190 — Le canal de Lachine, 192 — Le rôle des seigneurs, 193 — Incidents et accidents, 196 — Plan général de Montréal, 199.

Chapitre dix: I — Expansion — Société 203
1725-1750

Incidences nouvelles, 203 — Expédition contre les Renards, 204 — M. de Joncaire au Niagara, 207 — Les fortifications, 209 — Criminel incendie (1734), 211 — Montréalais en Louisiane, 213 — Iroquois et Hurons, 215 — L'esclavage à Montréal, 216 — Mentalité de l'époque, 218 — Familles anglaises, 221 — Les Anciens Canadiens, 223.

Chapitre onze: E — Développement économique 227
1700-1750

Evolution de la traite des fourrures, 227 — La Compagnie des Habitants, 229 — Congés de traite, 232 — Compagnie d'Occident — Compagnie des Sioux, 234 — Commerce étranger, 236 — Transports et industries, 238 — Monnaie de cartes, 241 — Aperçu de l'état économique, 243.

Chapitre douze: R — Développement religieux 245
1700-1750

Missions des Jésuites, 245 — Missions sulpiciennes, 246 — L'Institut des Frères Charron, 248 — Instruction publique, 253 — Les Soeurs Grises de la Charité, 255.

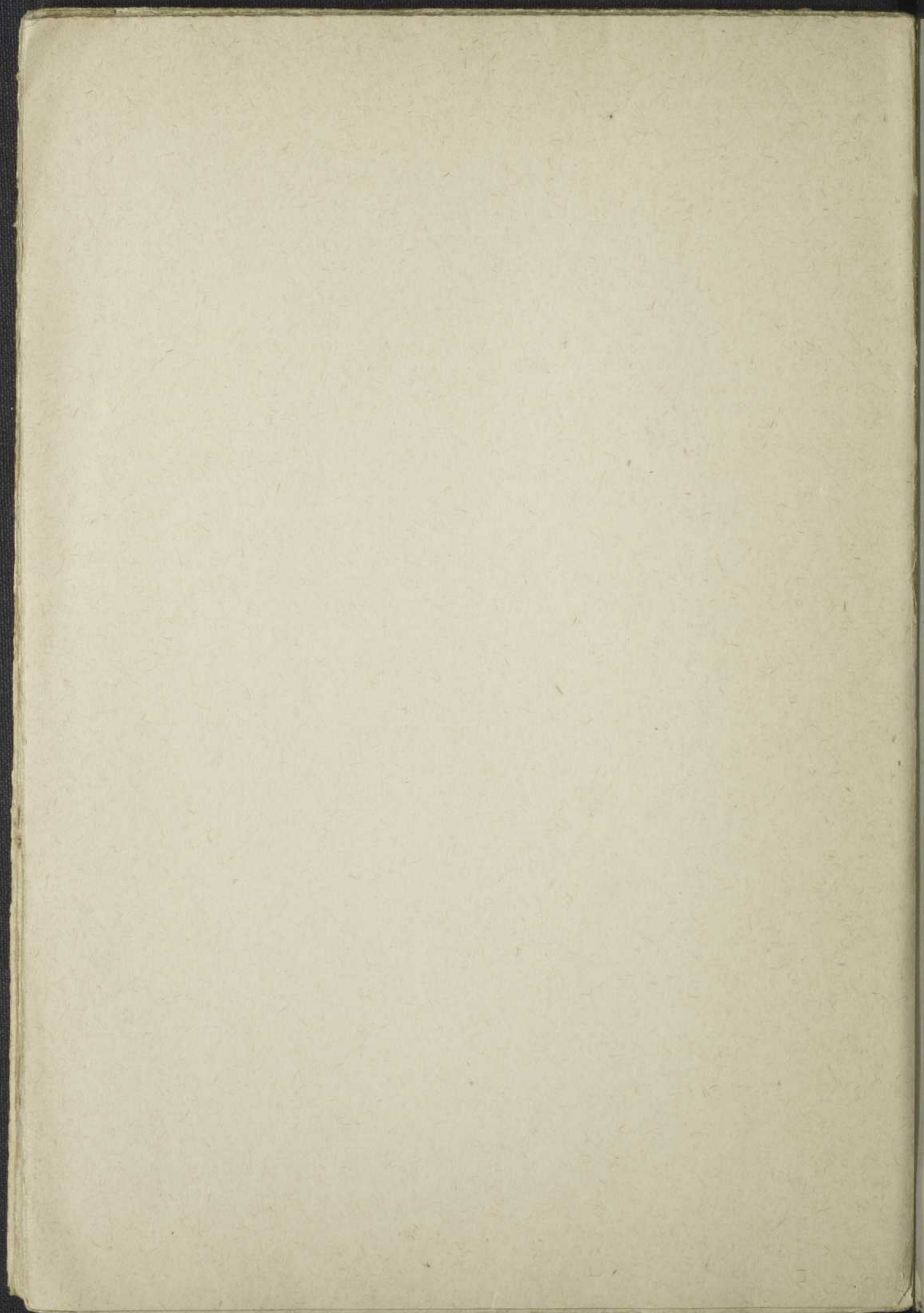
Chapitre treize: E — La dernière guerre 259
1745-1760

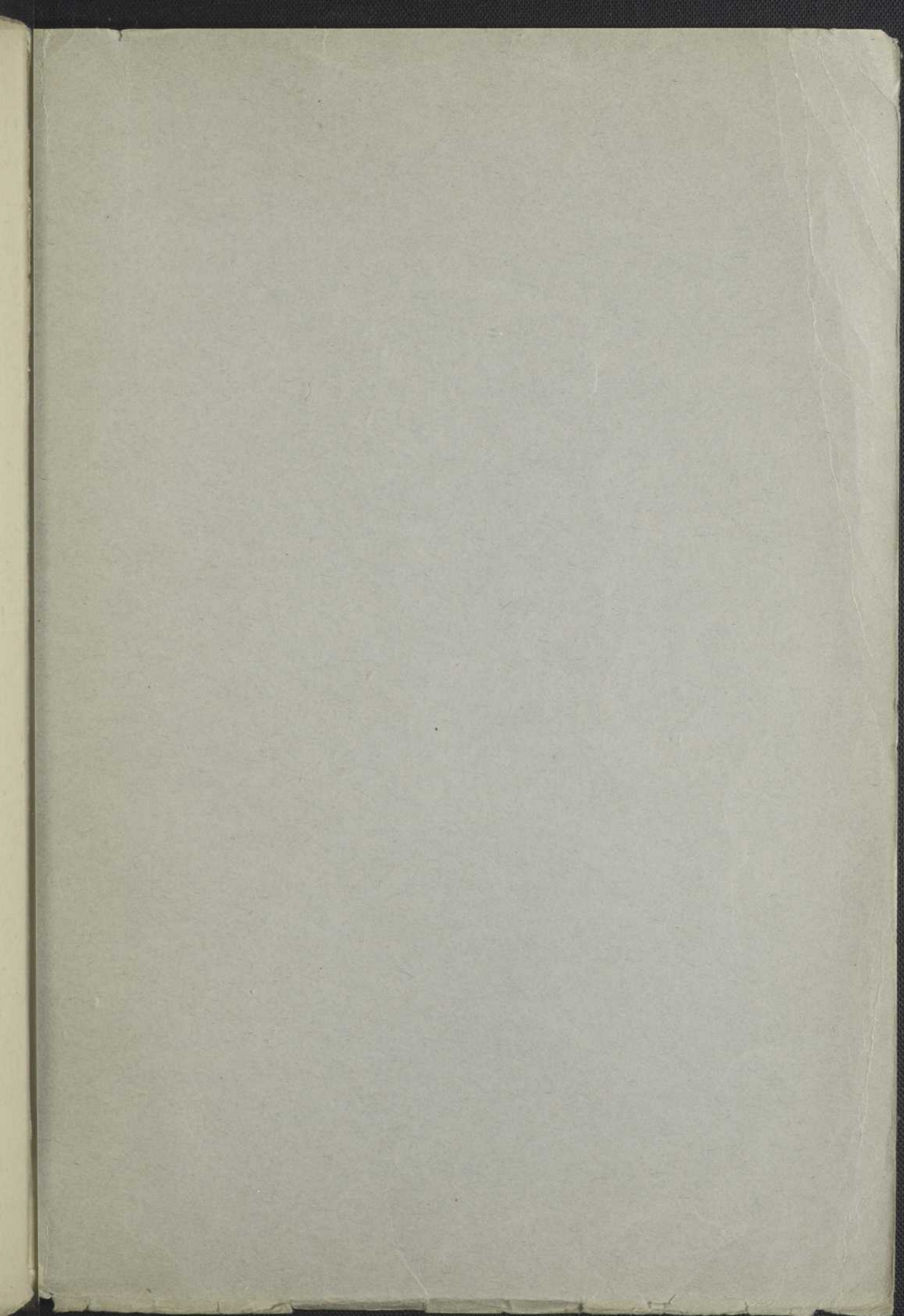
Guerre de Succession d'Autriche, 259 — Montréalais dans la vallée de l'Ohio, 262 — Commerce et malaise, 265 — Le dernier gouverneur et son oeuvre, 269 — Montréal, capitale provisoire, 272 — Capitulation de Montréal, 274 — Responsabilités, 276.

Bibliographie 281

Librairie Beauchemin Limitée, imp., Montréal, (24 nov. 1934)

Imprimé en Canada — Printed in Canada.





BNQ



C 000 234 880

